

SAINT JEAN-PAUL II ET ROBERT SCHUMAN

Patrons de l'Europe unie



**SAINT JEAN-PAUL II
ET ROBERT SCHUMAN**

Patrons de l'Europe unie

SAINT JEAN-PAUL II ET ROBERT SCHUMAN

Patrons de l'Europe unie

Édition scientifique
Tomasz Graff

Traduction
Maria Gawron-Zaborska

Muzeum Dom Rodzinny Ojca Świętego Jana Pawła II
w Wadowicach

Uniwersytet Papieski Jana Pawła II w Krakowie

Kraków 2023

Consultation linguistique
Françoise Collinet

Mise en page
Piotr Pielach

Couverture
basé sur la conception de Wzorro Design

Cette publication a été réalisée dans le cadre de la mission :
„Saint Jean-Paul II et Robert Schuman — patrons de l’Europe unie.”
Elle a été cofinancée par le Ministère de la Culture et du Patrimoine
national dans le cadre du programme : „Culture Inspirante”

Ministry of Culture and National Heritage
Republic of Poland

Copyright © 2023 Musée Maison familiale de Saint Père Jean-Paul II à Wadowice

ISBN 978-83-966796-3-5 (version imprimée)
ISBN 978-83-63241-44-5 (version en ligne)
DOI: <https://doi.org/10.15633/9788363241445>

Muzeum Dom Rodzinny Ojca Świętego Jana Pawła II w Wadowicach
34-100 Wadowice, ul. Kościelna 7

Uniwersytet Papieski Jana Pawła II w Krakowie
Wydawnictwo Naukowe
30-348 Kraków, ul. Bobrzyńskiego 10

INTRODUCTION

Ce livre a été édité dans le cadre du projet « Jean-Paul II et Robert Schuman – patrons de l’Europe unie », réalisé par le Musée Maison familiale de saint Jean-Paul II à Wadowice. Conçu dans le cadre du 60^e anniversaire de la mort de Robert Schuman, célébré en 2023, et du 20^e anniversaire de l’adhésion de la Pologne à l’UE en 2024, il a pour auteurs des chercheurs de l’Université Jagellonne, de l’Université pontificale Jean-Paul II de Cracovie et de l’Université Nicolas Copernic de Toruń.

À l’heure actuelle, l’Europe est confrontée à de nombreuses difficultés sociales, économiques et politiques. La guerre en Ukraine se poursuit, les hostilités au Moyen-Orient s’aggravent, des hommes meurent dans des conflits locaux dans de nombreuses régions du monde et les chrétiens sont de plus en plus persécutés dans le monde entier. Certes, les nombreux défis auxquels sont confrontés les nations d’Europe impliquent un sentiment d’unité européenne vacillant et l’émergence d’une tendance plus ferme à placer l’intérêt des nations et des États au-dessus des intérêts communs au sein de l’UE, ce dont le Brexit a été un symbole tangible. Dans le même temps, la crise migratoire a relancé les interrogations des Européens sur les fondements de leur identité culturelle.

En cette période difficile pour l'Europe, les auteurs et initiateurs de cette publication posent à nouveau des questions fondamentales sur les sources de l'identité européenne, en rappelant les figures des patrons de l'Europe unie – saint Jean-Paul II et le serviteur de Dieu Robert Schuman dans le contexte de l'histoire de l'intégration européenne. Sans se plonger dans la biographie du pape polonais, il est impossible aujourd'hui de comprendre le phénomène de la chute pacifique du « rideau de fer » et la poursuite du processus d'intégration européenne. Jean-Paul II, né dans la Pologne de l'entre-deux-guerres, un pays qui a accédé à l'indépendance après 123 ans de partage, a personnellement connu les maux de deux totalitarismes : le nazisme allemand et le communisme. Dès son plus jeune âge, il estimait que l'identité européenne devait être fondée sur les valeurs chrétiennes. Au cours de son pontificat, il a soutenu l'intégration européenne, en soulignant toutefois la nécessité de respecter les cultures et les traditions distinctes des peuples d'une Europe en voie d'unification. En revanche, Robert Schuman, né au Luxembourg, Premier ministre français, l'un des pères fondateurs de l'UE, du Conseil de l'Europe et de l'OTAN, pensait que l'intégration européenne préserverait la paix après la Seconde guerre mondiale. À cette fin, il a élaboré le « plan Schuman », qui est devenu le fondement de la communauté d'États dont est issue l'Union européenne.

L'intention des auteurs et des initiateurs de cette publication est de faire connaître le pape polonais et son apport en faveur de l'intégration européenne, et de rappeler les racines chrétiennes de la communauté européenne, incarnées par Robert Schuman. Il est également important de souligner la contribution de ces personnalités au développement de la culture mondiale et leur vision d'une Europe façonnée par des traditions multiséculaires.

Tomasz Graff

Père Łukasz Piórkowski
Directeur du Musée Maison familiale
de Saint Père Jean-Paul II à Wadowice

Krzysztof Koźbiał

 <https://orcid.org/0000-0001-6124-5341>

Université Jagellonne

L'HISTOIRE DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Ce chapitre vise, avant tout, à présenter l'histoire de l'intégration européenne après la Seconde Guerre mondiale. L'auteur sait qu'il ne présente qu'une part de ce phénomène, mais c'est peut-être la plus essentielle ; en effet, les efforts d'intégration ont alors produit des résultats tangibles. Ainsi, la première partie du texte introduit la terminologie et expose les fondements de nature historique, sans lesquels il serait impossible de comprendre ce qu'il s'est passé dans l'Europe d'après-guerre. Il faut rappeler que les tentatives d'intégration du continent, envisagées sur différentes bases, remontent à des temps bien plus éloignés. Les références à ces anciennes tentatives ont été importantes pour les générations successives.

L'histoire de l'intégration européenne est bien présente dans les études polonaises et internationales. Les travaux scientifiques consacrés à cette thématique sont pléthoriques. En principe, on peut admettre que la réflexion sur l'intégration du Vieux Continent a suivi le processus d'unification des politiques et des économies des États européens.

I. QU'EST-CE QUE L'INTÉGRATION ?

Le terme « intégration » vient du mot latin *integratio* – intégration, fusion. L'intégration au niveau international se caractérise par la fusion d'organismes plus petits en organismes plus grands. Le phénomène a incontestablement pris de l'ampleur au cours du XX^e siècle. Ce processus peut concerner différents « domaines » de la vie, du fonctionnement des États ou des sociétés. Pour pouvoir parler d'intégration, il est nécessaire d'atteindre un certain degré d'avancement dans les liens de nature juridique et institutionnelle¹. Sans ceux-ci, l'intégration n'est pas durable et ces relations peuvent au mieux être qualifiées de coopération internationale². L'intégration est en même temps un processus qui renforce le niveau d'interaction entre ceux qui y participent³.

En entrant dans des références plus spécifiques, on distingue une intégration :

- de nature politique,
- de nature économique.

Quant à l'intégration politique, on en distingue essentiellement deux types : la fédération et la confédération. La fédération implique la création d'un État fédéral doté d'institutions, d'autorités, de lois, etc. communs. La fédération peut aussi s'entendre comme une forme d'État⁴, dans laquelle s'opère une répartition avancée des compétences entre le niveau de l'État et le niveau régional (le land en Allemagne ou le canton en Suisse). Une confédération, en revanche, est une union d'États nettement plus libre, fondée sur un accord international, sans institutions communes ni autorité centralisée. La confédération présuppose par ail-

1 *Integracja międzynarodowa*, dans : A. Antoszewski, R. Herbut, *Leksykon politologii*, Wrocław 2005, p. 141.

2 *Integracja międzynarodowa*, p. 141.

3 P. Borkowski, *Polityczne teorie integracji międzynarodowej*, Warszawa 2007, p. 15.

4 Les meilleurs exemples d'États fédéraux en Europe sont la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique. Ce groupe de pays comprend la Bosnie-Herzégovine, justifiant qu'une moindre expérience en la matière, et la Russie. Cette dernière y est comptée de manière plutôt formelle, puisqu'il s'agit de fait d'un État non démocratique et contrôlé par un pouvoir centralisé.

leurs un objectif spécifique et devrait se dissoudre formellement une fois celui-ci atteint. L'Union européenne actuelle n'est ni l'une ni l'autre, même si elle se caractérise indéniablement par certaines solutions fédérales (institutions communes, législation commune).

L'intégration européenne peut également être comprise comme une tentative de créer un système politique décentralisé, caractérisé par l'émergence de réseaux d'interdépendance à de multiples niveaux. Parallèlement, au moins plusieurs modèles d'intégration différenciée sont évoqués (Europe à plusieurs vitesses, Europe à la carte ou le modèle des cercles concentriques)⁵.

L'intégration économique, quant à elle, vise des processus de transformation et d'ajustement des éléments qui font l'objet de l'intégration (il peut s'agir, par exemple, d'États). Ces processus se produisent à la fois à l'intérieur de chacun d'entre eux et entre eux. Il en résulte une structure économique modifiée de la région considérée. L'intégration économique sera d'autant plus efficace que les structures économiques des pays coopérants seront complémentaires. En outre, ces États doivent mener une politique favorable à l'intégration et disposer des conditions techniques nécessaires pour accroître les échanges mutuels et la circulation des marchandises⁶.

Béla Balassa (1928–1991), économiste hongrois, a développé un modèle théorique d'intégration de nature économique, qui se caractérise par 5 étapes (phases) de développement : (1) zone de libre-échange, (2) union douanière, (3) marché commun, (4) union économique et (5) intégration totale⁷. Une zone de libre-échange implique la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives (quotas) dans le commerce entre les États membres de celle-ci, tout en conservant la capacité de prendre des décisions en matière de politique douanière. Dans une union douanière, les droits de douane et les restrictions quantitatives sont supprimés et les États membres de l'union décident d'établir un tarif douanier commun à l'égard des pays tiers. Un marché commun

5 K. Popovich, *Historia integracji europejskiej*, Warszawa 2006, p. 31–36.

6 *Współczesna gospodarka światowa*, réd. A. Kisiel-Łowczyc, Gdańsk 2000, p. 208–210.

7 B. Balassa, *The Theory of Economic Integration*, London 1961, p. 174–175.

suppose l'introduction, au sein des liens déjà en place, de la libre circulation des capitaux, de la main-d'œuvre, des biens et des services. Une union économique (et souvent l'union douanière qui y est associée) se caractérise à son tour par la coordination, voire l'harmonisation, de nombreuses politiques économiques (par exemple, les politiques fiscales et sociales). Selon cette classification, l'Union européenne se situe précisément à ce quatrième niveau d'intégration économique. Le dernier niveau – l'intégration totale – signifierait en pratique l'unification des politiques économiques, monétaires, fiscales ou sociales. Jusqu'à présent, aucun groupe d'intégration dans le monde n'a atteint un tel niveau de coopération ; en pratique, ce niveau peut même s'avérer utopique.

2. LES IDÉES ET LES CONCEPTS D'INTÉGRATION AVANT LE XX^E SIÈCLE

2.1. PÉRIODE ANTIQUE ET MÉDIÉVALE

Il ne fait aucun doute que l'acquis civilisationnel du continent européen moderne repose sur la culture grecque, le droit romain⁸ et l'universalisme chrétien. L'égalité, la solidarité, les droits de l'homme et les libertés, la tolérance et l'acceptation des différences d'opinion, ainsi que les principes démocratiques du fonctionnement de l'État font partie de ces fondements⁹. Il n'est pas inutile de le rappeler dans l'Union européenne d'aujourd'hui, surtout dans le contexte des pays qui rencontrent des difficultés assez fondamentales pour respecter ces règles de base.

La Grèce antique, très hétérogène à bien des égards, est le plus souvent considérée comme le lieu des premières tentatives (idées) d'intégration. Au besoin, les cités-États grecques de l'époque (*polis*)¹⁰ formaient des

8 P. Häberle, *Europäische Rechtskultur*, Baden-Baden 1997, p. 9.

9 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, Toruń 2011, p. 11.

10 Le concept de cité-État est quelque peu trompeur. Il s'agit plutôt des zones correspondant aux communes modernes, couvrant la ville et les territoires les plus proches.

alliances plus fortes (appelées « amphictyonies »). Il s'agissait surtout de renforcer la puissance défensive¹¹, nécessaire pour faire face à un ennemi extérieur. Une fois la menace écartée, les liens se desserraient, la Grèce n'étant pas à l'époque un État au sens moderne du terme. Les amphictyonies ont également été formées pour protéger un lieu de culte commun, la religion étant un élément unificateur. Il en allait de même pour les réunions ou les jeux communs. L'amphictyonie de Delphes, qui unissait les villes et les personnes vivant autour du temple d'Apollon à Delphes, en est un exemple¹². En revanche, l'alliance (maritime) d'Athènes, qui s'était fixé pour objectif une défense commune contre la menace perse formait une *symmachie*. Les exemples de coopération sur le territoire grec sont donc éloignés de la conception moderne de l'intégration, même si le motif de la coopération pour cause de danger revient dans les périodes historiques ultérieures.

Les idées et les concepts d'intégration ont été développés pendant la période de l'État romain (en particulier de l'empire). Ils ont certainement été favorisés par les principes universels de fonctionnement de l'État et du droit, dont les Romains ont été les inventeurs. Y ont aussi contribué, de manière non négligeable, le développement du réseau routier (grâce à l'excellente qualité des voies romaines), les réalisations de génie civil telles que les aqueducs ou le développement de la culture en général, développement renforcé avec succès par la langue latine qui était, en quelque sorte, la langue officielle de l'empire. Bien entendu, il ne faut pas oublier les tendances à la domination, impliquant, pour de nombreuses tribus, la nécessité de se soumettre, de gré ou de force, aux règles romaines. Compte tenu de son étendue (le bassin méditerranéen englobant non seulement l'Europe mais aussi les franges occidentales de l'Asie mineure et de l'Afrique du Nord), le projet d'intégration de Rome, non sans de nombreux éléments imposés, était voué à l'échec. Cependant, à bien des égards, les réalisations de Rome ont perduré pendant des siècles. Lorsque l'on analyse son déclin en termes de thèmes intégra-

11 En ce qui concerne les alliances de nature militaire, le terme utilisé est *symmachia* – alliance défensive.

12 J. Wolski, *Historia powszechna. Starożytność*, Warszawa 1992, p. 128.

tionnistes, il est important de rappeler la décision de l'empereur Théodose le Grand qui, en 380, a reconnu le christianisme comme l'unique religion officielle de l'État¹³. Ce fait est marquant dans la mesure où, au cours des siècles suivants, les tentatives d'intégration ont eu lieu précisément sur la base d'une communauté pour laquelle la religion était en même temps censée être ce qui distinguait ses membres des « autres ».

Après la chute de Rome, de nombreuses tentatives furent entreprises pour reconstruire sa puissance. Celles-ci se sont soldées par des échecs : personne en Europe n'a réussi à créer un État aussi fort et aussi étendu. Au début du Moyen Âge, l'intégration se constituait sur le fondement de l'universalisme chrétien ; celui-ci unissait la religion, la langue latine, les valeurs chrétiennes et une hiérarchie cléricale qui émergeait au fil du temps. D'une certaine manière, cette unité devait constituer l'unité du continent. Toutefois, elle n'a pas impliqué la création d'un État unique à caractère européen ; en effet, l'Empire romain a été remplacé par des États émergeant au fur du temps dans les différentes parties du Vieux Continent. L'autorité sur ces États entrainait en concurrence avec celle du pape et de la papauté, ce qui, par la suite, a donné lieu au conflit entre le pape et l'empereur concernant la souveraineté sur les chrétiens.

L'idée de l'unité chrétienne a été soulignée, entre autres, par Charlemagne, le roi des Francs qui, à la fin du huitième et au début du neuvième siècle, a tenté d'intégrer les chrétiens au sein d'un seul État. Il réussit à construire un État qui s'étend de l'Èbre (au sud des Pyrénées) à l'Oder, au Danube et à l'Italie centrale¹⁴. Charlemagne était sans doute impressionné par la puissance passée de Rome : il s'est couronné empereur à Aix-la-Chapelle en 800, avec l'approbation du pape. C'était, sans aucun doute, la tentative la plus ambitieuse d'intégration du continent au début de la période médiévale. Ses successeurs (dans un État déjà démembré) n'ont pas été en mesure de poursuivre ses réalisations.

¹³ K. Lastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 20.

¹⁴ Si l'on compare l'étendue de cette création avec la carte actuelle du continent, elle englobe (en totalité ou en grande partie) jusqu'à 20 des États actuels du continent : Andorre, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Tchéquie, la France, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, le Saint-Marin, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suisse, la Hongrie et l'Italie.

Le projet de l'empereur Charlemagne présente toutefois une faiblesse fondamentale : l'intégration ne se fait pas uniquement par des moyens pacifiques, mais aussi par la force, comme en témoigne l'assujettissement des tribus slaves dans l'Est de l'empire.

Aujourd'hui encore, Charlemagne sert de référence aux efforts d'intégration ; le prix Charlemagne, décerné depuis 1950, porte son nom et est destiné aux personnes ou institutions qui ont apporté une contribution particulière à la promotion de la paix et de l'unité sur le continent européen¹⁵.

À l'époque, la religion chrétienne était un important facteur d'unification et c'est en quelque sorte en s'en servant que l'on a tenté d'établir des frontières entre l'Europe et la non-Europe. Les croisades visant à reprendre la Terre sainte à la domination musulmane en sont l'illustration. Plusieurs de ces entreprises ont impliqué un grand nombre de chevaliers chrétiens européens ; en effet, la menace pesant sur l'Europe a constitué l'un des principaux motifs des croisades. Les croisades (de la fin du XI^e à la fin du XIII^e siècle) n'ont généralement pas atteint l'objectif fixé, mais le continent européen a survécu sans subir de dommages majeurs.

La période médiévale a également vu d'autres facteurs susceptibles d'être considérés comme intégrateurs. Il s'agit, en premier lieu, d'associations commerciales régionales, réunissant des marchands et des villes (par exemple, la Ligue hanséatique). En second lieu, sont fondées des universités avec des programmes d'enseignement similaires et une même langue d'enseignement (le latin). Les universités les plus célèbres de l'époque étaient ouvertes à tous ceux qui adhéraient aux valeurs religieuses ou politiques communes, typiques pour le continent¹⁶.

Cependant, le conflit entre l'empire et la papauté concernant la primauté dans le monde chrétien faisait obstacle à l'intégration complète

15 Le prix est décerné à Aix-la-Chapelle, ancienne capitale de Charlemagne. Parmi les lauréats, on cite, entre autres, Richard Coudenhove-Kalergi, Winston Churchill, Jean Monnet, Robert Schuman, Henry Kissinger, Bill Clinton ou Helmut Kohl. Il a aussi été attribué à trois Polonais : Bronisław Geremek (1998), le pape Jean-Paul II (2004) et Donald Tusk (2010).

16 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 23–24.

du continent (au moins sur le plan politique). Il en découlait clairement que l'intégration du continent serait une tâche ardue, ce qui a été confirmé par l'émergence progressive d'États¹⁷. Cette évolution a été suivie par le développement des langues nationales (l'importance du latin en tant que facteur d'unification a donc diminué) et, au fil du temps, l'idée de la « Christianitas » (en tant qu'État chrétien imaginaire) a périclité. L'Europe a été divisée en entités étatiques, subordonnées à leurs monarques respectifs. Les tendances à la division religieuse gagnent du terrain (depuis le schisme d'Orient jusqu'à la Réforme, qui a eu lieu au XVI^e siècle, mais plus tôt déjà il était devenu évident que l'unité chrétienne ne résisterait pas à l'épreuve du temps).

Il convient également de mentionner qu'ont émergé, au cours de la période médiévale, des propositions et des idées émanant des cercles de philosophes et de penseurs, qui ne s'écartaient toutefois pas, pour la plupart, des tendances générales. Saint Thomas d'Aquin, philosophe et théologien qui a vécu au XIII^e siècle, dans son traité *Du Royaume*, considère que le pouvoir séculier doit être subordonné à l'autorité papale. Il était un fervent défenseur de l'universalisme chrétien. Le philosophe et poète Dante Alighieri (1265–1321) avait une vision légèrement différente de la question de l'intégration potentielle (et de la manière d'y parvenir). Dans son traité politique *La Monarchie* il plaide pour la nécessité d'une monarchie mondiale (fondée sur la quête d'unité par l'homme) et pour une séparation nette du pouvoir séculier et du pouvoir religieux. Ce dernier postulat n'a pas reçu l'approbation de la papauté et, en conséquence, son œuvre a été brûlée, déclarée hérétique et, enfin, au XVI^e siècle, mise à l'index. Ensuite, au début du XIV^e siècle, le moine bénédictin Engelbert von Admont (1250–1331) prône la nécessité d'un empire unique dirigé par une seule personne. Pierre Dubois (1250–1312), écrivain et conseiller du souverain français Philippe IV, a aussi fait, à la même époque, une proposition visant à unir les États chrétiens. Selon lui, il s'agirait d'une république chrétienne dotée de forces suffisantes pour se défendre contre les ennemis extérieurs et capable de régler les différends entre les États qui la formeraient. Elle devait être dirigée par

17 Ces entités n'étaient pas encore nationales au sens actuel du terme.

le roi de France, chose évidente en raison des liens de l'auteur de l'idée avec la France. Il convient de noter que les idées d'intégration émanaient également de monarques qui n'avaient pas de lien avec la partie occidentale du continent européen. Georges de Poděbrady (1420–1471), roi de Bohême, a nourri l'idée d'une union appelée Ligue de la paix, réunissant les souverains chrétiens du continent (et leurs États) avec un statut égal, sur lesquels le souverain français exercerait son autorité. Cette idée était un peu plus élaborée que la précédente, puisqu'elle prévoyait l'existence d'une administration, d'un tribunal chargé de régler les litiges et d'un organe de type parlementaire qui déciderait, entre autres, de l'admission de nouveaux membres. En cas de menace, la Ligue devait également être en mesure d'appeler des forces pour se défendre. La nécessité de la création d'une telle entité était censée être motivée par une menace extérieure. Il s'agissait du danger que représentait la Turquie, qui avait conquis Constantinople en 1453 et étendait progressivement son influence dans les Balkans¹⁸.

2.2. ENTRE LE MOYEN ÂGE ET LE XIX^E SIÈCLE

Le conseiller du souverain français Henri IV, Maximilien de Béthune de Sully (1560–1641), a présenté une proposition un peu plus élaborée ; ses idées sont connues sous le nom de « Grand dessein ». Il envisageait la nécessité d'instaurer sur le continent une union d'États qui devraient être traités sur un pied d'égalité, dans le but de garantir un commerce sans entraves et la sécurité face aux menaces extérieures. Il envisageait une entité confédérale regroupant 15 États (dont la Pologne), dont le pouvoir serait assuré par une assemblée représentant chacun d'entre eux. Il est intéressant de noter que, compte tenu des facteurs civilisationnels, l'auteur a clairement indiqué qu'une union européenne ne devrait inclure ni la Turquie ni la Russie. Il estimait aussi que, pour assurer l'efficacité des actions, il conviendrait de mettre en place une armée commune. Des hypothèses similaires concernant l'exclusion de la Russie et de la

18 T. Manteuffel, *Historia powszechna. Średniowiecze*, Warszawa 1994, p. 336 ; K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 23–26.

Turquie de la coopération et une armée commune sont contenues dans une proposition du quaker anglais William Penn (1644–1718), dans son ouvrage intitulé *Essai sur la paix présente et future de l'Europe*. Une fois de plus, il était question d'un gouvernement et d'un tribunal commun¹⁹.

Le philosophe Charles de Saint-Simon (1658–1743) avait une vision différente des membres d'une communauté potentielle ; dans son *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* (1712), il préconise l'inclusion du tsar russe parmi les souverains coopérants du continent. Selon sa vision, les États seraient représentés par un parlement (sénat), chargé de trancher les questions politiques, économiques ou militaires. Ce dispositif devait devenir une garantie de coopération entre les 24 entités étatiques du Vieux Continent²⁰.

La fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle ont été marqués par de nouvelles réflexions philosophiques sur l'intégration européenne. Sa nécessité a été reconnue par Emmanuel Kant (1724–1804) qui, dans son *Projet de paix perpétuelle* a proposé une fédération républicaine d'États libres, égaux et régis par les règles de droit. Il préconisait également de fonder la coopération sur certaines règles (par exemple, la suppression des armées permanentes, l'impossibilité d'emprunter pour faire la guerre, le refus des interventions armées), ce qui, compte tenu de la situation en Europe à cette époque (par exemple, les démembrements de la Pologne), n'était qu'un vœu pieux. On pourrait même ajouter que les propositions philosophiques s'éloignaient dangereusement de la réalité.

2.3. LES PROPOSITIONS DU XIX^E SIÈCLE

Le début du XIX^e siècle voit des propositions qui s'expriment par l'imposition de certaines solutions. Si l'on considère le terme « intégration » au sens large, il faudrait mentionner Napoléon Bonaparte qui se réfère au concept de l'Empire romain et à la monarchie de Charlemagne. Son action s'inscrit dans l'intégration de l'Europe « par la force » mais, malgré certains éléments positifs (le code civil, des solutions concernant un

19 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 26–27.

20 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 27.

système politique calqué sur la France), elle n'est pas acceptable pour les États et les peuples d'Europe désireux d'accentuer de plus en plus leur autonomie²¹. Il serait aussi difficile de parler de réelles possibilités de coopération pendant la période de la conclusion et du fonctionnement de la Sainte-Alliance qui visait à instaurer une sorte de tutelle imposée sur le continent, ce qui s'opposait aux aspirations d'indépendance et aux aspirations centralistes de la Russie, de l'Autriche ou de la Prusse.

Le XIX^e siècle a d'ailleurs apporté une multiplicité d'idées intégrationnistes provenant de différentes sphères politiques et sociales et correspondant aux changements qui s'opéraient sur le continent. Elles sont nées aussi bien dans les milieux républicains que chez les socialistes utopiques. Par exemple, Claude Henri de Saint-Simon (1760–1825) préconisait un organisme continental unique, avec conservation d'une autonomie nationale mais doté d'institutions communes. Pierre Proudhon (1809–1865), socialiste utopique, s'est clairement prononcé en faveur de la création d'un organisme fédéral. Cette fois encore, les propositions ne se sont pas traduites dans les faits et par des actions concrètes.

Lors du Congrès international de la Paix universelle en 1849, l'écrivain français Victor Hugo a présenté une vision quasi-prophétique, selon laquelle l'unification de l'Europe était censée être une question de temps et un processus inévitable. Il a prophétisé : « Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous joindrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne »²².

2.4. LA CONTRIBUTION POLONAISE À L'INTÉGRATION DU CONTINENT

Seules quelques nations sont représentées dans les projets décrits ci-dessus. Cela ne signifie pas que d'autres n'ont pas soumis de telles idées. Parmi les penseurs, philosophes ou hommes politiques qui évoquent la

21 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 28.

22 J. Łaptos, W. Prażuch, A. Pytlarz, *Historia Unii Europejskiej*, Kraków 2003, p. 16–17.

coopération en Europe, on compte aussi de nombreux Polonais. Il est significatif que la plupart de ces propositions aient été faites à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle, alors que la Pologne ne figurait pas sur la carte politique du continent. Les exemples présentés ci-dessous illustrent à peine la contribution polonaise aux idées d'intégration et ne sont en aucun cas exhaustifs.

L'un des premiers à parler d'intégration fut Kajetan Skrzetuski (1743–1806) qui, dans son *Projet, ou introduction pour une paix durable en Europe* proposait la création d'une ligue d'États européens sous le nom de « République européenne ». Il s'agit d'une entité confédérale, qui renonce à la guerre comme moyen de règlement des différends. Un peu plus tard, Hugo Kołłątaj (1750–1812) dessine le concept d'une Europe fondée sur des critères ethniques et des frontières naturelles en proposant la fédéralisation du continent. D'autre part, Adam Jerzy Czartoryski (1770–1861), diplomate réputé de l'époque, temporairement même ministre russe des Affaires étrangères, a proposé au début du XIX^e siècle un système d'équilibre des forces sur le continent, fondé sur la Russie et la Grande-Bretagne. Au fil du temps, il a perdu ses illusions quant à la politique de la Russie et, dans *Lesquisses sur la diplomatie* (1827), il fondait ses réflexions sur le rôle primordial de la Grande-Bretagne et de la France sur le continent²³.

Une proposition relativement plus large a été avancée dans les années 1830 par Wojciech Bogumił Jastrzębowski (1799–1882) dans son projet de « Constitution pour l'Europe ». Il supposait, de manière utopique, que les droits des peuples européens seraient respectés, et proposait de les écrire précisément sous la forme d'un acte constitutionnel de 77 articles. Il a proposé l'abolition des frontières et des États, qui seraient à l'origine de l'effusion de sang.

Józef Hoene-Wroński, Zygmunt Gordaszewski, Stanisław Worcell et Bolesław Limanowski ont également écrit sur la nécessité de fonder une fédération européenne²⁴. Le fédéralisme était sans doute l'élément commun, le plus souvent évoqué dans les idées polonaises d'intégration.

23 A. Borzym, J. Sadowski, *Polscy ojcowie Europy*, Warszawa 2007, p. 52–56.

24 A. Borzym, J. Sadowski, *Polscy ojcowie Europy*, p. 62–68.

La raison en semble simple : la Première République, avant les partages, était une entité fédérale polono-lituanienne. Et c'est en tant qu'entité étatique qu'elle est restée dans la mémoire de la postérité.

3. LES TENTATIVES D'INTÉGRATION DU CONTINENT DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Dans l'entre-deux-guerres, le concept de « Pan-Europa » s'est avéré être le plus répandu. Il est porté par Richard Coudenhove-Kalergi, né à Tokyo en 1894, fils d'un diplomate autrichien et d'une Japonaise ; après son retour en Europe, il a grandi dans le domaine de Ronsperg (désormais en Tchéquie). Enfant, il a côtoyé un environnement multinational non seulement au Japon, mais aussi dans son école, le Theresianum de Vienne²⁵. Il a utilisé cette expérience en formulant ses propositions pour l'Europe.

En 1923, a été publié à Vienne un ouvrage intitulé *Pan-Europa* dans lequel Kalergi parle de la « maladie » qui ronge l'Europe et, se plaçant dans le rôle de « médecin », il a proposé des solutions pour guérir le continent. Selon lui, après la Première Guerre mondiale, l'Europe était en déclin en raison du retrait de la Grande-Bretagne et de la Russie de la politique européenne (après la révolution bolchévique, la Russie était de fait isolée sur le plan international, tandis que la Grande-Bretagne était traditionnellement plus intéressée par ses colonies), de l'essor du Japon, de la montée en puissance des États-Unis et du déclin (ou de la disparition) des anciennes puissances européennes. Face à ce contexte, l'avenir du continent était, selon lui, une inconnue²⁶.

La création d'une Pan-Europe, une union d'États européens coopérants de la Pologne au Portugal (et donc, il faut le souligner, sans la Russie et le Royaume-Uni), avec les caractéristiques d'une union éco-

25 K. Koźbiał, *Coudenhove-Kalergi Richard Nicolaus*, dans : *Europeistyka. Leksykon*, réd. W. Stankowski, Warszawa 2011, p. 41-43.

26 R. Coudenhove-Kalergi, *Pan-Europe*, Racibórz 2005, p. 12-15.

nomique et, à terme, politique devait constituer une panacée face à ce mal ; avec le temps, le projet devait aboutir à la création des « États-Unis d'Europe à l'instar des États-Unis d'Amérique »²⁷.

Il voyait ainsi la solution aux problèmes du continent dans l'intégration de l'Europe. Le livre, qui avait été imprimé à grand tirage, s'est retrouvé dans de nombreuses bibliothèques européennes, ce qui lui a conféré une certaine notoriété. La théorie a été suivie d'une action organisationnelle, puisque Kalergi a mis en place l'Union paneuropéenne, une organisation non gouvernementale au sens moderne du terme, dont l'objectif était de promouvoir l'ensemble du projet. Le Congrès paneuropéen de 1926 a attiré environ deux mille personnes, mais les années suivantes, il n'a pas connu le même succès, bien qu'un comité de la Société des Nations se soit penché sur le projet. Les années 1930 ont vu la montée des forces nationalistes dans de nombreux pays du continent et leur apogée, l'arrivée au pouvoir d'Hitler en Allemagne. Cette situation a conduit à l'éclatement d'une nouvelle guerre mondiale. Il est intéressant de noter que Kalergi avait prédit cette évolution dans son livre. Il a souligné qu'en l'absence de coopération, l'Europe serait confrontée à une nouvelle guerre...

Il est intéressant de noter que, malgré la guerre, même les forces politiques, et pas seulement elles, ont tenté de discuter de l'avenir du continent. Par exemple, en 1944, des réunions de la Résistance européenne (qui représentait 9 pays) ont eu lieu à Genève et ont abouti à l'annonce de la *Déclaration de la Résistance européenne* qui stipule les objectifs d'unification des peuples du continent²⁸. En 1942, Winston Churchill a écrit sur la nécessité de construire les États-Unis d'Europe. En outre, les responsables politiques des pays respectifs qui avaient émigré, ont discuté de la coopération, bien que dans un cercle plus restreint. C'est ainsi, entre autres, qu'est née une proposition de créer, après la guerre,

27 R. Coudenhove-Kalergi, *Pan-Europa*, p. 114. Le projet de Kalergi est aussi appelé « les États-Unis d'Europe ».

28 J. Łaptos, W. Prażuch, A. Pytlarz, *Historia Unii Europejskiej*, p. 37.

une fédération (ou confédération) polono-tchécoslovaque qui n'a finalement pas vu le jour²⁹.

4. LES DÉFIS DE L'INTÉGRATION DANS L'APRÈS-GUERRE ET LEURS ORIGINES

La Seconde Guerre mondiale a été un choc pour les populations du Vieux Continent. L'Europe est sortie de la guerre ruinée, non seulement en termes de population, d'économie et d'infrastructures, mais aussi sur le plan politique. Dans le « nouveau monde » de l'après-guerre, a été instauré un nouvel ordre, bientôt appelé « guerre froide », caractérisé par la position dominante des superpuissances : les États-Unis et l'Union soviétique. L'Allemagne, vaincue, avait perdu toute importance, tout comme l'Italie. La Grande-Bretagne et la France, même si elles étaient dans le camp des vainqueurs, étaient affaiblies politiquement et économiquement ; de plus, elles étaient aux prises avec les difficultés croissantes que leur causaient leurs vastes colonies, qui exprimaient de plus en plus leurs aspirations à l'indépendance. En quelque sorte, ce que Kalergi avait écrit dans *Pan-Europa* s'était réalisé : seule la coopération pourrait désormais constituer la force du continent. La tâche n'était pas facile.

En fait, il aurait fallu parler, à l'époque, de deux objectifs primordiaux : (1) la reconstruction économique du continent et (2) la conduite de la politique internationale de manière à éviter une nouvelle guerre européenne (mondiale). Il est utile d'avoir à l'esprit ces deux objectifs ; en effet, si l'on devait évaluer l'efficacité de la politique d'intégration en Europe après 1945, on devrait conclure, après presque 80 ans, qu'ils ont tous les deux été atteints.

Lorsque l'on considère les activités en faveur de l'intégration, il est impossible de ne pas souligner qu'elles concernaient la partie occidentale du continent. Les pays d'Europe centrale et orientale étaient soumis

29 J. Łaptos, W. Prażuch, A. Pytlarz, *Historia Unii Europejskiej*, p. 32–34.

aux diktats politiques et économiques de l'URSS ; pendant plus de 40 ans, ils n'ont donc pas pu participer au processus d'intégration européenne. Cette participation n'a été possible qu'après la chute du « rideau de fer » qui divisait le continent, et l'effondrement de l'Union soviétique.

Les pays d'Europe occidentale ont assez rapidement décidé de coopérer militairement, ce qui était important compte tenu de la menace que représentait l'URSS. En 1947, à Dunkerque, la Grande-Bretagne et la France ont signé un traité d'alliance et d'assistance mutuelle contre une éventuelle agression allemande ; à l'époque, une telle invasion relevait en fait de la pure abstraction. Un an plus tard, cette alliance purement défensive a été étendue à la Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg sous le nom de « Pacte de Bruxelles » et prévoyait une aide en cas d'attaque contre l'un de ces pays. C'était un prélude à la coopération qui, un an plus tard, a pris la forme d'une coopération étroite avec les États-Unis d'Amérique, actée par la signature du traité de Washington. En 1949 a été créée l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Elle regroupe la Belgique, le Danemark, la France, les Pays-Bas, l'Islande, le Canada, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Italie³⁰. Ce bloc politico-militaire de sécurité collective existe toujours et compte désormais 31 États³¹. Bien que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord n'ait pas de lien direct avec l'Union européenne, il convient de ne pas l'oublier, car il devenait difficile pour les pays neutres (comme l'Autriche) de concilier leur appartenance aux deux organisations.

L'activité des États-Unis sur le continent européen (ou plus largement dans le monde) a constitué un facteur important de l'intégration d'après-guerre. En l'occurrence, on peut parler d'activité : (1) militaire, (2) politique et (3) économique. C'est principalement l'activité militaire qui a conduit à la création de l'OTAN en tant que bloc de défense destiné à assurer la protection face à l'Union soviétique. Le thème de la menace

³⁰ M. Natanek, *Historia integracji europejskiej*, Warszawa 2013, p. 10–11.

³¹ Face à l'agression russe contre l'Ukraine, la Finlande et la Suède ont décidé de rejoindre l'OTAN en février 2022. Alors que la première est déjà membre du Pacte, la Suède attend encore l'approbation de tous les membres de l'organisation (état au 15 septembre 2023).

s'est avéré une fois de plus important, d'autant plus qu'il a également été revisité à des moments d'action concrète en faveur de l'intégration de la partie occidentale du continent. La coopération économique s'est aussi développée progressivement, accélérée après l'annonce par les États-Unis d'un plan d'aide à l'Europe dévastée par la guerre. Ce plan a été proposé par le secrétaire d'État américain George Marshall, d'où son nom de « plan Marshall ». Les Américains ont promis d'apporter une aide aux pays européens, mais soumise à la condition de créer une organisation européenne capable de coordonner des missions spécifiques et de distribuer les fonds qui afflueraient en Europe. Le 16 avril 1948, a été créée l'Organisation européenne de coopération économique (OECE)³² qui est devenue quelques années plus tard l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). Le plan visait également les pays d'Europe centrale (comme la Pologne et la Tchécoslovaquie), mais ceux-ci ont refusé d'y participer en raison de leurs liens étroits avec Moscou. Il est indéniable que l'activité économique américaine a contribué à aider les pays du Vieux Continent et a favorisé le consentement de ces derniers aux efforts d'intégration. L'aide américaine avait en outre une dimension politique, car le continent européen avait besoin d'un partenaire fiable face au clivage croissant entre l'Est et l'Ouest.

Un moment en particulier est reconnu comme un jalon capital dans le processus d'intégration en Europe. Il s'agit d'un discours que Winston Churchill a prononcé le 19 septembre 1946 à l'université de Zurich. L'ancien Premier ministre britannique était un fervent partisan d'une coopération étroite entre les pays européens. Dans son discours, il évoquait la situation générale du continent, soulignait le besoin d'intégration, mais attirait surtout l'attention sur un fait qui échappait probablement à beaucoup ou qui n'était tout simplement pas concevable. Il a indiqué que la coopération entre l'Allemagne et la France, pays qui se sont fait la guerre entre 1870–1871, 1914–1918 et 1940–1945, devrait constituer une

32 L'OECE a été créée par 16 pays : l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suisse, la Suède, la Turquie et le Royaume-Uni. Un peu plus tard, ils ont été rejoints par l'Allemagne et l'Espagne. En 1961, l'OECE est devenue l'OCDE.

étape importante menant vers l'intégration. Nombreux étaient ceux qui avaient trouvé sa proposition irréaliste, mais ils ont rapidement été convaincus que Churchill avait raison. Compte tenu de l'envergure de l'homme politique, le discours a trouvé un écho considérable, même si Churchill n'envisageait pas la participation de son pays au projet d'intégration. En effet, la Grande-Bretagne restait à cette époque plus intéressée par ce qui se passait dans ses colonies que par ce qui se passait en Europe.

Le discours de l'ancien Premier ministre britannique a eu pour conséquence immédiate l'organisation du Congrès de l'Europe à La Haye, qui s'est tenu en 1948³³. Le fait même qu'il ait rassemblé les efforts d'intégration venant du terrain et des organisations non gouvernementales mérite d'être souligné. Au cours du Congrès, les travaux se sont déroulés dans trois sous-groupes : politique, socio-économique et culturel. Chacun d'entre eux avait produit des rapports qui ont ensuite été utilisés dans le document final³⁴. Cette réunion a abouti à l'unification des mouvements pro-intégration en Europe dans ce que l'on appelle le mouvement européen. À l'issue du Congrès, a été adopté *Le Message aux Européens* soulignant la nécessité d'œuvrer pour : la libre circulation des personnes, des idées et des biens sur le continent ; l'adoption par les pays européens d'une Charte des droits de l'homme garantissant la liberté de pensée, d'expression et de réunion ; la création d'une institution chargée de faire respecter la Charte ; et la création d'une « assemblée européenne » représentant les pays concernés.

Les travaux du Congrès ont également influencé des hommes politiques et des décideurs européens qui soulignaient que l'intégration était également attendue par les citoyens ordinaires, les Européens. Environ 800 personnes y ont assisté, y compris des hommes politiques qui allaient occuper par la suite des postes importants (par exemple, le futur président français François Mitterrand, le futur chancelier allemand Konrad Adenauer ou le futur premier ministre britannique Harold Macmillan). Le congrès comportait également un élément po-

33 M. Natanek, *Historia integracji europejskiej*, p. 13.

34 K. Koźbiał, *Kongres haski*, dans : *Europeistyka. Leksykon*, réd. W. Stankowski, p. 187–189.

lonais ; parmi ses principaux organisateurs se trouvait Józef Retinger (1888–1960), activiste en exil, écrivain et ancien officier des forces spéciales polonaises.

Le Manifeste post-Congrès en question était assez radical dans sa forme. Il exigeait l'introduction d'une forme de coopération fédérale, ce qui impliquait l'abandon par les pays respectifs d'une partie de leur souveraineté et un transfert de compétences à des organes supranationaux. Ce n'était pas réaliste à l'époque, l'expérience de la guerre étant trop récente. La Grande-Bretagne était l'un des pays qui s'était opposé à ces idées et avait préconisé une forme plus souple de coopération intergouvernementale.

Le Congrès de La Haye a eu pour conséquence immédiate la création, en 1949 à Londres, du Conseil de l'Europe. La France y a joué un rôle important, notamment en la personne de ses ministres des Affaires étrangères, Georges Bidault d'abord, puis Robert Schuman, qui ont soutenu la création de l'Assemblée consultative européenne. Le processus de création de la nouvelle organisation s'est déroulé essentiellement dans le cadre du Pacte de Bruxelles et a finalement vu le jour le 5 mai 1949³⁵. À cette époque a été adopté le statut du Conseil de l'Europe, en vertu duquel les parlements et les gouvernements des États membres (sous la forme du Comité des ministres) sont représentés au sein du Conseil. Toutefois, la nouvelle organisation n'est dotée d'aucun pouvoir supérieur sur les États membres ; néanmoins, ces derniers se sont engagés à respecter les principes fondamentaux qui sous-tendent son fonctionnement.

Bien que le Conseil de l'Europe n'ait formellement rien à voir avec l'Union européenne actuelle (il est souvent considéré – à tort – comme son institution), il convient de noter son importance dans le processus d'intégration. Le Conseil existe depuis plus de 70 ans et s'est spécialisé dans les activités en faveur du respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'autonomie et de tout ce qui peut être décrit comme la société civile. Parmi ses réalisations les plus importantes figurent la

35 Le Conseil de l'Europe a été créé par 10 États : la Belgique, le Danemark, la France, les Pays-Bas, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni.

Convention européenne des droits de l'homme, adoptée en 1950, et la Cour européenne des droits de l'homme, ayant son siège à Strasbourg, qui veille à ce que les États membres du Conseil prennent au sérieux le respect de la Convention³⁶. Sans l'ombre d'un doute, le Conseil de l'Europe doit être considéré comme le premier exemple d'une entité politique réunissant les États démocratiques du Vieux Continent.

Les conséquences immédiates du Congrès de La Haye ont été, somme toute, limitées. Probablement en raison de la situation précaire après la fin de la guerre, ainsi que de la réticence des États respectifs à abandonner au moins une partie de leur souveraineté. Toutefois, au fil du temps, il est apparu clairement aux décideurs politiques qu'il était nécessaire de faire passer la coopération à un niveau supérieur, à un niveau plus avancé.

5. COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Dans les années qui ont suivi, il est apparu clairement que le discours de Churchill de 1946 s'était largement réalisé : c'est la France et (progressivement) la République fédérale d'Allemagne (qui a fonctionné formellement jusqu'en 1947, après quoi il fut devenu impossible pour les Alliés de parvenir à un accord sur l'unité de l'Allemagne) qui se sont retrouvées au premier rang des États ayant le plus grand intérêt à unifier le continent. Au fil du temps, cette démarche a donné des résultats tangibles.

La plupart de ceux qui ont pris les décisions importantes étaient convaincus que le processus d'intégration devait se dérouler de manière évolutive, étape par étape. Le Français Jean Monnet, un « homme de second plan » doté d'une expérience économique pratique, a préconisé une telle solution, reconnaissant que la coopération dans un domaine nécessiterait une action similaire dans d'autres sphères de la vie. Le mi-

36 M. Natanek, *Historia integracji europejskiej*, p. 15–16.

nistre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, était convaincu de cette idée et, le 9 mai 1950, il a annoncé le plan Schuman³⁷.

Ce plan prévoyait que l'ensemble de la production française et allemande de charbon et d'acier serait placé sous une autorité commune – la Haute Autorité – à la tête de la nouvelle organisation proposée : la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Cette Communauté devait être ouverte à d'autres pays. La France avait besoin de houille car ses ressources étaient insuffisantes. Cette matière première était cependant détenue par les Allemands, qui voyaient dans la coopération la possibilité de revenir sur la scène européenne, politique et économique.

Après négociations, les pays du Benelux et l'Italie ont également adhéré à ce projet en suivant des considérations similaires à celles de l'Allemagne. Le 18 avril 1951, le traité dit de Paris a été signé et, après ratification, il est entré en vigueur le 24 juillet 1952. Outre la Haute Autorité, le traité prévoyait également la mise en place d'autres institutions communes : une assemblée à caractère parlementaire, un Conseil des ministres et une Cour de justice. L'objectif de l'organisation était de contribuer au développement économique, de favoriser l'emploi et d'améliorer le niveau de vie dans les six pays³⁸.

Le plan Schuman a concrétisé la méthode dite d'intégration sectorielle, prévoyant un rapprochement progressif. Une fois qu'il a été vérifié que l'intégration « fonctionnait » dans ces deux domaines économiques, il a été possible de passer à l'étape suivante de la coopération.

Le projet de coopération mis en œuvre concernant les deux domaines économiques les plus importants à l'époque ne signifie pas que l'idée de l'intégration de l'Europe occidentale dans la première période d'après-guerre n'ait connu que des succès. En effet, outre les mesures économiques, un rapprochement politique et militaire a été tenté. Aucune de ces initiatives n'a toutefois abouti, ce qui indique clairement que les intentions étaient peut-être trop nombreuses à un moment donné et

37 L'importance de cet événement est soulignée par le fait que, désormais, ce jour est célébré comme la Journée de l'Europe.

38 J. Łaptos, W. Prażuch, A. Pytlarz, *Historia Unii Europejskiej*, p. 78–81.

que les États d'Europe occidentale n'étaient pas encore prêts pour une « intégration totale » dans tous les domaines de leur fonctionnement.

Il ne fait aucun doute que les principaux besoins de l'Europe occidentale ont été satisfaits et que des capacités ont été garanties après la création de l'OTAN. Le problème était que la République fédérale d'Allemagne, qui participait à l'intégration économique mais ne pouvait être impliquée dans les activités de défense tant qu'elle était occupée (formellement, ce statut a été aboli sur la base de ce que l'on appelle l'accord allemand de mai 1952), restait en dehors de ces structures.

Prenant acte de la proposition de Washington d'intégrer la République fédérale d'Allemagne dans l'OTAN, le Premier ministre français René Pleven a proposé en octobre 1950 d'intégrer militairement les États membres de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. La possibilité que l'Allemagne de l'Ouest contribue au renforcement des capacités de défense de l'Occident a été prise en compte, tandis que, d'autre part, on a supposé que les forces allemandes seraient « sous contrôle » dans le cadre d'une force européenne commune et ne pourraient pas être utilisées à des fins exclusivement allemandes. Jean Monnet a également joué un rôle important dans la planification d'une nouvelle forme de coopération, qui a été appelée « Communauté européenne de défense » (CED), mais l'idée était connue sous le nom de plan Pleven. Ce plan prévoyait la création d'un ministère européen de la défense, d'un état-major commun et d'une force armée supranationale. Il s'agissait donc de l'abandon par les États d'une part assez importante de leur souveraineté, ce qui n'a pas manqué de susciter de vives controverses. Il est intéressant de noter que l'idée a été soutenue par les Britanniques, bien qu'ils n'aient pas voulu y participer (tout en étant un membre important de l'OTAN). Les opposants au plan étaient principalement ceux qui voyaient d'un mauvais œil l'idée de remilitariser l'Allemagne de l'Ouest et exprimaient des doutes quant à la présence américaine sur le continent. Finalement, en août 1954, l'Assemblée na-

tionale française a été le seul parlement des États membres de la CECA à rejeter le projet d'OEN³⁹.

Le plan de coopération politique européenne visant à renforcer l'intégration politique sous la forme de politiques étrangères plus étroites ou d'éléments de sécurité n'est pas non plus entré en vigueur. En outre, a été avancée l'idée de créer une grande communauté sur la base de la CECA et du Conseil de l'Europe, dotée de ses propres institutions législatives et exécutives. Les deux idées devaient être traitées ensemble, l'échec de l'une ayant les mêmes conséquences pour l'autre. Les projets d'intégration défensive et militaire des États européens ont échoué, tout comme les idées visant à unifier les politiques étrangères. Ces deux problèmes n'ont toujours pas été résolus au sein de l'Union européenne.

6. LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET L'UNION EUROPÉENNE

Quand on pense à l'intégration européenne, on pense naturellement au continent européen. L'actuel traité sur l'Union européenne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, vient en quelque sorte compléter cette compréhension. Son article 49 dispose que « Tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 et qui s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union »⁴⁰. Toutefois, il convient de noter que le terme « État européen » n'a jamais été compris dans un sens géographique, limitant l'adhésion potentielle aux seules frontières géographiques du Vieux Continent. Il a été conçu d'une manière politique : il s'agissait d'États qui représentaient un certain type de valeurs démocratiques, difficiles à décrire ou à évaluer parce qu'il s'agit d'un terme général, qui n'est pas facile à définir. Il s'agissait de valeurs telles

39 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 104–107; *Europejska Wspólnota Obronna*, dans : I. Kienzler, *Leksykon Unii Europejskiej*, Warszawa 2003, p. 81.

40 Traité sur l'Union européenne, *Journal officiel de l'Union européenne* 2016/C 202/01, https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:9e8d52e1-2c70-11e6-b497-01aa75e-d71a1.0018.01/DOC_2&format=PDF, (01.09.2023).

que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice ou l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils sont désormais énumérés à l'article 2 du traité précité. Les Communautés, ou à présent l'Union, ont été ouvertes à ces pays, en poursuivant un processus cohérent d'élargissement de la coopération.

En raison des conditions susmentionnées, le processus d'intégration s'est successivement étendu à un nombre croissant de pays. Cette évolution témoignait du succès de l'intégration sur le Vieux Continent, car il ne faut pas oublier qu'il s'agissait d'un processus volontaire : personne n'a forcé les pays successifs à adhérer à la CEE ou plus tard à l'Union. Au contraire, ils ont exprimé le désir de participer au processus d'intégration du continent.

6.1. VERS UNE INTÉGRATION PLUS ÉTROITE : LES TRAITÉS DE ROME

Comme il a été mentionné, la CECA a débuté en 1951, mais elle ne couvrait que deux domaines économiques, les plus importants après la fin de la guerre. Malgré un élan limité, il s'est avéré que la coopération étroite entre les six pays d'Europe occidentale portait ses fruits et était positivement appréciée non seulement par la CECA elle-même, mais aussi par d'autres pays. Ce n'était qu'une question de temps avant que la coopération ne s'étende à d'autres domaines. Pour relever ce défi, une conférence intergouvernementale a été convoquée et s'est tenue à Messine au début du mois de juin 1955. Lors des débats, le ministre néerlandais des Affaires étrangères, Johan Willem Beyen, a joué un rôle important en présentant, avant même la conférence, un plan visant à étendre la coopération au reste de l'économie et un passage à un niveau d'intégration plus élevé sous la forme d'une union douanière. Les représentants des pays réunis à Messine ont convenu non seulement de travailler sur l'idée, mais aussi de se concentrer sur un projet impliquant l'utilisation pacifique des nouvelles possibilités d'énergie nucléaire⁴¹.

41 K. Popovich, *Historia integracji europejskiej*, p. 64–65.

L'idée n'est pas entrée en vigueur « dès le lendemain ». Une commission présidée par Paul Henri Spaak, homme politique belge, actif depuis des années dans le processus d'intégration du continent, est mise en place. Le résultat de ces travaux a donné lieu au rapport Spaak, présenté près d'un an plus tard, qui soulignait la nécessité d'approfondir la coopération économique par une suppression progressive des barrières douanières et le commencement d'une coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire. Pour ce faire, il a été proposé d'instaurer deux autres organisations d'intégration : La Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Il faut savoir que les Britanniques ont été relativement proches de la décision d'entrer dans le processus d'intégration. Cependant, ils n'ont pas pris cette décision, restant sciemment à l'écart d'une coopération étroite dans la partie occidentale du continent. Et cela, pour près de deux décennies. L'une des raisons de cette évolution est l'intérêt constant porté aux colonies, anciennes ou encore existantes. Il semble que les liens politiques et militaires avec les États-Unis (au sein de l'OTAN) sont plus importants pour Londres que les liens plus étroits avec les partenaires continentaux d'outre-Manche.

À la suite de la conférence de Messine et du rapport Spaak, les traités de Rome ont été signés le 25 mars 1957. L'un a créé la CEE, l'autre l'Euratom. Les traités sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante.

L'objectif de la CEE était, selon le traité de Rome, de tendre vers un marché commun à l'avenir et, avant cela, vers une union douanière. Était aussi prévue la suppression progressive des restrictions existantes en matière de circulation des personnes, des services et des capitaux. Au fil du temps, ces objectifs se sont concrétisés. Ce qui était nouveau, c'était l'adoption des principes du marché libre en ce qui concerne les produits agricoles de base. On s'est rendu compte que ce pan de l'économie était extrêmement sensible et que chaque pays défendrait ses prérogatives en vue de protéger ses propres intérêts. C'est pourquoi, ces solutions ont été introduites progressivement. La Communauté économique européenne comprenait quatre organes principaux : l'Assemblée parlementaire (délégués des parlements nationaux), le Conseil (princi-

pal organe de décision, ministres nationaux), la Commission (pouvoirs d'exécution et de proposition accordés par le Conseil) et la Cour de justice (pour assurer le respect de la loi). À cela s'ajoutent divers organes subsidiaires⁴².

La deuxième Communauté à avoir été créée, Euratom, avait, entre autres, les objectifs suivants : la coopération pacifique dans le domaine de la technologie nucléaire, la promotion de la recherche, la création et le développement de l'industrie nucléaire, une politique commune d'approvisionnement en minerais et en combustibles nucléaires, l'établissement de normes de sécurité uniformes pour la protection de la population et des travailleurs employés dans l'industrie, le relèvement du niveau de vie dans les États membres par le libre développement des techniques et le contrôle de l'utilisation non militaire des matières nucléaires. De même, des institutions ont été créées : l'Assemblée parlementaire, le Conseil des ministres, la Commission, la Cour de justice et des organes subsidiaires.

Dans le même temps, la CECA n'a pas été supprimée, de sorte qu'il existait alors trois organisations de coopération regroupant les six mêmes pays. Chacun d'entre eux disposait également de ses propres institutions : comités et conseils⁴³, qui n'ont toutefois pas trouvé de justification à long terme. C'est pourquoi, le 9 avril 1965, le traité dit de fusion a été signé à Bruxelles, fusionnant les institutions jusqu'alors séparées, ce qui était tout à fait logique et attendu. Le traité a également permis une répartition plus claire des compétences. Ces dispositions sont entrées en vigueur en juillet 1967.

Le projet d'intégration mené par les « six » a été jugé positivement et a été mis en œuvre par évolution plutôt que par révolution. Par exemple, il a fallu 10 ans pour supprimer toutes les barrières commerciales (droits de douane et quotas) entre les pays coopérants. La CEE est devenue une union douanière de fait au 1^{er} janvier 1968. Depuis cette date, il existait un tarif commun pour les produits provenant de pays tiers. Il convient également de souligner que, lors de la signature des traités de Rome, il

42 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 117–118.

43 Seul l'organe parlementaire, prototype de l'actuel Parlement européen, était commun.

a été tenu compte de la nécessité d'assurer un développement économique harmonieux et de réduire progressivement les disparités dans le développement économique des différentes parties des pays (les régions). Ces finalités revêtaient une importance capitale pour l'avenir de l'intégration ; en effet, en 1957, les États qui s'intégraient présentaient, dans différents secteurs économiques, un niveau de développement similaire. Chaque élargissement de la coopération a accru les disparités de développement entre les États membres.

La Grande-Bretagne se tenait à l'écart de l'intégration, sans que cela signifie qu'elle ne s'intéressait pas aux processus en cours sur le continent. Le scepticisme britannique s'expliquait par une vision des idées de coopération différente de celle mise en œuvre par les « Six » : Londres, craignant une restriction de sa souveraineté⁴⁴, préconisait une coopération intergouvernementale relativement souple. Ces objectifs ont été partiellement atteints par la mise en place, avec une implication britannique importante, de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Il semble que la création de cette association soit également due au fait que — pour diverses raisons — la plupart des pays d'Europe occidentale sont restés en dehors de la CECA/CEE. Il convient ici de souligner la position des États neutres (Autriche, Finlande, Suisse et Suède), qui n'étaient pas intéressés par des propositions de coopération trop étroite, notamment sur le plan politique, estimant que cela pouvait nuire à leur statut. En outre, les pays scandinaves se sont également engagés dans une coopération régionale qui s'est traduite, par exemple, par la suppression du visa, le développement d'un marché du travail commun et la création d'une compagnie aérienne commune SAS (Scandinavian Airlines System). Les États non démocratiques de la partie occidentale de l'Europe sont restés en dehors du courant principal de ces liens ; il s'agit de l'Espagne et du Portugal. Ce dernier pays a toutefois rejoint l'AELE en raison de ses liens économiques étroits avec Londres.

Pour les pays susmentionnés, réunis sous la houlette informelle du Royaume-Uni, ce nouveau mécanisme semblait être la solution

44 J. Kiwerska, *Wielka Brytania wobec jedności europejskiej*, dans : *Wspólna Europa. Mit czy rzeczywistość?*, réd. A. Wolff-Powęska, Poznań 1990, p. 94.

idéale. Il a débuté en 1960 après l'entrée en vigueur de la convention de Stockholm. L'AELE réunissait sept pays : l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suisse, la Suède et le Royaume-Uni. Les activités de l'Association visaient à promouvoir le développement économique, l'exploitation rationnelle des ressources, la concurrence loyale et, surtout, la réduction des droits d'importation frappant les produits industriels. Ses membres avaient vocation à libéraliser les échanges commerciaux entre eux⁴⁵. L'organisation s'était dotée de structures très modestes, se résumant à un Conseil des ministres comme organe principal, des organes consultatifs et un secrétariat basé à Genève.

Il s'agissait d'une zone de libre-échange classique, mais qui n'incluait pas le commerce des produits agricoles. Si ses activités ont permis d'accroître les échanges de marchandises entre les États membres, les résultats obtenus ne souffraient pas la comparaison avec les réalisations de la CEE. L'absence de compacité territoriale entre les États membres a également constitué une difficulté. Un coup d'œil jeté sur la carte montre que les frontières terrestres n'existaient qu'entre la Norvège et la Suède et entre l'Autriche et la Suisse. Cette caractéristique désavantageait aussi l'AELE par rapport aux Communautés européennes.

Ainsi, il serait difficile de considérer le fonctionnement de l'AELE comme une réussite. Dès le départ, l'avantage significatif des Britanniques sur les autres pays et dans tous les domaines était visible à l'œil nu. Les échanges commerciaux entre les membres de la zone étaient limités. Quels intérêts économiques l'Autriche aurait-elle pu partager avec la Finlande ou la Suède avec le Portugal à l'époque ? Lorsqu'on tente de répondre à ces questions, on voit clairement que la concurrence avec la CEE était vouée à l'échec. La meilleure preuve en est le fait que, dès l'année suivant la création de l'AELE, certains de ses membres se sont portés candidats à l'adhésion à la CEE. En bref : le plan britannique de créer un mécanisme concurrentiel a échoué. L'appartenance des pays respectifs à l'AELE est présentée dans le tableau n° 1.

45 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 126–127.

Tableau 1. Membres de l'AELE 1960-2023

Année	Pays ayant adhéré à l'AELE	Sortie de l'Association et la raison de cette décision
1960	AUTRICHE	1994 – adhésion à l'UE
	DANEMARK	1994 – adhésion à l'UE
	NORVÈGE	
	PORTUGAL	1985 – adhésion à l'UE
	SUISSE	
	SUÈDE	1994 – adhésion à l'UE
	ROYAUME-UNI	1972 – adhésion à l'UE
1970	ISLANDE	
1986	FINLANDE	1994 – adhésion à l'UE
1991	LIECHTENSTEIN	

Source : élaboration personnelle.

À l'heure actuelle, l'AELE est cantonnée à quatre pays membres : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. L'Association ne joue guère de rôle notable parmi les organisations d'intégration sur le continent. Dans le contexte de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, il a été récemment question d'une éventuelle réintégration de ce pays dans l'AELE. Il est difficile de juger de la situation à ce stade, d'autant plus que des voix s'élèvent pour... réclamer le retour des Britanniques au sein des structures de l'UE.

6.2. LES ANNÉES 1960 ET 1970. LES DIFFICULTÉS TRANSITOIRES ET LE PREMIER ÉLARGISSEMENT

Les deux décennies suivantes ont été marquées par les premières crises perceptibles dans le processus d'intégration du continent, qui n'ont pas nécessairement connu une solution immédiate. En outre, de nouvelles propositions ont été formulées sur la forme que devrait prendre la coopération en Europe et sur le rôle que les États-Unis devraient y jouer, et enfin, a eu lieu le premier élargissement des Communautés euro-

péennes. Les tentatives d'étendre le projet aux questions économiques et monétaires n'ont pas été moins importantes.

À la fin de 1958, Charles de Gaulle, général qui s'est distingué pendant la Seconde Guerre mondiale, est élu président de la République française par les grands électeurs. Comme ce pays fut l'un des moteurs de l'intégration, les politiques du nouveau chef d'État ont eu une influence considérable sur le processus d'intégration. Malheureusement, elle a été négative.

Le nouveau président français avait une vision du développement de la coopération en Europe sensiblement différente de celle qui avait été mise en œuvre jusqu'alors. Il voyait la France comme une superpuissance et même s'il n'était pas opposé en principe à l'intégration des États, il était attaché à la souveraineté nationale. De Gaulle est favorable au concept d'intégration qu'il appelle « une Europe des Nations » (ou « une Europe européenne »). Il s'agissait d'une idée confédérale d'intégration de telle sorte que les États conservent leur indépendance politique tout en se rapprochant sur le plan économique. De Gaulle veillait à l'indépendance de la France et au maintien d'un équilibre dans les relations internationales (d'où son opposition à ce qu'il considérait comme un rôle trop important des Américains sur le continent européen, notamment au sein de l'OTAN). Sa conception de l'intégration reposait sur l'attribution d'un rôle central aux États, et il qualifiait de mythes et de chimères toutes les autres idées équivalant à la création d'une communauté « au-delà des nations et des États ». Par conséquent, la délégation de compétences aux institutions communautaires devait être très limitée. Le président français a également utilisé l'expression « l'Europe de l'Atlantique à l'Oural » dont l'instauration devait constituer un objectif à long terme. Il supposait l'évolution des États socialistes de l'époque et leur inclusion potentielle dans la vision d'une Europe-confédération. Cette approche devait permettre de surmonter la division post-Yalta sur le continent⁴⁶.

Les Français ont fait des propositions confédérales concrètes telles que le plan Fouchet en 1961, qui prévoyait la création d'une Commission

46 J. Mikosz, *Francja: od Europy Ojczyzn do federacji europejskiej*, dans : *Wspólna Europa. Mit czy rzeczywistość?*, p. 130–132.

politique en tant qu'organe intergouvernemental. Cependant, ce projet n'a pas reçu un accueil favorable au sein des Communautés ; les milieux fédéralistes en Europe, mais aussi en France même, s'y sont opposés. En revanche, la signature du traité de l'Élysée avec l'Allemagne en janvier 1963 a constitué un succès important pour la France en matière de politique étrangère ; celui-ci a conduit à une réconciliation entre les deux pays les plus importants pour le processus d'intégration. Cette initiative a renforcé les efforts déployés tendant à l'approfondissement de la coopération ; la France et l'Allemagne ont désormais été qualifiées de « moteurs de l'intégration européenne ». Cependant, au début des années 1960, les intentions de de Gaulle étaient différentes : il s'agissait pour lui de renforcer la France aux dépens des États anglo-saxons, tout en gagnant à sa cause l'Allemagne de l'Ouest.

À tout le moins, la politique de retenue de de Gaulle en matière d'intégration a été la principale cause de la première crise qui a secoué l'ensemble du processus au milieu des années 1960. En 1965, l'objectif du gouvernement français était de rechercher les meilleures solutions possibles pour lui-même en matière de politique agricole (et les velléités d'obtenir le maximum de fonds communautaires à cette fin). En outre, à partir de 1966, les Communautés devaient passer à l'étape suivante de l'intégration, marquant un rôle accru pour la Commission de la CEE. Le président français était farouchement opposé à ces projets, ce qui a conduit à une impasse entre la France et la Commission de la CEE, et a pris la forme de la « crise de la chaise vide » (juillet 1965-janvier 1966). Pendant cette période, les représentants français ne participaient plus aux réunions du Conseil des ministres, bloquant ainsi la possibilité de prendre des décisions et, partant, celles qui concerneraient la politique agricole. Les Français ont exigé le maintien du principe de l'unanimité dans la prise de décision du Conseil et se sont opposés à un rôle accru de la Commission⁴⁷.

La crise a été résolue au mois de janvier suivant lors d'une rencontre à Luxembourg (le « compromis de Luxembourg »). Les Français ont ac-

47 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 142–143; K. Popowicz, *Historia integracji europejskiej*, p. 91–98. La crise a essentiellement consisté en une rupture de la France avec les principes antérieurement établis qu'elle avait acceptés.

cepté le vote à la majorité, mais seulement sur des questions mineures. La procédure de décision à l'unanimité est maintenue pour les questions les plus importantes. À chaque fois, la « pertinence de l'intérêt » devait être déterminée par les pays respectifs, ce qui restait très vague.

D'une part, la première crise a montré clairement que les positions prises et la politique menée par le dirigeant d'un seul pays peuvent avoir un impact négatif sur l'ensemble du processus et même conduire à l'arrêt de celui-ci, malgré les engagements antérieurs pris par ce même pays et l'accord sur certaines solutions. D'autre part, l'idée d'une « Europe des Nations » a démontré qu'il n'y avait pas d'accord sur une solution unique concernant la direction que devrait prendre l'intégration. Cette perception de l'intégration par le président français n'a d'ailleurs pas été la seule brèche dans la communauté d'actions des États d'Europe occidentale. En 1966, de Gaulle a décidé que la France retirerait ses forces armées du système militaire de l'OTAN, mais sans se retirer du pacte⁴⁸. Cette décision s'inscrivait dans un prolongement de l'idée de réduction de la présence américaine en Europe ; n'ayant pas été suivie par les autres États, la France faisait cavalier seul. Cette politique dérivait aussi du fait que, depuis 1960, la France possédait l'arme nucléaire et refusait de la subordonner aux forces de l'OTAN.

Enfin, la dernière action de Charles de Gaulle portait sur la politique d'élargissement des Communautés, un tel sujet étant apparu pour la première fois de manière réaliste dans les années 1960. Le Royaume-Uni, ainsi que le Danemark, la Norvège et l'Irlande ont entrepris des démarches en vue d'adhérer aux Communautés. Ces efforts se sont avérés ardues ; le dirigeant français a utilisé son droit de veto pour bloquer l'élargissement.

Les Britanniques ont déposé leur première demande d'adhésion aux Communautés en 1961, mais celle-ci a échoué en raison du veto du président de Gaulle. La demande d'adhésion était sous-tendue par le fait que, d'une part, il n'était pas satisfaisant pour le pays insulaire de rester uniquement dans l'AELE, et, d'autre part, il faut rester conscient des

48 Suite à ces agissements, le siège de l'OTAN a été transféré de Paris à Bruxelles, où il se trouve toujours.

liens étendus qui existaient entre Albion et ses possessions hors Europe. En 1955 encore, un peu plus de 30 % seulement des exportations britanniques étaient destinées aux pays d'Europe occidentale, tandis que plus de 51 % étaient destinées aux pays du Commonwealth⁴⁹. Cependant, l'année 1960, décrite comme « l'année de l'Afrique »⁵⁰, a également fait prendre conscience aux hommes politiques britanniques que les temps anciens étaient révolus et qu'il fallait envisager à l'avenir des liens avec l'Europe continentale.

Le gouvernement britannique a fait une nouvelle tentative d'adhésion en 1966, suivi dans ses démarches par les gouvernements du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège. La composition des pays de ce groupe n'est pas fortuite ; en effet, ils étaient tous économiquement liés aux îles britanniques. Cette fois encore, la France a opposé son veto (au bout d'un an), bien que l'avis des autres pays des « six » ait été plutôt favorable : ils ont reconnu que l'élargissement vers le nord pouvait donner un nouvel élan à l'intégration du continent. De Gaulle justifiait son refus par les différences entre les économies des pays mentionnés et les liens de la Grande-Bretagne avec ses anciennes colonies et les États-Unis. En pratique, cependant, les dirigeants français craignaient de voir la France mise à l'écart du processus d'intégration et son rôle diminuer. Le fait est, cependant, que les Britanniques ont cherché à maintenir leur préférence pour le commerce avec les régions qui leur étaient autrefois subordonnées⁵¹.

Au printemps 1969, de Gaulle démissionne de son poste de président. Cet acte a ouvert de nouvelles perspectives tant pour le processus d'intégration que pour l'élargissement des Communautés. Les négociations concernant l'adhésion de ces quatre pays à la CEE ont donc commencé en 1970. Cette fois, elles étaient beaucoup plus faciles parce que personne ne remettait en question cette démarche. En janvier 1972, les

49 J. Kiwerska, *Wielka Brytania wobec jedności europejskiej*, p. 95.

50 L'année 1960 a marqué l'accélération du processus de décolonisation du continent africain. À cette époque, pas moins de 17 pays africains, dont une ancienne colonie britannique, le Nigeria, se sont vus accorder l'indépendance. Ce processus a progressé au cours des années suivantes.

51 K. Popowicz, *Historia integracji europejskiej*, p. 98–103; K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 151–153.

traités d'adhésion aux Communautés ont été signés et l'étape suivante consistait à organiser des référendums sur le sujet. En Irlande, 83 % des personnes interrogées ont voté « pour », et au Danemark, plus de 63 %. En Norvège, en revanche, près de 53,5 % des électeurs s'y sont opposés ; ainsi, ce pays n'a pas adhéré à la CEE. Les Britanniques n'ont voté qu'en 1975, répondant à la question de savoir s'ils voulaient rester dans les Communautés. Plus de 67 % des électeurs se sont prononcés en faveur de l'adhésion⁵². La troisième tentative d'adhésion de la Grande-Bretagne a donc été couronnée de succès et, avec le Danemark et l'Irlande, le pays a rejoint la CEE en 1973. Dans le même temps, il s'agissait du premier élargissement historique des Communautés, montrant qu'elles étaient ouvertes aux nouveaux États membres et ne leur fermaient pas la porte une fois que toutes les conditions avaient été remplies.

L'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés a mis fin, comme le note Jadwiga Kiwerska, à une période de *splendid isolation* dans la politique étrangère britannique⁵³. En votant en 1975 en faveur de l'adhésion à la CEE, les Britanniques ont estimé qu'il valait mieux participer à cette forme d'intégration que de faire cavalier seul. Le Royaume-Uni, en tant que nouvel État membre, souhaitait maintenir ses contacts individuels avec ses anciennes colonies. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de la politique communautaire à l'égard des régions qui dépendaient autrefois des États européens. En effet, à l'époque, la France, les Pays-Bas, la Belgique et l'Italie étaient également concernés. Dès 1963, à Yaoundé, au Cameroun, les Communautés ont signé avec 18 pays africains une convention sur les privilèges commerciaux. En 1975, une convention sur les préférences commerciales a été signée à Lomé avec déjà près de 50 pays de la zone dite ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Ces accords ne se sont pas arrêtés là, puisqu'ils ont été conclus par la suite avec d'autres pays⁵⁴.

52 M. Musiał-Karg, *Operacje Brexit. Brytyjskie referenda z 1975 i 2016 roku*, „Acta Politica Polonica” 2016 nr 3 (37), p. 9; K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 172–173.

53 J. Kiwerska, *Wielka Brytania wobec jedności europejskiej*, p. 96.

54 À l'heure actuelle, ils englobent 79 pays. Depuis décembre 2019, le groupement a changé son nom officiel en OEACP – Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

L'élargissement a été l'aboutissement des décisions adoptées au sommet convoqué à La Haye en 1969. Il a alors été décidé d'approfondir la coopération, ce qui devait à l'avenir prendre la forme d'une union économique et monétaire. Il a aussi été convenu d'organiser régulièrement des sommets des chefs d'État et des gouvernements des États membres. Cette idée a d'ailleurs été poursuivie dans les années suivantes. Lors du sommet à Paris en décembre 1974, il a été décidé de créer un Conseil européen. Bien que cette création se soit produite sans modification du traité, le Conseil, composé des chefs d'État et de gouvernement, est devenu un organe important, prenant des décisions de nature stratégique, guidant l'orientation de l'intégration. Désormais, il se réunit deux fois par an. Au fil du temps, le fonctionnement du Conseil européen a été formalisé, notamment dans l'Acte unique européen, mentionné ci-dessous, et dans le traité de Maastricht, qui l'a inclus parmi les institutions de l'Union européenne⁵⁵.

Depuis le milieu des années 70, le processus d'intégration a stagné en raison de la crise de l'économie mondiale, et partant européenne. Par conséquent, des phénomènes tels que la chute du PIB, l'inflation et la hausse du chômage sont devenus monnaie courante dans les pays en voie d'intégration⁵⁶. Les problèmes ont été signalés dans le rapport Tindemans présenté en 1975. À la suite de la crise pétrolière de 1973, qui a provoqué une flambée des prix du pétrole, les pays respectifs ont pris des mesures individuelles tendant à résoudre les problèmes. Ce n'était pas la voie à suivre, mais elle était révélatrice d'une tendance à faire appel principalement à la capacité de l'État plutôt qu'à celle de l'organisation intégratrice. Ce schéma s'est également manifesté lors des crises ultérieures.

Les années 1970 ont également vu les premières tentatives d'attirer l'attention sur la volonté de mettre en place une union monétaire. Des experts, sous la houlette du Premier ministre luxembourgeois Pierre Werner, ont présenté en 1970 un rapport proposant la création progres-

55 Actuellement, outre les chefs d'État et de gouvernement, aux réunions du Conseil européen participent le président de la Commission européenne et le haut représentant de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité. Si la situation l'exige, des réunions plus fréquentes de cet organe peuvent être organisées.

56 W. Nicoll, T. C. Salmon, *Zrozumieć Unię Europejską*, Warszawa 2002, p. 40.

sive d'une union économique et monétaire. Ils proposaient la convertibilité totale des monnaies, la libéralisation de la circulation des capitaux et, en outre, l'instauration d'un système commun de banques centrales. À partir de janvier 1979, sont entrées en vigueur les dispositions relatives à l'instauration du système monétaire européen et de l'unité de compte européenne ECU (European Currency Unit)⁵⁷, valable uniquement pour les échanges interbancaires. Le taux de fluctuation autorisé entre les taux de change était d'environ 2,25 %. L'ECU a été défini par un panier de monnaies dont la composition était déterminée proportionnellement à la puissance économique des pays respectifs⁵⁸. Sa mise en place a incontestablement été un succès, un pas supplémentaire vers une intégration plus poussée, même si le chemin vers l'introduction d'une monnaie unique a encore été long.

Les années 1970 ont également été marquées par les efforts consentis pour assurer une plus grande influence des citoyens sur les activités de la CEE. Il a été décidé d'organiser des élections directes au Parlement européen, qui ont eu lieu pour la première fois sous cette forme en 1979, avec un taux de participation relativement élevé (plus de 62 %). À ce jour, le Parlement est la seule institution de l'UE à être directement élue par les habitants de l'UE.

6.3. VERS L'UNION EUROPÉENNE

La décennie suivante a été marquée par le déblocage des intentions d'intégration de la CEE. Ce processus a pris la forme d'élargissements successifs et de la mise en œuvre de changements de traités. Le traité de Maastricht a été l'aboutissement de ces efforts. Ensuite, au milieu des années 1980, la décision a été prise de supprimer progressivement les contrôles aux frontières intérieures, ce qui a contribué à faciliter les voyages et les échanges de marchandises et a sans aucun doute constitué

57 *Europejska Jednostka Walutowa – ECU*, dans : I. Kienzler, *Leksykon Unii Europejskiej*, p. 69.
58 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 167, 181. En raison du potentiel économique des neuf pays, le système de l'ECU était dominé par le mark allemand. En 1989, sa valeur représentait plus de 30 % de la valeur du panier susmentionné.

une mesure très appréciée par les citoyens des États membres. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, l'intégration européenne a dû relever un nouveau défi en réagissant à l'effondrement du système communiste en Europe centrale et orientale.

La Grèce a été le dixième pays à rejoindre les Communautés européennes ; son intégration a été actée en 1981. Elle a amorcé le processus d'adhésion des pays qui, en raison de leur régime non démocratique, n'avaient pas participé aux processus d'intégration. Dans le cas de la Grèce, il s'agissait du régime de la junte militaire au pouvoir de 1967 à 1974. Le renversement de cette dictature et la démocratisation des relations politiques ont ouvert la voie à d'éventuelles négociations d'adhésion à la CEE. Cette décision n'a pas été facile à prendre ; en effet, le pays était loin derrière les autres membres de la Communauté en termes de développement économique. Finalement, l'adhésion de la Grèce a été décidée, même si elle a été marquée par des périodes de transition permettant une meilleure préparation. Par exemple, les travailleurs grecs n'ont pas immédiatement pu trouver un emploi dans d'autres États membres. Dans les années qui ont suivi, la Grèce est devenue un bénéficiaire important des financements destinés à combler le retard de développement⁵⁹.

La Grèce a été rapidement suivie par l'Espagne et le Portugal, qui ont adhéré aux Communautés en 1986. Auparavant, ces pays s'étaient aussi trouvés sous des régimes autoritaires : en Espagne, le gouvernement du général Franco (jusqu'en 1975), et au Portugal, celui de Salazar (le régime qu'il avait mis en place a été renversé en 1974 à la suite de la révolution dite des œillets). Après la chute des autocrates, les deux pays se sont démocratisés, ce qui leur a permis de rejoindre la CEE. Cependant, à l'instar de la Grèce ils accusaient, eux aussi, des retards notables au niveau de développement par rapport aux Communautés. Au cours des négociations d'adhésion, des périodes de transition ont été décidées dans certains domaines. La France, par exemple, craignait la concurrence de l'Espagne et du Portugal sur le marché agricole et sur le marché

59 K. Popowicz, *Historia integracji europejskiej*, p. 142–144.

du travail. Les deux pays ont largement bénéficié d'importants financements communautaires pour réduire leurs écarts de développement⁶⁰.

L'adhésion de ces trois pays à la CEE dans les années 1980 a été qualifiée d'élargissement vers le Sud ou méditerranéen. Celui-ci constituait aussi un défi géopolitique ; en effet, il induisait un accroissement de l'intérêt porté par les Communautés pour leurs voisins méridionaux, c'est-à-dire principalement le Maghreb. D'autre part, il a été largement reconnu que ces pays avaient été récompensés pour la démocratisation des relations politiques et l'abandon de régimes non démocratiques. Le dilemme s'est alors posé de savoir s'il fallait, outre l'élargissement, veiller à approfondir l'ensemble du processus. La question reste toujours d'actualité ; l'Union européenne actuelle cherchant à combiner ces deux dimensions.

Les Communautés ont aussi tenté d'apporter des changements de nature fondamentale et systémique. Au départ, les débats afférents ont eu lieu au Parlement européen, puis au fil du temps, ils se sont étendus à d'autres institutions. En 1981, a été proposée l'initiative Genscher-Colombo, des noms des ministres des Affaires étrangères de l'Allemagne et de l'Italie. Elle postulait l'abandon progressif de la prise de décision à l'unanimité, le renforcement du rôle du Parlement et du Conseil européen, ainsi que la coordination de la politique étrangère et de sécurité. Deux ans plus tard, à Stuttgart, a vu le jour la *Déclaration sur l'Union européenne* qui affirmait la nécessité de créer une Union européenne et de renforcer la coopération dans les domaines du droit, de la culture et de la sécurité. L'Union était censée combiner des éléments politiques et économiques. C'était une avancée importante vers l'approfondissement de la coopération⁶¹. Dans le même temps, le Parlement européen travaillait sur des projets de modification du traité.

Ces travaux ont finalement abouti à l'adoption de l'Acte unique européen en 1986, qui est entré en vigueur l'année suivante. Il a modifié et complété les traités de 1951 et de 1957. Il intègre le Conseil européen

60 K. Popowicz, *Historia integracji europejskiej*, p. 144-149.

61 *Deklaracja stuttgarcka*, dans : *Leksykon Unii Europejskiej*, réd. Z. Czachór, C. Mojsiewicz, Wrocław 2001, p. 22-23.

dans les institutions communautaires, crée une base juridique pour la coordination des politiques étrangères, acte l'abandon du vote à l'unanimité au profit du vote à la majorité qualifiée dans certains cas et renforce les pouvoirs du Parlement (participation à la procédure législative, approbation et consultation), institue le Tribunal de première instance. L'intention générale était de créer une Union européenne basée sur les Communautés existantes. Enfin, l'engagement a été pris de réaliser, avant la fin de 1992, un marché européen unique⁶².

Une initiative capitale, très appréciée par les citoyens des États membres, a été prise au milieu des années 1980. Le Conseil européen réuni en 1984 a recommandé la suppression graduelle des contrôles aux frontières intérieures entre les États membres. Le 14 juin 1985, dans la ville luxembourgeoise de Schengen, cinq États de la CEE : la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne ont signé un accord à cet effet appelé « l'accord de Schengen ». Les contrôles aux frontières intérieures devaient être progressivement supprimés, mais ils étaient maintenus aux frontières extérieures et devaient même être renforcés. Ce type d'action commune avait déjà été mis en œuvre par les pays du Benelux ; ainsi, on peut donc dire que cette solution avait déjà été testée. Dans les années qui ont suivi, cet accord a été signé par d'autres États ; certains sont restés à l'écart. Ainsi, le Royaume-Uni et l'Irlande n'ont jamais adhéré à l'accord craignant qu'il n'empiète sur leur souveraineté. En outre, les deux pays restaient réticents en raison de l'incertitude planant sur les conséquences d'un afflux incontrôlé d'étrangers⁶³.

D'un point de vue pratique, il était important de mettre en place un système d'information basé à Strasbourg (appelé SIS, puis SIS II), qui permettait aux services compétents d'accéder aux données des personnes recherchées et fichées, des personnes faisant objet de signalements ainsi que des étrangers auxquels l'entrée dans l'espace Schengen avait été refusée⁶⁴. Ce système s'est avéré extrêmement utile pour

62 *Jednolity Akt Europejski*, dans : *Leksykon Unii Europejskiej*, réd. Z. Czachór, C. Mojsiewicz, p. 69; K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 197–200.

63 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 195–197.

64 *Schengeński System Informacyjny SIS*, dans : I. Kienzler, *Leksykon Unii Europejskiej*, p. 268–269.

poursuivre toute violation des dispositions afférentes. L'instauration de ce système a été un prélude à la création ultérieure d'Europol, l'Office européen de police. Cet accord a grandement favorisé la coopération policière dans la lutte contre le terrorisme, les trafics de drogues, les trafics illégaux de marchandises et la criminalité organisée. Aujourd'hui, personne en Europe ne semble avoir besoin d'être convaincu des avantages de l'espace Schengen, qui permet de franchir librement les frontières. La zone s'est également élargie à des pays extérieurs à l'Union européenne ; elle comprend aujourd'hui 27 pays⁶⁵. Il s'agit sans aucun doute d'une preuve tangible du sens et du succès de l'intégration.

Comme nous l'avons dit, les Communautés tendaient à une intégration plus poussée ; les seules questions en suspens étant « quand ? » et « comment ? ». Les dirigeants des pays européens favorables à un « niveau d'intégration plus élevé », à savoir la France et l'Allemagne, ont tenté d'apporter des réponses à ces questions. En 1990, le chancelier allemand Helmut Kohl et le président français François Mitterrand ont présenté l'initiative de construire une communauté politique (avec une politique étrangère et de sécurité commune) et une communauté économique (union économique et monétaire). Un peu plus tard, le Premier ministre britannique Margaret Thatcher a exprimé son opposition à l'intégration politique. Ce n'était pas la première fois que le Royaume-Uni se dressait contre une intégration plus poussée. Dès 1988, Thatcher, dans son célèbre discours de Bruges, a dénoncé l'idée d'un « super-État européen » ce qui, dans la pratique, était censé se traduire simplement par une intégration renforcée. Elle a plaidé farouchement en faveur d'une Europe d'États souverains⁶⁶.

Malgré les objections britanniques, des travaux ont été entrepris pour apporter des changements fondamentaux aux Communautés. Un consensus sur un document appelé « Traité sur l'Union européenne » a été obtenu en décembre 1991 à Maastricht, aux Pays-Bas (pour cette

65 Parmi les États membres de l'UE, Chypre, l'Irlande, la Bulgarie et la Roumanie ne sont (pour l'instant) pas membres de la zone. En revanche, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse qui ne sont pas membres de l'UE, font partie de la zone Schengen.

66 J. Kiwerska, *Wielka Brytania wobec jedności europejskiej*, p. 98–99; K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 206, 224–225.

raison, il est le plus souvent appelé traité de Maastricht) ; il a été signé le 7 février 1992 et est entré en vigueur après avoir été ratifié par les États membres le 1^{er} novembre 1993. Pour répondre aux préoccupations de certains pays, il a été convenu que le Royaume-Uni et le Danemark ne participeraient pas à la mise en œuvre d'une des étapes de l'union économique et monétaire et que le premier resterait également en dehors des dispositions de l'UE en matière de politique sociale.

En vertu du traité, le terme CEE a été supprimé et remplacé par le terme Communauté européenne. À ce moment a aussi été instaurée l'Union européenne. Ce document constituait un pas vers une intégration plus poussée et représentait un compromis entre les conceptions fédéralistes et confédéralistes. Il a contribué à l'élaboration d'autres politiques communes. Il a été convenu à l'unanimité qu'il ne s'agissait pas du moment final, mais seulement d'un préambule à d'autres mesures d'intégration.

L'Union s'appuyait sur la structure dite à trois piliers, ce que certains ont représenté sous la forme d'un temple grec soutenu par trois colonnes. Le premier pilier comprenait les types de coopération déjà en place et qui devaient faire l'objet de décisions communes — supranationales. Il s'agissait de questions telles que le marché commun, l'instauration de l'union économique et monétaire et le fonctionnement de la CECA et de l'Euratom (ces formes de coopération ayant été maintenues). Le deuxième pilier couvrait les politiques étrangères et de sécurité communes, tandis que le troisième pilier englobait la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures. Les deuxième et troisième piliers devaient rester placés sous l'autorité des gouvernements des États membres, et c'étaient les États membres qui pourraient éventuellement consentir à l'avenir à transférer certaines compétences à des organismes communs. Contrairement au premier pilier, ils étaient donc l'expression d'une coopération intergouvernementale entre les États. Les pays de l'Union ont pris des engagements dans le cadre de ces piliers, mais seule la pratique des années successives a pu leur donner un contenu concret. Le premier pilier reposait sur le droit communautaire. Le traité sur la Communauté européenne étendait les dispositions du traité de Rome

sur la CEE. Il prévoyait une coopération plus étroite qu'auparavant dans les domaines de la politique agricole et de la pêche, des réseaux de transport, de la politique industrielle et commerciale et de la politique environnementale. Le traité de Maastricht a également instauré une citoyenneté commune de l'Union et accordé aux citoyens le droit de vote aux élections locales dans l'État où ils résident. Ce traité a aussi créé le médiateur européen. Enfin, il a développé les institutions de l'UE qui s'étaient déjà formées au cours du processus d'intégration. Le Comité des régions, qui réunit des représentants des régions et des collectivités locales, est devenu un nouvel organe consultatif. Ainsi, l'Union s'est dotée de conseils d'experts sur les questions locales et faisant pression sur elle pour qu'elle augmente le financement des objectifs réalisés au niveau des régions⁶⁷.

Le traité de Maastricht a été le premier document à orienter de manière significative l'intégration européenne vers une communauté politique ou civile. Il convient de noter que cela s'est produit 35 ans après les traités de Rome, ce qui montre la progressivité de certaines actions et leur caractère évolutif. Le nouveau document représentait un consensus entre ceux qui attendaient des avancées révolutionnaires vers la fédération et ceux qui misaient uniquement sur le caractère intergouvernemental de la coopération. Il convient toutefois de noter que le traité a fait l'objet de référendums dans trois pays et que les résultats de ces votes n'ont pas été très optimistes. Le traité a été ratifié par les électeurs français (remporté avec seulement 1 % des voix pour sur les voix contre) et irlandais (plus de 2/3 des voix en faveur), mais rejeté par les Danois. Ces derniers ont reçu l'assurance qu'ils n'auraient pas à adopter l'euro à l'avenir et que le Danemark n'aurait pas à participer aux décisions en

67 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 227–234; W. Nicoll, T. C. Salmon, *Zrozumieć Unię Europejską*, p. 56–58. Outre la création du Comité des régions, le traité a renforcé le rôle et les compétences du Parlement européen. Désormais, il a pu participer au processus législatif (par le biais de la procédure dite de codécision). Après tout, il s'agissait de la seule institution élue par les citoyens. Ces mesures répondaient donc aux attentes, d'autant plus que nombreuses étaient les voix qui pointaient un déficit de démocratie au sein des Communautés.

matière de défense⁶⁸. Cela a permis au document d'être adopté lors du deuxième vote danois.

À peu près au même moment, les Communautés ont décidé d'établir une coordination plus étroite avec l'AELE. Par conséquent, après de brèves négociations, un accord sur la création de l'Espace économique européen (EEE) a été signé à Porto en 1992. Les pays de l'AELE ont obtenu la possibilité de participer au marché commun européen, sauf dans les domaines où ils n'avaient pas décidé de le faire (par exemple, l'agriculture ou la pêche). Cependant, dans les domaines de coopération effective, les États de l'AELE doivent accepter de se conformer à la législation de l'UE, bien qu'ils n'aient aucune influence sur son élaboration. Ils apportent aussi une contribution à certains fonds de l'UE. L'accord de Porto est entré en vigueur en 1995. Celui-ci a été le résultat des réformes internes des Communautés et parce que certains des États membres de l'Association ont entamé, au début des années 1990, des négociations d'adhésion à l'Union (voir ci-dessous)⁶⁹. Tous les pays de l'AELE ont adhéré à l'EEE, à l'exception de la Suisse ; celle-ci n'a pas ratifié cet accord et ses relations avec l'Union européenne reposent toujours sur des accords bilatéraux⁷⁰.

Au début des années 1990, les États membres de l'AELE, ont entamé des négociations sur l'adhésion à l'UE ; il s'agit de l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède. Assurément, rien de tel ne se serait produit sans l'effondrement du système communiste sur le continent et le changement de la position géopolitique des États neutres qui, désormais, étaient libres de prendre des décisions de politique étrangère sans craindre l'opposition de l'Union soviétique. Les négociations n'ont pas été trop compliquées ; en effet, les candidats potentiels présentaient un niveau élevé de développement économique. Un référendum sur l'adhésion a été organisé dans chacun d'entre eux. Les résultats de celui-ci ont

68 W. Nicoll, T. C. Salmon, *Zrozumieć Unię Europejską*, p. 59–61.

69 M. Natanek, *Historia integracji europejskiej*, p. 43–44.

70 Outre les pays de l'Union, l'EEE englobe l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. La Suisse a posé sa candidature à l'adhésion aux Communautés en juin 1992, mais le résultat négatif du référendum sur l'entrée dans l'EEE (décembre 1992) a rendu cette solution irréalisable et, à terme, le gouvernement de Berne a renoncé à ce projet.

été positifs (en Autriche, plus de 66 % des électeurs ont voté en faveur de l'adhésion, en Finlande – 57 % et en Suède – 52 %), à l'exception de la Norvège, dont les citoyens, en 1994 (comme en 1972), ont opposé une fin de non-recevoir à l'adhésion à l'Union (plus de 52 % de votes négatifs). En Norvège, entre autres, a été brandi le slogan d'une prétendue perte de souveraineté après l'adhésion à l'Union ; en outre, la répartition régionale des votes était assez caractéristique (plus on allait vers le Nord, plus il y avait d'opposants à l'intégration⁷¹). En conséquence, l'Autriche, la Finlande et la Suède ont rejoint l'Union européenne le 1^{er} janvier 1995 et la zone d'intégration s'est élargie à 15 membres. Il convient également de rappeler qu'auparavant, à l'automne 1990, la superficie des Communautés s'était accrue, sans que le nombre de membres ne change. Cette situation s'est produite après la réunification de l'Allemagne et l'incorporation de l'Allemagne de l'Est dans la République Fédérale d'Allemagne. La frontière orientale de la Communauté a atteint l'Oder.

6.4. L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION AUX PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

La fin des années 1980 a vu les difficultés des pays dits du « bloc de l'Est » devenir évidentes et aller en croissant. Il existait déjà auparavant des relations entre la CEE et le Conseil d'assistance économique mutuelle (le Comecon), qui était une tentative d'intégration économique des pays communistes, une tentative fondée sur des principes très différents de ceux en vigueur dans la partie occidentale du continent. Cependant, ces relations évoluaient en fonction du climat des relations entre l'Est et l'Ouest. Des difficultés sont apparues, par exemple, à la suite d'événements aussi importants que l'intervention de l'URSS en Afghanistan (1979) et l'instauration de la loi martiale en Pologne (1981). C'est seulement « l'automne des nations » de 1989 qui a semblé jeter des bases pour établir un véritable rapprochement.

Après l'effondrement du système communiste et l'éclatement de l'Union soviétique, les Communautés/l'Union européenne en cours

71 E. Kuźelewska, *Referendum w procesie integracji europejskiej*, Warszawa 2006, p. 221, 227.

de réforme ont été mises devant le fait accompli : elles ont dû décider de leur réaction face aux changements pacifiques (à l'exception de la Roumanie) intervenus en Europe centrale et orientale. Un vide s'est créé dans cette partie du continent, puisque non seulement le Comecon, mais aussi le Pacte de Varsovie, au contraire de l'OTAN, ont disparu. Les réformes mises en œuvre dans les anciens États communistes (plus ou moins profondes) ont surtout touché les domaines politique et économique ; leurs conséquences ont été supportées avant tout par les sociétés des différents États, et des phénomènes tels qu'une inflation galopante ou un chômage de masse n'ont pas été rares. Le plus souvent, les gouvernements respectifs se sont fixé l'objectif symbolique d'un « retour à l'Europe » qui s'est traduit par des aspirations d'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Elles se justifiaient d'autant plus que ces pays avaient été admis au Conseil de l'Europe, ce qui légitimait le fait qu'ils répondaient aux exigences de gouvernance démocratique, de respect de l'État de droit ou de respect des droits de l'homme. Ces États ont également négocié des accords d'association avec l'Union, qui ont rapidement servi de base à leurs efforts pour devenir membres de l'Union.

Les pays de la région d'Europe centrale ont d'ailleurs démontré leur capacité à coopérer entre eux sur de nouvelles bases, indépendantes des injonctions de Moscou. Ils ont ainsi mis en place des cadres de coopération régionale, tels que le Triangle de Visegrad, transformé après la division de la Tchécoslovaquie en Groupe de Visegrad, un forum de coopération dans le domaine de la politique étrangère (la Pologne, la Tchéquie, la Slovaquie et la Hongrie), ou l'Accord de libre-échange centre-européen (ALECE), qui englobe la coopération économique entre la Tchéquie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovaquie et la Hongrie, sans oublier le Triangle de Weimar, un forum de coopération entre la Pologne, l'Allemagne et la France. Ces initiatives ont démontré leurs capacités de coopération et ont été accueillies favorablement en Occident.

Les réactions de l'Union aux aspirations exprimées par les pays d'Europe centrale et orientale ont été généralement positives, même s'il serait difficile de les qualifier de fermes et d'enthousiastes. Comme

nous l'avons déjà signalé, les accords d'association (dits « accords européens », dans le cas de la Pologne en 1991) avaient d'abord été signés pour faciliter les futures négociations d'adhésion et rapprocher les deux parties. Des fonds ont également été créés pour les pays candidats à l'adhésion aux Communautés afin de fournir une aide au conseil et à la formation, et permettant également, au fil du temps, des investissements dans le domaine des transports ou de la protection de l'environnement. Ces instruments d'aide englobaient le programme « Pologne – Hongrie – Aide à la reconstruction économique » (PHARE)⁷², qui, en dépit de son nom a aussi couvert, au fil du temps, d'autres pays, l'Instrument structurel de préadhésion (ISPA), qui visait, entre autres, à améliorer les infrastructures de transport, et l'instrument agricole de préadhésion (SAPARD). Cette aide a été conséquente et les mécanismes développés sont également appliqués aujourd'hui par l'Union pour préparer l'élargissement aux Balkans.

En 1993, l'Union a fixé les critères auxquels les candidats à l'adhésion devaient répondre. C'étaient les critères dits de Copenhague (du nom du sommet qui s'est tenu dans la capitale danoise). Ils ont été répartis en trois groupes : (1) critères politiques (stabilité des institutions garantissant la démocratie, État de droit, protection des minorités et respect des droits de l'homme) ; (2) critères économiques (économie de marché, nécessité de faire face à la concurrence dans le marché commun) ; (3) capacité à adopter l'acquis communautaire et à mettre en œuvre les objectifs de l'Union⁷³. Ces critères – relativement conventionnels et vagues – devaient désormais être respectés par tous les pays candidats à l'adhésion à l'UE, y compris, à l'heure actuelle, les États des Balkans. Entre 1994 et 1996, dix pays ont posé leur candidature à l'adhésion et des négociations d'adhésion ont été engagées avec eux. En 1997, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont décidé l'élargissement historique de l'Union européenne à l'Est. Indéniablement, cette décision a eu une importance cruciale.

72 K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, p. 310.

73 *Kryteria kopenhaskie*, dans : *Leksykon Unii Europejskiej*, réd. Z. Czachór, C. Mojsiewicz, p. 84.

Toutefois, il restait une question importante : celle de savoir si l'Union elle-même était préparée à un élargissement qui, cette fois, devait inclure un nombre important de pays. Des difficultés dans le fonctionnement sont apparues après l'adoption du traité de Maastricht, lorsqu'il est devenu problématique d'arrêter des positions sur des questions politiques. Il était indispensable de modifier les traités ce qui a été acté par le traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997 (entré en vigueur le 1^{er} mai 1999). En conséquence, certains domaines de coopération ont été transférés au premier pilier (politique d'asile et de migration). L'acquis de Schengen a été intégré au droit communautaire et, enfin, en matière de politique étrangère et de sécurité, a été institué le Haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité. Si l'on considère ces changements d'un œil critique, on devrait constater qu'en fait peu de choses ont changé dans la sphère sensible liée à la politique extérieure. Le groupe des pays candidats à l'adhésion à l'Union a été particulièrement concerné par le traité de Nice de 2001, qui a introduit des changements de nature institutionnelle. En effet, l'élargissement a nécessité l'attribution aux pays candidats d'un nombre de sièges dans les différentes institutions de l'UE. Le même traité a renforcé la position de la Commission européenne. Toutes ces décisions visaient à permettre l'adhésion de nouveaux membres⁷⁴.

Le 1^{er} mai 2004, 10 pays ont rejoint l'Union européenne : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. En 2007, la Bulgarie et la Roumanie ont rejoint la communauté, qui comptait désormais 27 pays. Il s'agit d'un élargissement historique de la zone d'intégration, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, puisqu'une intégration s'est opérée entre la partie occidentale du continent, forte de plusieurs décennies d'expérience en matière d'unification, et les pays d'Europe centrale, qui n'avaient eu l'occasion de décider de leur propre avenir que 15 ans plus tôt. L'élargissement de l'Union « vers l'Est » (comme on l'appelle souvent) a été considéré comme un programme visant à stabiliser les régimes démocratiques et les économies de marché dans cette partie du

74 M. Natanek, *Historia integracji europejskiej*, p. 46-49.

continent⁷⁵. Si l'on considère la question sous cet angle, il est certain que ce processus comporte une dimension positive. Outre les pays d'Europe centrale, ce groupe comprenait aussi Chypre et Malte, qui avaient déjà des liens étroits avec les membres de l'Union de l'époque.

Il convient de noter qu'un référendum sur l'adhésion à l'UE a été organisé dans chacun de ces pays (à l'exception de Chypre) et que le résultat a partout été positif, malgré les inquiétudes concernant le taux de participation en Pologne, en Hongrie et en Slovaquie⁷⁶. La prise de décision selon cette modalité est devenue une sorte de tradition, de sorte qu'on s'est efforcé par la suite d'utiliser des référendums européens (d'adhésion) par la suite. Ces votes ont joué un rôle capital ; en effet, ils ont confirmé la volonté des sociétés respectives d'intégrer l'Union européenne.

La Croatie a été le dernier pays à devenir membre de l'Union (le 1^{er} juillet 2013) ; elle est aussi classée comme un membre de la région d'Europe centrale et orientale, bien qu'elle soit, en même temps, un pays formé après l'éclatement de l'ex-Yougoslavie (tout comme la Slovénie). Le processus d'adhésion de la Croatie a duré près de huit ans, ce qui s'explique par certains problèmes qui entraînaient un prolongement de la durée des négociations. Ces difficultés étaient liées, avant tout, à : (1) l'absence de coopération de la Croatie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (les Croates n'ont pas accepté de livrer à la CPI les personnes soupçonnées d'avoir commis certains crimes pendant les guerres en ex-Yougoslavie dans les années 1990), (2) le différend avec la Slovénie concernant la Baie de Piran et l'accès de la Slovénie aux eaux internationales de la mer Adriatique. Ce dernier problème a clairement mis en évidence le fait que les États membres de l'UE peuvent effectivement bloquer les négociations des pays aspirant à rejoindre l'organisation afin d'atteindre leurs objectifs. À la mi-2013, la Croatie est devenue le deuxième pays post-yougoslave à rejoindre l'Union.

75 M. Kreile, *Osterweiterung der Europäischen Union*, dans : *Europa-Handbuch*, Hrsg. W. Weidenfeld, Bonn 1999, p. 802.

76 M. Musiał-Karg, *Referenda w państwach europejskich*, Toruń 2008, p. 287–294.

Ces dernières années ont également montré que l'Union européenne peut non seulement s'élargir, mais aussi se rétrécir. Les États – par leurs décisions – peuvent se retirer volontairement et unilatéralement de l'Union européenne. Jusqu'à présent, il n'y a eu qu'un seul cas de ce type, autorisé par l'article 50 du traité sur l'Union européenne, qui dispose ce qui suit : « Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union »⁷⁷. Nous parlons ici de ce que l'on appelle le Brexit, c'est-à-dire la sortie du Royaume-Uni de l'UE, qui s'est finalement produite le 30 janvier 2020. Le peuple britannique en a décidé ainsi lors du référendum de juin 2016, au cours duquel près de 52 % des électeurs ont voté en faveur de la sortie de l'Union. La composition actuelle des pays formant l'Union européenne est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2. États membres des Communautés européennes/Union européenne

Date d'adhésion	Pays adhérant aux Communautés	Commentaires
1951	BELGIQUE	fondateur des Communautés
	FRANCE	fondateur des Communautés
	PAYS-BAS	fondateur des Communautés
	LUXEMBOURG	fondateur des Communautés
	RFA	membre fondateur des Communautés, en 1990 élargissement du territoire de l'État par l'inclusion de la RDA
	ITALIE	fondateur des Communautés
1973	DANEMARK	
	IRLANDE	
	ROYAUME-UNI	quitte l'UE en 2020
1981	GRÈCE	
1986	ESPAGNE	
	PORTUGAL	

77 Traité sur l'Union européenne, Journal officiel de l'Union européenne 2016/C 202/01.

Date d'adhésion	Pays adhérant aux Communautés	Commentaires
1995	AUTRICHE	
	FINLANDE	
	SUÈDE	
2004	CHYPRE	
	TCHÉQUIE	
	ESTONIE	
	LITUANIE	
	LETTONIE	
	MALTE	
	POLOGNE	
	SLOVAQUIE	
	SLOVÉNIE	
	HONGRIE	
2007	BULGARIE	
	ROUMANIE	
2013	CROATIE	

Source : élaboration personnelle.

7. L'EURO ET LA POURSUITE DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

Comme nous l'avons mentionné, le projet d'introduction d'une monnaie unique, étape suivante vers la réalisation de l'Union économique et monétaire, a été discuté au sein des Communautés dès la fin des années 1960. Il a donc fallu près de trois décennies pour mettre au point les détails de cette solution et la mettre en pratique. Ce délai montre clairement qu'il n'est pas facile de mettre en œuvre des projets écono-

miquement complexes dans un environnement composé de différents pays dont le niveau de développement économique varie.

Le projet a finalement été mis en œuvre à la charnière des XX^e et XXI^e siècles. L'ensemble du processus était basé sur le rapport Delors (de 1989), qui prévoyait, tour à tour, l'introduction de la libre circulation des capitaux, la coordination des politiques monétaires et l'élimination des déficits budgétaires excessifs, la fixation rigide des cours des monnaies nationales et, enfin, l'introduction de l'euro.

Tableau 3. Pays faisant partie de la zone euro

Année	Pays ayant rejoint la zone euro
2002	AUTRICHE, BELGIQUE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, ESPAGNE, PAYS-BAS, IRLANDE, LUXEMBOURG, ALLEMAGNE, PORTUGAL, ITALIE
2007	SLOVÉNIE
2008	CHYPRE, MALTE
2009	SLOVAQUIE
2011	ESTONIE
2014	LETTONIE
2015	LITUANIE
2023	CROATIE

Source : élaboration personnelle.

L'euro a finalement été mis en circulation le 1^{er} janvier 2002 dans 12 pays. Par la suite, le groupe de pays souhaitant utiliser cette monnaie s'est progressivement élargi. À terme, la monnaie devrait être utilisée dans toute l'Union, bien que le traité de Maastricht ait exempté le Danemark de cette obligation. Faire une telle exception signifie en pratique que l'union monétaire complète ne sera pas mise en œuvre à ce stade. Actuellement, 20 des 27 États membres de l'Union européenne font partie de la zone euro. Les pays membres de la zone euro (au 15 septembre 2023) sont présentés dans le tableau 3.

L'entrée dans la zone euro est conditionnée par des critères dits de convergence relatifs au niveau d'inflation, à la dette publique (ne dépassant pas 60 % du PIB), au déficit budgétaire (ne dépassant pas 3 % du PIB), au maintien des taux d'intérêt à un niveau déterminé et à la stabilité du taux de change de la monnaie au cours des deux dernières années⁷⁸.

Il faut aussi souligner la symbolique de l'aspect de la monnaie commune européenne : les billets, identiques dans tous les pays, représentent des fenêtres (symbole d'ouverture) et des ponts (symbole de connexion) dans les différents styles architecturaux typiques du continent à certaines époques. Les pièces de monnaie, quant à elles, ont un avers commun, mais un revers différent, national, qui peut représenter des éléments caractéristiques d'un pays (par exemple, en Espagne, l'effigie du souverain, en Slovaquie, l'emblème de l'État)⁷⁹.

Par ailleurs, il convient de noter que l'euro est également utilisé par quatre micro-États européens (Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Vatican) avec lesquels l'Union européenne a conclu des accords à cet effet, et par deux États des Balkans (le Monténégro et le Kosovo) qui n'ont pas conclu de tels accords et utilisent donc cette monnaie d'une manière pas tout à fait légale (ils ont procédé à ce que l'on appelle une euroïisation unilatérale). Au total, l'euro est un moyen de paiement dans 26 pays européens.

L'évolution l'environnement international a également nécessité des changements au sein de l'Union européenne. La première décennie du XXI^e siècle a été marquée par un effort de consolidation interne de l'Union, dans le but d'approfondir le processus d'intégration. Lors du sommet de Laeken en Belgique (décembre 2001), il a été décidé de mettre en place ce que l'on appelle la Convention européenne⁸⁰, dont la tâche

78 *Kryteria konwergencji traktatu z Maastricht*, dans : *Leksykon Unii Europejskiej*, réd. Z. Czachór, C. Mojsiewicz, p. 83.

79 En fonction de la dénomination, les pays respectifs font figurer des éléments différents au revers. Dans les exemples mentionnés ci-dessus, nous parlons de ce qui figure sur la pièce de 1 euro. Parfois, il peut même s'agir de pièces de monnaie typiquement de collection.

80 Il convient d'ajouter que les pays qui menaient alors des négociations d'adhésion et qui n'allaient que prochainement faire partie de l'Union, comme la Pologne, y étaient également

était de préparer la réforme de l'Union européenne et, par conséquent, un nouveau traité. La Convention était composée de représentants des gouvernements et des parlements des États membres, du Parlement européen, de la Commission européenne, du Médiateur européen, du Comité des régions, du Comité économique et social et des partenaires sociaux. Il s'agissait donc d'un organe relativement large, chargé de donner un nouvel élan au processus d'intégration. Après presque deux ans, la Convention a conclu ses travaux en présentant un projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe. Cependant, le traité, également appelé traité constitutionnel, n'est pas entré en vigueur parce qu'il n'a pas été accepté lors des référendums organisés en France et aux Pays-Bas en 2005. Bien qu'il ait été ratifié dans plusieurs autres pays (la grande majorité des pays n'ayant pas encore pris leur décision à ce stade), le destin du document a été scellé par le fait qu'il devait être approuvé à l'unanimité. L'un des problèmes était posé par l'adjectif « constitutionnel » qui donnait l'impression trompeuse qu'un État européen allait être créé, ce qui n'était pas le cas⁸¹. Il est difficile de résister à l'impression que les électeurs français ou néerlandais ont été davantage guidés par leur attitude à l'égard des politiques de l'époque dans les deux pays que par leur connaissance du document en question.

Malgré cet échec, d'autres mesures de réforme ont été prises. Elles ont pris la forme de la préparation d'un autre document fondamental, qui a été signé à Lisbonne le 1^{er} décembre 2007 et est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009 en tant que traité de Lisbonne. Il diffère peu du traité constitutionnel, si ce n'est que ce dernier a été « déconstitutionnalisé ».

Quels sont les nouveaux apports dans ce traité ? La nouvelle terminologie a été abandonnée (les décisions et les directives sont donc restées en lieu et place des lois européennes proposées précédemment), et la fonction de « ministre » des Affaires étrangères de l'Union européenne n'a pas été introduite ; on s'est limité à garder celle de « haut représentant ». La Charte des droits fondamentaux a reçu le caractère d'un acte juridiquement contraignant, mais elle ne faisait pas partie (comme

représentés.

81 M. Natanek, *Historia integracji europejskiej*, p. 54–55.

proposé) du traité. L'Union européenne a été dotée de la personnalité juridique, ce qui en fait une organisation internationale. Le traité de Lisbonne a également introduit une répartition plus claire des compétences, a créé la fonction de président du Conseil européen et donné aux parlements nationaux le droit d'exprimer des avis sur les actes législatifs de l'UE. L'instauration d'un droit d'initiative citoyenne pour un groupe d'au moins un million de citoyens de l'Union constitue une autre nouveauté. Cela ne signifie pas que la nouvelle solution a fonctionné dans la pratique. Il convient également de souligner que le traité en question n'est pas un nouveau document, mais une simple modification du document préexistant.

Le traité de Lisbonne est le document actuellement en vigueur. Cela ne signifie pas qu'il soit le dernier, car il faut s'attendre à ce que, tôt ou tard, une autre modification soit nécessaire, établissant un nouveau cadre pour le fonctionnement de l'organisation internationale qu'est l'Union. Il est probable qu'à l'avenir aussi, les travaux sur un nouveau traité représenteront un nouveau « clash » quant à la formule de coopération, et que son adoption sera le résultat d'un consensus comme il y en a eu beaucoup dans l'histoire de l'intégration européenne.

8. LES DÉFIS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'intégration européenne sous la forme de l'Union européenne actuelle n'est en aucun cas un projet achevé. Les pays des Balkans occidentaux, qui souhaitent rejoindre l'Union dans un avenir relativement proche, se trouvent au seuil de l'adhésion. Il s'agit de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la Serbie et du Kosovo.

Les Communautés (et plus tard l'Union européenne) se sont intéressées à ces territoires et ont essayé d'y jouer différents rôles. La présence de l'Union dans les Balkans est d'autant plus pertinente que, dans cette région, différents acteurs internationaux (la Chine, la Russie, la Turquie, les États-Unis) rivalisent d'influence avec l'organisation européenne.

Pendant les guerres en ex-Yougoslavie, les Communautés ont tenté de jouer un rôle de médiateur (sans grand succès). Toutefois, ce n'est qu'en 1999 que l'approche globale de la région a pu être considérée comme une percée. À cette époque, le pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est a été mis en place dans le but de soutenir le processus de paix et la démocratie et afin de poursuivre le redressement économique. L'année suivante, le processus de stabilisation et d'association a été lancé pour les États des Balkans, et c'est dans ce cadre que les entretiens sur l'adhésion potentielle⁸² ont eu lieu au fil du temps.

Les négociations concernant l'adhésion des États des Balkans à l'Union ont connu des hauts et des bas. Celles concernant le Monténégro sont actuellement les plus avancées. En 2018, la Commission européenne a présenté une nouvelle stratégie à l'égard de cette zone ; à l'époque il était question d'admettre certains de ces pays à l'Union européenne en 2025⁸³. D'ores et déjà, nous savons que cette échéance ne sera pas respectée, pour diverses raisons. En même temps, il semble que l'Union et ses institutions soient mûres pour un élargissement vers les Balkans. La question n'est donc pas de savoir *si* mais *quand* cela se produira.

Outre l'élargissement, le processus d'intégration est aussi confronté à d'autres défis. Il s'agit notamment de : (1) un approfondissement de la coopération afin de pouvoir rivaliser plus efficacement avec d'autres acteurs internationaux, (2) la poursuite de la coopération et du soutien à l'Ukraine face à la guerre avec la Russie, (3) la poursuite de l'action en matière de protection du climat. Avant tout, il convient de rappeler que la force de l'Union et du processus d'intégration provient de la force des États membres et de leur coopération concertée. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions parler de la réalisation d'autres objectifs.

82 K. Koźbiał, *Unia Europejska jako czynnik stabilizacyjny na Bałkanach. Stan obecny i wyzwania na przyszłość*, dans : *Unia Europejska jako współczesny aktor stosunków międzynarodowych*, réd. J. Knopek, Toruń 2009, p. 373–375.

83 K. Koźbiał, *Proces rozszerzenia Unii Europejskiej na obszar Bałkanów Zachodnich jako wyzwanie dla przyszłości integracji kontynentu*, „Społeczeństwo i Polityka” 2019 nr 3 (60), p. 136.

RÉSUMÉ

L'HISTOIRE DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

L'intégration des États, tant sur le plan politique qu'économique, est certainement un des processus qui ont caractérisé le continent européen après la Seconde Guerre mondiale. Certes, des tentatives et des propositions d'intégration avaient déjà été faites auparavant, mais ce n'est qu'après 1945 qu'elles ont été effectivement mises en œuvre. La création de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier en 1951, puis de la Communauté économique européenne et de l'Euratom en 1957, a induit une coopération étroite entre les pays de la partie occidentale de l'Europe, mais ce n'est qu'après la chute des régimes communistes que la voie a été ouverte à l'intégration de l'Europe centrale et orientale (en 2004 et en 2007). À l'heure actuelle, l'Union européenne, qui compte 27 pays, est sans aucun doute l'exemple d'intégration qui a le mieux réussi dans le monde. Cette organisation a évolué à la fois en termes de nombre d'États qui y adhéraient et d'étendue de la coopération entre ceux-ci. Comme toute autre forme de coopération, elle a connu des crises, mais a su les surmonter. Un nouvel élargissement de l'UE aux pays des Balkans est possible dans un avenir proche.

Mots-clés: Union européenne, CECA, CEE, Euratom, intégration européenne, coopération en Europe

ABSTRACT

HISTORY OF EUROPEAN INTEGRATION

The integration of states, in political and economic terms, is certainly a process characteristic of the European continent after the end of the Second World War. Obviously, attempts and proposals for integration had been made before, but it was only after 1945 that they were successfully implemented. The establishment of the European Coal and Steel Community in 1951, followed by the European Economic Community and Euratom in 1957, resulted in close

cooperation between the countries of the western part of Europe, but it was not until the collapse of the communist system that the way was opened for the integration of central and eastern Europe too (2004 and 2007). Currently, the European Union, with 27 member states, is undoubtedly an example of the most successful integration in the world. The organisation has undergone changes both in terms of the number of integrating states and the extent of cooperation. Like any other form of cooperation, it has experienced times of crisis, but was able to overcome them. Further expansion of the EU to include the Balkan states is possible in the near future.

Keywords: European Union, ECSC, EEC, Euratom, European integration, cooperation in Europe

BIBLIOGRAPHIE

- Antoszewski A., Herbut R., *Leksykon politologii*, Wrocław 2005.
- Balassa B., *The Theory of Economic Integration*, London 1961.
- Borkowski P., *Polityczne teorie integracji międzynarodowej*, Warszawa 2007.
- Borzym A., Sadowski J., *Polscy ojcowie Europy*, Warszawa 2007.
- Coudenhove-Kalergi R., *Pan-Europa*, Racibórz 2005.
- Häberle P., *Europäische Rechtskultur*, Baden-Baden 1997.
- Kienzler I., *Leksykon Unii Europejskiej*, Warszawa 2003.
- Kiwerska J., *Wielka Brytania wobec jedności europejskiej*, dans : *Wspólna Europa. Mit czy rzeczywistość?*, réd. A. Wolff-Powęska, Poznań 1990.
- Koźbiał K., *Coudenhove-Kalergi Richard Nicolaus*, dans : *Europeistyka. Leksykon*, réd. W. Stankowski, Warszawa 2011.
- Koźbiał K., *Kongres haski*, dans : *Europeistyka. Leksykon*, réd. W. Stankowski, Warszawa 2011.
- Koźbiał K., *Proces rozszerzenia Unii Europejskiej na obszar Bałkanów Zachodnich jako wyzwanie dla przyszłości integracji kontynentu*, „Społeczeństwo i Polityka” 2019 nr 3 (60), p. 129–144.
- Koźbiał K., *Unia Europejska jako czynnik stabilizacyjny na Bałkanach. Stan obecny i wyzwania na przyszłość*, dans : *Unia Europejska jako współczesny aktor stosunków międzynarodowych*, red. J. Knopek, Toruń 2009.

- Kreile M., *Osterweiterung der Europäischen Union*, dans : *Europa-Handbuch*, Hrsg. W. Weidenfeld, Bonn 1999.
- Kuźelewska E., *Referendum w procesie integracji europejskiej*, Warszawa 2006.
- Leksykon Unii Europejskiej*, red. Z. Czachór, C. Mojsiewicz, Wrocław 2001.
- Łaptos J., Prażuch W., Pytlarz A., *Historia Unii Europejskiej*, Kraków 2003.
- Łastawski K., *Historia integracji europejskiej*, Toruń 2011.
- Manteuffel T., *Historia powszechna. Średniowiecze*, Warszawa 1994.
- Mikosz J., *Francja: od Europy Ojczyzn do federacji europejskiej*, dans : *Wspólna Europa. Mit czy rzeczywistość?*, red. A. Wolff-Powęska, Poznań 1990.
- Musiał-Karg M., *Operacje Brexit. Brytyjskie referenda z 1975 i 2016 roku*, „Acta Politica Polonica” 2016 nr 3 (37), p. 5–18.
- Musiał-Karg M., *Referenda w państwach europejskich*, Toruń 2008.
- Natanek M., *Historia integracji europejskiej*, Warszawa 2013.
- Nicoll W., Salmon T. C., *Zrozumieć Unię Europejską*, Warszawa 2002.
- Popowicz K., *Historia integracji europejskiej*, Warszawa 2006.
- Traité sur l’Union européenne, Journal officiel de l’Union européenne 2016/C 202/01, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12016ME/TXT>, 1.09.2023.
- Wolski J., *Historia powszechna. Starożytność*, Warszawa 1992.
- Współczesna gospodarka światowa*, red. A. Kisiel-Łowczyc, Gdańsk 2000.

Krzysztof Koźbiał

 <https://orcid.org/0000-0001-6124-5341>

Université Jagellonne

ROBERT SCHUMAN : L'HOMME, L'HOMME POLITIQUE CHRÉTIEN, LE PARTISAN DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Aucun processus politique, social ou économique ne se déroule dans le vide. Derrière chacun d'entre eux se trouvent des personnes concrètes ; ce sont elles qui proposent des idées, ce sont elles qui négocient (si l'on parle de coopération internationale) des solutions spécifiques, et enfin ce sont elles qui mettent en œuvre ce qui a été convenu. En d'autres termes, les grands événements qui marquent l'histoire requièrent des personnalités originales et convaincues de l'action qu'elles entreprennent.

Ce fut le cas du processus d'intégration européenne, qui a connu des succès tangibles après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Bien que de nombreuses propositions aient été formulées depuis longtemps concernant le Vieux Continent pour attirer l'attention sur la nécessité d'une intégration continentale, ce n'est qu'après 1945 qu'elles ont pris une tournure concrète¹. Ce processus s'est traduit par l'institutionnalisation de la coopération, la création d'organisations qui ont évolué et contribué à la poursuite des objectifs d'intégration au fil du temps. Le premier de

1 Sur l'histoire de l'intégration européenne, voir un autre chapitre du même ouvrage.

ces « jalons » a été la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le prototype de l'Union européenne actuelle.

Pour en arriver à ce stade de développement, il a fallu des projets, des plans, des discussions, des négociations et, ce qui est peut-être le plus important, la participation de personnes dont nous connaissons le prénom et le nom. Il ne fait aucun doute que la première phase de l'intégration (jusqu'en 1957, date à laquelle les traités de Rome ont été signés) a été marquée par la présence de ces personnes, influentes, engagées et dotées d'une vision ambitieuse de ce à quoi l'Europe devrait ressembler après la guerre. L'une d'entre elles était Robert Schuman, alors homme politique français, bien que son *curriculum vitae* montre clairement aussi d'autres origines. L'objectif de ces réflexions est précisément de présenter la figure de Schuman, en tenant compte de la trame privée et biographique, ainsi que de sa participation à la vie politique française ou européenne.

I. LA JEUNESSE ET LES ÉTUDES

Jean-Baptiste Nicolas Robert Schuman est né le 29 juin 1886 dans le village de Clausen au Luxembourg, un village qui fait désormais partie de la capitale du Grand-Duché de Luxembourg. Son père, Jean-Pierre (né en 1837), était originaire de la région lorraine d'Évrange (all. Ewringen) et ne s'est installé au Luxembourg qu'après avoir épousé une ressortissante luxembourgeoise, Eugenia Duren (née en 1864). La différence d'âge entre les parents de Robert était donc assez importante, puisqu'elle s'élevait à 27 années. Le père est décédé prématurément, en 1900, à l'âge de 63 ans². Robert, âgé de 14 ans à l'époque, est resté à la charge de sa mère.

À la suite de la guerre franco-prussienne (1870–1871), qui a entraîné une modification des frontières et l'occupation des régions frontalières d'Alsace et de Lorraine par l'Allemagne unificatrice, le père de Robert avait acquis la nationalité allemande (en clair, il avait perdu sa nationalité française), bien qu'il se soit toujours décrit comme un Lorrain. Par la na-

2 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman. Człowiek, który chciał ocalić Europę*, Kraków 2022, p. 12.

tionalité de son père, Robert avait donc lui aussi la nationalité allemande, tout comme sa mère, qui avait épousé Jean-Pierre. Robert Schuman se considérait également comme un Lorrain, sans doute en référence aux origines de son père. Enfant, Robert utilisait le Lëtzebuergesch, probablement sous l'influence de sa mère. Cette langue est classée parmi les langues germaniques occidentales, dérivant incontestablement de l'allemand. Le Lëtzebuergesch a actuellement un statut officiel au Luxembourg, où il est principalement utilisé comme langue parlée³. Il est intéressant de noter que, bien que la Principauté ait été impliquée dans le processus d'unification de la partie occidentale du continent depuis le début, elle n'est pas une langue officielle de l'Union européenne.

La langue n'est cependant pas un problème pour le jeune Schuman, qui a été élevé dans l'esprit du multiculturalisme. Il n'a appris le français et l'allemand standard qu'à l'école secondaire à Luxembourg, mais à la fin de sa vie, il parlait couramment ces trois langues ; en fait, il est difficile de dire quelle était sa langue maternelle, bien qu'il semble que ce soit le luxembourgeois. C'est probablement en raison de cette diversité que Schuman aimait se décrire comme un « frontalier », pour qui la nécessité de répondre à la question de savoir qui il était n'avait pas d'importance. Plus tard, alors qu'il était au service de la France, il s'est souvent désigné comme Français sans renoncer à ses autres appartenances. En même temps, on peut constater que son éducation au carrefour des cultures l'a sensibilisé aux questions nationales ou ethniques. Cette particularité le distinguait de nombreux hommes politiques qui manquaient de sensibilité et ne pensaient qu'en termes nationaux.

La mère de Robert a eu une grande influence sur lui en ce qui concerne son développement spirituel et les questions de foi. Elle lui a transmis la foi catholique ainsi qu'une discipline spirituelle. En fait, il entretenait une relation forte avec sa mère, même après avoir quitté le domicile familial. Elle est décédée dans un accident en 1911 à l'âge de 47 ans. Tout au long de sa vie, Robert n'a cessé de mettre en avant sa foi, d'exprimer son soutien au catholicisme et, pour tout dire, de suivre ses préceptes

3 Elle n'a été reconnue comme officielle qu'en 1984. En outre, l'allemand et le français bénéficient de ce statut au Luxembourg.

dans sa vie quotidienne. L'adhésion à l'institution catholique UNITAS (qui regroupait des étudiants catholiques), le soutien qu'il apporte aux catholiques dans de nombreuses situations ou sa présence quotidienne à la messe, même lorsque cela n'est pas facile en raison de ses obligations quotidiennes, sont autant de preuves de sa foi profonde⁴. Le thème de la foi catholique était extrêmement important dans sa vie, comme nous le verrons plus loin dans cet article. La famille vivait dans des conditions modestes, ce qui explique peut-être pourquoi, plus tard, Robert n'attachait pas beaucoup d'importance à la vie quotidienne, s'habillait modestement, utilisant surtout les transports publics pour se déplacer, même lorsqu'il était ministre. On peut même parler d'une approche ascétique des biens de ce monde.

À l'école primaire, il se classait parmi les premiers, changeant de classe deux fois plus vite que les autres. De 1896 à 1903, Schuman fréquente l'Athénée de Luxembourg, où il passe le baccalauréat luxembourgeois, mais sans le grec, ce qui l'oblige à passer le baccalauréat allemand à Metz (au lycée impérial) un an plus tard pour poursuivre ses études en Allemagne. En 1904, il commence ses études de droit à Bonn et les poursuit à Berlin et à Munich, où il acquiert une connaissance de base du droit allemand. En 1906, il s'inscrit à Strasbourg car, grâce aux efforts des autorités allemandes, d'éminents professeurs de droit travaillent dans cette université et les cours comprennent du droit français. Il obtient son diplôme dans cette ville en 1908. Il réussit également l'examen de droit public à Strasbourg.

Il ne s'arrête pas là et obtient deux ans plus tard un doctorat en sciences juridiques. Le sujet de sa thèse portait sur la procédure juridique — la subrogation dans les procédures concernant le droit de l'acheteur sur le bien en litige ; son directeur de thèse était le professeur Wilhelm Kisch. Le sujet abordé n'avait cependant pas grand-chose à voir avec les questions traitées plus tard par Schuman⁵.

4 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 15.

5 Cf. É. Sander, *Robert Schuman – prawnik i polityk*, dans : *Schuman i jego Europa*, réd. A. Radwan, Warszawa 2020, p. 47.

Pendant ses études, il s'est fortement impliqué dans les activités des organisations catholiques. En 1913, lors de la Convention catholique allemande qui se tient à Metz, Schuman s'occupe de l'organisation et donne une conférence qui est très bien accueillie par l'auditoire. Ce succès a sans aucun doute contribué à le rendre reconnaissable et à en faire un personnage public. Elle a ensuite porté ses fruits lors des élections à divers conseils.

Après avoir passé un autre examen d'État en 1912, il a ouvert un cabinet d'avocats à Metz. Celui-ci a rapidement gagné en popularité et en réputation. À l'époque, Schuman a témoigné des valeurs qu'il professait en réduisant les prix de ses services (par rapport aux autres avocats), car il les considérait comme élevés et souvent inabordables pour les gens ordinaires⁶. Il s'agit des premiers pas de sa carrière professionnelle, mais dans les années qui suivent, il devient peu à peu un personnage public en raison de ses activités politiques. Il a construit son autorité juridique en étant actif dans l'administration locale et dans les tribunaux de la région où il vivait.

2. ENTRE DEUX GUERRES

Le mois d'août 1914 a marqué le début d'une guerre en Europe qui, en raison de son ampleur, a fini par être connue sous le nom de Première Guerre mondiale. Le conflit ne concerne pas directement Schuman : jugé inapte au service, il avait déjà échappé à la conscription dans l'armée allemande après l'obtention de son diplôme. Cela ne signifie cependant pas que tout service lié à la guerre pouvait lui être évité. Il est envoyé, en tant que réserviste, dans les services auxiliaires de la forteresse de Metz au sein du 13e bataillon. Il porte donc temporairement l'uniforme allemand (ce que ses adversaires politiques lui reprocheront à plusieurs reprises par la suite), bien qu'il ne participe pas directement aux combats de la guerre. L'un de ses biographes signale que c'est pour cette raison que le

6 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 15-18; J. Lukaszewski, *Cel: Europa. Dziewięć esejów o budowniczych jedności europejskiej*, Warszawa 2002, p. 115.

terme péjoratif *boche*⁷ a pu être utilisé à son encontre. Plus tard dans la guerre, il se retrouve dans la ville de Boulay, où il est affecté à des tâches administratives. Il est difficile de parler de la pénibilité de cette mutation, car la ville se trouve à une vingtaine de kilomètres de Metz.

La fin de la Première Guerre mondiale marque un changement dans la situation de sa petite patrie, la Lorraine. Par le traité de Versailles signé le 28 juin 1919, la France reprend à l'Allemagne les territoires perdus lors de la guerre de 1870–1871. Cela signifiait le retour de la Lorraine « à la mère patrie », ce dont Schuman se réjouissait certainement. Il était déjà revenu à Metz après l'armistice de 1918 et avait repris son activité d'avocat. Le changement de frontières a également entraîné un changement de citoyenneté pour lui : il est devenu citoyen français.

L'année suivante, il est élu au conseil municipal de Metz. Il convient de souligner que, dans le même temps, c'est le début de son parcours politique, d'abord au niveau local, puis à des niveaux plus élevés. Lors des élections de 1919, Schuman décide de se présenter aux élections législatives sous l'étiquette de l'Union Républicaine Lorraine, un parti populaire situé au centre de l'échiquier politique⁸. Il était déjà une personnalité publique à l'époque, et il n'est donc pas surprenant qu'il ait été élu à l'Assemblée nationale avec le deuxième résultat sur la liste de son parti. Ses opinions correspondent à ce parti particulier, car il est généralement opposé au centralisme français et prône la régionalisation de l'État français. Après tout, il était Lorrain⁹. C'est le début du service parlementaire de Schuman. À l'exception de la période de la Seconde Guerre mondiale, il est resté membre du Parlement français jusqu'en 1962, soit pendant 40 ans. En tant que député, il connaissait bien les problèmes de ses électeurs, dont, entre autres, le sort des familles de mineurs lorrains.

7 R. Lejeune, *Robert Schuman. Padre de Europa (1886–1963)*, Madrid 2009, p. 62.

8 Il s'agit d'un nouveau groupement dont la portée est limitée au département de la Moselle. Il a été créé pour unifier le mouvement démocrate-chrétien après le retour de la région à la France en 1918. L'URL s'est présentée aux élections en demandant de maintenir la spécificité de la Lorraine en termes d'éducation, de langue ou de religion.

9 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman. Człowiek, który chciał ocalić Europę*, p. 22–23.

L'activité parlementaire de Robert Schuman était reconnue et appréciée. Il est resté en contact avec des groupes à caractère régional, qui lui étaient proches en raison de ses origines. Il a d'abord travaillé au sein de la Commission Alsace-Lorraine, en tant que membre, vice-président et enfin, en 1929, il s'est vu confier la présidence de cette organisation. On peut dire que cela n'a pas été facile en raison de la conception centralisatrice de l'État qui prévaut en France. Cette approche a été combattue par Schuman, qui soulignait que le droit local était une accentuation de l'identité régionale. La Commission susmentionnée avait une mission de consultation sur les projets de loi et autres textes législatifs concernant les régions de l'Est de la France. En commission, Schuman avait déjà entrepris de réconcilier l'ancien droit allemand avec le nouveau droit français. Cela a également été possible grâce à sa connaissance des deux langues, et le résultat final a été ce que l'on appelle les lois Schuman de 1924¹⁰.

En 1931, il rejoint la commission parlementaire des finances et s'acquitte de cette tâche sans problème. Il n'a pas toujours soutenu les décisions politiques de la formation lorraine pour laquelle il était entré au Parlement. Il rejoint ensuite l'Union républicaine et démocratique (droite) et, à partir de 1932, le Parti démocrate populaire. Au fil du temps, le successeur de ce parti, le Mouvement Populaire-Républicain, qui est un parti chrétien-démocrate, est devenu l'un des groupements les plus importants du système des partis français après 1945, et ses représentants ont eu une influence très importante sur la période initiale d'intégration du Vieux Continent¹¹.

Juste avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale sur le territoire de la République, Schuman est nommé par le Premier ministre Paul Reynaud sous-secrétaire d'État aux réfugiés. Schuman prend en charge l'aide aux personnes fuyant les régions situées à la frontière allemande (c'est-à-dire principalement l'Alsace et la Lorraine), une tâche qui s'est renforcée au fil du temps après l'attaque du Troisième Reich contre

10 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 23-24; J. Lukaszewski, *Cel: Europa*, p. 117; É. Sander, *Robert Schuman – prawnik i polityk*, p. 49-51.

11 Cf. J. Łukaszewski, *Cel: Europa*, p. 118.

la France. Cependant, il n'a pas pu poursuivre son service en raison de l'effondrement de l'État français. Avec la majorité des parlementaires, il vote la passation de pouvoir au maréchal Pétain (juin 1940), héros de la Première Guerre mondiale. Cependant, il n'a pas accepté l'offre qui lui était faite de devenir ministre dans le gouvernement du Maréchal et n'a jamais assisté aux réunions de ce cabinet¹². Il n'a probablement pas anticipé la direction que prendrait la politique de Pétain qui dirigeait le gouvernement dit de Vichy et allait collaborer avec le Troisième Reich.

Le 14 septembre 1940, Schuman, qui a réussi à revenir de Poitiers à Metz, est arrêté par la Gestapo lors d'une perquisition à son appartement et conduit à la prison de Metz. Il y est traité déceimment, bien que le gauleiter lorrain qui l'interroge, Josef Bürckel, veuille l'entraîner — en vain — du côté allemand. Quelques mois plus tard, à la suite d'une rumeur selon laquelle Schuman devait être emmené au camp de concentration de Dachau, le gauleiter Bürckel intervient en sa faveur auprès de ses supérieurs, estimant que sa déportation pourrait susciter la désaffection des Lorrains. Robert Schuman se retrouve donc à Neustadt, dans le Palatinat, et est interné dans un hôtel de la ville. Il y a bénéficié de nombreuses libertés, a pu se promener sur le site, se rendre à Spira, à Francfort-sur-le-Main et même à Cologne. Profitant de cette liberté, il s'enfuit de Neustadt après presque 16 mois. Après de nombreuses perturbations, il arrive dans le sud de la France, où il reste jusqu'à la fin de la guerre, changeant plusieurs fois de lieu de séjour¹³. Après son évasion, les Allemands le recherchent à Metz et dans les environs, allant jusqu'à mettre sa tête à prix et à fixer une récompense de 100 000 marks pour le retrouver¹⁴. En Lorraine, il n'y avait que des rumeurs sur ses lieux de résidence. En pratique, personne ne savait avec certitude où il logeait.

12 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 28.

13 Cf. J. Wahl, *Robert Schuman. Ojciec Europy*, Gliwice 1999, p. 17–20.

14 Cf. G. Audisio, A. Chiara, *Twórcy zjednoczonej Europy. Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi*, Warszawa 2016, p. 40.

3. LA NOUVELLE SITUATION D'APRÈS-GUERRE

À la fin du mois d'août 1944, Schuman peut enfin se sentir libre ; au bout d'un certain temps, il retourne à Metz. Le retour n'a cependant pas été couronné de succès, car sa maison était en ruine en raison des dommages causés par la guerre. La bibliothèque rassemblée au fil des ans avait été dispersée. Pendant les trois premières années de l'après-guerre, il s'est impliqué dans la politique étrangère de son pays en assistant aux réunions des démocrates-chrétiens européens et en participant aux travaux du Parlement français et du gouvernement¹⁵.

La Seconde Guerre mondiale a créé une situation internationale totalement nouvelle pour la République française. Bien que figurant parmi les vainqueurs, le pays a perdu sa position dans le monde. Tout d'abord, la France n'a pas été associée aux débats qui ont permis de définir le nouvel ordre d'après-guerre. Deuxièmement, en tant que pays ravagé par la guerre, la France a perdu sa position importante dans l'économie mondiale. Cette perte d'influence n'a pas été compensée par l'obtention d'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, une nouvelle organisation internationale d'envergure mondiale. La situation de la France est également compliquée du fait de l'intérêt qu'elle continue à manifester pour les colonies ; les années suivantes montrent cependant que l'éclatement de l'empire colonial est inéluctable. Enfin, même si, en tant que puissance occupante vis-à-vis de l'Allemagne, elle a pris le contrôle de la Ruhr, de la Sarre (qui ne faisait pas partie de la zone d'occupation mais était un protectorat classique) et de la partie sud-ouest de l'Allemagne, la France a été confrontée à des problèmes spécifiques et on ne pouvait guère s'attendre à ce qu'elle maintienne cet état de fait au cours des années suivantes¹⁶.

La position à l'égard de la question allemande devient d'ailleurs l'un des axes de la politique étrangère de Paris. La France a d'abord cherché

15 Cf. G. Audisio, A. Chiara, *Twórcy zjednoczonej Europy*, p. 20, 32.

16 Cf. J. Mikosz, *Francja: od Europy Ojczyzn do federacji europejskiej*, dans : *Wspólna Europa. Mit czy rzeczywistość?*, A. Wolff-Powęska, Poznań 1990, p. 110–111.

à affaiblir l'Allemagne de manière décisive en la divisant, même en plusieurs Etats, tout en prenant le contrôle de la région de la Ruhr, riche en ressources. La Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique n'ont pas accepté cette solution, d'autant plus qu'elle ne résultait pas de l'implication française dans la guerre (on peut plutôt parler d'une absence d'implication). Suite à la création de la Bizonie (1947) par les Anglo-Saxons, la France est *de facto* contrainte d'abandonner ses projets et de rejoindre la Trizonie (1948), zone élargie résultant de la fusion de trois zones d'occupation : britannique, américaine et française. C'est ainsi qu'est née la future République fédérale d'Allemagne¹⁷. La France doit donc changer sa vision du problème allemand et trouver une « nouvelle idée » pour traiter avec son voisin de l'Est.

Le changement est intervenu au cours de la période 1948–1958 et la nouvelle voie a été poursuivie par le président Charles de Gaulle. La signature du traité de l'Élysée entre la France et l'Allemagne, en janvier 1963, est venue couronner cette évolution, signifiant concrètement une rupture avec l'inimitié historique traditionnelle et une large coopération entre les deux pays, qui s'est traduite positivement dans le processus d'intégration européenne.

La situation interne de la France était également différente. Elle s'est surtout caractérisée par une intensification des troubles internes, résultant, entre autres, de l'augmentation du soutien populaire aux communistes¹⁸ et de leurs efforts non seulement pour participer au pouvoir (ce qu'ils ont réussi à faire, puisqu'ils étaient membres du gouvernement), mais aussi pour s'en emparer. Il s'agit en fait d'une tendance de l'Europe occidentale et méridionale, puisqu'une situation similaire s'est produite en Italie ou en Grèce. Ces actions se sont exprimées, par exemple, par les grèves de la Confédération générale du travail (CGT), un syndicat lié aux communistes français¹⁹.

17 Cf. J. Mikosz, *Francja: od Europy Ojczyzn do federacji europejskiej*, p. 113–114.

18 Lors des élections de 1945, les communistes remportent la victoire, avec plus de 26 % des voix, et entrent dans le gouvernement de Paul Ramadier. En 1947, ils ont été contraints de quitter le gouvernement. Ils remportent à nouveau les élections en 1951 (avec 26,7 % des voix). Pendant la période dite de la quatrième République, ils ont été isolés sur la scène politique.

19 Cf. J. Wahl, *Robert Schuman. Ojciec Europy*, p. 21.

Comme nous l'avons mentionné, après 1945, Schuman est devenu membre du parti MRP et a de nouveau été élu au parlement. Il poursuit sa carrière politique, bien que certains l'accusent d'avoir coopéré avec l'occupant nazi et mettent en exergue qu'il avait été nommé dans le gouvernement du maréchal Pétain ; le Lorrain n'a cependant jamais accepté les fonctions proposées. Schuman a été aidé par le général de Gaulle, qui a personnellement attesté de son innocence, bien que leurs opinions politiques soient opposées sur de nombreux sujets. Sur la scène européenne, cependant, Schuman est un membre actif des Nouvelles Équipes Internationales, issues de la coopération entre les partis démocrates-chrétiens. En janvier 1948, l'idée d'une intégration²⁰ a émergé avec force lors du congrès de ce mouvement populaire. Il convient de rappeler que les initiatives non gouvernementales de ce type étaient plus nombreuses, ce qui augmentait les chances de mise en œuvre de plans de coopération continentale.

Bien que Schuman n'ait pas participé à la réunion fondatrice des Nouvelles Équipes, il était également favorable à la coopération avec les chrétiens-démocrates allemands. Il a d'ailleurs participé régulièrement aux réunions des partis démocrates-chrétiens européens, où l'on soulignait notamment que le christianisme et les valeurs qui y sont associées devaient être au fondement de la politique européenne. Les bonnes relations personnelles entre l'homme politique français et le futur chancelier allemand Konrad Adenauer se sont également approfondies²¹.

La rencontre entre les deux hommes politiques a lieu en octobre 1948 en Rhénanie. Comme l'a rappelé Adenauer, cette rencontre était caractérisée par une cordialité mutuelle, qui était également due au fait qu'ils s'étaient déjà rencontrés avant 1933 (dans les premières années d'après-guerre, ils ne l'ont pas explicitement admis, de peur d'être accusés d'avoir des intentions communes en matière de politique européenne). Leur relation s'est plus que bien passée, ce qui a permis de

20 Cf. J. Łaptos, W. Prażuch, A. Pytlarz, *Historia Unii Europejskiej*, Kraków 2003, p. 45-46; A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 44-46.

21 Cf. J. Wahl, *Robert Schuman. Ojciec Europy*, p. 32.

résoudre les problèmes sans trop d'irritation²². Adenauer a considéré sa coopération avec Schuman de manière très positive, soulignant leur vision commune de l'Europe : « par cette initiative enthousiaste et courageuse [le plan Schuman], Robert Schuman a accompli un acte politique d'une importance inestimable »²³.

L'un des problèmes auxquels ils ont tous deux été confrontés était sans aucun doute la question de la Sarre, une région frontalière de l'Allemagne qui se trouvait à l'origine dans la zone d'occupation française et qui, à partir de 1947, s'est retrouvée dans une union économique, douanière et monétaire avec la France. Paris était également responsable de la conduite de la politique étrangère et des questions de défense de la région. Au début des années 1950, la Sarre a fait l'objet d'une tentative d'européanisation et, dans le cadre de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, il a été proposé de transformer son statut en celui d'un territoire européen commun. En fin de compte, cela ne s'est pas produit : lors d'un référendum organisé en 1955, plus de deux tiers des habitants du territoire ont rejeté la proposition du « statut de la Sarre ». De sorte que la région a été incorporée à la République fédérale d'Allemagne le 1er janvier 1957. Il s'agit clairement d'une défaite pour la France qui cherchait à soumettre cette région riche en charbon et en nombreuses usines sidérurgiques. Le retour de la Sarre à l'Allemagne a été rendu possible par l'intégration de l'Europe occidentale, dans le cadre de la coopération et de l'accord entre les deux pays. Il s'agissait d'une région dont la population était majoritairement germanophone et le maintien de ses liens avec la France aurait été une sorte de fiction²⁴.

Malgré une certaine tension, Schuman estime qu'il faut tendre la main à l'Allemagne, l'aider à sortir de son isolement d'après-guerre et l'accueillir à nouveau au sein de la famille des pays européens. Il voit dans cette situation une opportunité mais aussi une menace²⁵. Cette

22 Cf. J. Wahl, *Robert Schuman. Ojciec Europy*, p. 33–34.

23 K. Adenauer, *Przyjaciel osobisty*, dans : *Robert Schuman. Chrześcijański demokracja i Europejczyk. Aktualność wzoru osobowego*, réd. R. Budnik, M. Kusto, Gliwice 1991, p. 96.

24 Cf. K. Koźbiał, *Kraj Saary a początki integracji europejskiej*, „Rocznik Integracji Europejskiej” 2020 nr 14, p. 189–195.

25 Cf. G. Audisio, A. Chiara, *Twórcy zjednoczonej Europy*, p. 60–61.

approche, généralement rare à l'époque, est due au fait qu'il connaît les deux cultures, allemande et française, qui se côtoient dans cette région frontalière dont il est originaire et dans laquelle il a grandi.

Le Lorrain est conscient des menaces qui pèsent sur la situation intérieure et extérieure de la République française. Il n'avait pas peur des responsabilités et a donc choisi d'assumer des rôles de premier plan dans la vie politique. Au Parlement, il est devenu président de la commission des finances. Ensuite, en juin 1946, il devient ministre des finances du Premier ministre démocrate-chrétien Georges Bidault et fait partie du gouvernement suivant. Schuman n'était pas très à l'aise avec les finances ; ce n'était certainement pas le domaine qu'il connaissait le mieux. Cependant, il utilise ses traits de caractère : rigueur et diligence, et en près de 15 mois de gestion, il obtient des succès significatifs en réformant les finances françaises et en les stabilisant²⁶.

Le 24 novembre 1947, le président Vincent Auriol nomme Schuman Premier ministre du gouvernement français. Cela s'est produit à un moment très incertain pour la France, où des émeutes avaient éclaté dans de nombreuses villes, principalement à l'instigation de la CGT communiste, suivies des grèves de travailleurs portuaires et de sidérurgistes ; des mineurs étaient également descendus dans la rue et des bâtiments publics étaient occupés par des manifestants. Face à tous ces problèmes, Schuman a fait preuve d'équilibre et de sang-froid. Il a entamé des pourparlers avec les grévistes, qui ont abouti à la reprise du travail. Il convient de souligner que le Lorrain s'est révélé être un véritable homme d'État dans cette situation difficile. Cependant, cela ne signifie pas qu'il puisse rester à la tête du gouvernement beaucoup plus longtemps, car le gouvernement perd sa majorité parlementaire le 20 juillet 1948, soit plus d'un an et demi plus tard. Sous la houlette de Schuman, le gouvernement avait réformé les finances publiques et adopté le plan Marshall (aide américaine à l'Europe qui se relève des décombres)²⁷.

26 Cf. J. Łukaszewski, *Cel: Europa*, p. 121 ; A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 46-48.

27 Cf. J. Łukaszewski, *Cel: Europa*, p. 122-123 ; A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 48-50.

Une fois de plus, Schuman est à la tête du gouvernement français au début du mois de septembre 1948, mais seulement pour quelques jours²⁸.

L'aventure gouvernementale de l'homme politique français ne s'arrête cependant pas là. Il devient ministre des Affaires étrangères à la fin du mois de juillet 1948 et reste à ce poste jusqu'au début de l'année 1953, dans huit cabinets successifs, pendant près de quatre ans et demi. Les Premiers ministres changent, mais Schuman est toujours en charge du ministère des Affaires étrangères de la France, à un moment crucial pour l'intégration du continent.

4. LA DÉCLARATION SCHUMAN ET LES DÉBUTS DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Après 1945, le processus d'intégration européenne avait deux objectifs principaux : (1) permettre la reconstruction économique du continent et (2) instaurer une paix durable en Europe. Pour parvenir à ces objectifs, diverses initiatives et actions concrètes ont été nécessaires pour « unir » les États prêts à coopérer à de nombreux égards. En 1948, le pacte dit de Bruxelles a été signé. Il s'agissait d'une alliance multilatérale de défense entre la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Il présuppose une défense mutuelle au cas où l'un de ces États serait victime d'une agression armée. Un autre exemple de coopération militaire a été la création de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord en 1949. La coopération économique, en revanche, a été imposée par les États-Unis qui, lorsqu'ils ont déclaré leur aide aux pays européens ravagés par la guerre (le « plan Marshall »), ont exigé d'eux qu'ils mettent en place une organisation capable de coordonner la distribution de l'aide reçue. C'est ainsi qu'en avril 1948, a été créée l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Au printemps 1948 s'est tenu le congrès dit de La Haye qui réunissait des individus et des mouvements non gouvernementaux soutenant le processus d'intégration

28 Cf. *France, Prime ministers*, <http://www.rulers.org/rulf.html> (18.09.2023).

européenne. À la suite de ce congrès, le Conseil de l'Europe a été créé à Londres un an plus tard. Il s'agissait toutefois d'une organisation fondée sur une coopération intergouvernementale relativement souple²⁹.

Toutes ces initiatives ont montré que la coopération, malgré les mauvaises expériences de la récente guerre, était possible. Il manquait cependant ce que l'on pourrait appeler une « véritable percée », l'émergence d'une organisation de nature spectaculaire qui, par son activité, obtiendrait un véritable succès politique et économique, ces deux domaines étant considérés, dès le début, comme les plus importants.

Robert Schuman a été directement impliqué dans la création d'une telle organisation et y a joué un rôle réel. Il convient donc de souligner l'importance de son action en faveur de l'intégration européenne. Il était sans doute convaincu de la nécessité de la coopération, mais il avait aussi une vision de ce à quoi elle devait ressembler.

L'homme politique français a souvent été qualifié de pragmatique. Il est conscient que les États ne peuvent pas « disparaître ». Il ne souhaite donc pas de révolution à l'échelle européenne, mais suppose plutôt une évolution des interconnexions et des contacts. Il estime que la diversité est une valeur européenne et que même si une entité (organisation) supranationale voyait le jour, ces différences devraient être maintenues. Il vise à unifier le continent, rejette l'anti-américanisme, réalise qu'après 1945 la France a perdu sa position antérieure et est condamnée à collaborer. Il était également persuadé de la nécessité d'intégrer l'Europe en raison de l'émergence d'un équilibre bipolaire des pouvoirs après la Seconde Guerre mondiale, dans lequel les États-Unis et l'Union soviétique étaient appelés à jouer un rôle de premier plan. Seule une Europe forte et unie pourrait les contrebalancer³⁰.

Ce point de vue a accompagné sa pratique politique. Il était fédéraliste. Après la Seconde Guerre mondiale, le fédéralisme a été l'une des solutions possibles pour l'avenir du continent. Schuman a reconnu que, pour prévenir les guerres et les conflits, le Vieux Continent devait être progressivement fédéré, sur la base d'institutions, de valeurs et de

29 Cf. M. Nataneek, *Historia integracji europejskiej*, Warszawa 2013, p. 10–18.

30 Cf. J. Łukaszewski, *Cel: Europa*, p. 125–128.

principes communs. Le premier pas dans cette direction a été la mise en place de l'organisation qu'il a cofondée³¹.

À l'automne 1949, une réunion se tient à Washington entre les ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis, au cours de laquelle le ministre américain Dean Acheson déclare qu'il compte sur le ministre français (c'est-à-dire Schuman) pour proposer une politique à l'égard de l'Allemagne. Il s'agit d'une prérogative que le Lorrain s'est empressé de prendre en compte, n'envisageant au fond qu'une seule solution — le partenariat avec l'Allemagne —, une solution qu'il s'est efforcé de mettre en œuvre dans les mois qui ont suivi. Cette approche se caractérise par une vision résolument plus large des questions européennes, dépourvue de tout esprit de revanche ou d'exclusion de l'autre camp. Un planificateur, ancien employé du ministère du commerce et entrepreneur doté d'une grande expérience politique et économique, Jean Monnet, a travaillé en étroite collaboration avec le ministre français. Il partage les points de vue fondamentaux de Schuman sur la nécessité d'impliquer l'Allemagne dans les processus de coopération. Monnet s'est engagé à travailler à une sorte d'union économique entre les deux pays. Au printemps de l'année suivante, il prépare un document qui servira de référence à Schuman et au gouvernement français. Dans un premier temps, le Premier ministre Bidault juge le projet irréaliste, mais Schuman ne se décourage pas et met en place une équipe de rédaction pour travailler sur le texte final. Son cadre a été élargi pour inclure des éléments politiques. Schuman informe secrètement Adenauer du contenu du plan, qui doit également s'appliquer à l'Allemagne. Il l'a finalement présenté au gouvernement français, qui l'a accepté³².

L'action a été menée de manière rapide et coordonnée, ce qui était d'ailleurs exigé par une situation internationale caractérisée par des frictions croissantes entre l'Est et l'Ouest (le déclenchement de la guerre de Corée en juin 1950 en est un exemple). La collaboration fructueuse avec Jean Monnet, qui a encouragé Schuman à présenter un plan et l'a mobilisé en

31 Cf. Z. D. Czachór, *Robert Schuman i jego marzenie o federacji*, dans : *Schuman i jego Europa*, p. 103–109.

32 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 67–70.

disant qu'il serait la personne la plus crédible aux yeux du public³³, a également été importante. Monnet porte un jugement très positif sur le plan entrepris, notant que Schuman, qu'il décrit comme un homme de retenue, a proposé quelque chose « qui n'avait jamais été tenté auparavant par deux nations : la mise en commun de leurs ressources matérielles les plus importantes, celles-là mêmes à cause desquelles les conflits avaient éclaté »³⁴.

Le contenu du document, appelé plus tard Plan Schuman, a été présenté au public le 9 mai 1950 dans le Salon de l'Horloge du ministère français des Affaires étrangères au Quai d'Orsay. Ce plan était révolutionnaire dans la mesure où il prévoyait non seulement la coopération de la France et de l'Allemagne, mais aussi la nécessité d'abandonner une partie de la souveraineté au profit d'un intérêt plus large, l'intérêt européen.

Dans sa déclaration, Schuman rappelle que l'objectif ultime est la paix sur le continent, qui selon lui (et les partisans du document) ne sera possible que si « l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne est éliminée »³⁵. Il s'agissait bien sûr d'une hypothèse audacieuse, voire révolutionnaire, du point de vue des contacts interétatiques en Europe occidentale. Pour ce faire, le ministre français a proposé de placer la production française et allemande de charbon et d'acier sous une gestion commune au sein d'une nouvelle organisation, ouverte à la participation d'autres pays. Ce dispositif devait permettre, selon lui, de jeter les bases du développement économique du continent. En même temps, la production de ces deux matières premières essentielles profiterait à tous et contribuerait « au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix »³⁶. En même temps, Schuman soulignait que de telles actions pourraient avoir un impact sur la création d'une fédération

33 Cf. G. Audisio, A. Chiara, *Twórcy zjednoczonej Europy*, p. 65.

34 J. Monnet, *Wspólnie zaryzykować wielką stawkę*, dans : Robert Schuman. *Chrześcijański demokracja i Europejczyk*, p. 120.

35 Déclaration prononcée le 9 mai 1950 par Robert Schuman lors d'une conférence de presse tenue à 16 heures dans le Salon de l'Horloge du Palais du Quai d'Orsay, Paris, <https://schuman.pl/robert-schuman/kilka-slow-o-robercie-schumanie/#1517397415409-oca866f5-2fof> (20.09.2023).

36 Déclaration prononcée le 9 mai 1950 par Robert Schuman lors d'une conférence de presse tenue à 16 heures dans le Salon de l'Horloge du Palais du Quai d'Orsay, Paris, <https://schuman.pl/robert-schuman/kilka-slow-o-robercie-schumanie/> (20.09.2023).

européenne. L'organisation (appelée Haute Autorité commune dans le document) chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes désignées sur une base paritaire par les Gouvernements, qui devaient également choisir un Président, et les décisions prises par l'autorité devaient être contraignantes pour les membres de la communauté. Un représentant des Nations unies devait également être rattaché à l'organisation pour superviser la mise en œuvre des objectifs pacifiques. Grâce au plan proposé, Schuman devient un homme politique connu dans toute l'Europe.

Les réactions internationales au plan Schuman ont été largement positives. Il a été accueilli favorablement par les pays du Benelux, l'Allemagne et l'Italie. Cela a également été rendu possible par les contacts personnels du ministre, ainsi que par le fait que les groupes démocrates-chrétiens au pouvoir dans de nombreux pays de la partie occidentale du continent à l'époque souhaitaient entamer une intégration sérieuse de l'Europe. Le Royaume-Uni et les pays scandinaves sont restés sceptiques. Les Britanniques ne voyaient pas d'un bon œil une coopération aussi étroite et préféraient travailler ensemble mais sans créer d'institutions supranationales³⁷.

Le plan Schuman a abouti à la création de la première organisation de coopération après 1945, qui a laissé une empreinte très nette sur l'ensemble du processus d'intégration européenne. Le 18 avril 1951, le traité de Paris a été conclu, instaurant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), composée de la France, de la RFA, de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. Le projet initial a été légèrement élargi pour inclure, outre la Haute Autorité, une Assemblée de représentants des parlements nationaux et une Cour chargée de veiller au respect des règles juridiques de la Communauté. Le traité est entré en vigueur le 25 juillet 1952³⁸.

Le plan Schuman et la communauté qui en est issue ont mis en pratique la méthode d'intégration dite sectorielle, envisageant un rapprochement progressif à l'intérieur d'un champ d'application spécifique

37 Cf. K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, Toruń 2011, p. 98.

38 Cf. K. Łastawski, *Historia integracji europejskiej*, s. 99.

(une zone spécifique). Une fois les projets réussis, il était possible de passer aux étapes suivantes. Le projet portait sur les domaines les plus importants de l'économie à l'époque. La République fédérale d'Allemagne dispose d'importantes réserves de houille, qui sont demandées par la France. Sans elle, il est impossible de penser à la production d'acier, indispensable à la reconstruction de l'Europe dévastée de l'après-guerre. Pour l'Allemagne de l'Ouest, l'invitation à coopérer était en fait le seul moyen de sortir de l'isolement international. Au cours de ce processus, ses industries clés ont été placées sous le contrôle d'autres pays. On peut donc conclure que le projet a été gagnant-gagnant.

La création de la CECA a marqué le début de l'institutionnalisation du processus d'intégration européenne. Cette collaboration fructueuse a débouché sur une prolongation après quelques années. En 1957, les traités de Rome ont été signés, établissant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Il s'agissait donc d'élargir le champ de la coopération. D'autres pays européens ont rejoint ces groupements. Après l'entrée en vigueur du traité de Maastricht – le 1er novembre 1993 – l'incarnation de l'intégration est devenue l'Union européenne qui existe encore aujourd'hui et qui regroupe désormais 27 pays du continent. Le développement de l'ensemble du processus n'aurait pas été possible sans un démarrage réussi, dans lequel Robert Schuman a joué un rôle important.

5. LA POURSUITE DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION ET LES DERNIÈRES ANNÉES DE VIE

Début janvier 1953, Schuman démissionne de son poste de Ministre des Affaires étrangères de la France. On peut dire qu'il a rempli sa mission au service de l'intégration européenne et de la réconciliation franco-allemande. Cela ne signifie cependant pas qu'il se retire de l'activité en faveur de l'intégration continentale ; au contraire, il est actif dans ce

domaine en dehors du gouvernement, tout en restant député de Lorraine. Il a soutenu les efforts visant à faire de la coopération politique et de la coopération en matière de défense une réalité, ce qui n'a finalement pas été le cas. La construction de la Friedenskirche St. Bernhard in Speyer – l'église de la Paix à Spire (où Schuman était souvent présent pendant la Seconde Guerre mondiale) – édifiée conjointement par la France et l'Allemagne a été un moment symbolique. Le nom du sanctuaire n'est pas une coïncidence, sa crypte a été le siège du mouvement Pax Christi, et des terres de Nagasaki, d'Auschwitz et de cimetières français et allemands y ont également été rassemblées dans des niches. Le symbolisme était très révélateur du message du site³⁹.

En 1955, Schuman devient ministre de la Justice dans le gouvernement du Premier ministre Edgar Faure, poste qu'il occupe pendant un an. En 1958, suite à la transformation de l'Assemblée parlementaire paritaire de la Communauté économique européenne en Parlement européen, il devient le président de cette institution, continuant à œuvrer pour la coopération européenne. Deux ans plus tard, alors qu'il a quitté ce poste, les députés lui ont décerné le titre de président honoraire du Parlement à vie⁴⁰. Il était difficile d'imaginer une plus grande reconnaissance de l'activité menée jusqu'alors.

En 1958, Schuman a reçu le prix Charlemagne (pour l'unité européenne)⁴¹, décerné à Aix-la-Chapelle, l'ancienne capitale de l'empire de Charlemagne, à ceux qui se sont engagés en faveur de l'intégration européenne. Il convient de noter que ce n'est pas la seule distinction qui a été décernée à cet homme. Un an plus tard, il reçoit le prix Erasmus, destiné à récompenser les personnes qui se sont distinguées par leur contribution exceptionnelle à la culture ou aux sciences sociales. Le prix a été attribué par la fondation néerlandaise *Praemium Erasmianum*⁴². En 1956, Schuman s'est vu décerner à son tour l'Ordre de Pie, la troi-

39 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 77–79.

40 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 83.

41 Cf. *Preisträger*, <https://www.karlspreis.de/de/preistraeger> (20.09.2023).

42 Cf. *Alle laureaten*, <https://erasmusprijs.org/prijswinnaars/> (20.09.2023).

sième plus haute distinction octroyée par le Saint-Siège, pour services rendus à l'Église catholique.

En 1961, Robert Schuman a connu des problèmes de santé, liés à l'athérosclérose des artères cérébrales, des problèmes qui ont sensiblement affecté sa santé au cours des années suivantes. Il commence à organiser son héritage (lettres, écrits, notes) et à écrire un livre qui est une sorte de message pour la postérité. Il s'intitule *Pour l'Europe* et a été publié en 1963⁴³. L'auteur a dû faire preuve d'abnégation en raison de son état de santé de plus en plus précaire. Pour des raisons de santé, Schuman démissionne de son siège au Parlement français en 1962 et n'apparaît plus en public. Il est décédé le 4 septembre 1963 à son domicile de Scy-Chazelles⁴⁴.

6. SCHUMAN PARMIS LES « PÈRES DE L'EUROPE »

En raison de leur contribution particulière au processus d'unification du continent, certains des acteurs de ce processus ont été appelés « pères fondateurs de l'Europe ». Il s'agissait de souligner leurs mérites, mais aussi de souligner que les efforts d'intégration n'auraient probablement pas été aussi fructueux sans l'implication hors normes d'acteurs politiques individuels. Ce groupe comprend des représentants de pays et d'horizons divers ; les figures les plus fréquemment citées étant les suivantes : Robert Schuman, Jean Monnet, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi⁴⁵. Altiero Spinelli⁴⁶. Winston Churchill⁴⁷ ou l'activiste polonais Jozef Retinger sont

43 En 2003, cette publication a été diffusée en Pologne sous le titre *Dla Europy*.

44 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 83–87.

45 O. Barbarska, D. Milczarek, *Historia integracji europejskiej w zarysie*, Warszawa 2013, p. 96–97.

46 Altiero Spinelli (1907–1986) était un militant communiste italien, auteur du Manifeste de Ventotene (1941), dans lequel il expose la nécessité de l'intégration du Vieux Continent. Son activité principale s'est déroulée dans les années 70 et 80 (il était alors membre de la Commission européenne et du Parlement européen), il est donc difficile de parler de ses mérites au début du processus d'intégration.

47 Winston Churchill (1874–1965) est un homme politique britannique, Premier ministre de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955. Dès 1946, il attire l'attention sur la nécessité d'une coopéra-

également parfois mentionnés. La plupart d'entre eux avaient en commun des convictions politiques et sociales chrétiennes.

Jean Monnet (1888–1979) était un économiste et homme politique français. Bien qu'il n'ait pas reçu de formation spécifique en ce domaine, il excellait en matière de planification de solutions concrètes dans la pratique. Il a été un proche collaborateur du Lorrain et a apporté une contribution importante au plan Schuman. Il est également l'auteur du concept d'intégration sectorielle, qui consiste à coopérer dans des domaines initialement sélectionnés, puis à étendre celle-ci à d'autres domaines (si les solutions précédentes s'avèrent fructueuses).

Konrad Adenauer (1976–1967) a certainement été un personnage clé pour le succès de l'idée d'intégration. De 1949 à 1963, il a été le premier chancelier de la République fédérale d'Allemagne, qui a démontré dès le début son activité et son engagement dans le processus d'intégration. Cette influence est également due à la conviction et à l'engagement du chancelier, homme politique très expérimenté, qui voyait dans l'intégration de la partie occidentale du continent la possibilité d'un retour de l'Allemagne au sein de la famille des États européens. Pour Adenauer, c'était en fait le seul moyen pour l'Allemagne de devenir plus indépendante d'une part, et d'autre part de s'impliquer dans certains processus et de ne pas rester à l'écart. Sa politique a souvent été qualifiée de *éWestbindung* (rattachement à l'Ouest).

Alcide de Gasperi (1881–1954), quant à lui, était un homme politique italien, également démocrate-chrétien, qui a subi la répression mussolinienne. Après la guerre, il a été Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et a lui aussi cherché, par son activisme, à sortir son pays de l'isolement. Il était un fervent défenseur de la coopération européenne et des contacts étroits avec les États-Unis.

Józef Retinger (1888–1960), né à Cracovie, est parfois cité comme le seul représentant polonais de ce groupe. Écrivain, soldat de forces

tion franco-allemande pour maintenir la paix et l'intégration. Cependant, il estime que la Grande-Bretagne ne doit pas s'impliquer dans la coopération institutionnelle en raison de ses intérêts coloniaux. Il s'est prononcé en faveur d'une coopération relativement souple entre les États, sans création d'organes communs.

spéciales, collaborateur du général Władysław Sikorski, conseiller des présidents du Mexique, il a notamment travaillé pendant la guerre sur un projet de confédération polono-tchécoslovaque. Après la fin de la guerre, il est resté en exil et a apporté une contribution très importante au congrès de La Haye de 1948. Il est également à l'origine de réunions informelles de personnes qui ont eu un impact significatif sur l'unité du continent. À partir de 1954, ces personnes se sont réunies sous le nom de groupe Bilderberg (d'après le nom de l'hôtel accueillant les réunions).

Comme nous l'avons dit, la question de savoir qui peut être compté parmi les pères fondateurs de l'Europe est controversée. Une chose est sûre : Schuman devrait certainement faire partie de ce groupe, compte tenu de son activité, de ses mérites et, surtout, de ce qu'il a laissé derrière lui. Et comme ce groupe n'est pas très large, l'appartenance à celui-ci devrait être considérée comme un anoblissement basé sur un mérite réel dans le domaine de l'intégration européenne.

7. LE CATHOLICISME DANS LA VIE DE ROBERT SCHUMAN ET LE PROCESSUS DE BÉATIFICATION

La foi a joué un rôle très important dans la vie de Schuman. Il doit probablement cet attachement à sa mère, qui lui a inculqué le désir de faire le bien autour de lui, sentiment qui l'a accompagné jusqu'à la fin ; cette foi ne l'a pas empêché d'accomplir ses nombreuses tâches et fonctions. Jeune homme, Schuman avait l'intention d'entrer au séminaire et de devenir prêtre (avec le soutien de sa mère, d'ailleurs), mais il a finalement décidé de travailler au service des autres et de l'Église en tant que laïc, renonçant délibérément à fonder sa propre famille. Il a consacré toute sa vie à ce projet.

Il a été enterré dans le cimetière du village où il a vécu et où il est décédé. Trois ans plus tard, sa dépouille est transférée dans l'église située en face de son domicile. Cette décision a été justifiée par le fait qu'il exis-

tait une opinion largement répandue selon laquelle il était un saint. On a donc commencé à collecter des documents qui pourraient être utiles à un processus de béatification. L'un des objectifs de l'Institut Saint Benoît Patron de l'Europe, fondé en 1988, était de poursuivre cet objectif.

En juin 1990, le procès a été inauguré au niveau diocésain par l'évêque de Metz, Pierre Raffin, et à ce stade, plus de 750 documents relatifs à la vie et aux activités de Schuman (soit plus de 50 000 pages) avaient déjà été rassemblés, et plus de 200 témoins ayant collaboré avec lui (principalement des hommes politiques) avaient également été entendus. Il a également été vérifié que les textes rédigés par Schuman ne contenaient aucun élément susceptible de contredire la doctrine de l'Église. En février 2006, la Congrégation pour les causes des saints du Vatican a approuvé un décret concernant la validité du procès au niveau diocésain⁴⁸.

Il s'en est suivi la rédaction d'un document intitulé *positio* sur l'héroïcité des vertus. La fin des travaux était initialement prévue pour 2013, année du 50e anniversaire de la mort de ce père de l'Europe. Cette date aurait pu être une bonne occasion de parler de sa spiritualité, de souligner que l'activité politique n'est pas incompatible avec la sainteté, et enfin de mettre en lumière son travail pour des causes publiques. Cependant, l'événement attendu n'a pas eu lieu. En même temps, il convient de souligner que l'Institut Saint Benoît, mentionné plus haut, est également un bon point de départ. Saint Benoît organise des conférences annuelles sur Schuman dans le diocèse de Metz. Elles visent à promouvoir l'information sur Schuman, en soulignant sa sainteté et son héritage spirituel⁴⁹.

Le 19 juin 2021, le pape François a signé un décret de vertu héroïque. Depuis cette date, Schuman a droit au titre de Vénérable Serviteur de Dieu⁵⁰. Pour l'étape suivante du procès de béatification, une détermi-

48 Cf. P. Kostecki, *Robercie Schumanie, módl się za nami!*, dans : *Schuman i jego Europa*, p. 79–80.

49 Cf. W. Bar, *Sprawy beatyfikacyjne Roberta Schumana i Alcidego de Gasperiego w aspekcie ich waloru eklezjalnego*, „Prawo Kanoniczne” 26 (2016) n° 3, p. 86. Le postulateur du procès en béatification est le père Bernard Ardura.

50 Cf. *Processus de béatification* <https://imschuman.com/proces-beatyfikacyjny/> (20.09.2023).

nation canonique est requise, selon laquelle au moins un miracle s'est produit par l'intercession d'une personne après sa mort⁵¹. Dans le cas de Schuman, cela n'a pas encore été établi.

La personne qui fait l'objet d'un procès de béatification doit être digne d'émulation⁵². Schuman était-il une telle personne ? Probablement ; après tout, peu d'hommes politiques (et pas seulement dans l'après-guerre) ont été capables de dépasser les divisions nationales, de promouvoir l'idée de réconciliation ; peu ont été capables d'agir efficacement pour le bien général, pour le bien européen, et pas seulement pour un pays donné. Schuman l'a fait avec passion, se consacrant entièrement à l'action publique, dans laquelle il voyait sa vocation, sa mission.

La béatification potentielle de Schuman pour l'Église et pour l'Europe dans son ensemble revêt une importance majeure. Cet homme politique a su combiner la prière quotidienne, la lecture de la Bible et l'assistance à la messe avec une action publique intense, naturellement guidée par les valeurs chrétiennes. Dans la sphère politique, on retrouve chez lui les mêmes qualités que dans sa vie personnelle : simplicité, honnêteté, respect de l'autre, ouverture aux arguments de la partie adverse dans une discussion, gentillesse et volonté d'aider. Il ne s'est pas montré hautain ou carriériste, et n'a pas non plus fait étalage de sa religiosité. C'était une personne intègre qui pouvait servir de modèle. Ceci est confirmé par les déclarations des personnes avec lesquelles il a été en contact. Pour lui, la politique était une sorte de service⁵³.

Aujourd'hui, une telle approche de la politique est malheureusement rare. Le procès de béatification de Robert Schuman, qui a débuté, prouve que la « sainteté en politique » est possible⁵⁴. L'homme politique

51 Un miracle n'est pas nécessaire pour le processus de béatification des martyrs. Actuellement, les procès en béatification sont menés sur la base de la constitution apostolique publiée en janvier 1983 par Jean-Paul II, intitulée *Divinus Perfectionis Magister*. Voir. https://repozytorium.theo-logos.pl/xmlui/bitstream/handle/123456789/2349/Konstytucja_Apostolska_Divinus_perfectionis_magister_%20papieza_Jana_Pawla_II_Tlumaczenie.pdf?sequence=1&isAllowed=y (22.09.2023).

52 Cf. A. Frączak, M. Przelaskowski, *Robert Schuman...*, p. 90–91.

53 Cf. W. Bar, *Sprawy beatyfikacyjne Roberta Schumana i Alcidego de Gasperiego w aspekcie ich walurow eklezyjalnego*, p. 90–91.

54 Cf. P. Kostecki, *Robert Schumanie, módl się za nami!*, p. 81.

français a rappelé que le christianisme était un élément indispensable de l'Europe, essentiel également pour la démocratie, dont il était un fervent défenseur. Son objectif était avant tout la paix sur le continent, impossible à atteindre sans la solidarité des nations. Il ne se préoccupe pas de l'unification ou de l'élimination des différences entre les États ou les nations. Selon lui, l'union politique doit se caractériser avant tout par la solidarité. L'intégration était nécessaire pour que le continent puisse maintenir son potentiel politique et économique dans un monde de plus en plus divisé après la Seconde Guerre mondiale⁵⁵.

8. CONCLUSIONS

Robert Schuman fait partie de ces personnes qui ont joué un rôle au moins important, sinon essentiel, dans l'intégration du continent européen après 1945. Il a été le promoteur d'une vaste coopération et d'une réconciliation entre la France et l'Allemagne. En tant qu'homme de la frontière culturelle et linguistique franco-allemande, originaire de Lorraine, il a toujours soutenu la coopération. Connaissant bien les deux pays, les deux cultures et les deux langues, il a estimé que les différences qui existent, ne posent aucun problème pour travailler ensemble. Il n'a jamais non plus prétendu que l'Europe devait être unifiée à cet égard. Au contraire, il a reconnu qu'il était possible d'intégrer tout en maintenant la diversité.

La question clé semble être : Robert Schuman peut-il être un modèle pour les jeunes générations d'aujourd'hui ? En particulier ceux qui sont politiquement actifs. Il semble que ce soit le cas, même si, bien entendu, il s'agissait d'une époque très différente. Ses traits de caractère l'ont aidé dans son travail quotidien pour la France et l'Europe. Il a également concilié son œuvre avec sa religion, qui n'était pas un obstacle pour lui. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que le processus de béatification de cette personne extrêmement méritante pour l'intégration européenne ait été lancé. Hans Maier, Ministre bavarois des sciences et

55 Cf. P. Kostecki, *Robercie Schumanie, módl się za nami!*, p. 83–88.

de la culture et Président du Comité central des catholiques allemands, a souligné qu'il était un homme d'État européen et catholique, visant à créer une communauté de nations européennes⁵⁶. Tel est son héritage politique.

RÉSUMÉ

ROBERT SCHUMAN : L'HOMME, L'HOMME POLITIQUE

CHRÉTIEN, LE PARTISAN DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

L'intégration du continent européen a eu lieu essentiellement après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce processus a été rendu possible parce que plusieurs pays ont reconnu qu'il pourrait contribuer à la reprise économique de l'Europe et éviter un conflit similaire à l'avenir. En 1951, la Communauté européenne du charbon et de l'acier a été créée, suivie par d'autres organisations qui ont donné naissance à l'Union européenne actuelle. Le processus d'intégration n'aurait probablement pas été possible s'il n'y avait pas eu des personnes particulièrement impliquées dans la coopération entre les États (souvent appelées les pères fondateurs de l'Europe). L'un d'entre eux était Robert Schuman, un homme né à la frontière franco-allemande, un homme politique démocrate-chrétien, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la France, totalement dévoué au service public. En 1950, il a présenté la déclaration Schuman, une idée d'intégration. Son plan a été approuvé et mis en œuvre. La biographie de Schuman révèle la complexité des problèmes européens au XXe siècle, mais témoigne aussi du fait qu'en politique, il est possible de rester un homme intègre, profondément croyant, fidèle à ses valeurs. Le processus de béatification de Schuman, entamé en 1990, le confirme.

Mots-clés : Robert Schuman, Déclaration Schuman, Intégration européenne, Communauté européenne du charbon et de l'acier, Union européenne, Pères de l'Europe, Démocrates-chrétiens

56 Cf. H. Maier, *Polityk katolicki*, dans : *Robert Schuman. Chrześcijański demokrata i Europejczyk*, p. 70.

ABSTRACT

ROBERT SCHUMAN: MAN, CHRISTIAN DEMOCRATIC
POLITICIAN, SUPPORTER OF EUROPEAN INTEGRATION

The integration of the European continent essentially took place after the end of the Second World War. It was possible as several countries had recognised that this could contribute to the economic recovery of Europe and help avoid a similar conflict in the future. In 1951, the European Coal and Steel Community was established, followed by other organisations that gave rise to the current European Union. The integration process would probably not have been possible without the people particularly involved in cooperation between states (often referred to as the fathers of Europe). One of them was Robert Schuman, a man of the Franco-German border, a Christian Democracy politician, Prime Minister and Minister of Foreign Affairs of France, completely dedicated to public service. In 1950, he presented the so-called Schuman Declaration, which outlined an idea for integration. His plan was approved and put into action. Schuman's biography reveals the complexity of European problems in the 20th century, but also testifies to the fact that in politics it is possible to remain a man of integrity, a deep believer, faithful to values. This is confirmed by the process of Schuman's beatification, started in 1990.

Keywords: Robert Schuman, Schuman Declaration, European integration, European Coal and Steel Community, European Union, Fathers of Europe, Christian Democrats

BIBLIOGRAPHIE

Adenauer K., *Przyjaciel osobisty*, dans : *Robert Schuman. Chrześcijański demokracja i Europejczyk. Aktualność wzoru osobowego*, red. R. Budnik, M. Kusto, Gliwice 1991, p. 96–97.

Alle laureaten, <https://erasmusprijs.org/prijswinnaars/> (20.09.2023).

Audisio G., Chiara A., *Twórcy zjednoczonej Europy. Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi*, Warszawa 2016.

- Bar W., *Sprawy beatyfikacyjne Roberta Schumana i Alcidego de Gasperiego w aspekcie ich waloru eklezjalnego*, „Prawo Kanoniczne” 26 (2016) n° 3, p. 79–98.
- Barburska O., Milczarek D., *Historia integracji europejskiej w zarysie*, Warszawa 2013.
- Czachór Z. D., *Robert Schuman i jego marzenie o federacji*, dans : *Schuman i jego Europa*, réd. A. Radwan, Warszawa 2020, p. 98–109.
- Déclaration prononcée le 9 mai 1950 par Robert Schuman lors d’une conférence de presse tenue à 16 heures dans le Salon de l’Horloge du Palais du Quai d’Orsay à Paris, <https://schuman.pl/robert-schuman/kilka-slow-o-robercie-schumanie/#1517397415409-oca866f5-2fof> (20.09.2023).
- France, Prime ministers*, <http://www.rulers.org/rulf.html> (18.09.2023).
- Frączak A., Przelaskowski M., *Robert Schuman. Człowiek, który chciał ocalić Europę*, Kraków 2022.
- https://repozytorium.theo-logos.pl/xmlui/bitstream/handle/123456789/2349/Konstytucja_Apostolska_Divinus_perfectionis_magister_%20papieza_Jana_Pawla_II_Tlumaczenie.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Kostecki P., *Robercie Schumanie, módl się za nami!*, dans : *Schuman i jego Europa*, réd. A. Radwan, Warszawa 2020, p. 78–89.
- Koźbiał K., *Kraj Saary a początki integracji europejskiej*, „Rocznik Integracji Europejskiej” 2020 n° 14, p. 187–198.
- Lejeune R., *Robert Schuman. Padre de Europa (1886–1963)*, Madrid 2009.
- Łaptos J., Prażuch W., Pytlarz A., *Historia Unii Europejskiej*, Kraków 2003.
- Łastawski K., *Historia integracji europejskiej*, Toruń 2011.
- Łukaszewski J., *Cel: Europa. Dziewięć esejów o budowniczych jedności europejskiej*, Warszawa 2002.
- Maier H., *Polityk katolicki*, dans : *Robert Schuman. Chrześcijański demokrat i Europejczyk. Aktualność wzoru osobowego*, réd. R. Budnik, M. Kusto, Gliwice 1991, p. 68–70.
- Mikosz J., *Francja: od Europy Ojczyzn do federacji europejskiej*, dans : *Wspólna Europa. Mit czy rzeczywistość?*, réd. A. Wolff-Powęska, Poznań 1990, p. 109–138.

- Monnet J., *Wspólnie zaryzykować wielką stawkę*, dans : *Robert Schuman. Chrześcijański demokrata i Europejczyk. Aktualność wzoru osobowego*, réd. R. Budnik, M. Kusto, Gliwice 1991, p. 120–121.
- Natanek M., *Historia integracji europejskiej*, Warszawa 2013.
- Preisträger*, <https://www.karlspreis.de/de/preistraeger> (20.09.2023).
- Proces beatyfikacyjny*, <https://imschuman.com/proces-beatyfikacyjny/> (20.09.2023).
- Sander É., *Robert Schuman – prawnik i polityk*, dans : *Schuman i jego Europa*, réd. A. Radwan, Warszawa 2020, p. 46–52.
- Wahl J., *Robert Schuman. Ojciec Europy*, Gliwice 1999.

Tomasz Graff

 <https://orcid.org/0000-0002-2142-086X>

Université pontificale Jean-Paul II à Cracovie

L'INFLUENCE DE LA CULTURE DE WADOWICE DE L'ENTRE-DEUX- GUERRES SUR LA FORMATION DE LA PERSONNALITÉ DE KAROL WOJTYŁA DANS LES ANNÉES 1920–1938

Le 20 mai 1920, dans la petite ville de Wadowice, peuplée de quelques milliers d'habitants et située dans le sud de la Pologne, dans les pittoresques montagnes des Beskides, sur la rivière Skawa, naît Karol Wojtyła junior, fils d'Emilia et de Karol – le futur chef de l'Église universelle, qui est entré dans l'histoire sous le nom de saint Jean-Paul II le Grand¹. Tout au long de sa vie, le Pape est revenu à plusieurs reprises sur les lieux de son enfance et de sa jeunesse, dans la ville où « tout a commencé »².

1 Voir : M. Kindziuk, *Emilia i Karol Wojtyłowie. Rodzice św. Jana Pawła II*, Kraków 2020.

2 L'enfance et la jeunesse de Karol Wojtyła ont fait l'objet de nombreuses publications. La période de Wadowice a récemment fait l'objet d'une monographie exhaustive de Marta Burghardt. Voir : M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, Wadowice 2013. Les souvenirs personnels de Jean-Paul II particulièrement précieux concernant ces années dans : A. Frossard, „*Nie lekajcie się!*”. *Rozmowy z Janem Pawłem II*, Watykan 1982 ; Jan Paweł II, *Przekroczyć próg nadziei*, Lublin 1994 ; Jan Paweł II, *Dar i tajemnica. W pięćdziesiątą rocznicę moich święceń kapłańskich*, Kraków 1996 ; Jan Paweł II, *Wstanie, chodźmy!*, Kraków 2004 ; Jan Paweł II, *Testament*, Warszawa 2005, ainsi que les souvenirs

Lorsqu'il s'est rendu dans sa ville natale lors de son premier pèlerinage en Pologne, le 7 juin 1979, il a dit à ses compatriotes : « C'est avec une grande émotion que j'arrive aujourd'hui dans la ville où je suis né, dans la paroisse où j'ai été baptisé et accueilli dans la communauté ecclésiale, dans le cadre auquel j'ai été lié pendant 18 années de ma vie : depuis ma naissance jusqu'au baccalauréat. Lorsque je regarde cette place, presque chaque détail me rappelle un souvenir de mon enfance ». Il a ensuite ajouté ces mots importants : « Nous savons l'importance des premières années de la vie, de l'enfance, de l'adolescence, pour le développement de la personne humaine et du caractère. Ce sont justement ces années qui m'unissent de manière indissoluble à Wadowice »³. L'influence de l'environnement de Wadowice sur le jeune homme, par le biais de la famille, de l'église, de l'école, de ses pairs et des voisins, a formé les opinions du jeune patriote polonais qui, à cette époque, a découvert la beauté formidable du brassage des cultures polonaise et européenne, fondée avant tout sur le christianisme et la culture antique.

Le pape dont les idées se sont forgées pendant la période de sa vie à Wadowice, et qui ensuite ont été enrichies par l'expérience traumatisante du totalitarisme allemand et communiste, considérait — dès la

de ses camarades et voisins. Voir : par ex. *Młodzieńcze lata Karola Wojtyły. Wspomnienia*, réd. J. Kydryński, Kraków 1990 ; J. Kluger, *Papież i ja : o tym jak długoletnia przyjaźń między polskim Żydem i papieżem Janem Pawłem II przyczyniła się do poprawy stosunków żydowsko-chrześcijańskich* Warszawa 2013 ; D. Gruszczynska, *W Wadowicach wszystko się zaczęło...*, Żabki 2005 ; cf. T. Graff, *Tak bardzo pragnęłam przybyć tutaj... Wadowice i wadowiczanie we wspomnieniach św. Jana Pawła II podczas pierwszej pielgrzymki do Ojczyzny*, dans : *Jan Paweł II, który zmienił oblicze świata, 2e partie : 100-lecie urodzin Karola Wojtyły*, réd. père B. Mielec, père R. Tyrała, Kraków 2020, p. 115–125 ; G. Studnicki, *Jan Paweł II. Papież z Wadowic. W 75-lecie urodzin Ojca Świętego*, Wadowice 1995 ; *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, élaboration A. Boniecki, Kraków 2000 (lata 1920–1938). Biographies très riches du Pape, voir : par exemple J. Szczypka, *Jan Paweł II. Rodowód*, Warszawa 1989 ; T. Szulc, *Papież Jan Paweł II. Biografia*, Warszawa 1996 ; G. Weigel, *Świadek nadziei. Biografia papieża Jana Pawła II*, Kraków 2002. Dans la suite du texte, les notes de bas de page sont limitées au minimum.

3 *Jan Paweł II. Pielgrzymki do Ojczyzny 1979, 1983, 1987, 1991, 1995, 1997, 1999, 2002. Przemówienia i homilie*, réd. J. Poniewierski, Kraków 2012, p. 151 ; cf. *Niech zstąpi Duch Twój. Pierwsza pielgrzymka św. Jana Pawła II do Polski 1979. Homilie i wystąpienia Ojca Świętego*, Kraków 2019, p. 68–70.

chute du communisme en Pologne et dans les pays voisins — que l'Europe devait tendre à l'unification, mais sur la base de valeurs communes.

Jean-Paul II a parfaitement compris la force de la diversité des cultures et des traditions européennes. Il y voyait même certaines parallèles entre l'Union européenne et la première République de Deux Nations — polonaise et lituanienne, multiculturelle et tolérante sur le plan religieux, qui est née de l'Union de Lublin conclue en 1569, mais qui trouve ses racines dans l'union entre la Pologne et la Lituanie instaurée par le mariage du roi de Pologne et grand-duc de Lituanie Władysław Jagiełło avec Hedwige d'Anjou, célébré en 1386. Le pape considérait que sainte Hedwige devrait être une patronne de l'Europe unie et l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne est elle-même l'expression d'une justice historique ; en effet, sa patrie, depuis le baptême de Mieszko Ier en 966, faisait partie intégrante d'une Europe bâtie sur les fondations du christianisme. C'est précisément ces fondations que l'Europe centrale devrait constamment rappeler à l'ancienne Europe occidentale plus sécularisée et qui devraient, selon lui, être le ciment de l'identité européenne. En 1997, devant la cathédrale de Gniezno, le Pape a souligné :

☾ Il n'y aura pas d'unité de l'Europe tant qu'elle ne sera pas une communauté d'esprit. Cette fondation profonde de l'unité a été apportée à l'Europe et renforcée au cours des siècles par le christianisme, avec son Évangile, sa conception de l'homme et sa contribution à l'histoire des peuples et des nations. Il ne s'agit pas d'une appropriation de l'histoire. Car l'histoire de l'Europe est un grand fleuve dans lequel se jettent ses nombreux affluents et ruisseaux, et la diversité des traditions et des cultures qui la composent est sa grande richesse. Les fondations de l'identité européenne reposent sur le christianisme. Et son manque actuel d'unité spirituelle est principalement dû à une crise de cette conscience chrétienne⁴.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre ses célèbres paroles de 2003 « De l'Union de Lublin à l'Union européenne [...] la Pologne a be-

4 Jan Paweł II. *Pielgrzymki do Ojczyzny*, p. 911.

soin de l'Europe », prononcées juste avant le référendum d'adhésion devant les nombreux Polonais présents à Rome dans le cadre du pèlerinage national⁵.

Cette référence faite par le Pape à la tradition de l'Union de Lublin et, plus largement, à ce que l'on appelle l'idée jagellonne — c'est-à-dire, en bref, la coexistence consensuelle, sous le sceptre des Jagellon et de leurs successeurs, de nombreuses nations, cultures et religions — lui tenait à cœur, déjà dans sa jeunesse. Le jeune Karol vivait dans un pays qui avait retrouvé son indépendance en 1918c; il était habité par une population composée en deux tiers de Polonais, auxquels s'ajoutaient de nombreux Ukrainiens, Biélorusses, Allemands, Juifs et autres nationalités⁶. Les débats sur la construction d'un modèle de relations mutuelles entre les nations vivant dans la Deuxième République et ses voisins, qui soit bon pour l'État, se déroulaient donc constamment non seulement dans les salons fréquentés par des hommes politiques, mais aussi sous les toits des maisons des citoyens ordinaires. Dans le même temps, l'État a cherché à former chez les jeunes l'esprit d'un patriotisme ardent, afin que, suivant l'exemple des héros polonais et des héros antiques, leurs vertus soient façonnées de telle sorte que, dans un moment d'épreuve possible, ils soient prêts à défendre leur patrie multinationale et multiculturelle. C'est dans ce climat qu'a grandi le jeune Karol Wojtyła. C'est un truisme de dire que l'on ne saurait comprendre pleinement la vision que le pape avait de l'Europe future sans une connaissance plus large du cadre de Wadowice dans lequel il a grandi⁷.

5 J. Wojas, „*Od Unii Lubelskiej do Unii Europejskiej*” — *daczego Jan Paweł II poparł wejście Polski do Unii Europejskiej?*, „*Kurier Historyczny*”, 18.05.2020, <https://kurierhistoryczny.pl/artukul/od-unii-lubelskiej-do-unii-europejskiej-dlaczego-jan-pawel-ii-popral-wejscie-polski-do-unii-europejskiej,629> (13.08.2023).

6 Voir : par ex. A.L. Sowa, *U progu wojny. Z dziejów spraw wewnętrznych i polityki zagranicznej II Rzeczypospolitej*, Kraków 1997.

7 Dans le texte, je me suis référé à certaines de mes réflexions présentées dans les podcasts racontant l'histoire des années que Karol Wojtyła avait passées à Wadowice : <https://domj2.pl/posluchaj-podcastow?page=1> (12.08.2023).

I. LE CADRE SOCIAL ET CULTUREL DE WADOWICE

La ville de Wadowice est attestée pour la première fois dans un document en 1327. Initialement, elle faisait partie du duché d'Oświęcim, fief du Royaume de Bohême. Dès 1445, elle se retrouva sous le petit duché de Zator. Le duché fut racheté par la Pologne en 1494, mais ce n'est qu'en 1564 qu'il fut rattaché à la République des Deux Nations. Encore avant l'incorporation à la Pologne, cette petite ville portait le nom de Ville royale libre de Wadowice et avait pour armoiries : un bouclier partagé en deux à la verticale – sur la partie droite, sur fond rouge, la moitié d'un aigle blanc portant une couronne et sur la partie gauche, sur fond bleu, la moitié d'une tour. A l'ère moderne, Wadowice fut rendue célèbre par le théologien de l'université de Cracovie, Marcin Campius Wadowita (mort en 1641), patron de l'école primaire et secondaire fréquentées par Karol Wojtyła.

En 1772, suite au premier partage de la Pologne, Wadowice faisait partie de la partition autrichienne, et appartenait aux villes moyennes de Galicie. Pendant la période du partage, la ville se développa rapidement, en particulier dès 1819 quand elle devient le chef-lieu du grand district. Dès lors, elle acquit de l'importance en Galicie devenant le centre institutionnel, administratif, judiciaire, éducatif et militaire⁸. Comme l'indiquait le Père Honorat Gil, de nombreux bâtiments et institutions importants apparurent alors : « Pour les besoins de l'administration, de la base militaire et de l'éducation furent construits, dans l'ordre : la caserne de l'infanterie (1827), l'hôpital militaire et l'hôpital général (1830 et 1831), l'école publique des jeunes filles (1831), la caserne de la cavalerie

8 A. Nowakowski, *Z dziejów miasta i parafii Wadowice*, Kraków 1985 ; *Królewskie Wolne Miasto Wadowice. Studia z dziejów i ustroju miasta*, réd. A. Nowakowski, Warszawa 1994 ; *Wadowice. Studia z dziejów miasta*, réd. E. Kotowiecki, A. Nowakowski, G. Studnicki, Wadowice 1997 ; *Wadowice. Siedem wieków historii*, réd. T. Graff, Kraków 2009 ; K. Meus, *Wadowice 1772–1914. Studium przypadku galicyjskiego*, Kraków 2013 ; S. Dziedzic, *Romantyk Boży*, Kraków 2014, p. 19–54.

(1854), le bâtiment du collège masculin (1885), la synagogue (1885 à 1889), le siège du Tribunal de district (1884) et la prison, le bâtiment de « Sokół » (1887), le couvent et l'église des Carmes déchaux (1899), le couvent des sœurs de Nazareth (1905) »⁹. Wadowice était fière de la présence en ville du 56ème régiment d'infanterie qui, après l'Indépendance de la Pologne en 1918, fut renommé le 12ème régiment d'infanterie des terres de Wadowice. C'est dans ce régiment que le père du futur Pape fut fonctionnaire militaire. Ce régiment combattit entre autres les Allemands, les Tchèques et les Ukrainiens, ainsi que les Bolcheviks. Contre ces derniers, il combattit lors de la bataille de Lechniv, sur les périphéries de Lviv, le 1er août 1920. Cette date fut désignée comme le jour de fête de la garnison de Wadowice. La garnison de Wadowice avait également un orchestre militaire connu dans tous les environs¹⁰.

Le lycée au profil classique construit en 1866, réputé dans toute la Galicie pour son haut niveau d'éducation, était également la fierté de la ville. Avant Karol Wojtyła, des diplômés bien formés qui constituaient l'élite intellectuelle de Galicie, puis de la Pologne restituée après la Première guerre mondiale, quittèrent les murs de cette école. L'un des diplômés du lycée de Wadowice fut Saint Joseph (Biba) Bilczewski. Dans la période de l'entre-deux-guerres, le lycée Marcin Wadowita a formé de 400 à 500 élèves de Wadowice et de ses environs¹¹. D'autres écoles de Wadowice avaient également un bon niveau, comme par exemple le lycée privé de jeunes filles Michalina Mościcka créé en 1932¹². Ses élèves ont joué sur les planches des théâtres de Wadowice, avec Karol Wojtyła et ses amis d'école.

9 H. C. Gil, *Życie religijne w Wadowicach 1918–1939*, „Nasza Przyszłość” 100 (2003), p. 9.

10 Jan Paweł II, *Pielgrzymki do Ojczyzny*, p. 153 ; F. Mucha, *Zarys historii wojennej 12-go pułku piechoty*, Warszawa 1928 ; M. Siwiec-Cielebon, *Garnizon wadowicki jako czynnik miastotwórczy*, „Wadoviana. Przegląd Historyczno-Kulturalny” 12 (2009), p. 52–75.

11 G. Studnicki, *Pierwsza wśród równych. Dzieje gimnazjum i liceum w Wadowicach*, Wadowice 1991.

12 G. Studnicki, *Zarys dziejów oświaty i szkolnictwa w Wadowicach*, Wadowice 1996 ; G. Studnicki, *Z dziejów oświaty i szkolnictwa w Wadowicach do roku 1939*, dans : *Wadowice. Studia z dziejów miasta*, réd. E. Kotowiecki, A. Nowakowski, G. Studnicki, Wadowice 1997, p. 175–234 ; H. C. Gil, *Szkolnictwo w Wadowicach 1918–1939*, „Wadoviana. Przegląd Historyczno-Kulturalny” 13 (2010), p. 150–177.

Pendant l'entre-deux-guerres, la ville remplissait toujours ses fonctions de la période de partage. Depuis des siècles, la ville était aussi connue pour ses marchés tous les jeudis où se rendait la population des villages voisins. L'artisanat local et le commerce, les premiers ensembles industriels se développèrent, comme par exemple la « Druciarnia » locale, la papeterie et les sociétés de fabrication des hosties de communion et des gaufrettes appelées « andrutry ». Il y avait ici plus de 100 magasins et 25 locaux gastronomiques, dont des restaurants populaires. C'est dans l'un d'entre eux, appartenant à Stanisław Banaś, rue Kościelna, qu'après le décès de sa femme, Karol Wojtyła venait prendre ses repas avec son fils. Le grand problème pourtant était le chômage.

De nombreuses institutions culturelles et d'enseignement étaient actives. Wadowice avait une imprimerie et une maison d'édition, ainsi qu'un cinéma. C'est en 1887 que fut créée l'Association de Gymnastique « Sokół » qui en plus de promouvoir la culture physique, jouait un grand rôle dans la popularisation de toutes les actions culturelles et artistiques, en disposant entre autres de la salle de théâtre. L'une des missions de « Sokół » était également de promouvoir le patriotisme polonais et l'implication dans la vie de l'Eglise. La Salle de lecture urbaine qui possédait sa propre troupe de théâtre fut fondée en 1889¹³. En 1908 fut fondée « Towarzystwo Króla Władysława Jagiełły » [Association du Roi Ladislas Jagellon], appelée familièrement « Jagiellonka », dont l'activité cessa peu de temps avant la mort de son fondateur, Stefan Kotlarczyk, en 1931. Kotlarczyk, fonctionnaire judiciaire, était un acteur et un réalisateur particulièrement talentueux. Les acteurs jouaient d'abord dans la Salle de lecture urbaine, et par la suite dans la Salle de théâtre de « Sokół ». Sur les planches de cette scène jouait le frère aîné de Karol, Edmund Wojtyła, et ses talents d'acteurs étaient admirés par toute la famille Wojtyła.

A la mort de Stefan Kotlarczyk, le théâtre fut hérité par son fils Mieczysław, maître et avec le temps, ami de Karol Wojtyła, et qui fut

13 H.C. Gil, *Życie gospodarcze w Wadowicach 1918–1939*, „Wadowiana. Przegląd Historyczno-Kulturalny” 8 (2004), p. 10–27 ; M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 22n ; S. Dziedzic, *Romantyk Boży*, p. 19–54.

diplômé de philologie polonaise à l'Université Jagellonne où il obtient son doctorat. À Wadowice, il créa le Théâtre populaire amateur qui fonctionnait au « Sokół ». Il le dirigea pendant six ans jusqu'en 1937. Il devint par la suite célèbre en tant que fondateur du Théâtre Rhapsodique. Il y avait également d'autres troupes de théâtre plus ou moins permanentes à Wadowice. Les spectacles étaient donnés sur la scène du Foyer catholique, mais aussi à d'autres endroits, même en plein-air, en particulier dans le Parc municipal ou à Gorzeń Górny, à proximité du manoir du poète et écrivain Emil Zegadłowicz. Les adultes, les jeunes et les enfants ont pu tester leurs talents d'acteur. Le théâtre était très populaire dans la ville au bord de la Skawa, mais aussi parmi les soldats du 12ème RI. Des acteurs et des troupes de théâtre connus venaient se produire à Wadowice. En 1935, la ville accueillit le Théâtre Pilarski de Cracovie, dont la vedette était Wanda Siemaszkowa. C'est alors qu'avait été mis en scène le drame *Maria Stuart*¹⁴. C'est certainement grâce à ces représentations faisant référence aux œuvres antiques ou bien à l'histoire générale ou polonaise que se sont formés successivement les goûts des spectateurs locaux qui découvrirent les œuvres populaires dans la culture polonaise et mondiale.

À Wadowice de l'entre-deux-guerres, vécut et mourut entre autres le commandant des Légions de la première guerre mondiale, le général Karol Trzaska-Durski. C'est ici aussi que naquit la célèbre chanteuse d'opéra Ada Sari. Parmi les autres personnes liées à la terre de Wadowice, nous pouvons citer entre autres le Dr Jozef Putek, écrivain et militant du mouvement populaire, Emil Zegadłowicz, écrivain controversé et poète, fondateur du groupe « Czartak », Jędrzej Wowro, sculpteur populaire, mais aussi Wincenty Bałys, ami proche de Karol Wojtyła, sculpteur et dramaturge, assassiné par les Allemands¹⁵. Les animateurs de la vie de théâtre de Wadowice, Stefan et Mieczysław Kotlarczyk, ont été men-

14 S. Kotlarczyk, *Z doby dzisiejszej. Za Matkę Ojczyznę*, Wadowice 2007 ; J. Popiel, *Los artysty w czasach zniewolenia: Teatr Rapsodyczny 1941–1967*, Kraków 2006 ; M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 22, 161–174.

15 T. Graff, *Wstęp*, dans : *Wadowice – siedem wieków historii. Materiały z konferencji naukowej „Wadowice – Karola Wojtyły ojczyzna domowa”*. Wadowice, 23 stycznia 2009 roku, réd. T. Graff, Kraków 2009, p. 7–16.

tionnés plus haut. La famille Wojtyła vécut dans une ville comptant plus de huit mille habitants, dont un cinquième de la population était juive, vivant en général en harmonie avec la majorité catholique, et faisant rarement face à des signes d'antisémitisme de la part d'un petit groupe de personnes (en 1939 vivaient ici 7252 catholiques et 1192 juifs). Le centre de la vie religieuse des catholiques était l'église paroissiale, transformée de nombreuses fois depuis le Moyen-Age (attestée en 1326), la dernière fois par l'architecte Tomasz Pryliński dans les années quatre-vingt-dix du XIXe siècle. Après le décès du père Andrzej Zajac (mort en 1928), le 21 mars 1929, le presbytère de Wadowice fut pris en charge par le père doyen Leonard Prochownik, qui avait une amie juive, la grand-mère de Jurek Kluger, un ami d'école de Karol Wojtyła, et avec laquelle le curé était souvent vu en pleine conversation lors de leurs promenades sur la place du marché de Wadowice. La grande étendue de son activité d'organisation incita les habitants de la ville et des environs à s'impliquer de manière active dans la vie de la paroisse. Juste avant la Seconde guerre mondiale, les différentes organisations de l'église rassemblaient près de 500 habitants de Wadowice¹⁶. La maison paroissiale locale mettait en scène des pièces de théâtre de haut niveau sur des thèmes religieux, et les prêtres, en tant que catéchistes dans les écoles, formaient les jeunes esprits. Parmi eux, distinct de par son érudition, le révérend Dr Edward Zacher, catéchiste de Karol Wojtyła, qui savait intéresser les jeunes non seulement à la théologie et à l'histoire de l'Eglise, mais aussi à la physique et à l'astronomie¹⁷. L'un des centres religieux et culturel importants fut fondé dans les années 1892 à 1899, le couvent des Carmes, à côté duquel fut construite une église néo-romane. Son supérieur était un ancien insurgé de janvier et déporté en Sibérie, saint Rafał Kalinowski, décédé au couvent de Wadowice en 1907, et canonisé en 1991 par Jean-Paul II¹⁸. Comme l'a très bien remarqué Stanisław Dziedzic : « Karol Wojtyła devait en grande partie son culte de Marie et son intérêt pour la littérature

16 Voir : H.C. Gil, *Życie religijne w Wadowicach 1918–1939*, p. 9–75.

17 G. Studnicki, *Kto był kim w Wadowicach?*, Wadowice 2004, p. 278 ; M. Gawlik, J. Szczepaniak, *Księga katecheci diecezji krakowskiej 1880–1939*, vol. 1 : *Słownik biograficzny*, Kraków 2000, p. 331.

18 H.C. Gil, *Życie religijne w Wadowicach*, p. 21n.

mystique aux activités des Carmes déchaux organisées dans leur église « Na Górcie » [sur la colline], aux services religieux et autres nombreuses formes de vie spirituelle, aussi bien individuelles que collectives »¹⁹. Près du Carmel où le culte de St. Joseph était bien vivant, il y avait un petit séminaire religieux de haut niveau²⁰. Il y avait à Wadowice également d'autres communautés religieuses. En 1896, les sœurs de Nazareth, avec à leur tête la Mère Maureta Lubowidzka, s'installèrent à Wadowice et entreprirent leur travail avec les enfants pauvres, handicapés, avec les jeunes, mais aussi à l'hôpital. Elles ouvrirent un internat pour les jeunes filles de la région, elles organisèrent des ateliers de couture, de broderie, de floriculture et de lingerie. C'est dans les années 1905 à 1907 que fut construit le Couvent, et la chapelle en 1913. En outre, les sœurs géraient une garderie pour les enfants, une mini école maternelle que fréquenta Karol Wojtyła. En 1938, elles créèrent également une école de couture professionnelle²¹. D'autre part, sur la butte, il y avait le monastère des Pallotins avec son lycée masculin, le « Collegium Marianum » où près de 200 garçons ont été formés. En 1909, le Père Alojzy Majewski fonda ici la première maison pallotine en Pologne. En juillet 1938, s'installèrent à Wadowice les sœurs albertines, congrégation fondée par le saint Frère Albert, Adam Chmielowski (décédé en 1916), ancien insurgé, peintre, créateur du célèbre tableau *Ecce Homo*. Karol Wojtyła était fasciné par la biographie de l'artiste, ce qu'il a exprimé en écrivant la pièce de théâtre *Brat naszego Boga* [Le Frère de notre Dieu]. Il l'a également levé sur l'autel en 1989 en indiquant que « pendant une période où l'on s'éloignait de l'art, de la littérature et du théâtre », il était pour lui « un exemple de choix radical de la voie de la vocation »²².

19 S. Dziedzic, *Romantyk Boży*, p. 33 ; H.C. Gil, *Związki Ojca św. z Karmelem*, „Wadoviana. Przegląd Historyczno-Kulturalny” 5 (2000), p. 5–9; Cf. M. Burghardt, *Wadowickie korzenie*, p. 290–294.

20 H.C. Gil, *Życie religijne w Wadowicach*, p. 21, 64.

21 H.C. Gil, *Życie religijne w Wadowicach*, p. 23, 56, 62, 72–74 ; D. Kozieł, *Nazaretanki w Wadowicach*, „Wadoviana. Przegląd Historyczno-Kulturalny” 15 (2012), p. 7–27.

22 Jan Paweł II, *Dar i tajemnica*, p. 33.

2. LA MAISON FAMILIALE

La mère du futur pape, Emilia Wojtyła née Kaczorowska (née en 1884), était originaire d'une famille nombreuse artisanale et bien située. Elle était diplômée d'une école féminine auprès d'un couvent et avait reçu une éducation soignée. Le père par contre, Karol Wojtyła senior (né en 1879), était originaire de Lipnik (actuellement Bielsko-Biała) où il alla à l'école. Orphelin de mère à un très jeune âge, il fut élevé par son père, un couturier. Suite à son service militaire, il associa sa vie professionnelle à l'armée. Emilia et Karol se rencontrèrent et se marièrent à Cracovie. C'est ici que vint au monde leur premier fils, Edmund, futur médecin, et après leur déménagement à Wadowice naquit leur fille Olga Maria qui ne vécut que quelques dizaines d'heures. Le plus jeune, Karol, fut un enfant attendu, né malgré la menace qui pesait sur sa vie et sur celle de sa mère, entouré de soins et de tendresse, comme en témoigne le diminutif utilisé à la maison : Lolek, Loluś. Malheureusement, Emilia Wojtyłowa, dont la santé déclinait de plus en plus, mourut en 1929, juste avant la première communion de son fils. Des années plus tard, le Pape racontait que sa mère, dont il ne se rappelait que très peu, lui apprenait à croiser les mains dans la prière et à faire le signe de croix²³. Par contre, son frère, de 14 ans son aîné, avec lequel Karol était très lié, mourut en 1932 à l'âge de 26 ans, après avoir contracté la scarlatine d'une patiente. A partir de ce moment-là, Lolek et son père devinrent inséparables. Pour le futur Pape, son père devint également son meilleur ami. Le vieil officier à la retraite prenait soin des tâches ménagères, raccommo- dait et recousait même ses vêtements se rappelant son ancien métier de couturier. Il prêtait également attention à l'activité physique, aux exercices de plein air avec les amis, il animait des randonnées communes dans les

23 Archives de la Paroisse de la Divine Providence à Bielsko-Biała, livre des funérailles 1914/1916, année 1916, n° 93 ; Archives de la Basilique de la Présentation de la Vierge Marie de Wadowice, Liber Mortuorum ab anno 1912, année 1929, n° 46 ; *Jan Paweł II. Pielgrzymki do Ojczyzny*, p. 788–792 ; Jan Paweł II, *Testament*, p. 7 ; M. Kindziuk, *Matka papieża: poruszająca opowieść o Emilii Wojtyłowej*, Kraków 2013 ; cf. M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 52–75, 271–276.

montagnes, il s'impliquait à l'école, notamment en tant que responsable d'excursions, il apprenait à son fils l'allemand. C'était un homme très pieux. Sa religiosité s'approfondit après la perte de sa femme et de son fils²⁴. Dans son *livre Dar i Tajemnica*, Jean-Paul II mentionnait son père comme un homme très religieux et qui fut son premier modèle de piété : « Au quotidien, j'ai pu observer sa vie qui était austère. Il était militaire de profession, et quand il devint veuf, sa vie devint encore plus une vie de prière continue. Il m'arrivait souvent de me réveiller en pleine nuit et je le voyais à genoux, tout comme je le voyais toujours agenouillé dans l'église de la paroisse. Nous n'avons jamais parlé de vocation sacerdotale, mais l'exemple de mon père fut une sorte de premier séminaire à domicile »²⁵. Le père et le fils assistaient tous les matins à la messe à l'église paroissiale qui se trouvait juste à côté de leur appartement. Il arrivait même que le vieux Wojtyła gronde son fils parce que ce dernier ne s'appliquait pas assez pendant la prière au Saint Esprit²⁶.

Les amis du jeune Lolek se souvenaient que devant l'entrée de l'appartement des Wojtyła, il y avait un bénitier avec de l'eau bénite, tandis que dans l'appartement, il y avait de nombreux tableaux saints, un autel de maison avec l'image de Marie, et même un agenouilloir. Ce n'est pas uniquement dans les souvenirs du Pape, mais aussi dans ceux de ses amis et de ses voisins de l'époque de Wadowice, que les Wojtyła étaient une famille catholique, pieuse, cultivant le patriotisme polonais et ayant une haute estime de la littérature et l'histoire polonaises²⁷.

Dans l'appartement loué chez le Juif Chaim Bałamuth, on priait devant l'autel de maison, on lisait la Bible, mais aussi les œuvres des grands écrivains polonais, dont *Trylogia* du prix Nobel Henryk Sienkiewicz, on racontait les plus belles pages de la riche histoire polonaise. Des années plus tard, le Pape se souvenait : « depuis ma plus tendre enfance, j'aimais les livres. C'est mon père qui m'initia à la tradition de la lecture des livres. Il s'asseyait à côté de moi et me lisait tout Sienkiewicz et d'autres

24 *Młdzieńcze lata Karola Wojtyły*, p. 15, 24, 32, 63, 84, 91, 103–104, 127–132.

25 Jan Paweł II, *Dar i tajemnica*, p. 21–22, 28.

26 A. Frossard, „*Nie lekajcie się*”, p. 41.

27 *Młdzieńcze lata Karola Wojtyły*, passim.

écrivains polonais. Quand ma mère mourut, nous ne sommes restés que tous les deux avec mon père. Et il n'a jamais cessé de m'encourager à connaître les plus grandes littératures »²⁸. C'est en tant que petit garçon qu'il a entendu les histoires de son père sur la grandeur des anciens rois polonais, mais aussi celle des courageux chevaliers qui protégèrent l'Europe chrétienne pendant des siècles agissant comme rempart de l'ensemble de *christianitas*. Bien qu'il n'ait fait que l'école primaire et que trois classes de secondaire, son père était un autodidacte et était admiré pour son savoir même parmi l'intelligentsia de Wadowice, dont le président de la commune juive, le juriste Wilhelm Kluger²⁹. La famille Wojtyła était liée d'amitié avec les Kluger. Ils ont même été invités un jour à un concert de chantres à la synagogue de Wadowice. Lolek rendait souvent visite à son ami juif, Jerzy Kluger³⁰. Il aimait apparemment écouter les miniconcerts de musique classique organisés par son père. Avant son départ pour Israël, une amie juive de Lolek des scènes de théâtre, Ginka Beer, remercia le père du futur Pape pour sa gentillesse et pour n'avoir jamais ressenti de signe d'antisémitisme par sa famille de la part des Wojtyła. Lolek ne put alors sortir un mot, il avait les larmes aux yeux³¹. Karol Wojtyła père racontait à son fils l'histoire de la 1^{ère} République, multiculturelle et tolérante, ainsi que la tragédie des trois partages en 1772, 1793 et 1795 par la Russie, la Prusse et l'Autriche. Puis vint l'ère Napoléonienne pendant laquelle les légionnaires polonais combattaient aux côtés des armées françaises, jusqu'à la défaite de Napoléon en 1815. Le petit Lolek, avec certainement des rougeurs sur les joues, écoutait l'histoire des soulèvements héroïques nationaux polonais contre les pays occupants, et en particulier des plus grands soulèvements indépendantistes contre la Russie tsariste : l'insurrection de novembre 1830 à 1831 et l'insurrection de janvier 1863 à 1864. Cette dernière insurrection combattait pour l'Etat de trois nations : celui des Polonais, des Lituaniens et des Ruthènes. Jean Paul II mentionnait que sa maison

28 Jan Paweł II, *Wstanie, chodźmy!*, p. 76.

29 J. Kluger, *Papież i ja*, p. 21.

30 J. Kluger, *Papież i ja*, p.11-44.

31 J. Kluger, *Papież i ja*, p. 35-36.

était souvent visitée par des militaires qui racontaient les difficultés des combats pendant la Première guerre mondiale³². Il est probable qu'ils évoquaient fréquemment les événements récents, quand, l'année de la naissance de Karol, l'armée polonaise dirigée par Józef Pilsudski sauva l'Europe de l'invasion bolchevique en battant les hordes de Lénine. Après tout, les amis du Doyen de la famille Wojtyła avaient pris part aux combats contre les bolchéviks.

Les Wojtyła se rendaient souvent au proche Sanctuaire avec ses chemins de Kalwaria Zebrzydowska, et également aux pèlerinages à Częstochowa. Alors qu'il était encore à Wadowice, Lolek se rendait souvent à Cracovie à différentes occasions, comme par exemple lors des voyages scolaires ou pour des raisons familiales (c'est au cimetière Rakowicki que reposent sa mère et son frère). En 1930, à l'âge de dix ans, il assista à la cérémonie de promotion au doctorat de son frère Edmund qui se tint dans le bâtiment gothique du Collegium Maius de l'Université Jagellonne³³. Il était particulièrement impressionné par Wawel avec le château royal et la cathédrale, la très ancienne nécropole des rois polonais situés sur la colline. C'est là que les personnages des livres et des histoires de son père devenaient plus réalistes et rappelaient la splendeur de la Pologne d'avant le partage. Celui qui lui tenait particulièrement à cœur était l'évêque de Cracovie, saint Stanislas de Szczepanów, canonisé en 1253, exécuté de manière tragique à la suite d'un différend avec le roi polonais Boleslaw le Hardi (1079). Comme mentionné dans l'introduction, Karol Wojtyła était également un grand adorateur de sainte Reine Hedwige qu'il éleva sur l'autel par la suite (1997) en tant que Pape. Il savait parfaitement bien que c'étaient elle et son époux, le grand-duc de Lituanie, Ladislas Jagellon, qui avaient non seulement établi une monarchie, qui à son apogée couvrait près d'un million de kilomètres carrés, mais qu'ils avaient aussi rénové l'Université de Cracovie, fondée par Casimir le Grand en 1364. C'est au sein des murs de cette université que le jeune Wojtyła entreprit ses études de philologie polonaise, après avoir obtenu son baccalauréat au lycée de Wadowice.

32 A. Frossard, „*Nie lekajcie się!*”, p. 28–29.

33 *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 32.

3. L'ÉGLISE ET LES PRÊTRES DE WADOWICE

L'église paroissiale de la Présentation de la Vierge Marie où Karol Wojtyła a été baptisé par l'aumônier militaire Franciszek Żak était le lieu principal de la vie religieuse des catholiques de Wadowice. Lorsque, en tant que pape, il est arrivé à Wadowice le 7 juin 1979, il a dit aux nombreux fidèles rassemblés : « Lorsque je me mets à regarder derrière moi le long chemin de ma vie, je pense que le cadre, la paroisse, ma famille, m'ont conduit aux fonts baptismaux de l'église de Wadowice où, le 20 juin 1920, m'a été accordée la grâce de devenir enfant de Dieu, et aussi la foi en mon Rédempteur.. »³⁴. Depuis la fenêtre de son appartement, il pouvait lire chaque jour l'inscription sur le mur de l'église, qui s'y lit encore aujourd'hui : « Le temps s'écoule, l'éternité attend ». Dans cette église, il assistait tous les jours à la messe du matin en tant qu'enfant de chœur. Il était président des enfants de chœur, participait fréquemment à diverses célébrations religieuses et, en tant qu'acteur, jouait dans des spectacles religieux sur la scène du Foyer catholique. Il aimait prier devant l'icône de Notre-Dame du Perpétuel Secours, qu'il couronna en tant que pape des années plus tard³⁵. Comme devant l'icône de la Très Sainte Vierge de Kalwaria, il exprime ici aussi sa demande passionnée et personnelle : « Et à vous tous, je demande de m'entourer d'une prière constante devant l'icône de cette Mère ». Il a également fait référence à ses souvenirs : « Nous venions toujours prier devant cette icône, surtout lorsque nous étions collégiens, avant et après les cours »³⁶.

Le futur pape a certainement appris ce culte marial à Wadowice : dans sa maison familiale, dans sa paroisse et dans le couvent des Carmes où, à l'âge de 10 ans, il avait reçu le scapulaire qu'il a porté toute sa vie³⁷. Comme il l'a lui-même souligné, son développement spirituel avait été

34 Jan Paweł II, *Pielgrzymki do Ojczyzny*, p. 152.

35 M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 277-282.

36 M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 152-153.

37 Jan Paweł II, *Dar i tajemnica*, p. 28-31. Le pape a rappelé que, depuis son enfance, il écoutait les Petites heures de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie dans l'église paroissiale de Wadowice.

fortement influencé non seulement par l'église paroissiale, mais aussi par le couvent des Carmes déchaux de Wadowice³⁸. Sa religiosité s'est certainement développée à partir de la piété de Wadowice, avec des processions, des cérémonies patriotiques et religieuses, des pèlerinages à Częstochowa, au sanctuaire voisin de Kalwaria Zebrzydowska, célèbre pour ses chemins et l'icône de Notre-Dame de Kalwaria où, comme il l'a lui-même confessé des années plus tard, il avait laissé son cœur. C'est dans ce sanctuaire que le père, militaire à la retraite, a emmené ses fils après la mort de leur mère terrestre pour les confier, devant l'icône miraculeuse, à la protection de Notre-Dame de Kalwaria.

Les prêtres de Wadowice ont également eu une grande influence sur le développement spirituel de Karol Wojtyła. Lors de son premier pèlerinage en Pologne en 1979, Jean-Paul II, en présence de son catéchiste, le Père Edward Zacher, a invoqué les prêtres décédés : « Je me souviens toujours avec tendresse des prêtres locaux décédés, en particulier de feu Père Leonard Prochownik, qui avait été curé de la paroisse pendant de nombreuses années, de mes catéchistes décédés, de feu Père Pawela, du Père Rospond, du Père Włodyga »³⁹. Son éducation religieuse a également été fortement influencée par le Père Kazimierz Figlewicz, qui supervisait le cercle des enfants de chœur. Figlewicz, futur curé de la cathédrale de Cracovie, a souligné le lien fort qui s'était formé entre lui et le jeune Lolek, un lien qui a duré des décennies. Il a notamment dit : « Nous avons été rapprochés par l'autel. Karol Wojtyła était un fervent enfant de chœur. Nous avons également été rapprochés, me semble-t-il, par le confessionnal. Et des entretiens, et des visites mutuelles »⁴⁰. À son tour, Jean-Paul II a rappelé : « Lorsqu'il a quitté Wadowice pour la cathédrale de Wawel, j'étais toujours en contact avec lui. Je me sou-

38 Dans une déclaration à ce sujet, Jean-Paul II a même dit qu'il avait parfois du mal à s'arracher aux jeux avec ses amis, à nager dans les vagues de sa chère rivière Skawa, mais que la voix mélodieuse des cloches de l'église du couvent des Carmes imprégnait son âme et le poussait à y aller : « Oui, j'ai habité à côté de l'église paroissiale, mais j'ai grandi en l'église Saint-Joseph ». Voir : M. Burghardt, *Wadowickie korzenie*, p. 290; *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 146.

39 *Jan Paweł II. Pielgrzymki do Ojczyzny*, p. 152–153.

40 *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 33.

viens qu'en cinquième année du lycée, il m'a invité à venir à Cracovie pour participer au « Triduum Sacrum », qui commençait par l'office des Laudes ténébreuses de l'après-midi du Mercredi saint. J'y ai participé avec une grande émotion »⁴¹. Les débuts littéraires de Karol Wojtyła sont également liés à Figlewicz : en 1933, dans les pages de « Dzwon Niedzielny » au nom des enfants de chœur, il fit les adieux au prêtre très apprécié qui partait pour Cracovie⁴².

4. L'ÉCOLE ET LE THÉÂTRE

Entre 1926 et 1930, Karol Wojtyła a fréquenté l'école primaire Marcin Wadowita, située sur la place du marché, dans le bâtiment qui abrite désormais la mairie, et entre 1930 et 1938, il a fréquenté le lycée néo-classique, qui porte également le nom de Marcin Wadowita. Il a obtenu d'excellentes notes dans les deux écoles et s'est distingué de ses pairs à cet égard⁴³. Cependant, on se souvient de lui comme d'un camarade qui ne se prenait jamais pour quelqu'un de meilleur, était toujours amical, désireux de jouer ensemble, de faire du sport (y compris du ski, du ping-pong, du football – souvent en tant que gardien de but de l'équipe juive), et qui était impliqué dans diverses activités⁴⁴. Lolek était certes un formidable athlète, mais aussi un acteur, un jeune poète et un orateur captivant. Il a notamment été chef de classe à l'école secondaire et a également assumé la fonction de président de la Sodalité mariale, une organisation catholique qui, outre ses activités religieuses, a joué un rôle important dans l'éducation patriotique des jeunes. Pendant les réunions de la Sodalité, une réflexion était notamment menée sur la menace du communisme et du fascisme ; on encourageait des attitudes favorables à l'État et discutait du rôle de l'Église dans le monde moderne. Lolek

41 Jan Paweł II, *Dar i tajemnica*, p. 26–28.

42 M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 281.

43 M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 84n.

44 Voir : Musée de la Maison familiale du pape Jean-Paul II à Wadowice, enregistrements des camarades de classe de Karol Wojtyła, don de M. Z. Bieniasz ; *Młodzieńcze lata Karola Wojtyły*, passim.

a pris la parole à de nombreuses reprises lors des cérémonies scolaires et a participé activement, entre autres, aux célébrations en l'honneur du maréchal Józef Piłsudski, qui faisait l'objet d'un culte particulier dans les écoles polonaises de l'époque. Comme tous les jeunes hommes de l'époque, il a participé à l'entraînement militaire obligatoire, a appris à tirer et a acquis les rudiments de la formation de soldat. Il a également su épargner et a accumulé une somme considérable sur son livret d'épargne d'élève⁴⁵. Pour beaucoup, il était clair qu'un jour il travaillerait dans le théâtre ou deviendrait théâtrologue, écrivain ou encore critique littéraire. Si l'on examine le programme d'enseignement et les recommandations du ministère de l'éducation polonais de l'époque, on constate que ce dernier met fortement l'accent sur l'inculcation du patriotisme aux enfants sur la base de la connaissance de l'histoire polonaise, en mettant l'accent sur la connaissance des relations avec les voisins. Dans l'entre-deux-guerres, les filles et les garçons étaient éduqués séparément et les classes étaient très nombreuses. Celles de Lolek comptaient environ 70 élèves. Les rotations parmi les élèves avaient été très importantes. Nombreux furent ceux qui devaient redoubler. Les premiers pas dans le domaine de l'éducation ont été faits à Wadowice par des enfants non seulement de la ville, mais aussi des localités voisines. Parmi les camarades de classe de Wojtyła il y avait des garçons de Wadowice et des environs de la ville⁴⁶.

Avant même la naissance de Karol, le lycée comptait parmi ses enseignants des professeurs de grande envergure, tels que Teofil Klima et Walerian Heck, qui faisaient des recherches scientifiques sur l'histoire de Wadowice. Conscients de l'élitisme de l'école de Wadowice, les enseignants, avec la collaboration des autorités éducatives, organisaient des cours de démonstration pour les enseignants des établissements voisins. Pendant les années d'études de Karol Wojtyła, le corps enseignant com-

45 M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 89n.

46 M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 89n. En 1979, sur la Grand-place de Wadowice, le Pape a rappelé : « [Le lycée] était une école avec une très grande couverture territoriale. Nous avions des camarades de classe de Kalwaria, d'Andrychów, de Zator et de Sucha, parce qu'il n'y avait pas d'écoles secondaires là-bas, alors qu'il y en a maintenant partout » (*an Paweł II. Pielgrzymki do Ojczyzny*, p. 151).

prenait aussi des pédagogues remarquables, parmi lesquels il convient de mentionner le professeur Józef Heriadin, qui a enseigné aux élèves les sciences naturelles d'une manière innovante. Il était Chevalier de l'Ordre des Virtuti Militari et a combattu dans les légions de Pilsudski. En mars 1938, il a également reçu la Croix d'or du Mérite pour son travail dans l'intérêt de l'école. Il faut aussi mentionner le professeur d'allemand et de musique Josef Titz qui avait fait ses études au Conservatoire de Vienne. Ce ne sont pas seulement les leçons d'allemand qui l'ont mis en contact avec Karol, mais aussi les talents de compositeur du professeur, qui apportait son aide à l'organisation de diverses célébrations à l'école et à l'église. Le dessin et les travaux manuels étaient enseignés par le professeur Ludwik Jach, diplômé de l'Académie des beaux-arts de Cracovie, et l'amour du sport et du tourisme de montagne était inculqué aux jeunes par Czesław Panczakiewicz, professeur de gymnastique, promoteur du tourisme de montagne et initiateur de la construction d'un refuge sur le sommet de Leskowiec. Le professeur d'histoire Jan Gebhard était certainement un formidable érudit et un enseignant exigeant. L'histoire était la passion de Lolek, et à travers elle, il découvrait non seulement celle de sa propre nation, mais aussi l'histoire universelle, en commençant par l'antiquité. Wojtyła était un membre actif du club d'histoire. Dans les souvenirs de ses camarades de classe, une place importante est attribuée à Zygmunt Damasiewicz, un professeur sévère du latin et à Mirosław Moroz, qui enseignait la physique et la chimie et a été le professeur responsable de la classe à la terminale (il a été assassiné plus tard à Katyń), et le catéchiste susmentionné, le Père Edward Zacher. Dans la classe de Karol, les mathématiques et l'histoire étaient enseignées par le professeur Eugeniusz Jelonek, fondateur du Cercle des abstinents auquel appartenait Karol Wojtyła, et la géographie – par l'auteur des cartes touristiques des Beskides, Jan Sarnicki⁴⁷. Le professeur Jelonek en particulier, docteur en philosophie, militant catholique, tertiaire franciscain et, comme le jeune Wojtyła, militant de la Sodalité mariale, avec lequel le pape est resté en contact jusqu'à la fin

47 M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 89n.

de sa vie, a dû avoir une grande influence sur Lolek⁴⁸. La langue polonaise a été enseignée par, entre autres, Kazimierz Foryś, qui partageait également ses passions théâtrales avec les élèves en supervisant le club d'art dramatique de l'école. Foryś était fasciné par l'écrivain et poète Emil Zegadłowicz. L'adolescent Wojtyła, dont les premiers essais sont imprégnés d'un « esprit polonais et slave » reste aussi influencé par son œuvre poétique ; Zegadłowicz a même accepté d'en faire la critique et a affirmé que le jeune Karol « pensait avec des images théâtrales »⁴⁹.

Des années plus tard, Jean-Paul II a à plusieurs reprises parlé de ses professeurs et est resté en contact avec eux. Il a notamment dit : « C'est ce que je dois à l'école polonaise. Il est difficile de le mesurer, de le peser, parce que nous portons cela si intimement en nous [...]. Je voudrais baiser la main de tous mes enseignants, de toutes les enseignantes et de tous les catéchistes qui ont enseigné à l'école primaire, au lycée, jusqu'au baccalauréat et ont mis les fondations pour l'avenir de l'homme »⁵⁰.

La classe de Karol Wojtyła a suivi un programme basé principalement sur les sciences humaines, avec un fort accent sur l'étude du latin, du grec et de l'allemand. Le latin a été enseigné pendant huit ans et le grec pendant cinq ans. Selon les calculs de Marta Burghardt, l'apprentissage de toutes les langues dans la classe de Charles a représenté plus

48 K. Jelonek-Litewka, A. Litewka, *Jelonek Eugeniusz Stanisław*, http://www.wadowita.net/eugeniusz_jelonek.php (13.08.2023). Après la Seconde Guerre mondiale, Karol Wojtyła a également entretenu des contacts avec d'autres professeurs de Wadowice, entre autres le professeur de polonais Kazimierz Foryś. Voir : T. Graff, *Tak bardzo pragnęłam przybyć tutaj*, p. 121–122.

49 M. Kotlarczyk, K. Wojtyła, *O Teatrze Rapsodycznym. 60-lecie powstania Teatru Rapsodycznego*, introduction et élaboration J. Popiel, Kraków 2001, p. 309–310 ; M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 215–239. Adolescent, Karol Wojtyła rendait visite à l'écrivain dans son manoir de Gorzeń Górny. Même après son départ de Wadowice, ses premières œuvres poétiques étaient marquées par la poésie de Zegadłowicz qui s'inscrivait dans la nature et le folklore locaux. Karol était certainement critique par rapport à l'anticléricalisme progressiste et le gauchisme de l'écrivain qu'il avait exprimé dans son livre *Motory*. Cependant, Zegadłowicz est devenu plus célèbre en tant qu'auteur du livre *Zmory* qui, selon Jerzy Kluger, aurait plu à l'adolescent Lolek. Dans *Zmory* l'auteur avait dépeint l'intelligentsia de Wadowice sous un jour caricatural, ce qui a conduit la ville à tourner le dos à l'écrivain jusqu'alors très apprécié (en le privant notamment de la citoyenneté d'honneur et en enlevant son nom d'une de ses rues).

50 *Jan Paweł II. Pielgrzymki do Ojczyzny*, p. 681–687.

de 40 % du nombre total d'heures. Les élèves venaient à l'école six jours par semaine⁵¹.

Les élèves étaient accueillis quotidiennement par l'ancienne devise placée au-dessus de la porte d'entrée de l'école, que Wojtyła – déjà Jean-Paul II – récitait ensemble avec ses camarades de classe lors de leurs réunions : « Casta placent superis ; pura cum veste venite et manibus puris sumite fontis aquam » (Ce qui est pur plaît aux cieux ; venez proprement vêtus et avec des mains propres puisez de l'eau de source)⁵². En 1999, alors que les jeunes de Wadowice s'émerveillaient devant les prouesses de la mémoire du Pape lorsqu'il évoquait ses souvenirs de la période de l'entre-deux-guerres, celui-ci en révéla spontanément la raison, en constatant avec une pointe de fierté et de nostalgie : « C'est parce que j'ai bien étudié à l'école. J'apprenais encore le latin, j'apprenais encore le grec. Savez-vous ce que c'est ? C'est quelque chose de merveilleux »⁵³. Il est intéressant de noter que le professeur de latin et de grec a affirmé que, dans sa carrière, Karol – qui, soit dit en passant, a toujours eu d'excellentes notes dans d'autres matières – était un élève qui avait maîtrisé les contenus scolaires à la perfection. Cette connaissance de la langue et de la culture grecque et latine a parfaitement préparé le président de la Sodalité mariale de l'école aux étapes ultérieures de sa vie.

En parlant des années d'école de Karol Wojtyła, l'on ne saurait ne pas mentionner sa passion pour le théâtre. Au lycée, il était un membre actif du club de théâtre de l'école. Il s'est pour la première fois produit sur la scène en mai 1935, dans la pièce de Leon Mazur *Ułani księcia Józefa*. Au cours des années suivantes, souvent en tant que coréalisateur et concepteur des décors, il a interprété, entre autres, le roi Sigismond Auguste dans un spectacle du même titre basée sur une œuvre de Stanisław Wyspiański, Haymon dans *Antigone* de Sophocle, Gucio dans *Śluby panieńskie* d'Aleksander Fredro, Kirkor dans *Balladyna* de Słowacki. Il a également joué le rôle principal dans *Kordian* du même auteur, ainsi que dans *Nowy Don Quichotte* d'Aleksander Fredro. Le spectacle basé

51 M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 90–91.

52 Jan Paweł II, *Tryptyk Rzymski*, p. 22.

53 Jan Paweł II, *Pielgrzymki do Ojczyzny*, p. 1178–1185.

sur *Pieśń świętojańska o Sobótce* de Jan Kochanowski et du *Psaume 64* de Mikołaj Gomołka a été un événement spécial ; ce spectacle a combiné des éléments du folklore local remontant à l'époque païenne avec ceux de la tradition chrétienne. Les jeunes acteurs, habillés en paysans, ont pris place dans des charrettes à échelle, dans lesquelles ils ont traversé toute la ville jusqu'au parc de Wadowice, où, avec des chants et des danses, ils ont ravi le public rassemblé. La représentation a ensuite été répétée près du manoir d'Emil Zegadłowicz à Gorzeń. Parmi les camarades de Lolek sur scène, on trouve la future célèbre actrice Halina Królikiewicz-Kwiatkowska, Kazimiera Żakówna et Ginka Beer. Le club d'art dramatique de l'école a présenté les spectacles qu'il avait préparés non seulement à Wadowice, mais aussi dans d'autres villes. Des représentations ont été données à Andrychów, Kęty et Bielsko et ont reçu des critiques élogieuses de la part du public et de la presse locale⁵⁴. Les adolescents et leurs enseignants sont également allés admirer des acteurs professionnels sur scène au théâtre Juliusz Słowacki de Cracovie. Ces spectacles les ont incités à des discussions intellectuelles, souvent étayées par la lecture de publications critiques. Juste avant le baccalauréat, les jeunes acteurs ont assisté à Wadowice à une représentation de la célèbre actrice et récitante d'œuvres poétiques, Kazimiera Rychterówna. Après la représentation, à la demande des élèves du lycée, l'artiste a accepté d'être membre du jury d'un concours de récitation inter-écoles. Karol a choisi un poème difficile *Promethidion* de Cyprian Kamil Norwid et a remporté le deuxième prix⁵⁵. Comme nous l'avons déjà mentionné, le jeune Wojtyła était également actif en tant qu'acteur et metteur en scène sur la scène du Foyer catholique. Au cours de l'année scolaire 1935/1936, la Sodalité a organisé, entre autres, un spectacle en l'honneur de saint Stanislas Kostka et une célébration dédiée à la Vierge Marie. En 1936, des extraits de *Nie-Boska komedia* de Zygmunt Krasiński ont été mis en scène avec la participation des filles de la

54 M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 175–192; A. Bujak, M. Rożek, *Karol Wojtyła. Z Wadowic w świat. Historia szczególnego powołania*, Wrocław 1997, p. 21.

55 Le concours a été remporté par Halina Królikiewiczówna. Voir : M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 186 ; H. Kwiatkowska, *Wielki kolega*, Kraków 2003, p. 26.

Sodalité mariale des femmes. Une magnifique représentation donnée en 1937, basée sur l'Apocalypse de saint Jean est restée dans les annales. Le monologue de Karol Wojtyła dans le rôle de Jean l'Évangéliste aurait fait forte impression sur le public. Juste avant son baccalauréat, le jeune Wojtyła participait encore à la réalisation de la pièce de théâtre *Judas z Kariothu* d'après une œuvre de Karol Rostworowski⁵⁶. Ses talents ont attiré l'attention de l'archevêque de Cracovie, Adam Stefan Sapieha, qui a écouté le discours de Karol en 1938 lorsque le hiérarque a visité la paroisse de Wadowice et lui a conféré le sacrement de confirmation, ainsi qu'à ses pairs. Sapieha est inconsolable lorsqu'il apprend que le prometteur diplômé du lycée ne va pas au séminaire mais choisit les études polonaises à l'Université Jagellonne⁵⁷.

5. CONCLUSIONS

Karol Wojtyła, qui a quitté Wadowice en 1938 après avoir brillamment passé son baccalauréat, était un adolescent bien éduqué dont la formation intellectuelle était basée sur les sciences humaines, avec un profil classique et national. Il avait une excellente maîtrise du latin et du grec et une bonne maîtrise de l'allemand. Il était érudit, connaissait bien les œuvres des romantiques polonais, était fasciné par la culture slave et le folklore et appréciait Shakespeare. Il était très versé dans la Bible et connaissait aussi des ouvrages philosophiques et religieux difficiles. Catholique convaincu, il croyait fermement à la mission chrétienne du message de l'acteur. Grâce à Mieczysław Kotlarczyk, il privilégie la parole qui jaillit de la scène au contenu vide de la forme théâtrale. Son expérience à Wadowice a fait de lui un homme ouvert d'esprit, doté d'une solide colonne vertébrale morale fondée sur les valeurs chrétiennes. Il voyait en chaque être humain un enfant de Dieu, était ouvert au dialogue et à l'amitié avec les Juifs ; l'antisémitisme et toute manifestation d'agressivité sur fond des religions lui étaient étrangers. Il a perçu la

56 M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, p. 186–188.

57 Jan Paweł II, *Dar i tajemnica*, p. 8–9.

menace du fascisme et du communisme et, bien que conscient du durcissement de la situation internationale, il a fait des projets de jeunesse sans se laisser aller à penser à l'éventualité d'une guerre.

Il est certain que l'atmosphère culturelle du Wadowice de l'entre-deux-guerres a largement façonné non seulement la religiosité de Karol Wojtyła, mais aussi son patriotisme. Il éprouvait une véritable fierté à l'égard des réalisations de ses ancêtres qui, pendant des siècles, avaient défendu les portes de l'Europe chrétienne ou s'étaient battus pour l'indépendance du pays déchiré par ses occupants. Sa connaissance de l'histoire de Pologne, ses lectures des romantiques polonais, son expérience théâtrale personnelle et sa profonde piété avaient renforcé sa conviction du rôle messianique de la Pologne dans l'histoire de l'Europe⁵⁸.

L'interpénétration du patriotisme, de l'amour de la littérature et de la culture polonaises, et de la religiosité allait devenir la richesse de la personnalité et une sorte d'héritage « familial » du jeune Karol Wojtyła, représentant d'une nation de plusieurs dizaines de millions d'habitants vivant au milieu de l'Europe juste avant l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale. La formation culturelle qu'il a reçue à Wadowice sera systématiquement approfondie et développée au cours des années successives de sa vie lorsqu'il était étudiant, professeur et prêtre. Ses réflexions seront aussi constamment présentes dans l'exercice de son ministère d'évêque de Rome, dans le cadre de son travail en faveur du dialogue international et de l'intégration européenne.

58 Par exemple, dans une lettre adressée à son ami Mieczysław Kotlarczyk le 2 novembre 1939, Karol Wojtyła écrit : « Parmi les martyrs de l'Europe, la Pologne est le plus grand martyr, celui que Dieu a érigé en rempart du Christ » (d'après : M. Kotlarczyk, K. Wojtyła, *O Teatrze Rapsodycznym*, p. 303).

RÉSUMÉ

L'INFLUENCE DE LA CULTURE DE WADOWICE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES SUR LA FORMATION DE LA PERSONNALITÉ DE KAROL WOJTYŁA DANS LES ANNÉES 1920–1938

L'article présente le contexte culturel et social de l'entre-deux-guerres à Wadowice, une petite ville du sud de la Pologne, où est né Karol Wojtyła, le futur pape saint Jean-Paul II le Grand. L'objectif de l'auteur est de montrer l'influence du milieu familial, de la communauté paroissiale locale et de l'école sur la formation de la personnalité du jeune Wojtyła. L'auteur a cherché à démontrer que le jeune élève des écoles de Wadowice percevait l'héritage de la culture polonaise comme une partie importante de la culture européenne. Le futur pape s'est familiarisé avec cet héritage en approfondissant systématiquement sa connaissance de l'histoire et de la littérature polonaises, et en particulier des œuvres des romantiques polonais. Jeune poète, acteur et metteur en scène en herbe, il considérait que la culture polonaise avait une mission messianique par rapport à l'ensemble de l'Europe, mais uniquement sur la base des valeurs chrétiennes. Wojtyła, élève du prestigieux lycée néoclassique M. Wadowita et ami des Juifs locaux, s'est également familiarisé avec les œuvres les plus importantes de la littérature européenne, entre autres Shakespeare, a appris l'allemand, le latin et le grec classique, ainsi qu'avec les œuvres des plus grands classiques de la littérature antique. Le climat intellectuel de sa ville natale a certainement eu un impact significatif sur sa perception ultérieure du dialogue international et de l'intégration européenne.

Mots-clés : Jean-Paul II, Karol Wojtyła 1920–1938, Wadowice 1918–1938

ABSTRACT

INFLUENCE OF THE CULTURE OF INTERWAR WADOWICE ON THE DEVELOPMENT OF THE PERSONALITY OF KAROL WOJTYŁA BETWEEN 1920–1938

The article presents the cultural and social background of interwar Wadowice, a small town in southern Poland, where Karol Wojtyła, future Pope John Paul II the Great, was born. The author's aim was to show the influence of the family environment, the local parish community and the school on the development of the young Wojtyła's personality. The author attempted to prove that the young student of the Wadowice schools perceived the heritage of Polish culture as an important element of European culture. The future Pope became very familiar with this heritage by regularly deepening his knowledge of Polish history, Polish literature and especially the works of the Polish Romantics. As a young poet and budding actor and director, he believed that Polish culture had a messianic task in relation to the whole of Europe, but only on the foundation of Christian values. Wojtyła, a pupil at the prestigious neo-classical M. Wadowita Secondary School, a friend of the local Jews, also became acquainted with the most important works of European literature during this period, including Shakespeare's works, learnt German, had an excellent knowledge of Latin and classical Greek, as well as the works of the most important classical writers of ancient literature. The intellectual atmosphere of his hometown certainly had a significant impact on his later perception of international dialogue and European integration.

Keywords: John Paul II, Karol Wojtyła 1920–1938, Wadowice 1918–1938

BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la Basilique de la Présentation de la Vierge Marie à Wadowice, Liber Mortuorum ab anno 1912, année 1929, n° 46.
- Archives de la Paroisse de la Divine Providence à Bielsko-Biała, livre des funérailles de 1914/1916, année 1916, n° 93.
- Bujak A., Rożek M., *Karol Wojtyła. Z Wadowic w świat. Historia szczególnego powołania*, Wrocław 1997.
- Burghardt M., *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, Wadowice 2013.
- Dziedzic S., *Romantyk Boży*, Kraków 2014.
- Frossard A., „*Nie lękajcie się!*”. *Rozmowy z Janem Pawłem II*, Watykan 1982.
- Gawlik M., Szczepaniak J., *Księża katecheci diecezji krakowskiej 1880–1939*, vol. 1 : *Słownik biograficzny*, Kraków 2000.
- Gil H.C., *Związki Ojca św. z Karmelem*, „Wadoviana. Przegląd Historyczno-Kulturalny” 5 (2000), p. 5–9.
- Gil H.C., *Życie gospodarcze w Wadowicach 1918–1939*, „Wadoviana. Przegląd Historyczno-Kulturalny” 8 (2004), p. 10–27.
- Gil H.C., *Życie religijne w Wadowicach 1918–1939*, „Nasza Przeszłość” 100 (2003), p. 9–75.
- Gil H.C., *Szkolnictwo w Wadowicach 1918–1939*, „Wadoviana. Przegląd Historyczno-Kulturalny” 13 (2010), s. 150–177.
- Graff T., *Tak bardzo pragnąłem przybyć tutaj... Wadowice i Wadowiczanie we wspomnieniach św. Jana Pawła II podczas pierwszej pielgrzymki do Ojczyzny*, dans : *Jan Paweł II, który zmienił oblicze świata*, 2e partie : *100-lecie urodzin Karola Wojtyły*, réd. pères B. Mielec, R. Tyrała, Kraków 2020, p. 115–125.
- Gruszczyńska D., *W Wadowicach wszystko się zaczęło...*, Ząbki 2005.
- Jan Paweł II, *Dar i tajemnica. W pięćdziesiątą rocznicę moich święceń kapłańskich*, Kraków 1996.
- Jan Paweł II, *Pielgrzymki do Ojczyzny 1979, 1983, 1987, 1991, 1995, 1997, 1999, 2002. Przemówienia i homilie*, réd. J. Poniewierski, Kraków 2012.
- Jan Paweł II, *Przekroczyć próg nadziei*, Lublin 1994.
- Jan Paweł II, *Testament*, Warszawa 2005.
- Jan Paweł II, *Wstańcie, chodźmy!*, Kraków 2004.

- Jelonek-Litewka K., Litewka A., *Jelonek Eugeniusz Stanisław*, http://www.wadowita.net/eugeniusz_jelonek.php (consulté le 13.08.2023).
- Kalendarium życia Karola Wojtyły*, élaboration A. Boniecki, Kraków 2000.
- Kindziuk M., *Edmund Wojtyła. Brat św. Jana Pawła II*, Kraków 2022.
- Kindziuk M., *Emilia i Karol Wojtyłowie. Rodzice św. Jana Pawła II*, Kraków 2020.
- Kindziuk M., *Matka papieża: poruszająca opowieść o Emilii Wojtyłowej*, Kraków 2013.
- Kluger J., *Papież i ja: o tym jak długoletnia przyjaźń między polskim Żydem i papieżem Janem Pawłem II przyczyniła się do poprawy stosunków żydowsko-chrześcijańskich*, Warszawa 2013.
- Kotlarczyk M., Wojtyła K., *O Teatrze Rapsodycznym. 60-lecie powstania Teatru Rapsodycznego*, introduction et élaboration J. Popiel, Kraków 2001.
- Kotlarczyk S., *Z doby dzisiejszej. Za Matkę Ojczyznę*, Wadowice 2007.
- Kozieł D., *Nazaretanki w Wadowicach*, „Wadoviana. Przegląd Historyczno-Kulturalny” 15 (2012), p. 7–27.
- Królewskie Wolne Miasto Wadowice. Studia z dziejów i ustroju miasta*, réd. A. Nowakowski, Warszawa 1994.
- Kwiatkowska H., *Wielki kolega*, Kraków 2003.
- Meus K., *Wadowice 1772–1914. Studium przypadku galicyjskiego*, Kraków 2013.
- Młodzieńcze lata Karola Wojtyły. Wspomnienia*, réd. J. Kydryński, Kraków 1990.
- Mucha F., *Zarys historii wojennej 12-go pułku piechoty*, Warszawa 1928.
- Musée de la Maison familiale du pape Jean-Paul II à Wadowice, enregistrements des camarades de classe de Karol Wojtyła, don de M. Z. Bieniasz.
- „*Niech zstąpi Duch Twój*”. *Pierwsza pielgrzymka św. Jana Pawła II do Polski 1979. Homilie i wystąpienia Ojca Świętego*, Kraków 2019.
- Nowakowski A., *Z dziejów miasta i parafii Wadowice*, Kraków 1985.
- Popiel J., *Los artyści w czasach zniewolenia: Teatr Rapsodyczny 1941–1967*, Kraków 2006.
- Siwiec-Cielebon M., *Garnizon wadowicki jako czynnik miastotwórczy*, „Wadoviana. Przegląd Historyczno-Kulturalny” 12 (2009), p. 52–75.
- Sowa A. L., *U progu wojny. Z dziejów spraw wewnętrznych i polityki zagranicznej II Rzeczypospolitej*, Kraków 1997.

- Studnicki G., *Jan Paweł II. Papież z Wadowic. W 75-lecie urodzin Ojca Świętego*, Wadowice 1995.
- Studnicki G., *Kto był kim w Wadowicach?*, Wadowice 2004.
- Studnicki G., *Pierwsza wśród równych. Dzieje gimnazjum i liceum w Wadowicach*, Wadowice 1991.
- Studnicki G., *Zarys dziejów oświaty i szkolnictwa w Wadowicach*, Wadowice 1996.
- Szczyпка J., *Jan Paweł II. Rodowód*, Warszawa 1989.
- Szulc T., *Papież Jan Paweł II. Biografia*, Warszawa 1996.
- Service de l'Etat Civil de Bielsko-Biała, Z 11 1930–1945, paroisse Saint-Nicolas, Bielsko, Livre des morts, année 1932, n° 202.
- Wadowice. *Siedem wieków historii*, red. T. Graff, Kraków 2009.
- Wadowice. *Studia z dziejów miasta*, réd. E. Kotowiecki, A. Nowakowski, G. Studnicki, Wadowice 1997.
- Weigel G., *Świadek nadziei. Biografia papieża Jana Pawła II*, Kraków 2002.
- Wojas J., „*Od Unii Lubelskiej do Unii Europejskiej*” – *daczego Jan Paweł II poparł wejście Polski do Unii Europejskiej?*, „Kurier Historyczny” 18.05.2020, <https://kurierhistoryczny.pl/artukul/od-unii-lubelskiej-do-unii-europejskiej-dlaczego-jan-pawel-ii-poparal-wejscie-polski-do-unii-europejskiej,629> (13.08.2023).
- Wojtyłowie – *śladami rozmów z dawnych lat*, <https://domjnp2.pl/posluchaj-podcastow?page=1> (12.08.2023).
- Collection du Musée de la Maison Familiale de Jean-Paul II, dossier : « Dr Edmund Wojtyła ».

Michał Białkowski

 <https://orcid.org/0000-0001-5215-1271>

Université Mikołaj Kopernik à Toruń

L'EXPÉRIENCE DE KAROL WOJTYŁA DANS LE DIALOGUE INTERNATIONAL ET L'INTÉGRATION EUROPÉENNE. IDÉES ET PRATIQUES CHOISIES DE L'ÉPOQUE CRACOVIENNE (1938–1978)

Karol Wojtyła — Jean Paul II, en raison de l'ampleur de son impact et de son influence religieuse, culturelle, politique et sociale, a joué un rôle majeur dans l'histoire de l'Europe et du monde du XXe siècle. Pourtant, de manière paradoxale, les recherches de base sur la vie et les activités du futur pape à l'époque cracovienne n'en sont toujours qu'à leur début¹. Les biographies du pape polonais, excellentes par ailleurs, ne se basent que très peu sur les sources laissées par Wojtyła lui-même, ou par le secrétariat et les services de la curie métropolitaine de Cracovie placés sous son autorité². Nous pouvons remarquer les mêmes lacunes dans

-
- 1 En mai 2023, une équipe de recherche scientifique sous la direction de l'auteur de ce texte a été mise sur pied ; sa mission est d'élaborer une biographie de Karol Wojtyła moderne, complète et basée sur des sources sûres.
 - 2 Mentionnons à titre d'exemple : G. Blazynski, *Pope John Paul II*, New York 1979 ; T. Szulc, *Papież Jan Paweł II. Biografia*, traduit par Z. Uhrynowska-Hanasz, M. Wroczyński, Warszawa 1999 ; B. Lecomte, *Pasterz*, traduit par M. Romanek, H. Sobieraj, D. Zańko, Kraków

les recherches relatives à l'impact des expériences de cette époque sur les idées et les actions entreprises en faveur du dialogue international et de l'intégration européenne. Le lecteur est pratiquement tributaire d'une approche où il ne trouvera aucune réflexion sur les événements antérieurs au 16 octobre 1978³. Dans le même temps, il faut souligner que seule la collection des déclarations de Jean-Paul II sur l'unité européenne dans les années 1978 à 1999, *Profezia per l'Europa*, compte plus de mille pages et 669 textes.

Le texte proposé a pour objectif de présenter « les éléments clés » : les expériences qui ont eu une importance essentielle dans la vie de Karol Wojtyła pour ses points de vue et les actions entreprises en faveur du dialogue international, de l'accord et de l'intégration européenne dans les années 1938 à 1978. Nous aborderons dans l'ordre : ses études de philologie polonaise à l'Université Jagellonne ; l'occupation, l'Holocauste et l'après-Holocauste ; la ville éternelle et les voyages en Europe de l'Ouest ; le concile Vatican II ; le dialogue germano-polonais et la visite en République fédérale allemande en 1978.

Les questions de recherche soulevées sont une proposition et n'épuisent pas l'ensemble du sujet. Parmi les postulats de recherche,

2006 ; J. Moskwa, *Droga Karola Wojtyły*, vol. 1: *Na tron Apostołów 1920–1978* ; vol. 2: *Zwias-tun wyzwolenia 1978–1989* ; vol. 3: *W trzecie tysiąclecie 1990–1998* ; vol. 4: *Do domu Ojca. Ostatnia dekada*, Warszawa 2014 ; A. Riccardi, *Jan Paweł II. Biografia*, traduit par K. Stopa, Częstochowa 2014 ; G. Weigel, *Świadek nadziei. Biografia papieża Jana Pawła II*, traduit par M. Tarnowska et autres, Kraków 2005 ; G. Weigel, *Kres i początek. Papież Jan Paweł II – zwycięstwo wolności, ostatnie lata, dziedzictwo*, traduit par M. Romanek, Kraków 2012.

3 Voir John Paul II, *The united Europe of the future. Speech delivered in the European Parliament in Strasbourg on 11 October 1988*, dans : *Wizje Europy*, réd. A. Rotfeld, Warszawa 1989 ; P. Bortkiewicz, *Etos zjednoczonej Europy w nauczaniu Jana Pawła II*, „Życie i Myśl” 46 (1998) n° 1, p. 3–13 ; P. Sowiński, R. Zenderowski, *Europa drogą Kościoła. Jan Paweł II o Europie i europejskości*, Wrocław 2003 ; J. Usiądek, *Myśl polityczna papieża Jana Pawła II o integracji europejskiej*, dans : *Polska. Unia Europejska. Świat. Wybrane problemy*, réd. J. M. Fiszer, Warszawa 2007 ; *Nowy porządek wolności. Etyka społeczna Jana Pawła II – wizja dla zjednoczonej Europy*, réd. Ch. Böhr et P. Raabe, Kraków–Warszawa 2007 ; *Jan Paweł II i Europa*, réd. K. Kalinowska, B. Brodzińska, M. Zamojska, Toruń 2009 ; M. Delong, *Stanowisko Papieża Jana Pawła II wobec integracji europejskiej*, „Polityka i Społeczeństwo” 8 (2011), p. 37–52 ; *Jan Paweł II – miara wielkości człowieka*, réd. D. Żukowska-Gardzińska, Warszawa 2020 ; K. Witkowska-Chrzczonec, *Zagadnienie integracji europejskiej w nauczaniu Jana Pawła II – wybrane aspekty*, „Studia Iuridica Toruniensia” 29 (2021), p. 459–470.

liés aux sujets abordés, nous avons en premier lieu la problématique des synodes épiscopaux postconciliaires (où, *nota bene*, Karol Wojtyła apporta une contribution substantielle et organisationnelle⁴), ensuite, la synodalité en tant que formes et mécanismes du fonctionnement de l'Église catholique où l'on peut trouver des parallèles avec les activités des institutions européennes, en particulier le Parlement européen. Un autre thème est celui des efforts de Karol Wojtyła pour élever à la gloire des autels des personnages dont la vie unit l'histoire des États et des nations. Parmi ces promoteurs et clés de voûte de l'intégration européenne, nous trouverons : sainte Hedwige d'Anjou, saint Maximilien Maria Kolbe et sainte Edith Stein. Et enfin, dans le contexte de l'intégration européenne, il vaut la peine de retracer la correspondance privée de Karol Wojtyła, riche et exceptionnelle à l'échelle de l'Europe. Cette correspondance s'étend sur plusieurs décennies et comprend les noms des plus grands penseurs contemporains.

I. ETUDES DE PHILOLOGIE POLONAISE À L'UNIVERSITÉ JAGELLONNE

Tout d'abord, rappelons que Karol Wojtyła, né le 18 mai 1920 dans la famille d'un officier de l'armée polonaise, dès 1930, fréquenta le Lycée public de garçons Maciej Wadowita à Wadowice⁵. Il termina cette école en mai 1938 en tant que meilleur élève. Le 14 mai 1938, il passa le baccalauréat avec les meilleures notes⁶. Malgré qu'elle soit située en petite ville provinciale, l'école dispensait un enseignement de haut niveau et jouissait d'une excellente réputation. Elle le devait à ses enseignants qui faisaient partie des pédagogues et spécialistes du plus haut niveau⁷.

4 Cf. J. Dyduch, *Kardynał Karol Wojtyła w służbie Kościołowi Powszechnemu. Udział w pracach Kurii Rzymskiej i Synodów Biskupich*, Kraków 1998.

5 Cf. *Jan Paweł II. Autobiografia*, choix de J. Kiliańczyk-Zięba, Kraków 2003, p. 13.

6 Cf. *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, élaboré par A. Boniecki, Kraków 1983, p. 37–38.

7 Cf. A. Bohdanowicz, *Wspomnienia kolegi z klasy*, dans : *Młodzieńcze lata Karola Wojtyły. Wspomnienia*, réd. J. Kydryński, Kraków 1990, p. 23–28.

Le directeur du lycée, le philologue Jan Królikiewicz, joua un rôle important. Ainsi, Wojtyła acquit au lycée une excellente connaissance du grec classique et du latin, mais aussi un grand intérêt pour la littérature et le théâtre. Ces derniers furent confirmés par ses débuts d'acteur très réussis sur la scène du Cercle dramatique scolaire, du Foyer catholique, plus tard du Théâtre populaire amateur de Mieczysław Kotlarczyk⁸. En tant qu'élève du secondaire, il participa entre autres aux mises en scène d'*Antigone* de Sophocle, de l'*Apocalypse* de l'apôtre St Jean, de *Sobótka* de Jan Kochanowski, des *Vœux d'une jeune fille* d'Aleksander Fredro, de *Balladyna* et *Kordian* de Juliusz Słowacki, de *La Comédie non divine* de Zygmunt Krasiński ou encore de *Zygmunt August* de Stanisław Wyspiański⁹. Ce fut sa première leçon de dialogue, dialogue de scène authentique, qui enseigne à tous les acteurs la valeur de la discussion, de l'établissement des contacts, des relations et des interactions. Mais ce fut aussi une leçon de culture européenne que Karol Wojtyła étudia très attentivement et qui posa une marque durable sur sa vie spirituelle, imprégnée d'éléments de civilisation classique et chrétienne. Cette formation du jeune homme le conduira dans l'avenir vers l'idée d'une Europe perçue comme structure culturelle intégrale, un organisme très complexe, mais complet et fermé.

C'est probablement cette expérience théâtrale qui stimula fortement la personnalité du jeune homme et qui l'amena à choisir des études de philologie polonaise à l'Université Jagellonne. Se souvenant de ces événements, bien plus tard il écrivit :

☾ A cette époque, ce qui me semblait décisif avant tout, c'était mon amour de la littérature, en particulier de la littérature dramatique et du théâtre. [...] Quant à mes études, je souhaite souligner que mon choix de la philologie polonaise était motivé par une orientation claire vers l'étude de la littérature. [...] Cela m'a fait entrer dans une toute nouvelle dimension, pour ne pas dire dans le *mystère* des mots. Avant qu'il ne soit prononcé sur scène, le mot vit dans l'his-

8 Cf. M. Burghardt, *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, Wadowice 2013, p. 175–192.

9 Cf. J. Moskwa, *Droga Karola Wojtyły*, t. 1: *Na tron Apostołów 1920–1978*, p. 19–24.

toire de l'homme, et est une sorte de dimension fondamentale de la vie spirituelle. [...] Plus tard, j'ai compris que les études de philologie polonaise m'avaient préparé à une autre direction d'intérêts et d'études : je pense à la philosophie et la théologie¹⁰.

La plus ancienne Alma Mater polonaise donnait un sentiment d'élitisme et de prestige, et en même temps une garantie d'obtention d'un diplôme dans une université de renommée européenne. C'est pour cette raison que durant l'été 1938, il déménagea à Cracovie avec son père, le plus proche membre vivant de sa famille. Ils s'installèrent à Dębniki, au 10, rue Tyniecka. En septembre 1938, Karol Wojtyła s'inscrivit à la faculté de philosophie, car à cette époque, c'est là qu'étaient enseignées les études de philologie polonaise¹¹. Officiellement, en juin 1939, il n'avait terminé que la 1^{ère} année d'études, car l'éclatement de la Seconde guerre mondiale, puis les événements dramatiques liés à la « Sonderaktion Krakau » interrompirent le fonctionnement de l'université¹².

Pourtant, cette année d'études sembla être toute une époque dans sa vie. La plupart des cours se tinrent dans le « Gołębnik », soit le Collegium Novum, au 20, rue Gołębia. Il eut alors la possibilité d'assister à des cours magistraux, de participer à des séminaires et à des ateliers dirigés par des professeurs de renom, tels que le professeur Stanisław Pigoń, historien de littérature polonaise, spécialiste du romantisme et du modernisme, le professeur Stefan Kołaczkowski, historien de littérature et critique, le professeur Mieczysław Małecki, slaviste, dialectologue, pionnier des études balkaniques, le professeur Karol Nitsch, linguiste et dialectologue, le professeur Tadeusz Lehr-Spławiński, linguiste, slaviste et ethnographe, ou encore le professeur Zenon Klemensiewicz, linguiste et littéraire¹³.

10 Jan Paweł II, *Dar i tajemnica. W pięćdziesiątą rocznicę moich święceń kapłańskich*, Kraków 2005, p. 9.

11 Cf. J. Szczyпка, *Jan Paweł II. Rodowód*, Warszawa 1991, p. 32.

12 Cf. I. Paczyńska, *Aktion gegen Universitäts-Professoren (Kraków, 6 listopada 1939 roku) i okupacyjne losy aresztowanych*, Kraków 2019.

13 Cf. J. Bober, *Prycza w pryczę...*, dans : *Młodzieńcze lata Karola Wojtyły*, p. 18.

La diversité thématique des cours magistraux lui permit de se familiariser avec l'ensemble de la culture polonaise et européenne. Ainsi, Wojtyła eut l'occasion d'assister à des cours tels que : « Principes de l'étymologie polonaise, Théâtre et drame en Pologne depuis le milieu du XVIIe siècle, Littérature du printemps des peuples, Littérature du Moyen-Age en Pologne, Analyse de la théorie du théâtre, ou encore Interprétation du lyrisme contemporain »¹⁴.

Grâce à de remarquables chercheurs, et chacun d'entre eux était une autorité respectée, l'étudiant Wojtyła s'enracina dans la littérature polonaise constituant une partie indissociable du patrimoine culturel de l'Europe. Un patrimoine hétérogène, mais très diversifié. C'est alors qu'il « découvrit » Max Sheler, penseur allemand et fondateur de l'anthropologie philosophique, ainsi que Wilhelm Christian Dilthey, représentant de la philosophie de la vie¹⁵. La culture de l'Europe de l'Est, basée sur la culture byzantine et sur la tradition orthodoxe furent également d'une importance essentielle. C'est pour cette raison que le jeune Wojtyła assista volontiers aux cours de vieux-slave et de russe moderne¹⁶. Mais c'est surtout la richesse de la littérature polonaise, par rapport aux autres littératures nationales, et l'apprentissage des courants littéraires modernes les plus représentatifs qui influencèrent sans aucun doute la pensée de Wojtyła sur l'Europe et sa sensibilité européenne.

En parallèle, il s'impliqua dans les activités du théâtre rhapsodique et celles du Studio dramatique 39, créé au début de 1939, issu de la Confrérie théâtrale de Cracovie¹⁷. Ces deux projets artistiques et littéraires novateurs développèrent sans aucun doute ses talents d'acteur. La préparation et la mise en scène pendant « les Journées de Cracovie » en juin 1939 de la comédie musicale de Marian Niżyński, *Le Chevalier de la lune*, parodie de la ballade de Mickiewicz sur le sorcier Twardowski, fut un énorme succès¹⁸. La pièce fut représentée dans la cour du

14 Cf. *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 39.

15 *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 41.

16 Cf. B. Lecomte, *Pasterz*, p. 55.

17 Cf. J. Kydryński, *Pomazaniec z Krakowa*, dans : *Młodzieńcze lata Karola Wojtyły*, p. 95.

18 Cf. *Mieczysław Kotlarczyk, Karol Wojtyła. O Teatrze Rapsodycznym*, introduction J. Popiel, choix des textes T. Malak, J. Popiel, Kraków 2001.

Collegium Nowodworski, et lors de sa première le 7 juin 1939, Wojtyła joua le rôle du Taureau zodiacal¹⁹. Ce sujet semble assez éloigné de nos considérations, mais dans sa forme moderniste, le spectacle fit référence aux meilleures tendances contemporaines dans l'art théâtral européen. Le drame, l'art et le théâtre « créés » par Wojtyła et qui, à cette époque, « créèrent » sa personnalité furent très européens²⁰.

2. OCCUPATION, HOLOCAUSTE ET L'APRÈS-HOLOCAUSTE

Une expérience tout aussi importante, bien que totalement différente de ses expériences artistiques et de ses recherches intellectuelles, mais revenant souvent dans ses réflexions, fut l'occupation et ses relations avec la communauté juive, sa part dans l'histoire de cette nation au XXe siècle. La genèse des relations de Karol Wojtyła et de sa famille avec les Juifs remonta à la période de Wadowice²¹. Karol grandit dans un environnement familial et scolaire qui ne connut pas les antagonismes nationaux. Par contre, il apprit le dialogue, le respect des différences religieuses et l'acceptation mutuelle pour une coexistence des nations. C'est alors que naquirent les relations d'amitié avec Jerzy Kluger, le fils d'un avocat et à la fois président de la communauté juive de Wadowice, ou encore avec Ginka Beer²².

La question juive, entendue surtout sous l'aspect nation, eut une énorme importance pour la situation interne de la Pologne des années trente du XXe siècle. Les Juifs étaient considérés et traités comme une menace économique et démographique. Les tensions étaient générées par le commerce, symbole d'une économie identifiée et accaparée par les Juifs. C'est sur cette croyance, alimentée efficacement en perma-

19 Cf. T. Kudliński, *Głos teatromana do młodzieńczej biografii Karola Wojtyły*, dans : *Młodsze lata Karola Wojtyły*, p. 44-48.

20 Cf. J. Szczypka, *Jan Paweł II. Rodowód*, p. 40-41.

21 Cf. K. Iwańska, *Dzieje i kultura Żydów w Wadowicach w latach 1864-1945*, Kraków 2016.

22 Cf. B. Lecomte, *Pasterz*, p. 47-48.

nence, que se basa l'antisémitisme polonais. Ceci ne fut pas anodin, car au seuil de la Seconde guerre mondiale, la Pologne comptait 3,4 millions de Juifs, représentant 9,8 % de l'ensemble de la population du pays. Dans la voïévodie de Cracovie, les Juifs constituaient 5,6 % de la population, avec des disparités fondamentales entre les zones rurales et urbaines. Les Juifs prédominaient dans les centres urbains. A Cracovie même qui, en 1939, comptait 259 mille habitants, les Juifs représentaient 25,8 % de la population²³.

L'attaque de la Pologne par l'Allemagne d'Hitler fut le début de l'extermination massive de la population juive. Suite à l'occupation de Cracovie par la Wehrmacht et à l'établissement de l'administration allemande dès le 18 mai 1940, les autorités d'occupation publièrent une ordonnance sur la déportation des habitants juifs de la ville²⁴. Entre la fin de 1940 et le début de 1941, près de 48 mille Juifs furent contraints de quitter Cracovie. Le 3 mars 1941, un ghetto fut créé dans le quartier de Podgórze où s'installèrent les Juifs restants²⁵. Sur une petite zone où vivaient à l'origine 3 mille personnes, 18 mille Juifs se retrouvèrent entassés²⁶. Le 15 octobre 1941, le quartier juif fut fermé, et en juin de l'année suivante, les Allemands commencèrent les déportations à grande échelle²⁷. Au cours des trois étapes d'expulsion de juin, plus de 7 mille Juifs trouvèrent la mort. En octobre 1942, plus de 4 500. Les 13 et 14 mars 1943, le ghetto fut définitivement supprimé. Ceux qui ne furent pas assassinés sur place, moururent dans les chambres à gaz d'Auschwitz. Les autres rejoignirent le camp de travail de Płaszów²⁸.

23 Cf. P. Trojański, *Żydzi w województwie krakowskim 1981–1939. Studia statystyczne nad aktywnością społeczno-zawodową*, Kraków 2009, p. 78–94.

24 La période de l'occupation perçue dans la perspectives des différentes communautés ayant vécu à Cracovie à cette époque a été décrite par Andrzej Chwalba. Voir A. Chwalba, *Okupacyjny Kraków w latach 1939–1945*, Kraków 2020.

25 Cf. *Nie tylko Kroke. Historia Żydów krakowskich*, réd. E. Gawron, M. Galas, Kraków 2022, p. 343–345.

26 Des informations similaires sont données par Andrea Riccardi, même si celles-ci concernent les données statistiques pour 1938. Voir A. Riccardi, *Jan Paweł II. Biografia*, p. 41.

27 Cf. J. Moskwa, *Droga Karola Wojtyły*, vol. 1: *Na tron Apostolów 1920–1978*, p. 59.

28 Cf. *Nie tylko Kroke*, p. 377–391.

Karol Wojtyła fut malgré lui le témoin de la mort des Juifs de Cracovie. En 1976, lors d'une retraite spirituelle donnée pour Paul VI et la curie romaine, il déclara : « les camps de concentration [...] resteront pour toujours le symbole réel d'un enfer sur terre. C'est là que s'exprima le maximum de mal que l'homme peut infliger à l'homme »²⁹.

Bien des années plus tard, dans son livre *Pamięć i tożsamość*, il se souvenait :

Longtemps, l'Ouest refusait de croire à l'extermination des Juifs. Ce n'est que plus tard qu'elle fut révélée dans toute son ampleur. Même en Pologne, on ne savait pas tout ce qu'avaient fait les Nazis aux Polonais, ce que les Soviétiques avaient fait aux officiers polonais à Katyń, tandis que l'histoire tragique des déportations n'était connue qu'en partie³⁰.

La vie de Karol Wojtyła sous l'occupation était difficile, mais à la fois pleine d'activités créatrices. Les premiers mois, dans la clandestinité, il se consacra à l'activité littéraire et à la lecture. Avant tout, il dut trouver un emploi pour avoir des moyens de vivre et de se protéger contre une déportation pour le travail forcé dans le IIIe Reich. Au début, ce furent des emplois occasionnels, mais la terreur croissante de l'occupation l'obligea à chercher un emploi permanent³¹. Il le trouva à l'usine de fabrication de soude caustique « Solvay », renommée par l'occupant « Ostdeutsche Chemische Werke GmbH ». Wojtyła y travailla à compter de septembre 1940 jusqu'en août 1944³², d'abord à la carrière de pierre de Zakrzówek au dynamitage, à l'extraction et au transport de la chaux. L'été 1941, il fut transféré à l'usine, soit à la station d'épuration de l'eau de la chaufferie. Ce travail fut plus facile, et surtout plus sûr³³. A cette époque, il pria beaucoup et réfléchit, lu et écrit. Il était fasciné par l'œuvre de saint Jean de la Croix, représentant de « l'âge d'or » du mys-

29 A. Riccardi, *Jan Paweł II. Biografia*, p. 42.

30 Cf. Jan Paweł II, *Pamięć i tożsamość*, Kraków 2005, p. 22.

31 Cf. T. Szulc, *Papież Jan Paweł II. Biografia*, p. 110.

32 Cf. M. Jakubczyk, *Solvay i Karola Wojtyła*, Kraków 2020, p. 22n.

33 Cf. *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 68.

ticisme espagnol, ainsi que de l'œuvre de saint Louis-Marie Grignion de Montfort, tertiaire dominicain français. Il puisa ainsi dans les richesses des sources de la spiritualité européenne moderne³⁴.

Il ne renonça pas pour autant à ses relations avec le théâtre clandestin travaillant sur Shakespeare, Mickiewicz, Słowacki, Norwid, Wyspiański. Plus tôt, il vécut un drame personnel : le décès de son père³⁵. Cet évènement, ainsi que son amitié avec le tailleur Jan Tyranowski et les lectures spirituelles mentionnées, furent décisifs du choix de sa vocation sacerdotale. En octobre 1942, il rejoignit le séminaire clandestin de l'archevêché de Cracovie. Il entreprit des études à la faculté clandestine de théologie de l'Université Jagellonne et commença à assister régulièrement aux rencontres avec l'archevêque Adam Stefan Sapieha et à la messe quotidienne célébrée par ce dernier³⁶. Jusqu'à début août 1944, il vécut dans un monde laïque. Ce n'est que lorsqu'il apprit le déclenchement de l'insurrection de Varsovie que le métropolite de Cracovie ordonna aux ecclésiastiques de revêtir la soutane et les rassembla au palais des évêques de Cracovie tentant ainsi de les protéger contre les arrestations³⁷.

La fin des hostilités marqua le début d'une nouvelle réalité, pour tous. Seuls environ 60 mille Juifs survécurent à l'Holocauste, dont seuls 10 mille anciens habitants de Cracovie. L'une des survivantes fut Edyta Zierer, âgée de treize ans, retrouvée par Wojtyła fin janvier/début février 1945 à la gare de Jędrzejów. Elle était épuisée, effrayée et affamée. Grâce à l'aide de l'ecclésiastique, la jeune fille parvint à Cracovie, puis émigra en Israël en 1951³⁸.

Ce geste de Wojtyła fut inestimable, mais pas universel. Malheureusement, à Cracovie également, il y eut une escalade de tensions qui

34 Cf. J. Szczyńska, *Jan Paweł II. Rodowód*, p. 52–53.

35 Cf. *Jan Paweł II. Autobiografia*, p. 32.

36 Cf. M. Jakubczyk, *Solvay i Karola Wojtyła*, p. 89.

37 Cf. B. Lecomte, *Pasterz*, p. 104.

38 Cf. A. Włusek, *Karol Wojtyła a Zagłada. Czy Jan Paweł II zasługuje na tytuł „Sprawiedliwego wśród narodów świata”?*, <https://historykon.pl/karol-wojtyla-a-zaglada-czy-jan-pawel-ii-zasluguje-na-tytul-sprawiedliwego-wsrod-narodow-swiata/2/> (20.08.2023).

conduisirent à des incidents anti-Juifs au caractère de pogrom. Ce ressentiment provint de l'hypothèse que la population juive demanderait réparation pour le mal infligé et la récupération des biens perdus. Dès le 27 juillet 1945, les premiers incidents anti-Juifs furent signalés. La milice arrêta une Juive accusée d'un soi-disant enlèvement d'enfant. Un pogrom eut lieu le 11 août 1945. Des Juifs en pleine prière à la synagogue Kupa, au 27, rue Miodowa furent attaqués. De nombreux d'entre eux furent blessés, battus, volés, et quelques-uns perdirent la vie. Les émeutes ne furent maîtrisées que tard dans la soirée³⁹.

Karol Wojtyła garda longtemps en mémoire cette expérience douloureuse qui l'inspira plus tard dans ses démarches entreprises en faveur d'un rapprochement et d'un accord avec les adeptes du judaïsme. Plus de vingt ans plus tard, lors des événements de mars 1968, en tant que métropolitain de Cracovie, il fut le co-auteur de *Paroles de l'épiscopat sur les événements douloureux*, destinées à être lues dans les églises le 24 mars. Il prépara un texte plutôt audacieux. En écrivant au nom des évêques polonais, il rappela que la véritable paix entre les êtres humains sera obtenue par « un arrangement des relations sociales où sont respectés les droits fondamentaux des personnes et de la société » : le droit à la vérité, la liberté, la justice et l'amour. Plus loin, il était question que tous les problèmes divisant les personnes devaient être résolus non par la force, mais « par voie de dialogue perspicace. Seule cette méthode permet d'éviter les discriminations, et surtout, de trouver la vérité et la justice dans les relations entre les personnes. Seule cette méthode répond à la dignité de l'homme, car elle met en évidence sa force morale ». La lettre soulignait aussi que l'usage de la force physique ne résoudrait pas les tensions, et l'usage brutal de la force portait atteinte à la dignité humaine⁴⁰.

Moins d'un an après les événements de mars 1968, lors de sa visite canonique à la Basilique du Corps du Christ, le cardinal Karol Wojtyła exprima sa volonté de se rendre à la communauté juive. Ce fut une déci-

39 Cf. *Nie tylko Kroke*, p. 410-415.

40 Voir *Słowo episkopatu Polski o bolesnych wydarzeniach z 21 marca 1968 r.*, dans : *Listy pasterskie Episkopatu Polski 1945-1974*, Paryż 1975, p. 518-519.

sion audacieuse, car les bruits de la propagande antisémite des autorités communistes ne s'étaient pas encore calmés. Par contre, les adieux faits à ceux qui avaient émigré vers l'Europe de l'Ouest, vers les Etats-Unis, et surtout vers Israël étaient encore frais dans les mémoires⁴¹. La date de la visite fut fixée en accord avec le président de la communauté juive de Cracovie, Maciej Jakubowicz, par le curé de la Basilique du Corps du Christ, le père Franciszek Grabiszewski CRL. Cet évènement historique, mais méconnu, eu lieu le 28 février 1969⁴². Le président Jakubowicz demanda au hiérarque d'observer le règlement juif et de mettre un couvre-chef avant d'entrer dans la synagogue. Il nous faut ajouter qu'il était le compatriote de Wojtyła, car il naquit et grandit à Wadowice. Le cardinal, accompagné du curé de la Basilique du Corps du Christ, se rendit rue Szeroka. Comme c'était vendredi, jour du sabbat, les Juifs étaient rassemblés pour la prière. Devant la synagogue Remuh, la cardinal fut accueilli par le président Jakubowicz et les anciens de la communauté⁴³. Après une longue conversation, le cardinal Wojtyła, vêtu d'une simple soutane noire et d'un manteau noir, entra dans la synagogue où il passa un long moment en méditation. Plus tard, il se rendit à la synagogue Tempel, au 24, rue Miodowa, où il ne trouva qu'un seul Juif en pleine prière⁴⁴.

Nous pouvons poser la question : pourquoi l'expérience de l'occupation et de l'Holocauste est si importante dans le cadre de l'intégration européenne? Tout d'abord, parce qu'elle nous rappelle la folie à laquelle peut conduire une Europe partagée, un monde en conflit. La banalité du mal, concept introduit dans les sciences sociales par Hannah Arendt nous vient ici à l'esprit. Selon ce concept, le mal, en se banalisant, devient avec le temps une évidence et conduit à la perte de tout réflexe de conscience. La cruauté ne peut être arrêtée qu'en bâtissant une forte alliance basée sur les valeurs chrétiennes durables. Il est important d'accepter les différences ethniques, religieuses et culturelles. Elle nous

41 Cf. A. Riccardi, *Jan Paweł II. Biografia*, p. 117–118.

42 Cf. *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 329.

43 Cf. T. Szulc, *Papież Jan Paweł II. Biografia*, p. 241–242.

44 Cf. *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 329.

apprend que l'Europe est la patrie commune de toutes les nations qui la peuplent.

3. LA VILLE ÉTERNELLE ET LES VOYAGES EN EUROPE DE L'OUEST

Le cardinal Adam Sapieha fut un personnage important pour la formation du caractère du jeune séminariste, et plus tard prêtre. Et c'est surtout à lui que revint le titre de père spirituel, de mentor et de patron de Karol Wojtyła. Ceci ne diminua en rien le rôle des autres personnages, guides spirituels du futur pape, comme Jan Tyranowski, Mieczysław Kotlarczyk, le père Kazimierz Figlewicz, le père Edward Zachera, ou encore le père Jan Piwowarczyk. Cependant, en entreprenant notre réflexion sur l'Europe et sur l'unité européenne, nous ne pouvons pas ne pas faire référence à cette personnalité monumentale dans l'histoire de l'Eglise de Cracovie et de l'Eglise en Pologne⁴⁵.

Le cardinal Sapieha était issu de l'une des familles aristocratiques les plus distinguées, et était... un vrai Européen. En 1890, il termina ses études de droit à l'université de Vienne, mais il suivit également des cours à l'Université Jagellonne, à l'Institut catholique de Lille, à l'université Leopold-Franzens d'Innsbruck⁴⁶. Il étudia aussi la théologie à l'université franciscaine de Lviv, et en 1896, il obtint son doctorat à l'Athénée pontifical du Latran (aujourd'hui Université pontificale du Latran). En parallèle, il fit des études de linguistique à l'Académie des nobles ecclésiastiques au Vatican⁴⁷. La formation intellectuelle européenne du cardinal Sapieha fut complétée par son travail patriotique zélé. En tant qu'évêque de Cracovie, il donna un merveilleux exemple d'amour des affaires polonaises, en créant notamment en 1915 le Comité des princes

45 Cf. J. Marecki, *Archidiecezja krakowska w latach 1912–1962*, dans : *Kościół krakowski w tysiącleciu*, élaboré par P. Poniedziałek, p. 384–387.

46 Cf. J. Czajkowski, *Kardynał Sapieha*, Wrocław–Warszawa–Kraków 1997, p. 11–13.

47 Cf. J. Czajkowski, *Kardynał Sapieha*, p. 20–23.

et des évêques pour l'aide aux personnes touchées par le désastre de guerre. Le « Prince inflexible » fut sans aucun doute un exemple pour le jeune Karol Wojtyła, plus tard prêtre, aumônier académique, scientifique, évêque et métropolitain de Cracovie⁴⁸.

C'est justement le cardinal Sapięha qui posa singulièrement une marque européenne sur Wojtyła. Il lui permit de découvrir l'Europe, de toucher à la tradition romaine qui, après tout, a eu une influence fondamentale sur l'établissement et l'évolution de la civilisation latine et chrétienne : la *Christianitas*. Appréciant les capacités intellectuelles et les talents du séminariste Wojtyła, il décida de l'admettre plus tôt au diaconat et à la prêtrise, de sorte que, en tant que prêtre, il puisse se rendre à Rome pour des études spécialisées. Le cardinal lui conféra l'ordination le 1er novembre 1946 dans sa chapelle, au Palais épiscopal, au 3, rue Franciszkańska⁴⁹. Après avoir rempli toutes les règles canoniques relatives à la célébration des messes de prémices, dont la première fut célébrée par le jeune prêtre dans la crypte romane de St Leonard de la cathédrale de Wawel, Karol Wojtyła fut prêt à voyager à l'étranger⁵⁰. Cependant, il ne voyagea pas seul. Il fut accompagné de son ami, le séminariste Stanisław Starowieyski, qui lui aussi devait entreprendre ses études. Le voyage fut assez atypique, car ils passèrent d'abord par Paris, mais après quelques jours, ils arrivèrent à Rome. Pour des raisons de formalités, absence de diplôme universitaire, ils ne purent s'installer au Collège pontifical polonais⁵¹. Au départ, ils trouvèrent un foyer chez les Pallotins, via dei Pettinnari, et dès le mois de décembre 1946, ils furent admis au Collège pontifical belge, via del Quirinale 26⁵².

Le nouveau logement n'eut que des avantages. Il permit de faire la connaissance des Belges et des Français étudiant à Rome, et donna la

48 L'ampleur de son engagement en faveur de causes nationales, caritatives, culturelles et sociales est démontrée par la publication récente d'une collection monumentale de documents : *Świadek Dziejów Narodu. Kardynał Adam Stefan Sapięha (1867–1951) w dokumentach archiwalnych*, vol. 1–5, réd. des sources J. Marecki, Kraków 2020.

49 Cf. B. Lecomte, *Pasterz*, p. 115–116.

50 Cf. J. Urban, *Karola Wojtyły – Jana Pawła II katedra na Wawelu*, Kraków 2009.

51 Cf. *Solvay i Karol Wojtyła*, p. 103.

52 Cf. *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 99.

possibilité de perfectionner la langue française. Le recteur du collège était le père Maximilien de Fürstenberg. Le père Wojtyła n'était qu'à un demi kilomètre du Pontificium Athenaeum Internationale Angelicum. L'Angelicum était alors à son apogée, avec des professeurs de renommée mondiale, en particulier des néothomistes, dont Michael Browne, Mario Luigi Ciappi ou encore Réginald Marie Garrigou-Lagrange⁵³. Wojtyła dut apprendre l'italien à partir de zéro, mais cela se fit assez facilement. Il passa ses premières semaines à connaître Rome, et à la fois, les racines chrétiennes de l'Europe :

☾ Pendant de nombreuses années, je portais dans mon cœur l'image de Rome des premiers chrétiens, des catacombes, et lors de mes premiers jours à Rome, en novembre 1946, j'ai erré dans les rues, j'ai visité les églises, mais je n'arrivais pas à retrouver l'image qui était gravée dans mon cœur. Puis enfin, je suis arrivé aux catacombes, j'ai visité les premières basiliques chrétiennes où l'on ressentait presque la présence des premiers chrétiens et des premières générations de chrétiens. Ce n'est qu'alors que j'ai connu Rome qui vivait dans mon cœur. [...] C'est un souvenir qui restera gravé toute ma vie et qui m'a lié à cette Rome où, en 1946, je n'aurais même pas pensé que j'y reviendrais en tant que Pierre et que j'y resterais jusqu'à mon dernier jour en tant qu'évêque de Rome⁵⁴.

Il est assez intéressant de noter qu'à cette époque déjà, pratiquement une douzaine de mois après la fin de la IIe guerre mondiale, il attira l'attention sur un fait assez révélateur. Il le mentionna dans son livre *Dar i tajemnica* :

☾ Le centre de notre expérience était cependant constamment Rome. Tous les jours, je me rendais depuis le Collège belge, via del Quirinale 26, aux cours à l'Angelicum, en m'arrêtant sur la route à l'église jésuite de St André-du-Quirinal, où reposent les reliques de St Sta-

53 Cf. A. Riccardi, *Jan Paweł II. Biografia*, p. 72.

54 Jan Paweł II, *Rozmowa z młodzieżą* z 7.03.1984, „L'Osservatore Romano” 1984 n° 3, p. 9.

nisław Kostka, qui vécut dans le noviciat adjacent à cette église. C'est là également que sa vie se termina. Je me rappelle que parmi les visiteurs de sa tombe, il y avait beaucoup de séminaristes du Germanicum, facilement reconnaissables à leur soutane rouge. Au cœur du christianisme et à la lumière de la tradition des saints, les peuples se sont rencontrés et, s'élevant au-delà de la tragédie de la guerre qui nous a profondément affectés, ils devenaient en quelque sorte le début d'un monde uni⁵⁵.

Ces études furent bien sûr d'une grande valeur intellectuelle, mais ses amitiés furent tout aussi importantes, notamment celle avec le père Marcel Uylenbroeck, plus tard animateur et ministre du mouvement ouvrier chrétien en Belgique⁵⁶. En voyageant en France, en Belgique et en Hollande, Karol Wojtyła apprit à quel point était important le rôle du dialogue et à quel point les nations européennes étaient liées. Ce voyage d'études eut lieu pendant les mois de vacances de 1947. Ce voyage fut en quelque sorte une récompense offerte par le cardinal Sapieha à Wojtyła et à Starowieyski après sa visite en mai 1947⁵⁷. Le hiérarque apprécia grandement les progrès dans les études des deux étudiants. Le 3 juillet 1947, Wojtyła obtint son diplôme de licence avec l'option « *summa cum laude* »⁵⁸. Leur voyage les conduisit par Marseille et Lourdes jusqu'à Paris, où ils passèrent plusieurs semaines. Une importante expérience esthétique fut la visite des magnifiques musées et des galeries parisiennes, mais aussi des cathédrales gothiques du Nord de la France. En Belgique, ils voyagèrent à travers la Flandre, où ils visitèrent Gand et Bruges. La dernière étape de leur voyage fut un séjour de dix jours en Hollande. Ils furent entre autres à Rotterdam, La Haye et Amsterdam. Les mois de l'été 1947 furent donc remplis de grand art sacré européen⁵⁹.

Les voyageurs polonais furent particulièrement impressionnés par leur visite en France, pays laïcisé et sécularisé, se livrant de manière

55 Jan Paweł II, *Dar i tajemnica*, p. 51–52.

56 Cf. J. Szczyпка, *Jan Paweł II. Rodowód*, p. 121–122.

57 Cf. J. Moskwa, *Droga Karola Wojtyły*, vol. 1: *Na tron Apostolów 1920–1978*, p. 87–88.

58 Cf. *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 102.

59 Cf. B. Lecomte, *Pasterz*, p. 125.

impuissante à des transformations rapides des coutumes⁶⁰. C'est ici que Wojtyła rencontra la communauté des prêtres ouvriers, et à Marseille, il prit contact avec Jacques Loew. Par contre, pendant son séjour de plus de deux semaines à Paris, il fit la connaissance du théoricien du nouveau mouvement, le père Georges Michonneau, auteur du livre *Paroisses, communautés missionnaires*, compte-rendu de son travail dans la lointaine banlieue parisienne. Wojtyła lui rendit visite dans sa paroisse à Colombes, à la limite de l'agglomération parisienne⁶¹. En Belgique, il prit connaissance de l'activité de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, une organisation ouvrière catholique dynamique, avec à sa tête le père Joseph Cardijn. Le thème de la question ouvrière, si actuel alors en Pologne, dut revenir de nombreuses fois, car le père Wojtyła décida pour la dernière partie de son congé de travailler avec les miniers polonais habitant les environs de Charleroi en Belgique. Pendant un mois, il fut l'aumônier des communautés ouvrières de la Mission catholique polonaise en Belgique⁶².

Ces réflexions de cette époque lui donnèrent une impulsion pour rédiger un article, publié pour la première fois dans le « *Tygodnik Powszechny* », sous le titre *Mission de France*⁶³. On y voit clairement un intérêt pour les problèmes sociaux actuels et une tentative de tirer des conclusions aumônières des expériences françaises et belges, pouvant être appliquées en Pologne. La question clé était de savoir comment ramener les masses à l'Eglise, et l'Eglise aux masses.

A l'automne 1947, Karol Wojtyła entrepris sa deuxième année d'études et une période intense de travail sur son doctorat. Il passa son examen de doctorat le 14 juin 1948, puis il soutint sa thèse sur l'expérience de la foi et de la dignité humaine dans les écrits de St Jean de la Croix cinq jours plus tard, le 19 juin 1948⁶⁴. Il revint au pays en juin 1948, et dès juillet, il assuma le vicariat de la paroisse de Niegowic. Moins de deux ans de séjour à Rome lui avaient beaucoup appris. Il connut l'Europe

60 Cf. J. Szczypka, *Jan Paweł II. Rodowód*, p. 125.

61 Cf. A. Riccardi, *Jan Paweł II. Biografia*, p. 69-70.

62 Cf. J. Moskwa, *Droga Karola Wojtyły*, t. 1: *Na tron Apostołów 1920-1978*, p. 95.

63 K. Wojtyła, *Mission de France*, „Tygodnik Powszechny” du 6.03.1949, p. 1-2.

64 Cf. *Kalendarium życia Karola Wojtyły*, p. 105.

de l'Ouest, ses réalisations, ses problèmes et ses préoccupations. Sur les bords de la Seine, il vit des gens semblables à ceux qu'il avait laissés derrière lui sur les bords de la Vistule.

4. LE CONCILE VATICAN II

Plus de quatorze ans s'écoulèrent entre le départ pour Niegowic et l'ouverture du concile Vatican II. Pendant ce temps, beaucoup de choses se passèrent, le communisme devint une grise réalité imposée par l'Union Soviétique. En novembre 1948, Wojtyła finit officiellement ses études de théologie et soutint son mémoire de maîtrise : « Le concept du moyen d'union de l'âme avec Dieu dans l'enseignement de saint Jean de la Croix ». Le 16 décembre 1948, il présenta à son tour sa thèse de doctorat à la faculté de théologie. Lors de la soutenance, il obtint les meilleures notes⁶⁵. Dès le 17 mars 1949, il fut révoqué de Niegowic et muté à Cracovie. Il fut chargé de l'aumônerie étudiante de l'église Saint-Florian⁶⁶. Le décès du cardinal Adam Stefan Sapieha, le 23 juillet 1951, fut un grand coup, mais le successeur du métropolitain de Cracovie, l'archevêque Eugeniusz Baziak, soutint de manière conséquente l'évolution du jeune prêtre. En 1951, il l'envoya en congés afin de préparer sa thèse d'habilitation. La thèse intitulée « Evaluation de la possibilité de fonder une éthique chrétienne sur la base du système de Max Scheler » fut validée par le Conseil de la faculté de théologie de l'Université Jagellonne le 30 novembre 1953, et le colloque d'habilitation eut lieu le lendemain. Toutes les notes furent sans équivoque positives⁶⁷.

Dès le mois de mars 1954, il enseigna à l'Université catholique de Lublin, principalement l'éthique et la théologie morale. Il entretint des relations cordiales et amicales avec la jeune intelligentsia universitaire. Durant l'hiver, il fit du ski avec les jeunes, et l'été du canoë⁶⁸. Pendant

65 Cf. J. Moskwa, *Droga Karola Wojtyły*, vol. 1: *Na tron Apostołów 1920–1978*, p. 103–104.

66 Cf. Jan Paweł II, *Dar i tajemnica*, p. 60–61.

67 Cf. B. Lecomte, *Pasterz*, p. 152–154.

68 Cf. *Zapis drogi... Wspomnienie „Środowiska” o nieznanym duszpasterstwie księdza Karola Wojtyły*, Kraków 2005.

l'une de ces escapades, il fut convoqué à Varsovie, chez le primat Stefan Wyszyński. Le cardinal l'attendit avec une nomination d'évêque. La décision du pape Pie XII portait une date significative : le 4 juillet 1958, jour où l'Église de Cracovie célébrait la consécration de la cathédrale de Wawel. C'est dans cette église que Karol Wojtyła fut ordonné évêque le 28 septembre 1958⁶⁹. Après la mort de l'archevêque Baziak, le 16 juin 1962, il fut élu par le chapitre métropolitain vicaire du chapitre de l'archidiocèse de Cracovie⁷⁰. Cette fonction lui ouvrit finalement la voie à son départ pour le concile Vatican II annoncé par Jean XXIII en janvier 1959⁷¹.

Le XX^e concile universel fut un événement sans précédent dans l'histoire de l'Église. Karol Wojtyła, en tant que pape, rappela cet événement de nombreuses fois, attirant l'attention sur la signification de « la nouvelle Pentecôte » pour l'Église et le monde moderne⁷².

Pour Karol Wojtyła, le concile Vatican II fut une période de travail intellectuel intense et un nouveau tournant fondamental dans sa vie. Il fut l'un des rares pères polonais du concile à apporter une contribution inspirante et créative aux délibérations. L'évêque de Cracovie put participer aux quatre sessions du concile, pendant lesquelles il prononça huit discours publics et remit dix-sept interventions écrites. Au total, il fut l'auteur de 25 textes sur les 75 présentés par les pères du concile⁷³.

Paradoxalement, Wojtyła, alors l'un des plus jeunes évêques, eut une influence concrète et réelle sur le contenu final des documents du concile. Rappelant l'ambiance de travail particulière au sein du concile, il écrivit :

☾ Parallèlement, la pensée conciliaire travaille également dans le silence et en secret. La majorité des pères ne discute pas (certains ne

69 Cf. J. Urban, *Św. Jan Paweł II jako biskup krakowski*, Kraków 2020, p. 26–27.

70 Cf. K. Figlewicz, *Kronika Katedry na Wawelu 1934–1982*, élaboré par J. Urban, E. Zych, Kraków 2014, p. 296.

71 Cf. M. Białkowski, *Sobór Watykański II. Polska historia*, Warszawa 2022, p. 54.

72 Cf. *Jan Paweł II. Autobiografia*, p. 109–110.

73 Cf. R. Skrzypczak, *Personalista na soborze. Karola Wojtyły klucz do odczytania i realizacji Vaticanum II*, dans : *Karol Wojtyła–Jan Paweł II człowiek Soboru Watykańskiego II. W 60. rocznicę inauguracji obrad*, réd. M. Białkowski, Toruń 2023, p. 81–100.

le font que par écrit), par contre tous expriment leurs convictions au moment du vote. D'une certaine manière, le vote est plus contraignant que la prise de parole lors des discussions. C'est peut-être dans le résultat des votes que l'on perçoit le mieux la présence de la pensée collective du concile et son évolution. C'est justement cette pensée collective qui demeure au concile sous l'action particulière du Saint-Esprit. [...]

Les divergences d'opinions jouent un rôle important. [...] Les divergences d'opinions au sein du concile s'expliquent suffisamment par la multiplicité des participants et le caractère pluraliste de la réunion du concile. La vérité est le bien fondamental de l'Eglise, et l'Eglise est l'unité de beaucoup. Cette pluralité au sein du concile est constituée par les évêques – non seulement une unité, mais aussi une authentique pluralité : pluralité de personnes, pluralité d'expériences et de réflexions, pluralité de vies intérieures, pluralité de milieux qu'ils représentent et pluralité de vies dans des conditions différentes⁷⁴.

Un document consacré à la situation de l'époque de l'Eglise catholique, analysée sous l'aspect politique, culturel, social et économique se trouvait au centre d'intérêts de l'évêque Wojtyła. Après plusieurs années de travail conceptuel et rédactionnel, en juin 1964, il devint le Schéma XIII, qui par la suite donna naissance à la constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde moderne : *Gaudium et spes*⁷⁵.

Dès le début de l'année 1964, Wojtyła, avec une équipe de théologiens et d'agents pastoraux qu'il nomma, prépara l'un des projets alternatifs et complets de ce document. En septembre 1964, le hiérarque rejoignit la sous-commission *Signa Temporum* [du latin « signe des temps »], puis, dès novembre 1964, la sous-commission centrale mixte du schéma XIII et la sous-commission doctrinale. Il participa aux sessions de la commission d'Ariccina dans la banlieue de Rome par intermittences de fé-

74 *Sobór od wewnątrz*, dans : Karol Wojtyła. *Odnowa Kościoła i świata. Refleksje soborowe*, choix et élaboration A. Dobrzyński, Rzym 2014, p. 291–292.

75 Cf. M. Białkowski, *Sobór Watykański II. Polska historia*, p. 119.

vrier à juin 1965⁷⁶. Dans son livre *Przekroczyć próg nadziei*, il rappelait sa croissance spirituelle et sa maturation intellectuelle liées à ce fait :

☾ Le concile servait à écouter les autres, mais aussi à penser de manière créative. Bien sûr, les évêques plus âgés et avec plus d'expérience travaillaient plus en faveur de la maturation de la pensée du concile. Comme j'étais plus jeune, j'étais plutôt là pour apprendre, mais progressivement, je suis arrivé à une forme de participation plus mûre et plus créative au sein du concile. Ainsi, lors de la troisième session, je me suis retrouvé dans l'équipe en charge de l'élaboration du schéma XIII, plus tard la constitution pastorale « *Gaudium et spes* », et j'ai pu participer au travail singulièrement intéressant de cette équipe. [...] Le concile fut une grande expérience pour l'Eglise...⁷⁷

L'archevêque métropolitain de Cracovie influença également les autres documents du concile. Au premier plan se trouvèrent cinq débats majeurs au caractère fondamental. Il s'agit du débat sur le schéma de l'Eglise qui aboutit à l'adoption de la constitution dogmatique sur l'Eglise *Lumen gentium* ; du débat sur la liberté religieuse qui a donné la déclaration *Dignitatis humanae* ; de la question des laïcs qui lui tenait particulièrement à cœur et à laquelle fut consacré le décret sur l'apostolat des laïcs *Apostolicam actuositatem* ; le débat préparant la Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes *Nostra aetate* ; et enfin le débat susmentionné sur la mission de l'Eglise dans le monde moderne. Il fit preuve d'une grande compréhension des questions relatives à la liturgie et à sa réforme, alors et aujourd'hui controversées⁷⁸.

Dans ses déclarations, Karol Wojtyła se référait surtout à la problématique de l'ecclésiologie, à la question de l'athéisme contemporain et à l'anthropologie. Ses remarques écrites sur la collégialité de l'Eglise et la vocation universelle des fidèles à la sainteté étaient importantes. Ses

76 Cf. Karol Wojtyła. *Vaticanum II: czas twórczego myślenia. Wypowiedzi soborowe*, choix et élaboration A. Dobrzyński, Rzym 2014, p. 29.

77 Jan Paweł II, *Przekroczyć próg nadziei*, Lublin 1994, p. 123.

78 Cf. R. Skrzypczak, *Karol Wojtyła na Soborze Watykańskim II. Zbiór wystąpień*, Kraków 2020, p. 70–99.

déclarations concernant le chapitre de la Mère de Dieu et de sa place dans la constitution en cours de rédaction, ainsi que la problématique de la maternité de l'Eglise étaient également importantes. Lors du débat sur la liberté religieuse, il tenta de dépasser la compréhension de la liberté religieuse comme étant uniquement de la tolérance. Il postula pour que les enseignements du concile Vatican II soulignent que la liberté religieuse vient de la Révélation et est conforme à la raison humaine⁷⁹.

Pour le jeune évêque, assez soudainement chargé du poids de la responsabilité de l'Eglise de Cracovie, le concile Vatican II ne fut pas seulement un moment de réflexion théologique et philosophique singulière, mais il fut surtout un temps de dialogue, d'établissement de relations, de rencontres, et même de nouvelles amitiés. Ses relations avec les hiérarques français, allemands et autrichiens semblent intéressantes⁸⁰. Avec les premiers, Wojtyła était également lié par le fait que l'évêque polonaise⁸¹. Dans le rapport remis le 28 octobre 1965 au cardinal Wyszyński, il décrivit ses relations avec les évêques français. Ce document étant pratiquement inconnu, citons-le presque in extenso pour mieux comprendre l'influence du métropolitain de Cracovie sur les affaires du concile :

1. Au départ de la présente session du concile, j'ai été chargé des contacts avec l'épiscopat français. Je considère ces contacts comme une tâche distincte, différente de ma participation aux réunions hebdomadaires des délégués des différents (près de 30) évêques dans la « Domus Mariae », qui se tiennent également à l'initiative des évêques français. La préparation des contacts avec l'épiscopat français fut le travail commun sur le contenu du schéma XIII, en particulier pendant la période hivernale (Aricea – Rome). Les évêques (et les théologiens) français présents ont compris et accepté

79 Cf. M. Białkowski, *Sobór Watykański II. Polska historia*, p. 107–108, 119–120, 122–125.

80 Cf. J. Moskwa, *Droga Karola Wojtyły*, t. 1: *Na tron Apostołów 1920–1978*, p. 270–277.

81 Cf. M. Białkowski, *Protokoły konferencji polskich ojców soborowych. Zbiór dokumentów 1962–1965*, Lublin 2019, p. 220–222.

la thèse du projet dit de Cracovie, selon laquelle, dans le schéma XIII, l'Eglise doit se présenter au monde, soit indiquer les fondements de son existence et de sa mission. Le résultat en est le présent chapitre 4, partie I, mais aussi certains éléments du chapitre 1 (surtout celui sur l'athéisme)⁸².

Dans la partie suivante, il informa le primat que le 17 octobre, il s'était rendu à Paray-le-Monial à l'invitation de Mgr Lucien Lebrun, où il célébra la messe pontificale et participa au bicentenaire de la solennité liturgique du Sacré-Cœur de Jésus :

3. Peu de temps après mon retour de Paray-le-Monial, j'ai eu un entretien avec l'archevêque Gabriel-Marie Garrone de Toulouse, vice-président de l'épiscopat français, que je connais bien pour avoir travaillé avec lui sur le schéma XIII. [...] Le contenu de notre entretien peut être brièvement résumé comme suit. En France, la situation de l'Eglise en Pologne, et en particulier l'épiscopat et la personne du primat, font l'objet d'un différend entre les représentants de la gauche et ceux de la droite catholique. Tandis que les uns s'attachent à montrer l'attitude de l'Etat à l'égard de l'Eglise en Pologne sous un aspect des plus positifs, et donc mensongères, les autres se servent de la situation de l'Eglise en Pologne, en s'appuyant sur des faits réels et sur les déclarations de notre épiscopat, surtout pour combattre la gauche. [...]

4. Peu de temps après cet entretien, le 25 octobre, une rencontre a eu lieu au séminaire St Louis avec de nombreux membres de l'épiscopat français (plusieurs dizaines d'évêques, dont deux cardinaux). Cette rencontre se fit de l'initiative de l'archevêque de Rennes, Paul Gouyon, avec lequel j'avais plus tôt désigné par correspondance la date et la nature de cette rencontre. De notre côté, il y avait l'arche-

82 Archives de l'Archidiocèse de Varsovie, Secrétariat du Primat de Pologne, Vatican, II 17/310, feuillets 44-46, Archevêque métropolitain de Cracovie, Contacts avec l'épiscopat français, Rome, 28.10.1965.

vêque Bolesław Kominek, l'évêque Jan Jaroszewicz, l'évêque Kazimierz Majdański, et le soussigné. Nous avons présenté tout d'abord, chacun à notre tour, la situation, et surtout le travail de l'Église en Pologne. Ensuite, nous avons répondu à une série de questions. Seuls les évêques étaient présents, car l'archevêque Paul Gouyon a exclu toutes les autres personnes de cette réunion. Il semblerait que la réunion se soit déroulée de manière positive. La question de la participation au Millénaire et la proposition d'envoi des livres ont été évoquées à nouveau⁸³.

L'extrait ci-dessus indique clairement l'importance du dialogue et de la coopération entre les deux évêques, du besoin de connaissance et de compréhension mutuelle des problèmes actuels. Nous n'épuiserions pas la liste des pères du concile avec lesquels le métropolite de Cracovie eut l'occasion de coopérer, si nous ne mentionnions pas également les évêques américains, surtout ceux d'origine polonaise, avec à leur tête l'archevêque John Krol, ou encore les évêques du continent noir. Parmi ces derniers, Hyacinthe Thiandoum du Sénégal et Paul Zoungrana de la Haute-Volta (aujourd'hui le Burkina Faso) furent des amis⁸⁴.

Il dépassait ainsi un espace civilisationnel, culturel et mental sûr, éprouvé, mais fermé, pour toucher un monde nouveau, émergent, où l'Europe unie allait jouer un rôle important en tant que dépositaire des cultures et des arts anciens. Lui-même devint l'ambassadeur des traditions spirituelles et mentales qui se développaient dans la zone méditerranéenne. Il touchera ce problème lors de son voyage en Grèce et en Terre Sainte⁸⁵.

83 Archives de l'Archidiocèse de Varsovie, Secrétariat du Primat de Pologne, Vatican, II 17/310, feuillets 44–46, Archevêque métropolitain de Cracovie, Contacts avec l'épiscopat français, Rome, 28.10.1965.

84 Cf. J. Moskwa, *Droga Karola Wojtyły*, vol. 1: *Na tron Apostolów 1920–1978*, p. 212–213.

85 Voir K. Wojtyła, *Kazanie na Areopagu. 13 katechez*, Kraków 2018.

5. LE DIALOGUE GERMANO-POLONAIS ET LA VISITE EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE EN 1978

Pour des raisons historiques et géopolitiques, les relations avec l'Allemagne, nation vivant dans deux Etats, étaient tout aussi importantes. Bien que Wojtyła n'ait pas été l'auteur de l'historique *Lettre des évêques polonais aux évêques allemands*, il participa au processus de sa rédaction et son opinion fut prise en compte. Par contre, il fut l'un des premiers signataires de cet acte historique, puis ferme défenseur de la ligne épiscopale, avec à la tête le cardinal Wyszyński et l'archevêque Kominek, peu après l'annonce du document susmentionné⁸⁶. Dès le 11 janvier 1966, l'archevêque de Cracovie écrivit dans une lettre adressée au primat de Pologne :

☾ Le communiqué du Bureau du Conseil des ministres est entièrement une calomnie qui tente de convaincre Votre Eminence et nous, évêques polonais, des actes et des intentions qui n'ont pas eu lieu. Ainsi, il est tout à fait arbitraire d'affirmer que le document a un caractère « fondamentalement politique ». L'affirmation sur la rédaction de la lettre « en commun avec les évêques allemands » n'est pas conforme à la réalité. [...]

En plus de toutes ces dénaturations, le communiqué du bureau du Conseil des ministres ignore l'importance morale de ce document qui répond aux besoins les plus profonds de l'humanité et du monde contemporains, qui cherchent pas tous les moyens à se protéger contre la guerre, soit tout ce qui sert la Paix et la justice dans les relations internationales. Ce qui est caractéristique, c'est la superfi-

86 Cf. M. Białkowski, *Działalność Karola Wojtyły na forum Konferencji Episkopatu Polski i jej komisji (1958–1978)*, „Przegląd Zachodni” 2018 n° 3, p. 197–232.

cialité avec laquelle, dès le départ, on s'efforce de présenter dans les deux lettres la notion profonde de pardon⁸⁷.

Il semblerait que Karol Wojtyła, bien que non dépourvu du poids de la IIe guerre mondiale, sut se libérer de tout ce qui ne permettait pas de regarder avec courage et espoir vers l'avenir. Vers un avenir commun de la Pologne et de l'Allemagne. C'est pour cela qu'il fut partie de ceux qui, contrairement à la logique politique imposée par les autorités communistes, contribua laborieusement à l'établissement des bases d'une réconciliation internationale, dans un esprit de compréhension et de pardon. Il continua dans cette voie les années suivantes, en construisant de bonnes et cordiales relations basées sur des contacts mutuels. Sa position croissante et de plus en plus forte au sein de l'épiscopat eut sans aucun doute une grande influence. Peu de temps après la fin de la 2ème session du concile, le 18 janvier 1964, il fut pré-consacré, soit proclamé solennellement archevêque métropolitain de Cracovie. Son investiture à la Cathédrale de Wawel eut lieu le 8 mars 1964⁸⁸. Puis le 29 juin 1967, il fut élevé à la dignité de cardinal par Paul VI. De plus, depuis 1967, il fut également membre de la Congrégation pour le clergé et de la Congrégation pour les églises de l'Est, et dès 1970, membre de la Congrégation pour le culte divin⁸⁹. Lors de la 116e conférence plénière de l'épiscopat polonais, le 30 septembre 1969, il fut élu vice-président de la conférence de l'épiscopat de Pologne⁹⁰.

A partir de la fin des années 60 du XXe siècle, le cardinal de Cracovie rendit visite et accueillit un certain nombre de représentants des églises allemande et autrichienne, dont les cardinaux Joseph Frings, Ju-

87 Archives de l'Archidiocèse de Varsovie, Secrétariat du Primat de Pologne, Procès-verbaux des Conférences générales de l'épiscopat polonais, II 4/21, feuillets 2-3, Lettre de Karol Wojtyła, archevêque métropolitain de Cracovie au cardinal Stefan Wyszyński, primat de Pologne, Cracovie, 11.01.1966.

88 Cf. J. Urban, *Św. Jan Paweł II jako biskup krakowski*, p. 95-107.

89 Cf. J. Szczypka, *Jan Paweł II. Rodowód*, p. 254-255, 269.

90 Cf. M. Białkowski, *Udział Karola Wojtyły w pracach Konferencji Episkopatu Polski i jej komisji specjalistycznych (1958-1978)*, dans : *Prymas i Papież. Studia poświęcone prymasowi Stefanowi Wyszyńskiemu i papieżowi Janowi Pawłowi II*, réd. M. Białkowski, W. Rozyński, Toruń 2021, p. 139-140.

lius Döpfner, Alfred Bengsch, Joseph Höffner et Franz König. Il n'est donc pas surprenant qu'en 1966, les évêques de la République fédérale allemande s'adressèrent justement à lui au sujet de l'érection par les Allemands d'une église expiatoire à Auschwitz, signe visible d'un désir profond de recevoir le pardon pour les crimes commis pendant la Seconde guerre mondiale.

Le dernier accord du dialogue germano-polonais fut une visite en Allemagne de l'Ouest en septembre 1978. Pour le cardinal Wojtyła, ce fut un nouveau voyage dans ce pays. Il s'y était déjà rendu en 1974 et en 1977, et en 1975, il fut également en Allemagne de l'Est⁹¹. Lors de cette visite, il fut toutefois accompagné du cardinal Stefan Wyszyński, et ce fut le premier et l'unique voyage à l'étranger, en dehors du Vatican et de l'Italie, que fit le Primat du Millénaire après la Seconde guerre mondiale. Les étapes de ce voyage furent marquées par les centres historiques de la vie religieuse les plus importants de la République fédérale allemande⁹². La visite commença le 20 septembre 1978, et le premier lieu de rencontre des deux évêques fut le tombeau de Saint Boniface à Fulda. Les lieux suivants furent : Cologne, Nevigés, lieu de pèlerinage avec son sanctuaire marial, Munich et Dachau. Ils passèrent les derniers jours à Mayence, Bonn, puis de nouveau à Cologne d'où Wojtyła et Wyszyński firent leur voyage de retour⁹³. Cette visite confirma la volonté d'un dialogue sincère et le désir d'un accord. Mais elle fut surtout l'aboutissement du processus entamé sur les bancs du concile le 18 novembre 1965 : la voie du pardon et de la réconciliation. Lors de la réception donnée par le cardinal Joseph Höffner, le métropolitain de Cracovie déclara entre autres :

☪ Nous vivons dans une époque où l'évolution de l'Eglise, le développement des relations entre les personnes et les sociétés progressent et subissent à la fois de profondes transformations. [...] La mission

91 Cf. *Karol Wojtyła. W służbie Polonii i Kościołowi Powszechnemu*, choix et élaboration M. Jagosz, Kraków 1999, p. 195–198, 295–296.

92 Cf. A. Orszulik, *Przedmowa*, dans : *Stefan kardynał Wyszyński. Karol kardynał Wojtyła: spotkania w Republice Federalnej Niemiec*, réd. M. N. Rafiński, Poznań 1979, p. 5–6.

93 Cf. J. Moskwa, *Droga Karola Wojtyły*, vol. 1: *Na tron Apostołów 1920–1978*, p. 356.

de l'Église, la mission évangélique de la vérité et de l'amour se place, pour ainsi dire, au centre même des difficultés, des dangers et des contradictions apparus au sein de la grande famille humaine en raison des processus multidirectionnels de l'évolution contemporaine. L'Église a réalisé et réalise constamment son « *aggiornamento* », soit une « mise à jour », ce qui signifie un nouveau regard sur l'avenir, un nouveau regard sur l'histoire.

[...] Nous sommes ici pour atteindre, à travers tant de siècles, un commencement commun pour nos peuples dans la vérité de l'Évangile et dans la mission de l'Église. [...] A la lumière de cette vérité et de cette mission, nous souhaitons en quelque sorte jeter un regard nouveau sur l'histoire de nos peuples et de nos voisins, qui nous a été désignée par la Providence, et qui parfois a été un voisinage difficile au cours des siècles. Ceci nous est apparu d'une manière particulièrement douloureuse dans les années 1939–1945. Nous sommes conscients qu'en tant que pasteurs de l'Église, nous pouvons contribuer d'une manière particulière à une nouvelle forme fondamentalement différente des relations qui, dans le passé, ont été souvent si tragiques⁹⁴.

* * *

La période de Cracovie s'étendant sur quatre décennies (1938–1978) de la vie de Karol Wojtyła fut une période de découverte de l'Europe et de recherche de nouvelles formes de son évolution dans un monde divisé, guérissant ses blessures et bipolaire. Etudiant, ouvrier, jeune prêtre, professeur d'université, évêque, puis archevêque, le métropolitain de Cracovie a fondé son expérience de l'Europe sur la culture des civilisations anciennes et sur les valeurs chrétiennes. Le choix de ce système

94 *Z przemówienia Karola kardynała Wojtyły na przyjęciu wydanym przez Josepha kardynała Höffnera w Kolonii, 22 września 1978 roku, dans : Stefan kardynał Wyszyński, Karol kardynał Wojtyła: spotkania w Republice Federalnej Niemiec, p. 10.*

axiologique lui a permis de percevoir la beauté du Vieux Continent, de connaître son potentiel culturel et intellectuel, et de prêcher la nécessité de construire une unité européenne basée sur la subjectivité et la dignité de chaque être humain.

RÉSUMÉ

L'EXPÉRIENCE DE KAROL WOJTYŁA DANS LE DIALOGUE INTERNATIONAL ET L'INTÉGRATION EUROPÉENNE. IDÉES ET PRATIQUES CHOISIES DE L'ÉPOQUE CRACOVIENNE (1938–1978)

L'expérience de l'europanisme, du dialogue international, de l'accord et de l'intégration européenne constituent une part essentielle de la biographie de Karol Wojtyła dans sa période cracovienne (années 1938–1978). Parmi les nombreux événements qui ont influencé sa perception de l'Europe comme centre culturel et civilisationnel, il convient d'abord de mentionner ses études de philologie polonaise à l'Université Jagellonne. Ce sont ces études qui lui ont donné des bases solides en littérature et en art dramatique. Les années de la Seconde guerre mondiale : l'occupation, l'anéantissement de la population juive et son sort après la guerre ont également renforcé la valeur de l'unité européenne. Par contre, son voyage dans la Ville éternelle, la préparation de son doctorat et la possibilité de visiter les pays de l'Europe de l'Ouest ont renforcé l'importance du christianisme en tant qu'élément durable de consolidation de l'Europe. Son expérience du concile Vatican II qui lui permit de rencontrer les représentants de nations, de cultures et de races du monde entier fut exceptionnelle. Ce fut également un moment clé dans l'histoire du dialogue germano-polonais, dont le point culminant fut la visite en République fédérale allemande en 1978.

Mots clés : Karol Wojtyła, Europe, christianisme, dialogue, compréhension, intégration européenne, réconciliation germano-polonaise

ABSTRACT

KAROL WOJTYŁA'S EXPERIENCE OF INTERNATIONAL DIALOGUE AND EUROPEAN INTEGRATION. SELECTED IDEAS AND PRACTICE IN THE KRAKÓW PERIOD (1938–1978)

The experience of Europeanness, international dialogue, understanding and European integration form an important part of Karol Wojtyła's biography during the Kraków period (1938–1978). Among the many developments that influenced his perception of Europe – as a cultural and civilisational centre – his Polish language and literature studies at the Jagiellonian University are among the most important ones. They provided a solid foundation in literature and drama. The years of the Second World War: the time of the occupation, the annihilation of the Jewish population and its post-war fate also reinforced the value of European unity. Whereas his trip to the Eternal City, his doctoral work and the opportunity to visit Western European countries reinforced the importance of Christianity as a permanent consolidating element of the continent. The experience of the Second Vatican Council was revolutionary, creating an opportunity to meet with representatives of peoples, cultures and races from all over the world. It also became a key moment in the history of Polish-German dialogue, culminating in a visit to the Federal Republic of Germany in 1978.

Keywords: Karol Wojtyła, Europe, Christianity, dialogue, understanding, European integration, German-Polish reconciliation

BIBLIOGRAPHIE

Archives de l'Archidiocèse de Varsovie, Secrétariat du Primat de Pologne, Vatican, II 17/310.

Archives de l'Archidiocèse de Varsovie, Secrétariat du Primat de Pologne, Procès-verbaux des Conférences générales de l'épiscopat polonais, II 4/21.

- Białkowski M., *Działalność Karola Wojtyły na forum Konferencji Episkopatu Polski i jej komisji (1958–1978)*, „Przegląd Zachodni” 2018 n° 3, p. 197–232.
- Białkowski M., *Protokoły konferencji polskich ojców soborowych. Zbiór dokumentów 1962–1965*, Lublin 2019.
- Białkowski M., *Sobór Watykański II. Polska historia*, Warszawa 2022.
- Białkowski M., *Udział Karola Wojtyły w pracach Konferencji Episkopatu Polski i jej komisji specjalistycznych (1958–1978)*, dans : *Prymas i Papież. Studia poświęcone prymasowi Stefanowi Wyszyńskiemu i papieżowi Janowi Pawłowi II*, réd. M. Białkowski, W. Rozynkowski, Toruń 2021, p. 133–174.
- Blazynski G., *Pope John Paul II*, New York 1979.
- Bortkiewicz P., *Etos zjednoczonej Europy w nauczaniu Jana Pawła II*, „Życie i Myśl” 46 (1998) n° 1, p. 3–13.
- Burghardt M., *Wadowickie korzenie Karola Wojtyły*, Wadowice 2013.
- Chwalba A., *Okupacyjny Kraków w latach 1939–1945*, Kraków 2020.
- Czajkowski J., *Kardynał Sapieha*, Wrocław–Warszawa–Kraków 1997.
- Delong M., *Stanowisko Papieża Jana Pawła II wobec integracji europejskiej*, „Polityka i Społeczeństwo” 8 (2011), p. 37–52.
- Figlewicz K., *Kronika Katedry na Wawelu 1934–1982*, élaboration J. Urban, E. Zych, Kraków 2014.
- Iwańska K., *Dzieje i kultura Żydów w Wadowicach w latach 1864–1945*, Kraków 2016.
- Jakubczyk M., *Solvay i Karol Wojtyła*, Kraków 2020.
- Jan Paweł II – miara wielkości człowieka*, réd. D. Żukowska-Gardzińska, Warszawa 2020.
- Jan Paweł II i Europa*, réd. K. Kalinowska, B. Brodzińska M. Zamojska, Toruń 2009.
- Jan Paweł II, *Dar i tajemnica. W pięćdziesiątą rocznicę moich święceń kapłańskich*, Kraków 2005.
- Jan Paweł II, *Pamięć i tożsamość*, Kraków 2005.
- Jan Paweł II, *Przekroczyć próg nadziei*, Lublin 1994.
- Jan Paweł II, Rozmowa z młodzieżą z 7.03.1984, „L'Osservatore Romano” 1984 n° 3, p. 9.
- Jan Paweł II. Autobiografia*, choix J. Kiliańczyk-Zięba, Kraków 2003.

- John Paul II, *The united Europe of the future. Speech delivered in the European Parliament in Strasbourg on 11 October 1988*, dans : *Wizje Europy*, réd. A. Rotfeld, Warszawa 1989.
- Kalendarium życia Karola Wojtyły*, élaboration A. Boniecki, Kraków 1983.
- Karol Wojtyła. Odnowa Kościoła i świata. Refleksje soborowe*, choix et élaboration A. Dobrzyński, Rzym 2014.
- Karol Wojtyła. Vaticanum II: czas twórczego myślenia. Wypowiedzi soborowe*, wybór i élaboration A. Dobrzyński, Rzym 2014.
- Karol Wojtyła. W służbie Polonii i Kościołowi Powszechnemu*, choix et élaboration M. Jagosz, Kraków 1999.
- Karol Wojtyła–Jan Paweł II człowiek Soboru Watykańskiego II. W 60. rocznicę inauguracji obrad*, réd. M. Białkowski, Toruń 2023.
- Kościół krakowski w tysiącleciu*, élaboration P. Poniedziałek, Kraków 2000.
- Lecomte B., *Pasterz*, traduit par M. Romanek, H. Sobieraj, D. Zańko, Kraków 2006.
- Mieczysław Kotlarczyk, *Karol Wojtyła. O Teatrze Rapsodycznym*, introduction et élaboration J. Popiel, choix des textes T. Malak, J. Popiel, Kraków 2001.
- Młodzieńcze lata Karola Wojtyły. Wspomnienia*, réd. J. Kydryński, Kraków 1990.
- Moskwa J., *Droga Karola Wojtyły*, vol. 1: *Na tron Apostołów 1920–1978*, Warszawa 2014.
- Moskwa J., *Droga Karola Wojtyły*, vol. 2: *Zwiastun wyzwolenia 1978–1989*, Warszawa 2014.
- Moskwa J., *Droga Karola Wojtyły*, vol. 3: *W trzecie tysiąclecie 1990–1998*, Warszawa 2014.
- Moskwa J., *Droga Karola Wojtyły*, vol. 4: *Do domu Ojca. Ostatnia dekada*, Warszawa 2014.
- Nie tylko kroki. Historia Żydów krakowskich*, réd. E. Gawron, M. Galas, Kraków 2022.
- Nowy porządek wolności. Etyka społeczna Jana Pawła II – wizja dla zjednoczonej Europy*, réd. Ch. Böhr, S. Raabe, Kraków–Warszawa 2007.
- Paczyńska I., *Aktion gegen Universitäts-Professoren (Kraków, 6 listopada 1939 roku) i okupacyjne losy aresztowanych*, Kraków 2019.
- Riccardi A., *Jan Paweł II. Biografia*, traduit par K. Stopa, Częstochowa 2014.

- Skrzypczak R., *Personalista na soborze. Karola Wojtyły klucz do odczytania i realizacji Vaticanum II*, dans : *Karol Wojtyła – Jan Paweł II człowiek Soboru Watykańskiego II. W 60. rocznicę inauguracji obrad*, réd. M. Białkowski, Toruń 2023, p. 81–100.
- Skrzypczak R., *Karol Wojtyła na Soborze Watykańskim II. Zbiór wystąpień*, Kraków 2020.
- Słowo episkopatu Polski o bolesnych wydarzeniach z 21 marca 1968 r.*, dans : *Listy pasterskie Episkopatu Polski 1945–1974*, Paryż 1975, p. 518–519.
- Sowiński S., Zenderowski R., *Europa drogą Kościoła. Jan Paweł II o Europie i europejskości*, Wrocław 2003.
- Stefan kardynał Wyszyński, *Karol kardynał Wojtyła: spotkania w Republice Federalnej Niemiec*, réd. M. N. Rafiński, Poznań 1979.
- Szczyпка J., *Jan Paweł II. Rodowód*, Warszawa 1991.
- Szulc T., *Papież Jan Paweł II. Biografia*, traduit par Z. Uhrynowska-Hanasz, M. Wroczyński, Warszawa 1999.
- Świadek *Dziejów Narodu. Kardynał Adam Stefan Sapieha (1867–1951) w dokumentach archiwalnych*, vol. 1–5, rédaction de l'édition des sources J. Marecki, Kraków 2020.
- Trojański P., *Żydzi w województwie krakowskim 1981–1939. Studia statystyczne nad aktywnością społeczno-zawodową*, Kraków 2009.
- Urban J., *Karola Wojtyły – Jana Pawła II katedra na Wawelu*, Kraków 2009.
- Urban J., *Św. Jan Paweł II jako biskup krakowski*, Kraków 2020.
- Usiądek J., *Mysł polityczna papieża Jana Pawła II o integracji europejskiej*, dans : *Polska. Unia Europejska. Świat. Wybrane problemy*, réd. J. M. Fiszer, Warszawa 2007.
- Weigel G., *Kres i początek. Papież Jan Paweł II – zwycięstwo wolności, ostatnie lata, dziedzictwo*, traduit par M. Romanek, Kraków 2012.
- Weigel G., *Świadek nadziei. Biografia papieża Jana Pawła II*, traduit par M. Tarnowska et autres., Kraków 2005.
- Witkowska-Chrzczonevicz K., *Zagadnienie integracji europejskiej w nauczaniu Jana Pawła II – wybrane aspekty*, „*Studia Iuridica Toruniensia*” 29 (2021), p. 459–470.
- Włusek A., *Karol Wojtyła a Zagłada. Czy Jan Paweł II zasługuje na tytuł „Sprawiedliwego wśród narodów świata”?*, <https://historykon.pl/karol-wo->

Wojtyła-a-zagłada-czy-jan-pawel-ii-zasluguje-na-tytul-sprawiedliwego-ws-rod-narodow-swiata/2/ (20.08.2023).

Wojtyła K., *Kazanie na Areopagu. 13 katechez*, Kraków 2018.

Wojtyła K., *Mission de France*, „Tygodnik Powszechny” du 6.03.1949, p. 1–2.

Zapis drogi... Wspomnienie „Środowiska” o nieznanym duszpasterstwie księdza Karola Wojtyły, Kraków 2005.

Père Tadeusz Borutka

 <https://orcid.org/0000-0002-8326-0726>

Université pontificale Jean-Paul II de Cracovie

L'ENSEIGNEMENT DE JEAN-PAUL II ET SON RÔLE DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Depuis un certain temps, l'intégration du continent européen fait l'objet d'un débat animé. Lorsque deux personnes disent « oui » à une même chose, cela ne signifie pas du tout qu'elles pensent à « la même chose ». Lorsque l'on parle d'unité européenne, les milieux postmodernes et libéraux ont à l'esprit l'Europe en tant qu'État fédéral unique. Les milieux conservateurs et catholiques, quant à eux, insistent sur la nécessité de construire l'unité européenne en tant qu'« Europe des nations », conformément à la devise de l'Union européenne – *in varietate concordia* (*united in diversity* – unie dans la diversité).

Cette dernière conception de l'unité européenne traduit la volonté de la majorité des habitants du continent de vivre au sein d'une grande communauté spirituelle, tout en préservant les différences spécifiques, propres à chacun des peuples et des États européens. Cette volonté est soutenue par les autorités de certains pays, de nombreuses institutions et organisations. À cet égard, le soutien de l'Église catholique, et donc de ses papes, de ses hiérarques et de ses fidèles, ne saurait être considéré comme négligeable.

Lors de son premier pèlerinage en Pologne, le 3 juin 1979, Jean-Paul II a prononcé des paroles prophétiques dans la cathédrale de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie à Gniezno :

☾ Le Christ ne veut-il pas, l'Esprit Saint ne dispose-t-il pas que ce pape polonais, ce pape slave, manifeste justement maintenant l'unité spirituelle de l'Europe chrétienne qui, débitrice des deux grandes traditions de l'ouest et de l'est, ... ? : Oui, le Christ le veut, et l'Esprit Saint dispose que ce que je dis soit dit justement ici, maintenant, à Gniezno¹.

En effet, c'est sur la colline de Lech à Gniezno que, des années plus tard, l'idée de l'unité du continent européen a commencé à se concrétiser. Naturellement, de grandes transformations ont dû avoir lieu auparavant, des transformations qui ouvraient de nouvelles opportunités. Il a fallu l'Automne des Nations de 1989, initié neuf ans plus tôt en Pologne par la formation de « Solidarność », le premier syndicat autonome indépendant en Europe de l'Est. N'oublions pas non plus que ce soulèvement historique des travailleurs polonais, qui s'est déroulé à l'époque sur les bords de la mer Baltique et qui a abouti à la signature des accords d'août à Gdańsk, Szczecin et Jastrzębie, a été précédé par ceux de Poznań en juin 56, de décembre 70 sur la Côte et de juin 76 à Radom, à Ursus et à Płock. Achetée au prix de nombreux sacrifices, de nombreuses souffrances et parfois même au prix de la vie, cette révolte de millions de travailleurs peinant sous le joug s'est trouvée au fondement de l'Europe unifiée.

C'est aussi cette révolte qui a entraîné de nombreux changements en Pologne et en Europe, c'est elle qui a contribué à l'acte historique de la réunification allemande en 1990, et c'est elle qui a fait de la Porte de Brandebourg l'un des signes les plus importants de la poursuite de l'unité et de la liberté en Europe². Située au centre du continent, pendant des

1 Jan Paweł II, *Jedność duchowa w chrześcijańskiej Europie*, dans : *Jan Paweł II. Nauczanie papieskie. Rok 1979*, II, 1, Poznań 1990, p. 609.

2 Jan Paweł II, *Nowy Europejski dom potrzebuje wolności i solidarności*, „Ethos” 2002 n° 57-58, p. 15.

décennies, la Porte de Brandebourg a symbolisé la division idéologique et politique de l'Europe ; elle représentait aussi, en quelque sorte, une partie du mur de Berlin. Depuis l'automne 1989, cette Porte symbolise au contraire l'ouverture des deux parties de l'Europe – occidentale et orientale – l'une à l'autre, comme l'a souligné Jean-Paul II dans son discours du 23 juin 1996, lors de son mémorable pèlerinage en Allemagne. Le mur qui divisait l'Europe est tombé et des temps nouveaux s'ouvraient pour l'Europe. Les régimes totalitaires d'Europe centrale et orientale s'étaient écroulés³.

Jean-Paul II a joué un rôle important dans l'intégration du continent européen⁴. Tout en appréciant le rôle des nations respectives et en respectant le droit à la subjectivité des États respectifs, il n'a pas restreint sa vision à la dimension d'une seule nation ou d'un seul État. Il reconnaissait d'autres sociétés humaines composées de groupes de nations et d'États – et pour cette raison, il a si souvent parlé d'une « famille de nations ». Dans ce concept les différents continents⁵ trouvent leur place. Bien qu'il ait parlé de tous les continents avec la même attention et la même préoccupation, en tenant compte des nouveaux « signes des temps », il a accordé une attention particulière au continent européen⁶.

On constate que l'intégration européenne connaît actuellement une certaine crise, qui inclut, entre autres, les problèmes du marché financier, le Brexit, la pandémie de la COVID-19. Les tendances antidémocratiques croissantes dans de nombreux États membres de l'Union européenne entraînent un retour à l'idée d'États-nations. Les hommes politiques énoncent souvent des slogans hostiles à l'UE, mettent en exergue la notion de souveraineté de l'État et la nécessité de la protéger.

3 Jan Paweł II, *Tylko z Chrystusem można zbudować nowy dom dla Europy. Homilia podczas Mszy św. z okazji 1000-lecia śmierci św. Wojciecha*, 3.06.1997, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 18 (1997) n° 7 (194), p. 27.

4 K. Witkowska-Chrzczonek, *Zagadnienie integracji europejskiej w nauczaniu Jana Pawła II – wybrane aspekty*, „Studia Iuridica Toruniensia” 29 (2021), p. 459–470.

5 K. Mądel, *Jan Paweł II dla nowej Europy*, <http://mateusz.pl/czytelnia/km-jpiidne.htm> (02.03.2023).

6 M. Przeworski, *Akt europejski Jana Pawła II*, <https://www.ekai.pl/akt-europejski-jana-pawla-ii/> (04.03.2023).

Cette situation invite à réfléchir à la manière dont Jean-Paul II voyait le processus d'intégration européenne⁷.

Le pape était un partisan de l'intégration européenne, mais dans sa perspicacité, il a vu les défauts et les lacunes de certains projets d'intégration et a fermement mis en garde contre la réduction de la coopération européenne à la seule dimension économique, à l'exclusion de la dimension spirituelle, culturelle ou morale. Il a surtout reconnu et apprécié les effets des mécanismes de coopération européenne qui avaient assuré la paix et un niveau élevé de développement économique pour les pays qui avaient activement participé au projet dans la seconde moitié du XX^e siècle⁸.

Jean-Paul II a exprimé son soutien au processus d'intégration européenne tout en critiquant les eurosceptiques qui se servaient de l'autorité de l'Église catholique dans leurs opinions et leurs actions. Il a encouragé les chrétiens à participer aux efforts d'intégration en soulignant que l'Église n'était pas opposée à l'intégration pour autant que cette dernière soit fondée non seulement sur des motifs économiques, mais aussi sur des motifs spirituels⁹.

L'intégration structurelle complète serait également l'expression de la réalisation de la justice historique, c'est-à-dire l'admission des pays du bloc soviétique, auparavant abandonnés à leur sort par l'Occident derrière le « rideau de fer ». Selon le pape, la division qui demeure entre l'Est et l'Ouest est déjà mauvaise en soi, car elle est le signe d'une division réelle et même la cause de celle-ci. Pour surmonter cette division, les nations doivent œuvrer ensemble et de manière solidaire au sein du système international¹⁰. « C'est Jean-Paul II — écrit le père Andrzej Zwołinski — qui, face au silence des hommes politiques et des intellectuels de l'Ouest, a insisté sur l'idée que tous les peuples d'Europe devraient

7 K. Witkowska-Chrzczonec, *Zagadnienie integracji europejskiej w nauczaniu Jana Pawła II*, p. 460.

8 M. Delong, *Stanowisko Papieża Jana Pawła II wobec integracji europejskiej*, „Polityka i Społeczeństwo” 8 (2011), p. 42.

9 M. Delong, *Stanowisko Papieża Jana Pawła II wobec integracji europejskiej*, p. 42.

10 H. Simon, *Jan Paweł II wobec naszych czasów*, „Znak” 433 (1991), p. 6.

disposer de droits pleins et entiers, idée qui était, et reste toujours, une condition préalable à la construction d'une unité internationale¹¹.

Jean-Paul II était un pape qui avait sa propre vision de l'Europe et qui l'a poursuivie avec constance, devenant ainsi un prophète de notre temps¹². Il voulait que l'Europe soit unie dans les frontières résultant de sa situation géographique et de son histoire. Il a toujours plaidé en faveur de l'admission des pays slaves au sein de l'Union européenne, tout en soulignant que l'Europe occidentale avait une dette de justice envers les pays libérés du joug communiste¹³.

☾ En tant que Pasteur suprême de l'Église universelle, originaire de l'Europe de l'Est et connaissant bien les aspirations des peuples slaves, ce deuxième « poumon » de notre patrie européenne commune, mon désir – a-t-il dit – est que l'Europe, choisissant souverainement ses libres institutions, puisse à terme atteindre la taille dont la géographie et surtout l'histoire l'avaient dotée¹⁴.

I. DE NOUVEAUX TEMPS POUR L'EUROPE

Sous le pontificat de Jean-Paul II (1978–2005), des temps nouveaux s'ouvriraient indubitablement pour l'Europe. Les régimes totalitaires d'Europe centrale et orientale s'étaient effondrés. Le communisme en tant que système était désormais révolu, même si ses effets demeuraient dans le cœur des hommes et dans les attitudes idéologiques des sociétés renaissantes¹⁵.

11 A. Zwoliński, *Państwo a Europa*, Warszawa 2001, p. 172–173.

12 B. Guetta, *Papież, wolność, kapitalizm*, „Znak” 438 (1991), p. 11.

13 T. Pieronek, *Stolica Apostolska a Unia Europejska*, dans : *Europa i Kościół*, réd. H. Juros, Warszawa 1997, p. 108.

14 Jan Paweł II, *Przyszła zjednoczona Europa. Discours du Pape Jean Paul II lors de la visite au Parlement européen à Strasbourg le 11 octobre 1988*, dans : *Wizje Europy*, réd. A. Rotfeld, Warszawa 1989, p. 45.

15 *Deklaracja końcowa Specjalnego Zgromadzenia Synodu Biskupów poświęconego Europie „Abyśmy byli świadkami Chrystusa, który nas wyzwolił” [Déclaration finale de la Deuxième Assemblée spéciale pour l'Europe du Synode des Evêques « Pour que nous soyons témoins*

On peut dire que le marxisme a créé une vision de l'individu unidimensionnel, *homo sovieticus* tel que l'a défini le père Józef Tischner. Il s'agit d'un individu complètement subordonné à un ensemble plus grand, et en même temps plus important. En effet, en résumé, selon Karl Marx, l'homme est censé viser le bonheur de toute l'humanité, et non son bonheur individuel et privé. Seul le bonheur de l'humanité dans son ensemble peut assurer le bonheur des individus. La tentative de transposer cette idée dans les réalités de la vie sociale a conduit à l'émergence d'un certain nombre de phénomènes nouveaux qui asservissent l'individu¹⁶. *L'homo sovieticus* est un homme asservi, handicapé, dépourvu d'esprit d'initiative, incapable de réflexion critique. Il attend et exige tout de l'État et ne veut pas et ne peut pas prendre son destin en main¹⁷.

L'effondrement du communisme oblige sans aucun doute à une réflexion approfondie sur « le sens de l'ensemble du développement culturel, social et politique de l'humanisme européen dans la mesure où il est marqué par l'athéisme, et pas seulement dans sa version marxiste »¹⁸. Dans la situation socioculturelle et religieuse des sociétés d'Europe occidentale, des symptômes négatifs apparaissent parallèlement aux symptômes positifs. Parmi les symptômes négatifs, Jean-Paul II s'inquiète surtout de l'erreur qui consiste à considérer la liberté comme une valeur absolue et à supprimer toute référence à la vérité et au bien. Le matérialisme pratique et l'athéisme sont des manifestations de cette pensée et de ce comportement.

L'Europe unie, qui s'étend de l'Atlantique à l'Oural, n'est plus un rêve ou une chimère. Elle devient une nouvelle réalité sous nos yeux. Notre continent, après les guerres et les accords d'après-guerre gravement abîmés par une division qui menaçait le libre développement et les droits des peuples, est parvenu à une unité européenne presque totale au cours

du *Christ qui nous a libérés* », „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 13 (21992), n° 1 (139), p. 46.

16 P. Walter, *Homo sovieticus – spór o człowieka* [1], [http://www.racjonalista.pl/kk.php/s,6908\(07.03.2023\)](http://www.racjonalista.pl/kk.php/s,6908(07.03.2023)).

17 J. Turowicz, *Pamięć i rodowód*, „Tygodnik Powszechny” 45 (1993), p. 3.

18 *Deklaracja końcowa Specjalnego Zgromadzenia Synodu Biskupów poświęconego Europie* „Abyśmy byli świadkami Chrystusa, który nas wyzwolił”, p. 46.

de la dernière décennie. Il convient de noter que ce processus correspond à une concrétisation d'aspirations et de tendances historiques qui entrent en résonance avec l'idée de l'universalisme chrétien.

Jean-Paul II était un ardent partisan de l'intégration de l'Europe, dont il considérait la division d'après-guerre comme extrêmement préjudiciable à l'ensemble du continent¹⁹. En pensant à une Europe future dont la division, opérée contre nature, a été surmontée grâce au pouvoir réel et authentique de l'État de droit, il a pu dire avec joie : « Nous pouvons enfin respirer à deux poumons, dans une atmosphère de liberté retrouvée »²⁰. Mais pour que l'Europe respire à pleins poumons, à deux poumons, elle doit créer des opportunités égales pour tous ses habitants et, en même temps, respecter tout ce qui les rend noblement différents²¹.

Si l'on retrace, dans le sillon de Jean-Paul II, l'histoire de la culture européenne, on est amené à constater d'emblée qu'elle s'est développée à partir de nombreuses racines. Elle est composée de l'esprit de la Grèce et de l'héritage de Rome d'une part, et de la culture hébraïque et des influences islamiques d'autre part. Cependant, il est indéniable que la culture chrétienne est fondamentale pour l'Europe. Cette conscience est exprimée dans les paroles que le pape a prononcées dans un sanctuaire espagnol : « Covadonga est également l'une des pierres angulaires de l'Europe, dont les racines chrétiennes sont profondément ancrées dans son histoire et sa culture »²². Même si ce patrimoine commun de la civilisation européenne a été dénaturé au fil du temps, toutes les valeurs issues de la foi chrétienne n'ont pas été remises en cause. Mais l'Europe – selon Jean-Paul II – ne peut se référer uniquement au passé. Elle a besoin d'autre chose, à savoir d'une nouvelle réflexion sur l'avenir²³.

19 J. Usiądek, *Myśl polityczna papieża Jana Pawła II o integracji europejskiej*, dans : *Polska. Unia Europejska. Świat. Wybrane problemy*, réd. J.M. Fiszer, Warszawa 2007, p. 14.

20 Jan Paweł II, *Ewangelizacja kultur*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 13 (1992) n° 1(139) p. 58 ; Voir : M. Jaworski, *Metafora „dwóch płuc” Europy*, „Ethos” 57–58 (2002), p. 94–96.

21 A. Stelmasiak, *Europa według Jana Pawła II*, „Niedziela Ogólnopolska” 2011 n° 44, p. 20.

22 Jan Paweł II, *U stóp Maryi w Covadonga składam wizję Europy bez granic*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise), 10 (1989) n° 8 (115), p. 24.

23 Jan Paweł II, *Ewangelizacja kultur*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 13 (21992) n° 1 (139), p. 58.

2. LES RACINES CHRÉTIENNES DE LA CULTURE EUROPÉENNE

Dès le début de son pontificat, Jean-Paul II nous a rappelé que les croyants n'étaient pas absents du processus de formation d'une culture européenne commune. Les saints patrons modernes de l'Europe — Saint Benoît, saint Cyrille et saint Méthode, ainsi que sainte Catherine de Sienne, sainte Brigide de Suède et sainte Edith Stein — en sont les meilleurs exemples²⁴. Leur témoignage se caractérise avant tout par leur fidélité à une foi unique, à ses principes et à ses valeurs, et par leur capacité à combiner harmonieusement des cultures différentes.

La mise en œuvre de mesures d'unification a également été entreprise dans le passé par l'empereur romain de la nation allemande Otto III et le pape Sylvestre II. Otton III envisageait de construire une communauté de peuples chrétiens qui ressusciterait l'ancienne gloire de l'Empire romain.

Des idées d'unification similaires ont émergé en Europe à plusieurs reprises au cours du deuxième millénaire, mais elles n'ont pas été concrétisées en raison d'une évolution internationale défavorable à de nombreux égards. Les activités dans ce sens se sont particulièrement intensifiées après la fin de la 2^e Guerre mondiale. L'idée d'une Europe unie est née de l'inspiration chrétienne d'hommes politiques tels qu'Alcide De Gasperi, Robert Schuman et Konrad Adenauer. Ces idées ont été encouragées par les papes Pie XII et Paul VI. Les paroles de Paul VI, prononcées le 9 novembre 1963, sont bien éloquentes : « chacun connaît bien l'histoire tragique de notre siècle. S'il existe un moyen d'éviter que de tels événements ne se reproduisent, il passe sans aucun doute par la création d'une Europe pacifique et organiquement unie ». Jean-Paul II est devenu le continuateur de ces idées et de ces aspirations.

24 Les milieux catholiques polonais entreprennent des démarches pour faire déclarer saint Adalbert et saint Jean-Paul II co-patrons du continent européen.

Il peut être considéré comme un grand défenseur et promoteur de l'idée d'unité²⁵. La vision d'une Europe unie, imprégnée d'un esprit chrétien, lui tenait particulièrement à cœur et constituait un volet important de son enseignement²⁶. Comme nous l'avons déjà mentionné, il était convaincu que l'Europe avait besoin d'une nouvelle réflexion sur son avenir²⁷. Porté par ses inspirations, le 30 mars 2001, le pape a adressé les paroles suivantes aux participants à l'assemblée de la Commission des évêchés de la Communauté européenne : « Cette consolidation [...] [des États] ne doit pourtant pas n'être qu'une réalité géographique et économique continentale, mais doit se présenter avant tout comme une entente culturelle et spirituelle, forgée à travers une union féconde de multiples valeurs et traditions significatives. L'Église continue d'offrir à cet important processus d'intégration sa contribution spécifique, dans un esprit de coopération »²⁸.

À Gniezno, le pape Jean-Paul II a rappelé avec insistance que ce n'est qu'avec le Christ que l'on peut construire une nouvelle maison pour l'Europe, et qu'il n'y

aura pas d'unité de l'Europe tant qu'elle ne sera pas une communauté d'esprit. Ce fondement le plus profond de l'unité a été apporté en Europe et renforcé au cours des siècles par le christianisme, avec son Évangile, sa conception de l'homme et sa contribution à l'histoire des peuples et des nations²⁹.

25 H. Juros, *Proeuropejska wizja Jana Pawła II: miejsce Kościoła w zjednoczonej Europie*, dans : *Ziarno czynu. Refleksje po V pielgrzymce Jana Pawła II do Ojczyzny*, Kraków 1998, p. 165–168.

26 C. Ritter, „Etyka siłą Papieża”, czyli *Jana Pawła II wizja zjednoczonej Europy*, „Ethos” 2002 n° 57–58, p. 135.

27 T. Sławek, *Wieżność codzienna*, „Tygodnik Powszechny” 2004 n° 11, p. 1.

28 Jan Paweł II, *Europa wymaga na nowo pracy misyjnej*, 30.03.2001, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 22 (2001) n° 5 (233), p. 29.

29 Jan Paweł II, *Tylko z Chrystusem można zbudować nowy dom dla Europy*, p. 27.

3. LES RELATIONS DE L'EUROPE AVEC L'ÉGLISE : HISTOIRE ET ACTUALITÉ

L'histoire de l'Europe porte la marque nette et profonde du christianisme et met en évidence le lien étroit qui existe entre l'Église et l'Europe³⁰. L'Église, tant à l'Est qu'à l'Ouest, souhaite contribuer à l'Union européenne ; elle se sent responsable de l'évolution du Vieux Continent et est convaincue qu'elle peut apporter une contribution importante au développement de nouvelles formes institutionnelles. Comme nous l'avons déjà mentionné, la culture européenne est issue de la civilisation gréco-romaine et a également été influencée par le judaïsme et l'islam, mais c'est le christianisme qui a marqué son développement, définissant le caractère spécifique de l'Europe pendant deux millénaires. Il n'est pas permis de nier cet héritage aujourd'hui. Jean-Paul II déclare à ce propos :

☾ le continent européen, qui depuis deux mille ans écoute l'Évangile du Règne inauguré par Jésus, ne peut rester indifférent à cette « nouveauté ». La foi chrétienne lui a en effet donné sa forme et certaines de ses valeurs fondamentales ont ensuite inspiré « l'idéal démocratique et les droits humains » de l'Europe moderne. L'Europe n'est pas seulement un « espace géographique », mais aussi « un concept majoritairement culturel et historique, caractérisant une réalité née comme continent grâce, entre autres, à la force unificatrice du christianisme ; celui-ci a su fondre entre eux des peuples différents et des cultures diverses³¹.

Selon le pape, les facteurs importants qui ont déterminé l'orientation de l'axiologie européenne sont les suivants : une anthropologie associée

30 M. Drzonek, *Między integracją a europeizacją. Kościół katolicki w Polsce wobec Unii Europejskiej w latach 1997–2003*, Kraków 2006.

31 Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Europa* 28.06.2003, n° 108.

à une réflexion sur « le moi » de l'homme, la thèse de la valeur centrale de la personne humaine, la conviction du sens de l'histoire, la croyance dans le progrès dans tous les domaines, l'espoir de construire un monde fondé sur la justice et la solidarité, l'optimisme dans lequel le mal n'est pas l'instance suprême et finale, et le réalisme, qui permet la poursuite des idéaux malgré les déceptions et les échecs³².

L'Église catholique, pour sa part, est fermement convaincue que l'Évangile du Christ, qui, pendant de nombreux siècles, a été un facteur d'unité pour les peuples d'Europe, restera aujourd'hui encore une source inépuisable de spiritualité et de fraternité pour le continent européen³³. L'Europe, selon l'enseignement de Jean-Paul II, doit devenir une « communauté de l'esprit ».

À travers l'enseignement de Jean-Paul II, l'Église catholique tend à rappeler constamment l'identité historique, culturelle et morale de l'Europe, qui est bien plus importante qu'une simple identité géographique, économique ou politique. Les chrétiens ne peuvent se soustraire à leur responsabilité pour un avenir commun ; ils doivent rappeler d'une manière forte et claire aux citoyens d'aujourd'hui les valeurs universelles, façonnées par le christianisme. Il faut reconnaître que nier ces valeurs, c'est consentir à une sorte « d'apostasie », un abandon non seulement du Seigneur Dieu, mais aussi de l'identité culturelle de l'Europe³⁴.

Denis de Rougemont, philosophe personnaliste suisse, disciple de Jacques Maritain, a également souligné que moins l'Europe serait chrétienne, plus son unité serait menacée. Selon lui, le christianisme est important pour l'Europe pour deux raisons : en premier lieu, il garantit la dignité réelle de l'individu et, en second lieu, par son universalisme, il permet de surmonter tous les égoïsmes et les particularismes. Comme le souligne cet auteur dans la *Lettre ouverte aux européens*, le christianisme, à la morale de la modération et du raisonnement pragma-

32 Cf. R. Zenderowski, *Czym jest Europa? Kim są Europejczycy?*, dans : S. Sowiński, R. Zenderowicz, *Europa drogą Kościoła. Jan Paweł II o Europie i europejskość*, Wrocław-Warszawa-Kraków 2003, p. 15.

33 Jan Paweł II, *Rola instytucji europejskich*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 24 (2003) n° 11–12 (258), p. 38.

34 Jan Paweł II, *Rola instytucji europejskich*, p. 38.

tique héritée de la culture gréco-romaine oppose l'élan évangélique de l'amour désintéressé, à la loi du plus fort, le service au prochain et au culte de la réussite, l'esprit de sacrifice ; il inspire ainsi de manière créative la culture européenne³⁵.

La situation nouvelle constitue un défi de taille pour l'Église. La mission la plus urgente consiste à prêcher le message de l'Évangile aux peuples d'Europe. Se rapprocher du Christ conduit à se rapprocher d'autres personnes, quelles que soient les différences qui nous séparent. La nouvelle évangélisation, que Jean-Paul II a si souvent rappelée dans son enseignement, n'est pas un programme de « restauration » des temps passés – comme le note l'Assemblée spéciale du Synode des évêques consacrée à l'Europe – mais doit conduire, en quelque sorte, à une redécouverte approfondie de leurs propres racines chrétiennes par les différents peuples et à la création d'un nouveau visage d'une civilisation plus solidaire. Il convient de rappeler que le déterminant « nouveau » fait référence à l'œuvre invisible de l'Esprit Saint qui renouvelle sans cesse toutes les choses. C'est aussi une définition de cette nouvelle civilisation qui devrait émerger au détour de l'histoire.

En ce sens, l'Europe devrait commencer à construire un avenir commun à partir d'une communion approfondie et prudente avec l'Évangile de Jésus, tout en respectant et en honorant les valeurs pan-humaines présentes dans les cultures et les systèmes religieux non chrétiens qui contribueront à la physionomie du monde au cours du siècle à venir. Le fruit d'un tel engagement sera certainement une attitude d'ouverture aux problèmes et aux logiques de toutes les personnes de bonne volonté et un dialogue mené dans un esprit de respect mutuel.

L'amour devrait être le ciment fondamental qui unit les peuples européens³⁶. « Le défi pour l'Église dans l'Europe d'aujourd'hui consiste donc à aider l'homme contemporain à faire l'expérience de l'amour de Dieu le

35 Cf. D. de Rougemont, *List otwarty do Europejczyków*, traduit par A. Olędzka-Frybesowa, Warszawa 1995, p. 42.

36 Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Europa*, n° 84.

Père et du Christ dans l'Esprit Saint, à *travers le témoignage de l'amour, qui en lui-même possède une force évangélisatrice intrinsèque* »³⁷.

Et le besoin de pardon est lié à l'amour. Les deux guerres mondiales, qui se sont déroulées principalement sur ce continent et ont fait des millions de victimes, ont causé beaucoup de dégâts. En Europe, de nombreuses blessures ne sont pas encore refermées et la modernité fait naître de nouveaux maux. Ainsi, le pardon mutuel est-il nécessaire. Il n'y a pas d'Europe sans pardon et sans réconciliation, c'est-à-dire sans résolution des problèmes du passé. La thèse avancée par certains hommes politiques européens qui affirment que nous devrions laisser les problèmes du passé derrière nous et nous concentrer sur le présent et l'avenir est erronée.

Selon Jean-Paul II, l'Europe ne doit pas seulement se référer au passé ; elle doit aussi réfléchir à son présent et à son avenir. Après des années de conflits et de guerres, les Européens doivent chercher la voie d'une nouvelle unité qui, loin de toute forme d'unification, valorise et intègre la richesse de sa diversité³⁸.

L'Europe a également besoin de solidarité. Le pape, qui en 1987 sur la Côte de la Baltique avait expliqué aux Polonais que l'essence de l'Europe était de vivre « selon le principe de tous avec tous, tous pour tous », a écrit plus tard dans l'exhortation *Ecclesia in Europa* :

☪ Par nature, le témoignage de l'amour doit dépasser les frontières de la communauté ecclésiale pour atteindre toute personne, afin que *l'amour de tous les hommes* devienne *le sentiment de la fraternité et la volonté du partage*. Lorsque l'Église est au service de l'amour, elle favorise en même temps une « culture de la solidarité », contribuant ainsi à consolider les valeurs universelles de la coexistence humaine³⁹.

37 Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Europa*, n° 84.

38 S. Dziwisz, *Jan Paweł II patronem Europy?*, <http://archiwalna.diecezja.pl/biskupi/kard-stanislaw-dziwisz/wystapienia/obecny-wklad-chrzescijan-w-zjednoczenie-europy-kra-kow-10-ix-2010.html> (07.01.2019).

39 Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Europa* n° 12.

En se fondant sur le principe de solidarité, on peut dire que « l'Union européenne présente une voie médiane unique entre la communautarisation et la souveraineté de ses membres. Bien que dans l'Union européenne les défis communs soient abordés ensemble, aucun membre n'est obligé de renoncer à sa souveraineté et à sa subjectivité »⁴⁰.

L'Europe unie est un défi pour chacun de ses citoyens ; en effet, là où les peuples et les sociétés s'unissent, il y a une véritable paix qui garantit la sécurité de tout le continent. L'Europe est un bien commun composé d'individus et de communautés de différentes confessions, religions et visions du monde. Il ne fait aucun doute que les chrétiens contribuent de manière significative à la construction de ce bien, à partir de l'essence du message de l'Évangile sur l'amour réciproque des uns envers les autres⁴¹.

La promotion d'une civilisation de l'amour qui s'exprime, entre autres, par la solidarité avec les plus faibles, constitue la contribution chrétienne à l'intégration européenne. Cette solidarité découle des racines chrétiennes de l'Europe⁴². Par conséquent, façonner la vie sociale sur la base des valeurs évangéliques proclamées par l'Église contribue au véritable développement de chaque personne, de chaque communauté et à la durabilité du système démocratique. C'est le défi auquel nous participons. Nous voulons le relever avec toutes les personnes de bonne volonté⁴³.

Dans le nouvel ordre européen, le dialogue entre les religions, y compris avec les Juifs, devrait jouer un rôle important ; en effet, leur foi et leur culture sont un élément essentiel du développement de la civili-

40 F. Fischler, *Solidarność – podstawa trwałego pokoju i udane rozszerzenie*, dans : *Modernizacja i wiara. Rola Kościoła katolickiego w procesie integracji europejskiej*, réd. R. Budnik, M. Góra, Gliwice 2002, p. 23. La publication contient des contributions présentées au colloque *Modernisation et foi* qui s'est tenue à Cracovie les 13 et 14 septembre 2002.

41 S. Dziwisz, *Obecny wkład chrześcijan w zjednoczenie Europy*, 10.10.2010, <http://archiwalna.diecezja.pl/biskupi/kard-stanislaw-dziwisz/wystapienia/obecny-wklad-chrzeszczjan-w-zjednoczenie-europy-krakow-10-ix-2010.html> (07.01.2019).

42 S. Dziwisz, *Obecny wkład chrześcijan w zjednoczenie Europy*, 10.10.2010.

43 S. Sowiński, R. Zenderowski, *Europa drogą Kościoła*, p. 16.

sation européenne⁴⁴. L'on ne saurait oublier non plus importance de l'islam, surtout dans le contexte de la vague croissante d'immigration en provenance des pays musulmans avec lesquels l'Europe entretient des liens étroits. Jean-Paul II en s'adressant le 13 janvier 1990 au corps diplomatique a souligné que les pierres du mur de Berlin abattu devaient être utilisées pour construire une maison européenne commune, et non pas pour ériger une nouvelle tour de Babel. L'archevêque Józef Życiński a fait référence à ce discours et a souligné que le Cénacle de la Pentecôte — qui est un symbole et une expression du dialogue de l'Église avec le monde et les autres religions : « Tant Juifs et prosélytes, Crétois et Arabes — nous les entendons publier dans notre langue les merveilles de Dieu » (Ac 2,11) — ce Cénacle nous oblige, conformément à l'universalisme de l'Église, à engager un tel dialogue permanent — aussi, et peut-être surtout, en Europe⁴⁵.

4. L'EUROPE DES NATIONS

Il y a un demi-siècle, en signant les traités de Rome, les dirigeants politiques de la partie démocratique de l'Europe de l'époque, ont conçu l'idée de construire une communauté européenne fondée sur l'intégration économique, sociale et politique. Ces traités, et les autres actes qui ont suivi, témoignent non seulement de la vision audacieuse des pères fondateurs, mais aussi de leur profonde conviction de la nécessité de construire une maison européenne commune sur la base de principes de coresponsabilité, de solidarité et de respect mutuel⁴⁶.

44 *Déclaration finale de l'Assemblée spéciale du Synode des évêques sur l'Europe „Pour que nous soyons les témoins du Christ qui nous a libérés”, p. 49. Deklaracja Końcowa Specjalnego Zgromadzenia Synodu Biskupów poświęconego Europie „Abyśmy byli świadkami Chrystusa, który nas wyzwolił”, p. 49.*

45 Por. J. Życiński, *Korzenie nowej jedności*, dans : *Polska i Kościół w procesie integracji europejskiej*, réd. J. Piasecka, Warszawa 1998, p. 5nn.

46 S. Dziwisz, *Słowo podczas konferencji „Od Traktatów Rzymskich do Traktatu Europejskiego”*, Przegorzały, 14.09.2007,

Il y a un demi-siècle, l'Europe ne saignait pas seulement à cause des douloureuses blessures de la Seconde Guerre mondiale, mais elle était aussi un continent divisé par le rideau de fer et constamment au bord du conflit. C'est alors que Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi et Robert Schuman, éminents hommes politiques européens mais aussi grands chrétiens, s'inspirant pour leurs actions des principes chrétiens de subsidiarité, de solidarité et de responsabilité, ont audacieusement esquissé la vision de la construction d'une institution au sein de laquelle les pays grands et petits, riches et pauvres, victorieux et vaincus, auraient des droits égaux⁴⁷.

La conception économique d'un traité constitutionnel est fondée sur l'intérêt et les avantages économiques découlant du traité pour les parties contractantes. En revanche, le projet politique qui l'accompagne depuis le début ne peut s'abstraire des valeurs éthiques. C'est précisément à ce processus d'intégration européenne au sens large que les communautés religieuses, l'Église catholique en tête, apportent leur contribution. Et bien qu'elles ne soient pas directement appelées à traiter la question de l'unification européenne, on peut dire aujourd'hui en toute responsabilité qu'elles jouent un rôle prophétique⁴⁸.

Cette dimension de l'engagement de l'Église dans la vie de l'Europe toujours en chemin vers l'unification a été mise en exergue par le pape Benoît XVI lorsqu'il a souligné que « l'Union européenne, pour promouvoir efficacement les valeurs universelles, doit reconnaître explicitement la nature humaine durable, source des droits communs à tous les êtres humains »⁴⁹. Dans son discours aux participants du congrès *Valeurs et perspectives pour l'Europe de demain* le pape a évoqué les pro-

<http://archiwalna.diecezja.pl/biskupi/kard-stanislaw-dziwisz/wystapienia/konferencja-od-traktatow-rzymskich-do-traktatu-europejskiego-przegrzaly-14-ix-2007.html> (08.01.2019).

47 S. Dziwisz, *Słowo podczas konferencji „Od Traktatów Rzymskich do Traktatu Europejskiego”*, Przegorzały, 14.09.2007.

48 S. Dziwisz, *Słowo podczas konferencji „Od Traktatów Rzymskich do Traktatu Europejskiego”*, Przegorzały, 14.09.2007.

49 Benedykt XVI, *Kościół liczy na świadectwo chrześcijan w życiu politycznym*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 28 (2007) n° 12 (298), p. 16.

grès de l'intégration économique et politique de l'Europe, en soulignant que notre continent européen perd confiance en son avenir⁵⁰. Comme il l'a noté, cela se produisait parce qu'il est impossible de construire une « maison commune » européenne en négligeant l'identité propre des peuples qui la composent⁵¹.

La découverte et l'affirmation de sa propre identité est également une condition préalable à l'élaboration d'un présent et d'un avenir optimistes pour le continent. La mémoire est la force qui crée l'identité des êtres humains, tant au niveau personnel que collectif. C'est pour cette raison qu'une politique historique appropriée, c'est-à-dire une vraie politique historique, est si importante dans la vie des sociétés et des nations. L'identité est déterminée non seulement par la mémoire du passé, mais aussi par des points de référence durables et intemporels.

Jean-Paul II a justifié de manière spécifique – sur la base de l'enseignement social catholique – la raison pour laquelle une Europe unie devrait être une Europe des nations : « L'enseignement social catholique considère que la famille et la nation sont des communautés naturelles et ne sont donc pas le fruit d'un contrat ordinaire »⁵². L'État, en tant qu'émanation organisée d'une ou de plusieurs nations, doit être nourri et développé. En revanche, il n'existe pas de « nationalité européenne ».

La vision de l'Europe en tant que communauté de patries est importante à cet égard. Elle suppose des liens économiques entre des pays spécifiques liés par une tradition et une culture communes, tout en préservant la spécificité politique de chaque pays.⁵³ Cette vision de l'Europe repose sur le respect de la souveraineté des États et le développement d'une coopération intergouvernementale plutôt que supranationale⁵⁴.

50 Benoît XVI, *Wartości uniwersalne ukształtowane przez chrześcijaństwo są duszą Europy*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 28 (2007) n° 6 (294), p. 34.

51 Benoît XVI, *Wartości uniwersalne ukształtowane przez chrześcijaństwo są duszą Europy*, p. 35.

52 Jan Paweł II, *Pamięć i tożsamość. Rozmowy na przełomie tysiącleci*, Kraków 2005, p. 74.

53 W. M. Góralski, *Integracja europejska. Pojęcie, istota, doktryna*, dans : *Unia Europejska*, vol. 2 : *Gospodarka – polityka – współpraca*, Warszawa 2007, p. 23.

54 W. M. Góralski, *Integracja europejska*, p. 22–23.

Charles de Gaulle est considéré comme le père de cette vision. Selon lui, l'Union européenne n'est rien d'autre qu'une forme de coopération entre des États indépendants qui s'unissent pour traiter ensemble certaines questions. Outre la sphère vitale de l'esprit, il existe également une communauté d'intérêts. Elle découle d'une certaine géopolitique, de relations communes et réciproques. Tout cela se combine pour former une coopération internationale fondée sur la subjectivité des États. Les États-nations sont donc sujets, et non la bureaucratie de l'UE.

La coopération, principalement économique, au développement de l'UE, se caractérise par trois aspects : la coordination, la cohérence et la complémentarité. La Commission européenne facilite la coordination des efforts de développement, mais il existe un risque potentiel d'usurpation et d'extension, illégitime mais de fait, de ses propres compétences aux dépens des États membres. La politique de cohésion (marché commun, monnaie commune, droit unifié, uniformisation des règles et des normes), quant à elle, uniformise les règles du jeu sur le marché européen, mais en même temps peut détruire et détruit souvent l'originalité historique, culturelle, juridique, politique, économique ou religieuse des communautés nationales, sans parler de la marginalisation — jusqu'à l'anéantissement — des divers régionalismes qui constituent la richesse de la civilisation.

Enfin, la complémentarité des actions repose presque exclusivement sur la mise à disposition par les autorités de l'UE, du haut vers le bas, de fonds communautaires ou de ressources humaines mis en commun, sans combiner les possibilités et compléter le potentiel créatif des différents États membres de la communauté. Dans ses relations extérieures, la politique de coordination de l'UE ne tient pas toujours compte de l'avis de ses partenaires, dans la pratique elle ne compte pas toujours avec eux (rien de ce qui nous concerne sans nous), le principe de cohésion devient en général une contrainte et une imposition de comportements et de réactions civilisationnels complètement étrangers, et la complémentarité, au lieu d'intégrer, vassalise les sociétés et les nations,

conduisant même à la marginalisation de groupes sociaux entiers et d'États plus faibles⁵⁵.

Des processus encore plus complexes que dans la sphère économique se déroulent dans la dimension politique et culturelle du fonctionnement de l'Union européenne, où, d'une part, l'homogénéisation ou la réduction de la richesse de la diversité conduit à une stagnation ou à une régression de la civilisation. D'autre part, les égoïsmes collectifs des différents États devraient être équilibrés et surmontés par des attitudes éthiques de justice et d'amour et par la généralisation de la solidarité. Dans le contexte de l'Union européenne dans son ensemble, cette solidarité, tout comme dans le cas des États individuels, devrait concerner la garantie de l'ordre moral et du sentiment de sécurité, l'égalité d'accès aux biens culturels, à l'éducation et à la formation et, enfin, la garantie d'une organisation équilibrée de « l'exploitation sociale » qui garantisse également aux autres communautés d'États une rentabilité similaire des entreprises⁵⁶.

Les pays membres restent des acteurs distincts dans les relations internationales et conservent leurs compétences. Cela signifie que les décisions prises sont la poursuite des intérêts des États et non de l'organisation elle-même, qui les réunit. La représentation des positions nationales incombe au Conseil européen et au Conseil de l'Union européenne qui, avec la Commission, sont sans aucun doute les organes les plus importants de l'UE. Le Conseil européen fixe les principales orientations du développement de l'Union, tandis que le Conseil de l'UE élabore (seul ou en concertation avec le Parlement) la plupart des textes législatifs⁵⁷.

L'Europe des États-nations n'exclut ni ne limite la bonne coopération mutuelle ; au contraire, elle peut la stimuler. Il s'agit en quelque sorte d'une confédération souple plutôt que d'une fédération stricte. La coopération doit être fondée sur l'égalité de traitement de tous les

55 Por. B. Lestienne, *Zmiana relacji Unia Europejska a kraje Południa*, dans : *Chrześcijaństwo a integracja europejska*, édité par J. Sweeney, J. Van Gerwen, Kraków 1997, p. 222nn.

56 Cf. J. Krucina, *Dobro wspólne. Teoria i jej zastosowanie*, Wrocław 1972, p. 295nn.

57 A. Wawdejuk, *Europa Ojczyzn a Europa regionów*, <http://www.twoj.europa.pl/466/teorie-integracji-cz-i-europa-ojczyzn-a-europa-regionow> (09.01.2019).

États coopérants, de sorte qu'il ne peut y avoir des États de première ou de deuxième classe. Un tel traitement des États serait préjudiciable et dangereux pour l'avenir. Il faut donc s'inquiéter du fait qu'il existe à l'heure actuelle « une Europe à plusieurs vitesses », c'est-à-dire des pays plus importants et des pays moins importants, ce que l'on appelle « les pays de première et de deuxième vitesse ». En outre, il existe un nombre croissant de domaines exclus de la juridiction des États membres. Or, il conviendrait d'assurer un équilibre entre les pays de l'Union européenne en se préoccupant des États membres plus petits et économiquement plus faibles, afin qu'ils ne soient pas dominés par des pays forts tels que l'Allemagne ou la France.

L'Église étant favorable à l'intégration européenne, mais comprise comme une « Europe des patries » et non pas comme une fédération d'États individuels, elle rappelle que, bien que le concept de nation et de patrie n'ait été créé qu'au XIX^e siècle, il représente une valeur très précieuse dans la vie sociale. L'Église cherche à préserver ces concepts et appelle à ce que la vie sociale soit façonnée sur cette base. Elle défend également l'identité nationale, culturelle et ethnique des États respectifs. Elle souhaite en particulier valoriser les traditions et coutumes régionales et locales familières qui étaient présentes dans les « petites patries » et qui ont ensuite été (parfois brutalement) évincées, soit sous l'influence d'une politique voulue (le rôle destructeur de l'idéologie communiste dans les pays d'Europe de l'Est), soit par les modèles de la culture de masse diffusés (le processus de « l'américanisation » de la vie, corollaire inévitable du processus de globalisation). En d'autres termes, l'Église veut co-crée une Europe de patries, de nations et de familles, et non une Europe d'individus égoïstes, de revendications de droits et d'un marché impitoyable.

Il ne fait aucun doute que Jean-Paul II, comme il l'a souligné à maintes reprises, était partisan d'une Europe des patries et non d'une Europe en tant qu'État fédéral. Cette position s'explique par une raison plus profonde. Pour une Europe des patries, on opte pour la voie du développement qualitatif, pour une fédération européenne, on choisit la voie du développement procédural. Une approche procédurale de la réalité

engendre non seulement une politique du silence, mais aussi le politiquement correct, la bureaucratization de la vie et une crise des valeurs. Le pape a averti que la démocratie sans valeurs dégénère tôt ou tard en totalitarisme ouvert ou déguisé⁵⁸.

Le processus d'unification européenne devrait être guidé par une approche personnaliste plutôt que réiste, c'est-à-dire qu'une Europe unie devrait viser à sauvegarder le développement personnel des hommes plutôt qu'à les subordonner à un développement européen indéfini. C'est pourquoi l'Europe a besoin de valeurs telles que la dignité de la personne, le caractère sacré de la vie humaine, la centralité de la famille fondée sur le mariage, l'importance de l'éducation, la liberté de pensée et la liberté religieuse, la protection des droits des individus et des groupes sociaux, le travail considéré comme un bien social et personnel, l'exercice du pouvoir politique compris comme un service⁵⁹.

5. LES PRIORITÉS POUR L'ORGANISATION DE LA VIE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Dans le contexte des questions qui nous occupent, il convient de noter trois priorités et trois règles spécifiques de la vie sociale – étatique ou internationale. Ces priorités et ces règles sont restées inchangées depuis le début du christianisme parce qu'elles ont une valeur évangélique, bien que leur compréhension à l'époque des frères Cyrille et Méthode n'ait pas été aussi approfondie qu'à l'époque du pape polonais. L'approfondissement de leur compréhension a sans aucun doute été influencé par le développement de la civilisation humaine, mais aussi par la contribution intellectuelle personnelle de Jean-Paul II.

Il s'agit d'abord de la primauté de l'esprit sur la matière. Le Christ a dit : « Que sert donc à un homme de gagner le monde entier, s'il ruine

58 S. Dziwisz, *Jan Paweł II patronem Europy?*, <http://archiwalna.diecezja.pl/biskupi/kard-stanislaw-dziwisz/wystapienia/swiety-jan-pawelii-patronem-europy.html> (07.01.2019).

59 S. Dziwisz, *Jan Paweł II patronem Europy?*

sa propre vie ? » (Mc 8, 36). La philosophie chrétienne utilise le terme d'homínisation pour décrire le processus de maturation de l'homme vers la plénitude de l'humanité, au sens spirituel. Le pape Jean-Paul II a souligné que l'Europe devait avant tout être une « communauté de l'esprit ». Or, une communauté d'esprit est avant tout une communauté de valeurs. Le monde religieux et culturel, libre de toute idéologisation dans les deux domaines, défend des valeurs. Le monde politico-économique, quant à lui, poursuit les intérêts collectifs des personnes et, malheureusement, souvent aussi leurs égoïsmes collectifs. Dans l'historiosophie actuelle, deux concepts sont à l'œuvre : la valeur de la vie et la qualité de vie. La valeur de la vie est considérée en termes d'éthique, tandis que le monde politico-économique tend actuellement à mettre au premier plan l'efficacité d'action. La qualité de vie mise en avant dans la civilisation hédoniste-consommatrice d'aujourd'hui concerne principalement le niveau de vie, ses normes et les facilitations de la civilisation. Dans ce domaine, il y a une concurrence diversifiée d'intérêts multiples, y compris d'intérêts collectifs. Si elles ne sont pas équilibrées et surmontées par un monde de valeurs, nous ne pouvons que rêver d'un développement harmonieux et intégral de la civilisation européenne.

La deuxième priorité importante est la primauté de la personne sur la chose. Elle concerne la valorisation et l'appréciation de la subjectivité humaine dans la vie sociale et l'application du principe « rien de ce qui nous concerne sans nous ». Aucun être humain ne peut être traité comme un objet ou un instrument. Il n'est pas admis, par exemple, de le courtiser en tant qu'électeur et, une fois au pouvoir, de ne pas tenir compte de son avis et des promesses électorales faites à son adresse. Plus la communauté est grande, plus le risque de voir le pouvoir se détacher des attentes de l'électorat et la tentation de le manipuler est réel. La subjectivisation de l'être humain passe par la valorisation de sa dignité en tant que personne appelée à l'existence par Dieu, rachetée par le Christ et sanctifiée par l'Esprit Saint. La dignité naturelle de l'homme découle de sa raison et de sa liberté. Traiter une personne comme un sujet implique de la considérer comme un partenaire et d'engager avec elle un dialogue d'égal à égal. Toute différenciation fondée sur le statut social,

les fonctions exercées ou les attributs de compétence est secondaire par rapport à l'égalité de dignité et ne confère pas d'avantage dans les relations, mais oblige au contraire à être plus responsable.

La troisième priorité s'exprime par la primauté de l'« être » sur l'« avoir » : il est plus important « d'être plus » que « d'avoir plus ». Dans une civilisation consumériste, on croit qu'un certain état de possession est une condition préalable pour « être plus », parce qu'il garantit les possibilités de développement et de distribution de l'être humain. Cette approche de la réalité ne se justifie qu'en termes d'un certain minimum de biens nécessaires à l'existence — une vie et un développement humains dignes. La priorité que nous considérons porte sur quelque chose de plus — la personnalisation (développement personnel) et la socialisation de l'être humain. En effet, un avenir heureux pour les sociétés et les nations ne peut se construire sur la seule prospérité matérielle : « L'homme ne vit pas seulement de pain » (Lc 4, 8).

Il convient de mentionner encore trois autres règles importantes de la vie sociale. La première d'entre elles concerne la manière dont le pouvoir est exercé. Cela inclut tous les types d'autorité : internationale, ecclésiale, étatique, collectivités locales, au travail, à l'école, au sein de la famille. Le christianisme souligne que le pouvoir est un service, et non pas une domination. Il nous donne l'exemple du « Fils de l'homme qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir » (Mt 20, 28). Exercer le pouvoir devrait être compris dans le sens de se maîtriser afin de mieux servir les autres.

La Règle sur la construction de la vie communautaire indique qu'elle doit toujours être fondée sur la justice et l'amour. Il convient aussi de rappeler ce que Pie XI avait déjà formulé dans sa lettre encyclique *Quadragesimo anno* : la justice règle les conflits sociaux, mais les véritables liens entre les personnes ne peuvent être formés que par l'amour⁶⁰. Dans sa lettre encyclique *Dives in misericordia* Jean-Paul II a ajouté qu'il s'agit aussi de « la miséricorde [qui] se manifeste dans son aspect propre et véritable quand elle revalorise, quand elle promet, et quand elle tire le bien de toutes les formes de mal qui existent dans le monde et en

60 Pie XI, Lettre encyclique *Quadragesimo anno* 15.05.1931, n° 139.

l'homme »⁶¹. Deux principes jouent un rôle important dans la construction de la vie au sein d'une communauté : le principe de subsidiarité et le principe de solidarité. Selon le premier, le mouvement va du centre vers la périphérie – une autorité centrale n'effectue que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur et fournit une aide lorsque les petites communautés ne sont pas en mesure de résoudre un problème par elles-mêmes. La solidarité, quant à elle, se déplace de la périphérie vers le centre ; elle découle du sentiment d'identification des membres avec la communauté dans son ensemble et aide la communauté à soutenir ses membres les plus faibles.

Lorsqu'il s'agit de construire une Europe unie, l'on ne saurait omettre le principe de réalisation du bien commun. Le bien commun est la valeur collective de toutes les personnes, sans exception, qui composent une communauté plus ou moins grande. Si une seule personne était exclue de l'orbite du bien commun, celui-ci cesserait d'être un bien commun. Il est évident que plus la communauté est grande, plus les bénéficiaires du bien commun sont nombreux. Le bien commun se réalise à la fois par la coexistence consensuelle et par l'interaction créative. Le bien commun concerne à la fois les questions surnaturelles (souci du salut) et les questions naturelles (prospérité temporelle). Les autorités civiles sont responsables de la réalisation du bien commun dans la dimension naturelle, mais en garantissant le droit à la liberté religieuse, elles doivent également permettre aux personnes de réaliser leur bien surnaturel. En outre, l'homme étant un être intégral, les communautés religieuses et civiles, nonobstant la séparation de l'Église et des communautés laïques, doivent – tout en servant le même être humain – coopérer entre elles, notamment dans des domaines tels que l'éducation ou l'assistance caritative.

61 Jean-Paul II, Lettre encyclique *Dives in misericordia*, 30.11.1980, n° 6.

6. LA FAMILLE, FONDEMENT DE L'EUROPE

Une réflexion profonde sur la subjectivité humaine, la relation, l'amour et le mariage a conduit le pape à une réflexion tout aussi profonde sur la famille, réflexion qu'il a exprimée à maintes reprises dans son enseignement. La famille est la première et, pour de nombreuses raisons, la route la plus importante pour les êtres humains, a-t-il rappelé.

☾ C'est une route commune, tout en étant particulière, absolument unique, comme tout homme est unique ; une route dont l'être humain ne peut s'écarter. En effet, il vient au monde normalement à l'intérieur d'une famille ; on peut donc dire qu'il doit à cette famille le fait même d'exister en tant homme. Quand la famille manque, il se crée dans la personne qui vient au monde une carence préoccupante et douloureuse, qui pèsera par la suite sur toute sa vie⁶².

Si la famille est si importante pour chaque individu, elle l'est aussi pour toutes les communautés dans lesquelles il vit, et donc pour une Europe unie.

Dans l'enseignement du pape, la famille est une communauté de personnes, pour lesquelles la vraie façon d'exister et de vivre ensemble est la communion : *communio personarum*. La famille, en tant que communauté de personnes, constitue en même temps la plus petite communauté humaine de base⁶³. Le don de soi, qui est l'essence de l'amour conjugal et familial, est « le modèle et le principe du don de soi » pour toutes les autres communautés. « La communion et la participation vécues chaque jour au foyer — écrit Jean-Paul II — dans les moments de joie ou de difficulté, représentent la pédagogie la plus concrète et la plus efficace en vue de l'insertion active, responsable et féconde des enfants dans le cadre plus large de la société »⁶⁴.

62 Jean-Paul II, Lettre aux familles *Gratissimam sane* 2.02.1994, n° 1.

63 Jean-Paul II, Lettre aux familles, n° 7.

64 Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio* 22.11.1981, n° 37.

La famille est l'environnement naturel et génétiquement premier dans lequel la communion est une caractéristique ontologique. Elle est naturellement découverte et réalisée par tous les membres de la communauté familiale. La communion conjugale et familiale est un modèle pour la construction de toute communion authentique de personnes, de communauté. Le climat d'attachement naturel qui lie les membres de la famille est à la base de l'efficacité et de l'intégrité de toute activité éducative. Le Saint Pontife, qui considère la famille comme le premier milieu éducatif et qui éduque, énumère ses fonctions comme suit. La famille est : « l'école d'une humanité plus riche » ; « une communauté au service de la vie » ; « la première école et l'école fondamentale de la socialisation » ; « le berceau et l'instrument le plus efficace de l'humanisation et de la personnalisation de la société ».

La cohésion de la famille est donc importante pour l'existence de la société dans son ensemble⁶⁵. Elle est maintenue par des forces internes, à savoir les sentiments mutuels, le sentiment de sécurité et d'acceptation mutuelle qu'elle crée, le sentiment de valeur, mais aussi par des pressions externes. Lorsque les liens familiaux se relâchent ou se perdent, on parle à juste titre d'instabilité de l'État. En effet, il est établi que les familles faibles font une société faible et que les familles fortes font des sociétés fortes et durables⁶⁶.

Cette prise de conscience devrait orienter les actions des gouvernants en faveur du bien-être de la famille et du respect de ses droits. À cette fin, des politiques socio-familiales devraient être mises en œuvre pour favoriser un développement stable de la famille. Il est aussi nécessaire d'apporter une aide aux familles monoparentales, aux familles élevant des enfants handicapés, aux familles confrontées à des difficultés extérieures et aux familles nombreuses. Toute action des pouvoirs à l'égard de la famille doit être fondée sur le principe de subsidiarité : là où la famille est autosuffisante, il n'y a pas lieu à s'y substituer. L'interventionnisme de l'État serait alors néfaste ; il serait l'expression non pas du respect mais de la négation des droits de la famille. La relation entre la

65 J. Mazur, *Polityka przyjazna człowiekowi*, Częstochowa 2018, p. 27.

66 Jean-Paul II, *Lettre aux familles*, n° 3.

famille et l'État doit donc être fondée sur l'autonomie et la souveraineté afin que la famille puisse être indépendante et autosuffisante dans l'accomplissement de ses missions sociales⁶⁷.

Dans cet esprit, l'on peut répéter après Jean-Paul II que c'est sur la famille, en effet, que se joue l'avenir de l'Europe. En effet, la famille est le reflet de la société, et donc également de l'Europe qui est en train de se construire. L'évolution de la famille est et demeurera l'indice le plus important des développements culturels et institutionnels du Continent. C'est pourquoi il est opportun pour l'Union européenne non seulement de suivre avec attention les dynamiques familiales, mais aussi de défendre le mariage et la famille, d'encourager les États membres à défendre et à prendre soin de chaque famille humaine de manière responsable. Il ne faut pas oublier qu'au cours du premier millénaire, la rencontre entre le droit romain et le message chrétien a donné naissance à ce que nous pourrions appeler le modèle européen de la famille, qui s'est ensuite diffusé à grande échelle dans les Amériques et en Océanie. Dans ce modèle, la famille a toujours été un élément de cohésion et de force⁶⁸.

Jean-Paul II était convaincu que, dans la situation actuelle de l'Europe, il était particulièrement important de réaffirmer que les institutions du mariage et de la famille sont une réalité établie par la sage volonté de Dieu, et que leur pleine signification et leur valeur se révèlent à la lumière de son plan créatif et salvifique. Il faut donc tout faire pour qu'aujourd'hui et à l'avenir, la famille en Europe puisse remplir correctement ses missions qui découlent de sa grande dignité.

Conscient de la responsabilité qui pèse sur chaque communauté familiale, Jean-Paul II a lancé à plusieurs reprises un appel passionné :

☾ Famille, deviens ce que tu es. [...] Sois ce que tu es depuis le début, selon le plan du Dieu Créateur et Rédempteur. [...] Deviens une vé-

67 T. Borutka, *Spółeczne nauczanie Kościoła. Teoria i zastosowanie*, Kraków 2004, p. 121.

68 Jean Paul II, *Famille en Europe. Aux participants au symposium européen des professeurs d'université*, 25.06.2004, https://opoka.org.pl/biblioteka/W/WP/jan_pawel_ii/przemowienia/nauczyciele_rodzina_25062004.html (12.11.2019).

ritable communion d'amour, forte et durable, dans laquelle la vie humaine peut être conçue et se développer⁶⁹.

7. UNE TENTATIVE D'ÉVALUATION DE LA CULTURE EUROPÉENNE CONTEMPORAINE

Jean-Paul II dans son exhortation apostolique *Ecclesia in Europa* promulguée en 2003, écrit qu'il est nécessaire de se confronter de manière critique et sereine à l'actuelle situation culturelle de l'Europe, évaluant les tendances qui se manifestent, les faits et les situations d'importance de notre temps à la lumière du caractère central du Christ et de l'anthropologie chrétienne⁷⁰.

Un examen plus approfondi des courants culturels présents dans l'Europe contemporaine n'incite pas à l'optimisme. Même s'ils présentent des caractéristiques d'une culture véritablement humaine, notamment le souci de la dignité de la personne humaine et de ses droits, y compris le droit à la liberté, la valorisation de la science, de l'économie, de l'importance des médias, de la créativité humaine et de l'idée de justice, le défaut fondamental de tous les paradigmes, comme le fait remarquer le Saint-Père, est leur nature réductrice. La culture est conçue de manière unilatérale et sélective, ce qui fausse la véritable nature des êtres humains et de leurs besoins. Le danger le plus important de la civilisation moderne semble être la dépréciation de la culture spirituelle au profit de la civilisation technique.

En parlant de cette menace, il ne faut pas remettre en cause le progrès technologique qui est assigné comme tâche à l'homme par le Créateur lui-même. Cependant, le progrès ne correspond au projet éternel de Dieu que s'il respecte la condition essentielle qui consiste dans la priorité de l'éthique sur la technique, dans le primat de la personne sur les choses, dans la supériorité de l'esprit sur la matière. Dans le cas

69 Jan Paweł II, *Dwie wielkie prawdy o rodzinie*, p. 17.

70 Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Europa*, n° 58.

contraire, le progrès devient la source d'une civilisation au profil purement matérialiste⁷¹. Cette civilisation « progressiste », comme l'appelle Jean-Paul II, devient très facilement une civilisation des choses plus que des personnes. Elle véhicule une telle multitude de propositions, une publicité et une propagande si envahissantes qu'elles risquent d'écraser l'être humain qui, même contre son gré, peut devenir l'esclave des choses et de la soif de les posséder⁷².

Une civilisation au profil matérialiste et consumériste induit chez l'homme moderne un état d'anxiété existentielle et d'angoisse⁷³. L'homme d'aujourd'hui, écrit le pape, semble constamment menacé par ce qui est sa propre création, ce qui est le résultat du travail de ses mains, et en même temps du travail de son esprit et des aspirations de sa volonté⁷⁴. Les fruits de cette activité humaine multiforme sont très rapidement et le plus souvent de manière imprévue non seulement enlevés à celui qui les a produits, mais – au moins en partie – dirigés contre l'homme lui-même. C'est là que réside la dimension centrale du drame de l'existence humaine moderne dans son sens le plus large et le plus commun⁷⁵.

L'attitude consumériste se manifeste par le fait de voir le bonheur de l'homme dans l'accumulation et l'utilisation de biens, et d'apprécier sa valeur à l'aune de ce qu'il possède. Elle est l'expression d'un désordre dans lequel « l'avoir » compte plus que « l'être »⁷⁶. L'homme orienté vers la consommation y perd toute la dimension de son humanité, perd le sens profond de la vie⁷⁷. La civilisation de la consommation rend les gens esclaves des choses. Il faut également rappeler que la civilisation de la consommation entraîne des inégalités économiques, tant entre les

71 Jean-Paul II, Lettre encyclique *Redemptor hominis* 4.03.1979, n° 16.

72 Jean-Paul II, Lettre encyclique *Redemptor hominis* n° 16.

73 Jean-Paul II, Lettre encyclique *Redemptor hominis* n° 16.

74 Jan Paweł II, *W obliczu lęku dzisiejszego świata*, « Osservatore Romano » (édition en langue polonaise) 1(1980) n° 4, p. 19.

75 Jean-Paul II, Lettre encyclique *Dives in misericordia*, n° 11.

76 Jan Paweł II, *Głód niesprawiedliwości nie może być źródłem nienawiści*, „Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 1 (1980) n° 1, p. 6.

77 Jean-Paul II, Lettre encyclique *Redemptor hominis* n° 16.

individus qu'entre les sociétés entières, et creuse le fossé entre les plus riches et les plus pauvres⁷⁸.

La tentation induite par la poursuite des biens matériels, sans distinction entre le bien et le mal, fait perdre à l'homme le sens de sa véritable destinée et lui fait oublier la dimension transcendante de la vie. Elle favorise le « sentiment d'avoir tous les droits » qui se développe actuellement. L'homme moderne a droit à tout, tout lui est dû. Malheureusement, dans le monde moderne, ni les attitudes consuméristes, ni les revendications ne développent des attitudes créatives, ni ne conduisent à l'altruisme ; elles favorisent plutôt divers égoïsmes. Enfin, il y a la plus grande tentation de toutes, née de l'illusion de l'autosuffisance de l'homme dans le monde technologique : la tentation d'oublier Dieu, la tentation de vivre et d'agir à sa guise, sans regarder la loi de Dieu⁷⁹. Cette situation engendre le danger d'une attitude connue sous le nom d'athéisme pratique ou d'agnosticisme. Par conséquent, la situation de l'homme dans le monde moderne, comme le note Jean-Paul II, semble très éloignée des exigences de l'ordre moral, très éloignée des exigences de la justice et de l'amour social⁸⁰.

8. PROPOSITIONS CONCERNANT LA CULTURE DE L'EUROPE QUI S'INTÈGRE

Aujourd'hui, l'unité de l'Europe est évoquée sous différents aspects : économique, politique, culturel et institutionnel⁸¹. Toutefois, les processus d'unification doivent s'accompagner d'une forte aspiration aux valeurs spirituelles. En effet, sans unité d'esprit, l'unité européenne ne peut être construite avec succès. Il est difficile de construire une mai-

78 Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Centesimus annus* n° 37.

79 J. Sieg, Encyklika „*Dives in misericordia*” na tle nauki społecznej Kościoła, dans : *Dives in misericordia. Tekst i komentarz*, réd. S. Grzybek, M. Jaworski, Kraków 1981, p. 197.

80 J. Sieg, Encyklika „*Dives in misericordia*” na tle nauki społecznej Kościoła, p. 197.

81 Cf. L. Roos, *Zjednoczenie Europy jako wyzwanie gospodarczo-etyczne*, dans : *Zjednoczenie Europy jako wyzwanie dla Kościoła*, p. 194–209.

son sans des fondations solides, et celles-ci sont sans aucun doute des valeurs chrétiennes, présentes dans notre culture depuis le tout début.

Selon Jean-Paul II, c'est précisément cette fidélité créative aux racines chrétiennes qui permettra aux peuples de l'Europe et à ses nations de faire l'expérience de cette liberté authentique qui se fonde sur la vérité, est liée à l'amour et au sacrifice, grandit et s'exprime dans une attitude de solidarité et dans le don de soi aux autres⁸². C'est pourquoi l'Europe, confrontée aujourd'hui à de nouveaux défis, ne doit pas oublier le don de la foi, mais doit le développer et l'apporter aux autres peuples.

C'est en Christ que l'homme a acquis la pleine conscience de sa dignité, et les chrétiens sont appelés à proclamer et à témoigner de cette vérité devant les autres. La construction de la civilisation européenne doit se fonder sur la reconnaissance du rôle suprême de la personne humaine. Tout être humain a le droit de préserver sa propre dignité. Ainsi, l'étendue de ses droits doit lui permettre de mener une vie non seulement décente sur le plan matériel, mais aussi digne sur le plan spirituel. Les droits devraient couvrir tous les environnements et toutes les sphères de la vie humaine. Parmi ceux-ci, le droit à la vie et au développement biologique de l'être humain occupe une place particulière, dont fait partie intégrante le droit de grandir dans le sein de sa mère après la conception⁸³.

Le droit à la vie « du moment de la conception jusqu'à la mort naturelle est le droit premier et fondamental, comme la racine et la source de tous les autres droits »⁸⁴. À cette loi s'opposent, entre autres, l'avortement et l'euthanasie. Les manipulations génétiques deviennent également arbitraires et injustes, car elles réduisent la vie à un rôle d'objet. Par conséquent, la nouvelle unité européenne doit être construite sur le respect de la dignité de la personne humaine et le respect de ses droits, en particulier le droit à la vie et le droit au mariage en tant qu'union

82 Jan Paweł II, *Rola instytucji europejskich*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 24 (2003) n° 11–12 (258), p. 38.

83 Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Centesimus annus*, n° 47.

84 Jan Paweł II, *Pierwszym prawem człowieka jest prawo do życia. Do parlamentarzystów w Warszawie*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 12 (1991) n° 6 (133), p. 22.

durable entre un homme et une femme, ainsi que le droit à la famille en tant que cellule de base de la société⁸⁵.

Et c'est l'amour qui doit être au cœur de toutes les relations entre les personnes et les nations. L'homme moderne a besoin du témoignage de l'amour fraternel et du traitement subjectif. L'amour chrétien est une proposition qui s'adresse à toutes les personnes, de toutes les confessions et de toutes les croyances. Il devrait avoir pour conséquence la solidarité, non seulement entre des individus, mais aussi entre des nations et des continents entiers⁸⁶. Les pays riches doivent aider les pays pauvres. L'amour préférentiel pour les pauvres — que Jean-Paul II prône sans relâche — est une dimension nécessaire de l'être chrétien et du service de l'Évangile : « Aimer les personnes et leur témoigner qu'elles sont particulièrement aimées de Dieu veut dire reconnaître qu'elles ont une valeur en elles-mêmes, quelles que soient les conditions économiques, culturelles et sociales dans lesquelles elles vivent, les aidant à développer leurs potentialités »⁸⁷.

Ainsi, en tendant vers une « Europe des patries », plutôt que vers une fédération d'États individuels, il convient de défendre l'identité nationale, culturelle et ethnique de ces États ainsi que les traditions et les coutumes régionales et locales familières ; autrefois présentes dans les « petites patries », elles ont été ensuite évincées sous l'influence d'une politique délibérée ou de modèles rampants de culture de masse, ces traditions doivent être appréciées à leur juste valeur.

Dans le processus d'évangélisation de la culture, un rôle particulier est assigné à la science, avec sa quête de la connaissance de la vérité. L'activité scientifique apporte de nombreuses valeurs positives, elle est à l'origine de découvertes importantes et l'application du progrès technique a considérablement amélioré les conditions de vie de l'homme. En tenant compte de tous ces aspects, Jean-Paul II affirme avec force : « Notre époque, plus que les précédentes, a besoin d'une sagesse qui

85 T. Styczeń, S. Majdański, C. Ritter, *Moralny fundament Europy czyli o cywilizacji życia «Ethos»* 57–58 (2002), p. 51.

86 Cf. *Idea solidarności dzisiaj. Działanie według wartości*, réd. W. Zuziak, Kraków 2001.

87 Jean-Paul II, Exhortation post-synodale *Ecclesia in Europa*, n° 86.

rende plus humaines toutes les nouvelles choses que l'homme découvre »⁸⁸. Le pape reconnaît que la science moderne est menacée par un fonctionnalisme extrême qui peut évincer des normes et des valeurs jusqu'ici considérées comme inattaquables. En même temps, Jean-Paul II proclame qu'il n'y a pas de raison d'opposer la culture scientifique et technologique à la foi en Dieu. Les hommes de science, en tenant compte de la perspective théologique dans leurs recherches, devraient prendre conscience de la grande responsabilité qu'ils portent pour l'avenir de l'humanité et du monde.

Lorsqu'on parle du rôle de la science dans le développement de la culture, il est important de souligner l'importance de l'éducation en tant que facteur important du développement culturel. Une priorité particulière devrait lui être accordée dans la vie sociale. Dans le processus d'éducation et de formation, les familles ont le rôle le plus important à jouer, suivies par les écoles, en particulier les écoles catholiques. Par conséquent, une véritable liberté d'éducation — l'égalité devant la loi des écoles publiques et non publiques — devrait être recherchée. Jean-Paul II encourage les fidèles engagés dans le monde de l'éducation à persévérer dans leur mission, en portant la lumière du Christ dans leurs propres activités éducatives, scientifiques et académiques. Le Saint-Père apprécie particulièrement la contribution des chrétiens engagés dans la recherche et dans l'enseignement au sein des universités. Ce sont eux qui, par le « service de la pensée », transmettent aux jeunes générations les valeurs d'un patrimoine culturel enrichi par deux millénaires d'expérience humaniste et chrétienne »⁸⁹. Profondément convaincu de la valeur des institutions universitaires, le pape demande que la pastorale universitaire adaptée soit promue dans les différentes Églises particulières, favorisant ainsi ce qui correspond aux nécessités culturelles actuelles⁹⁰.

88 Jan Paweł II, *W pracy naukowej, w badaniach służyć człowiekowi*, dans : Jan Paweł II, *Wiara i kultura*, p. 128.

89 Jean-Paul II, Exhortation post-synodale *Ecclesia in Europa*, n° 59.

90 Jean-Paul II, Exhortation post-synodale *Ecclesia in Europa*, n° 59.

L'art constitue une deuxième route culturelle du monde moderne. Indissociable de la culture, elle est un domaine important de la créativité humaine, car elle est l'affirmation de la pleine réalisation de l'humanité. L'art est la pensée traduite en formes artistiques, exprimant les sentiments intérieurs⁹¹. En tant que tel, il est donc une source de connaissances sur l'être humain, visant toujours à dépeindre l'expérience humaine, ses conflits et ses drames intérieurs.

Pour Jean-Paul II, l'art est « un moyen d'expression de l'homme et, dans un certain sens, de la nature humaine tout entière »⁹². Dans une homélie prononcée pendant la messe pour les artistes célébrée à Bruxelles, le pape a déclaré : « L'essentiel de l'art se situe au plus profond de l'homme, où l'aspiration à donner un sens à sa vie s'accompagne d'une intuition fugace de la beauté et de la mystérieuse unité des choses »⁹³. Les œuvres d'art s'adressent à l'être humain dans sa globalité, tout en lui permettant d'émouvoir son esprit et ses sentiments, en devenant une source d'expériences nouvelles, en contribuant à une meilleure compréhension d'autrui, ce qui constitue en même temps une voie de développement et d'enrichissement personnel.

Jean-Paul II n'oublie pas non plus la nécessité de valoriser les biens culturels de l'Église. Ils donnent un élan particulier à un nouveau développement de l'humanisme d'inspiration chrétienne. Ils constituent un témoignage de la foi professée au cours des siècles et peuvent donc être un outil précieux pour la nouvelle évangélisation et la catéchèse. Les artistes devraient ainsi être encouragés à créer de nouvelles formes et de nouveaux moyens d'expression artistique de la foi. En effet, l'Église a besoin de l'art, de la littérature, de la musique, de la peinture, de la sculpture et de l'architecture pour « rendre perceptible et même, autant que possible, fascinant le monde de l'esprit, de l'invisible, de Dieu »⁹⁴.

La troisième route culturelle du monde moderne est constituée par les médias de masse. Le rôle que jouent les médias dans la société est ca-

91 I. Wojnar, *Sztuka jako „podręcznik życia”*, Warszawa 1984, p. 42.

92 Jan Paweł II, *Świat pozbawiony sztuki z trudem otwiera się na wiarę i miłość*, dans : Jan Paweł II, *Wiara i kultura*, p. 282.

93 Jan Paweł II, *Świat pozbawiony sztuki z trudem otwiera się na wiarę i miłość*, p. 282.

94 Jean-Paul II, *Lettre aux artistes*, 4.04.1999, n° 12.

pital. Ils sont aujourd'hui l'une des grandes forces qui co-crésent le visage du monde. Bien utilisés, ils rendent de grands services aux hommes. C'est par leur intermédiaire que l'information est communiquée et que les nouvelles sont collectées et diffusées. À son tour, les informations permettent aux hommes d'avoir une connaissance plus complète et permanente des affaires du monde. Les informations fournies deviennent le point de départ de nombreuses réflexions qui, à leur tour, contribuent à la formation de l'opinion publique, l'un des éléments cruciaux de la vie publique à l'heure actuelle.

L'Église accorde une attention particulière au monde diversifié des médias. La nouvelle qualité de la relation de l'Église avec les médias doit consister en une présence active dans le monde des médias, en tenant compte des besoins et des objectifs de l'évangélisation. Cette activité n'est rien d'autre qu'un souci de créer des médias catholiques, en formant des professionnels des médias qui veilleront à ce que le message soit transmis dans l'esprit des valeurs chrétiennes. (Il convient de mentionner ici que le rôle des médias dans l'élaboration d'un nouveau modèle de société, en tenant compte des exigences de l'axiologie chrétienne, est traité de manière exhaustive et compétente par le père Andrzej Baczynski dans son excellente thèse intitulée *Telewizja a świat wartości*⁹⁵).

Le pape, dont tout l'enseignement pastoral est l'expression d'un enracinement profond dans les différents courants de l'humanisme européen, rappelle souvent que la grande richesse d'une Europe unifiée est constituée de deux traditions chrétiennes complémentaires : l'occidentale et l'orientale, identiques dans ce qui est essentiel et distincts par leurs caractéristiques théologiques, liturgiques, spirituelles et canoniques qui leur sont propres. L'image souvent évoquée par Jean-Paul II d'un « organisme respirant avec ses deux poumons » s'applique parfaitement à la réalité de l'Église contemporaine. Dans une Europe de plus en plus multinationale et multiculturelle, il convient aussi d'encourager le dialogue interreligieux, sur la base de la bienveillance, de la capacité d'écoute et de la volonté d'apprendre à connaître et à respecter les croyances et les fidèles des autres religions.

95 A. Baczynski, *Telewizja a świat wartości*, Kraków 2003.

9. LE RÔLE PARTICULIER DE LA POLOGNE

En 1997, à Poznań, le Saint-Père a invité les jeunes à participer aux Journées Mondiales de la Jeunesse à Paris et leur a recommandé : « lorsque vous irez à Paris, dites à tout le monde : nous sommes de Poznań, nous sommes de ce lieu où la Pologne a commencé, de Mieszko I^{er} et de Boleslas le Hardi »⁹⁶. Dans ces mots, on peut voir l'encouragement à ne pas avoir peur de l'Europe, mais aussi à reconnaître sa propre identité et ses racines.

La situation géographique de la Pologne – entre l'Est et l'Ouest – a été perçue par le pape comme un atout et un défi. Il considérait que tant l'Occident sécularisé que l'Est ravagé par l'athéisation programmée, avaient besoin du témoignage d'une foi vivante et profonde, d'un signe de confiance dans le Christ. « L'Europe a besoin de nous tous, rassemblés dans la solidarité autour de la Croix et de l'Évangile » – a-t-il souligné⁹⁷. Le dernier jour du pèlerinage de 2002, au moment de quitter la Pologne, à l'aéroport de Balice, près de Cracovie, il a souhaité qu'un esprit de miséricorde, de solidarité, d'harmonie et de coopération prévale dans notre pays, ainsi que le souci du bien de notre patrie. Il a également exprimé l'espoir « qu'en chérissant ces valeurs, la société polonaise – qui appartient à l'Europe depuis des siècles – trouvera la place qui lui revient dans les structures de la Communauté européenne et non seulement ne perdra pas son identité propre, mais enrichira ce continent et le monde entier de sa tradition »⁹⁸.

Dans l'homélie qu'il a prononcée le 19 mai 2003 devant les participants au Pèlerinage national polonais à Rome, le pape a parlé de la mission qui incombe aux Polonais et aux autres peuples de notre partie

96 Jan Paweł II, *Jesteście wezwani do świadczenia o wierze i nadziei. Homilia podczas spotkania z młodzieżą na placu Adama Mickiewicza w Poznaniu*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 18 (1997) n° 7 (194), p. 32.

97 Jan Paweł II, *Europa potrzebuje Polski*, https://opoka.org.pl/biblioteka/X/XU/europa_needs_pl.html (14.03.2023).

98 Jan Paweł II, *Przyjmijcie orędzie Bożego miłosierdzia*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 23 (2002) n° 9 (246), p. 33.

du continent au sein d'une Europe unie. Il était conscient des doutes que suscitait chez beaucoup le projet d'adhésion à l'Union européenne et partageait certaines de ces préoccupations ; cependant, il a rappelé que la Pologne a toujours représenté une partie importante de l'Europe et qu'elle ne devait pas s'en exclure. Il s'est exprimé en ces termes : « L'entrée dans les structures de l'Union européenne, sur un pied d'égalité avec les autres États, est pour notre nation et les peuples slaves frères l'expression d'une certaine forme de justice historique et, d'autre part, peut constituer un enrichissement pour l'Europe. L'Europe a besoin de la Pologne. L'Église en Europe a besoin du témoignage de la foi du peuple polonais. La Pologne a besoin de l'Europe. De l'Union de Lublin à l'Union européenne. C'est un grand raccourci, mais, dans ce raccourci, il y a beaucoup de contenu multiple »⁹⁹.

Dans une interview publiée dans le quotidien italien « La Stampa », Jean-Paul II a noté qu'en Pologne, il existait des idées fausses sur l'entrée dans les structures européennes¹⁰⁰. « Bien sûr, je ne suis pas opposé à la soi-disant entrée de la Pologne dans l'Europe, mais je suis opposé aux tentatives d'en faire une sorte d'idole, une fausse idole. Selon les partisans de ce projet, entrer dans l'Europe signifierait introduire en Pologne tout le système ultra-libéral, consumériste et dépourvu de valeurs et l'introduire par la force de la propagande. [...] En réalité, la Pologne n'a pas besoin d'entrer dans l'Europe parce qu'elle est en Europe, elle est au centre de l'Europe. Il est important qu'elle y entre avec ses valeurs, sans s'adapter aveuglément et sans esprit critique aux coutumes occidentales, sans assimiler ce qu'il y a de pire en elles »¹⁰¹.

Le pape a averti la Pologne, qui s'est libérée du joug du communisme, qu'elle était menacée par la disparition de la vie spirituelle avec des conséquences négatives telles que l'économisme, le consumérisme et l'indifférentisme. Selon Jan Maria Jackowski, cela est d'autant plus

99 Jan Paweł II, *Wdzięczność dla Boga za ten czas łaski. Przemówienie do rodaków na placu św. Piotra*, «L'Osservatore Romano» (édition en langue polonaise) 24 (2003) n° 7-8 (255), p. 46.

100 Cf. M. Delong, *Stanowisko Papieża Jana Pawła II wobec integracji europejskiej*, „Polityka i Społeczeństwo” 8 (2011), p. 43.

101 *Papież pomiędzy Zachodem a Wschodem. Wywiad z Janem Pawłem II*, „Życie i Myśl” octobre-décembre (1993), p. 84.

dangereux que dans les médias, sous le slogan accrocheur d'un « retour à l'Europe », on promeut une vision de l'Europe qui se réfère presque exclusivement à l'agnosticisme et à l'humanisme séculier. Il s'agit de concepts dans lesquels les valeurs chrétiennes, racines de la civilisation européenne, sont traitées et tolérées au mieux comme des éléments culturels coutumiers¹⁰².

Jean-Paul II voyait le rôle de la Pologne au sein de l'Europe unie, comme l'a noté le cardinal Stanisław Dziwisz, dans un double sens : en tant que « rempart de la chrétienté » (*antemurale christianitatis*) et en tant que « passerelle de l'humanité » (*pons humanitatis*). Cela signifie, d'une part, lutter contre le mal et se battre pour l'homme et, d'autre part, diffuser des valeurs authentiques et des coutumes nobles, élever les normes culturelles, réaliser l'amour du prochain¹⁰³.

Dans ce contexte, il a également appelé l'Église polonaise à faire preuve de responsabilité et d'engagement. Dans un message adressé à la Conférence des évêques polonais, Jean-Paul II a écrit : « Nous ne pouvons pas hésiter aujourd'hui à nous engager dans la direction qui nous a été donnée. L'Église de Pologne peut offrir à l'Europe en voie d'unification son attachement à la foi, ses coutumes d'inspiration religieuse, les efforts pastoraux de ses évêques et de ses prêtres, et probablement beaucoup d'autres valeurs, grâce auxquelles l'Europe pourrait constituer un organisme vibrant non seulement d'un niveau économique élevé, mais aussi d'une profondeur de vie spirituelle »¹⁰⁴.

Considérant les nombreuses crises auxquelles est confronté le Vieux Continent, Jean-Paul II a estimé que l'Église polonaise avait également un rôle important à jouer en Europe dans la défense et la promotion des valeurs éthiques. Se référant à l'exemple du père Jerzy Popiełuszko lors de son homélie à Włocławek, le 7 juin 1991, il a rappelé que son message

102 J. M. Jackowski, *Bitwa o Polskę*, Warszawa 1993, p. 130.

103 Cf. S. Dziwisz, *Jan Paweł II patronem Europy?*, <http://archiwalna.diecezja.pl/biskupi/kard-stanislaw-dziwisz/wystapienia/swiety-jan-pawelii-patronem-europy.html> (07.01.2019).

104 Jan Paweł II, *Odpowiedzialność pasterzy za Kościół. Orędzie do Konferencji Episkopatu Polski*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 18 (1997) n° 7 (194), p. 60.

n'était pas politique, mais éthique¹⁰⁵. En tant que tel, il est universel et constitue un point de repère et le modèle de fidélité aux valeurs.

10. LES DÉFIS CONTEMPORAINS DE L'EUROPE

Une analyse pertinente de l'état actuel de l'esprit européen a été proposée par Jean-Paul II dans l'exhortation *Ecclesia in Europa*. Le pape a évoqué « la perte de la mémoire et de l'héritage chrétiens ». Ce phénomène est accompagné – écrit-il – d'une sorte d'agnosticisme pratique et d'indifférentisme religieux, qui fait que beaucoup d'Européens donnent l'impression de vivre sans terreau spirituel et comme des héritiers qui ont dilapidé le patrimoine qui leur a été légué par l'histoire ». On n'est donc plus tellement étonné par les tentatives de donner à l'Europe un visage qui exclut son héritage religieux, en particulier son âme profondément chrétienne, fondant les droits des peuples qui la composent sans les greffer sur le tronc irrigué par la sève vitale du christianisme »¹⁰⁶.

À l'heure actuelle, l'Europe est confrontée à des défis difficiles : la crise idéologique, l'effondrement démographique, la remise en cause de la fonction naturelle de la famille et le problème migratoire. Ils nécessitent des décisions raisonnables et à long terme. L'Europe a besoin, surtout à ce moment de son histoire, d'une aide surnaturelle et de l'exemple des saints, car, en s'appuyant sur elle-même, elle pourrait ne pas être en mesure de relever les défis. La situation postmoderne en Europe a entraîné la relativisation des valeurs, la permissivité morale et l'apathie émotionnelle de nombreuses personnes. Les autorités sont détruites, les personnes sont privées de repères durables, le monde est dépourvu d'espoir, de sorte que les hommes vivent souvent comme si Dieu n'existait pas.

Dans un discours adressé à la Curie romaine le 22 décembre 2011, Benoît XVI a noté : « L'Europe connaît une crise économique et financière qui, en dernière analyse, se fonde sur la crise éthique qui menace le

105 Jan Paweł II, *Jaka wolność? Jaka Europa?*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 12 (1991) n° 6 (133), p. 7.

106 Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Europa*, n° 7.

vieux continent. Même si des valeurs comme la solidarité, l'engagement pour les autres, la responsabilité envers les pauvres et ceux qui souffrent sont en général indiscutés, il manque souvent la force stimulante, capable d'inciter les personnes individuelles et les grands groupes sociaux à des renoncements et à des sacrifices [...]. De cette crise découlent des questions très fondamentales : où est la lumière qui pourrait éclairer notre connaissance non seulement des idées générales, mais aussi des préceptes concrets ? Où est la force qui élève notre volonté ? Ce sont des questions auxquelles notre annonce de l'Évangile, la nouvelle évangélisation, doit répondre, afin que le message devienne événement, que l'annonce devienne vie »¹⁰⁷.

Le problème de la crise vient du fait que l'homme, affecté par le péché originel et ses conséquences sous forme d'orgueil et d'égoïsme, est plus orienté vers la possession que vers le partage des biens matériels et spirituels. Cette situation crée une tension dans l'être humain entre l'« être » et l'« avoir ». Jean-Paul II dans sa lettre encyclique sociale *Sollicitudo rei socialis* écrivait : « il y a ceux – le petit nombre possédant beaucoup – qui n'arrivent pas vraiment à « être » parce que, par suite d'un renversement de la hiérarchie des valeurs, ils en sont empêchés par le culte de l'« avoir », et il y a ceux – le plus grand nombre, possédant peu ou rien – qui n'arrivent pas à réaliser leur vocation humaine fondamentale parce qu'ils sont privés des biens élémentaires »¹⁰⁸. Selon le pape, le mal ne consiste pas dans l'« avoir » en tant que tel mais dans le fait de posséder d'une façon qui ne respecte pas la qualité ni l'ordre des valeurs des biens que l'on a.

Constatant les injustices du monde moderne, Jean-Paul II a condamné l'existence de mécanismes économiques, financiers et sociaux qui conduisent à l'enrichissement exponentiel de certains (un petit nombre) et à l'appauvrissement d'autres (des millions ; selon certaines estimations contemporaines, 1 % des personnes possèdent 99 % de la richesse mondiale !). « Ces mécanismes, manœuvrés – d'une façon directe ou indirecte – par des pays plus développés, favorisent par leur fonctionnement

107 Benoît XVI, *Jak dziś głosić Ewangelię? Do Kurii Rzymskiej*, 22.12.2011, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 33 (2012) n° 2 (340), p. 38.

108 Jean-Paul II, Lettre encyclique *Sollicitudo rei socialis* 30.12.1987, n° 28.

même les intérêts de ceux qui les manœuvrent, mais ils finissent par étouffer ou conditionner les économies des pays moins développés »¹⁰⁹. Un changement d'approche de la vie est donc nécessaire. Il s'agit pour nous tous de revoir ce mode d'existence qui consiste souvent à rechercher de nouveaux plaisirs et à les consommer sans limite. Il semble indispensable de revenir aux valeurs impérissables qui donnent un sens au progrès et permettent de dépasser le culte abrutissant de la consommation et de révéler la dimension transcendante de notre vie.

La crise de l'Europe est directement liée à la crise de la famille. Il n'est pas exagéré de dire que la famille en Europe est menacée dans ses fondements. Au cours des siècles, personne n'a remis en cause le modèle de la famille fondé sur la loi naturelle, c'est-à-dire sur le mariage comme communauté d'amour et de vie entre un homme et une femme. Une telle communauté était par nature ouverte à la transmission de la vie. Les familles constituaient les cellules de base originelles de communautés plus larges – la communauté locale, la nation et la communauté de valeurs et de traditions appelée Europe¹¹⁰. Aujourd'hui, nous observons avec inquiétude des processus et des changements qui ne vont pas dans le sens d'un renforcement de la famille mais qui, au contraire, conduisent à sa désintégration, à la dilution de son identité. Ce processus de désintégration est accéléré par l'adoption de lois contraires au concept naturel et chrétien du mariage et de la famille¹¹¹.

Dans le monde moderne, les fonctions de la famille évoluent très rapidement. Par exemple, à la fonction éducative de la famille se substituent des milieux tels que les groupes de pairs, la culture pop et les médias. Les familles se sentent très souvent aliénées et ne savent pas comment réagir à la situation. Elles ne voient pas non plus ces nouveaux défis et devoirs. Dans un monde plein d'hypocrisie, de violence et de viols, les personnes se tournent vers leur famille pour y chercher « un remède à tous les maux ». Pendant les cours de préparation au mariage

109 Jean-Paul II, Lettre encyclique *Sollicitudo rei socialis* n° 16.

110 S. Dziwisz, *Słowo podczas XIII Międzynarodowej Konferencji w Tomaszowicach*, 13.09.2013, <http://archiwalna.diecezja.pl/biskupi/kard-stanislaw-dziwisz/wystapienia/xiii-miedzynarodowa-konferencja-tomaszowice-13-ix-2013.html> (07.01.2019).

111 S. Dziwisz, *Słowo podczas XIII Międzynarodowej Konferencji w Tomaszowicach*, 13.09.2013.

et à la vie en famille, on met en garde contre la pathologisation de la vie familiale, tandis que les modèles de la vie familiale moderne, la fonction thérapeutique de la famille, sont à peine mentionnés. En outre, « dans la littérature, beaucoup plus de publications concernent des familles dysfonctionnelles que des familles heureuses, et la famille normale est rarement décrite »¹¹².

Jean-Paul II, dans son discours lors de la visite au Parlement européen du 11 octobre 1988, a indiqué « trois domaines dans lesquels l'Europe unie de demain – ouverte sur l'Est du continent, généreuse envers les pays de l'autre hémisphère – doit [...] assumer à nouveau son rôle de leader de la civilisation mondiale : – réconcilier l'homme avec la création, en veillant à préserver l'intégrité de la nature, sa faune et sa flore, son air et ses rivières, son équilibre subtil, ses matières premières limitées et sa beauté qui proclame la gloire du Créateur ; – réconcilier l'homme avec ses semblables, afin que les Européens acceptent les autres habitants du continent, représentant des cultures et des courants de pensée différents, soient accueillants à l'égard de l'étranger et du réfugié, ouverts aux richesses spirituelles des peuples d'autres parties du monde ; – réconcilier l'homme avec lui-même, enfin : oui, il faut recréer une vision intégrale et holistique de l'homme et du monde qui s'oppose à la culture du doute et de la déshumanisation ; une vision dans laquelle la science, la technologie et l'art n'excluent pas, mais conduisent à la foi en Dieu »¹¹³.

II. UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE POUR LA PAIX

La paix est un don de Dieu. Elle naît dans le cœur d'une personne pour qui les autres sont des frères et des sœurs. La paix est l'œuvre de com-

112 M. Braun-Gałkowska, *Szczęście rodzinne jako cel wychowania*, dans : *Rodzina na nowo odkryta*, réd. J. Pater, Wrocław 2007, p. 165.

113 *Co Jan Paweł II powiedział w Parlamencie Europejskim?*, <https://www.przewodnik-katolicki.pl/Archiwum/2014/Przewodnik-Katolicki-47-2014/Spoleczenstwo/Co-Jan-Pawel-II-powiedzial-w-Parlamencie-Europejskim> (14.03.2023).

munautés et de peuples qui, tout en préservant leur identité propre, se retrouvent au sein d'une grande famille de nations, de langues, de cultures et de traditions.

La paix est un don fragile. Elle est menacée par l'égoïsme personnel de l'individu et l'égoïsme collectif de la communauté. Elle est menacée par un manque de respect de la diversité. Elle est menacée par le fait d'être guidée par le droit de la force et de la violence, de succomber à la tentation du terrorisme et de manquer de solidarité, en particulier avec les pauvres et les défavorisés. Les menaces actuelles pour la paix dans l'Union européenne sont multiples, bien qu'elles ne soient pas principalement militaires. Cette dernière hypothèse n'est pas non plus à exclure, comme le montre le conflit russo-ukrainien aux confins de l'Union européenne. À l'heure actuelle, la paix est menacée par : la confrontation de la vision du monde entre la culture européenne et l'islam dans le contexte des flux migratoires actuels, le dysfonctionnement et la partialité de certaines structures européennes (le modèle orwellien « tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres ! »), la nonchalance et le mépris des partis au pouvoir à l'égard de ses propres électeurs (la révolte des « gilets jaunes » en France), la stratification sociale croissante, la dictature médiatique du politiquement et de l'idéologiquement correct, et enfin les discours de haine cybernétiques. Pour surmonter ces menaces, il faut repenser en profondeur et adopter des méthodes d'action nouvelles et non conventionnelles.

Tout au long de son pontificat, le pape a porté une attention particulière à la situation du continent européen, situation qu'il avait lui-même expérimentée. Il a reproché à l'Europe de « ne pas avoir toujours donné des exemples clairs de justice, de paix et de solidarité au XX^e siècle ». Se prononçant en faveur des changements dans la communauté européenne qui « assurent un avenir fondé sur la sécurité, la coopération et la paix », il a expliqué que « la sécurité ne pouvait pas être constamment fondée sur une paix armée, soumise à des changements constants »¹¹⁴.

Selon lui, « pour que la paix soit vraiment une réalité dans la communauté des nations européennes, nous avons besoin d'une véritable

114 *Co Jan Pawel II powiedział w Parlamencie Europejskim?*

solidarité [...] qui doit être une volonté forte et déterminée de s'engager pour le bien commun ». Fidèle à sa philosophie liant la cause de la paix au respect des droits de l'homme fondamentaux, Jean-Paul II a rappelé que « l'Église ne cesserait jamais de proclamer que tout être humain a droit à la dignité et aux droits inhérents à sa condition », indépendamment de la reconnaissance de ce fait par l'État ou le système juridique. Il a souligné : « Si l'Europe doit se construire dans des conditions de justice et de paix, sa culture, ses lois et son mode de vie doivent reconnaître et protéger la dimension transcendante de la personne humaine »¹¹⁵.

Le pape croyait fermement que les religions, en particulier le christianisme, devaient être le fondement des relations pacifiques entre les États, les nations et les personnes respectives. Il rêvait d'unifier la chrétienté. Il a visité un certain nombre de pays orthodoxes, notamment la Roumanie et l'Ukraine. Cependant, malgré ses efforts et ses gestes de réconciliation, il n'a pas eu l'occasion de se rendre en Russie, bien qu'il ait reçu une invitation officielle du Président Eltsine. Cette situation est principalement due à l'opposition persistante de la hiérarchie de l'Église orthodoxe russe.

Le pape Benoît XVI a lancé un appel aux participants au Congrès promu par la Commission des évêchés de la Communauté européenne pour célébrer le 50^e anniversaire des traités de Rome : « Je sais combien il est difficile pour les chrétiens de défendre inlassablement cette vérité de l'homme. Mais ne vous lassez pas et ne vous découragez pas ! Vous savez que vous avez le devoir de contribuer à édifier, avec l'aide de Dieu, une nouvelle Europe »¹¹⁶. Cette déclaration contient également un encouragement, adressé en particulier aux hommes politiques chrétiens, à ne pas renoncer à leur présence active dans le débat public au niveau européen, un encouragement à combiner cet engagement avec une action culturelle efficace »¹¹⁷.

115 Cité d'après J. Sutor, *Jan Paweł II – wielki ambasador pokoju, pojednania i sprawy polskiej*, „Krakowskie Studia Międzynarodowe” 3 (2006), p. 129.

116 S. Dziwisz, *Słowo podczas XIII Międzynarodowej Konferencji w Tomaszowicach*, 13.09.2013.

117 S. Dziwisz, *Słowo podczas XIII Międzynarodowej Konferencji w Tomaszowicach*, 13.09.2013.

Lorsque l'Église rappelle et insiste sur la mémoire des racines chrétiennes de la culture, son implication n'est pas de l'ordre du débat institutionnel, mais a une dimension axiologique, concernant les valeurs. Elle a donc le caractère d'une mission prophétique, qui découle de la nature de l'Église et de la mission que Dieu lui a confiée par rapport à l'homme. C'est ce qu'a brillamment illustré Jean-Paul II lorsqu'il s'est adressé aux participants au Forum sur l'Europe promu par la Fondation Alcide De Gasperi : « Ma préoccupation la plus grande pour l'Europe est que celle-ci conserve et fasse fructifier son héritage chrétien. En effet, on ne peut nier que le continent puise ses racines, outre dans le patrimoine gréco-romain, également dans celui judéo-chrétien, qui a constitué pendant des siècles son âme la plus profonde. Une grande partie de ce que l'Europe a produit dans le domaine juridique, artistique, littéraire et philosophique, possède une empreinte chrétienne, et peut difficilement être compris et évalué si l'on ne se place pas dans une perspective chrétienne. Les façons de penser et de voir, de s'exprimer et de se comporter des peuples européens, ont elles aussi profondément subi l'influence chrétienne. [...] Le « vieux » continent a besoin de Jésus-Christ pour ne pas perdre son âme et pour ne pas perdre ce qui l'a rendu grand par le passé et ce qui chez lui provoque, aujourd'hui encore, l'admiration des autres peuples »¹¹⁸.

Il est important de noter que l'enseignement de Jean-Paul II ne contient pas de conseils spécifiques concernant les institutions européennes. Le pape, s'adressant aux présidents du Parlement européen en septembre 2000, a déclaré : « En ce siècle qui s'achève, nous n'avons pas manqué, mes prédécesseurs et moi-même, de donner notre appui à la réalisation du grand projet de rapprochement et de coopération des États et des peuples de l'Europe. [...] Selon le génie qui lui est propre, l'Union européenne a déjà développé des institutions communes, en particulier un système de contrepoids des pouvoirs de contrôle qui sont une garantie pour la démocratie. L'heure est probablement venue main-

118 Jean-Paul II, *L'Europe a besoin de Jésus-Christ. Discours aux participants au troisième Forum international de la Fondation Alcide De Gasperi l'Osservatore Romano* (édition en langue polonaise) 23 (2002) n° 5 (243), p. 52.

tenant de faire la synthèse de ces acquis en une construction à la fois simplifiée et plus vigoureuse. L'Union européenne saura certainement trouver la formule juste pour satisfaire les aspirations de ses citoyens et assurer le service du bien commun. [...] Si l'Union européenne devait passer au stade d'une constitution formelle, elle sera amenée à faire un choix sur le type de système qu'elle entend privilégier. Entre les différents systèmes, des aménagements sont possibles. L'Église pense que les systèmes de gouvernement relèvent du génie des peuples, de leur histoire et de leurs projets »¹¹⁹.

L'Union européenne, tout en respectant le bien commun des nations respectives, reconnaît la nécessité, comme le dit le pape, d'avoir pour objectif le service du bien commun. Cet objectif sera réalisé par une action commune, par la défense de valeurs, afin de répondre correctement aux besoins de ses citoyens.

12. CONCLUSIONS

Toute l'histoire de l'Europe et la conscience d'une identité commune qui s'est forgée sur ce continent portent la marque claire et profonde du christianisme et mettent en évidence le lien étroit entre l'Église et l'Europe. L'Église, tant à l'Est qu'à l'Ouest, souhaite contribuer à l'Union européenne, elle se sent responsable de la bonne forme du Vieux Continent et est convaincue qu'elle peut également apporter une contribution importante au développement de nouvelles formes institutionnelles.

La culture européenne est issue de la civilisation gréco-romaine ; son développement a aussi été influencé par le judaïsme et l'islam, mais c'est le christianisme qui y a imprimé sa marque majeure, définissant le caractère spécifique du continent pendant deux mille ans. Il n'est pas permis de nier cet héritage aujourd'hui.

119 Jan Paweł II, *Służyć dobru wspólnemu. Przemówienie do przewodniczących parlamentów Unii Europejskiej*, 23.09.2000, [Audience du Pape Jean-Paul II aux participants à la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne], „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 22 (2001) n° 1 (229), p. 44–45.

Il est inacceptable qu'à une époque de pluralisme et de respect de toutes les convictions, il y ait une tendance à la discrimination à l'encontre d'une religion en particulier. Comme l'Union européenne dialogue avec les partis politiques, les syndicats et les représentants religieux, il serait incompréhensible qu'une attitude similaire ne soit pas adoptée à l'égard du christianisme.

Surtout, la dimension transcendante que possède tout être humain ne peut être ignorée. L'indifférence à l'égard de cette dimension peut conduire à des conséquences tragiques, dont l'histoire du continent européen a déjà fourni de douloureux exemples. Dès le début de son pontificat, Jean-Paul II a manifesté un grand intérêt pour les affaires européennes. Il a montré aux Européens une vision de l'unité dans la diversité, la fidélité créative aux racines chrétiennes, la liberté, la vérité et la solidarité. Pour ces seules raisons, il mérite d'être spécialement reconnu comme un de ses patrons.

L'avenir de l'Europe dépend de la qualité de la vie conjugale et familiale dans les pays respectifs qui forment l'Union européenne. Ainsi, le pape défend la famille fondée sur le mariage et appelle toutes les personnes de bonne volonté à adopter cette attitude. Il cite à maintes reprises la Pologne qui, fidèle aux traditions chrétiennes, fonde son avenir sur la pérennité du mariage et de la famille.

RÉSUMÉ

L'ENSEIGNEMENT DE JEAN-PAUL II ET SON RÔLE DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Jean-Paul II a prêché la nécessité de la solidarité interpersonnelle et de l'intégration. Il a appelé à l'abandon de la méfiance, de la rivalité et de la haine mutuelles et à l'édification d'une civilisation fondée sur des relations internationales pacifiques. Il a montré aux Européens une vision de l'unité dans la diversité, la fidélité aux racines chrétiennes, la liberté et la vérité. Selon le Saint-Père, l'histoire de l'Europe demeure liée au christianisme. Bien que la culture européenne soit issue de la civilisation gréco-romaine et qu'elle ait été

influencée par le judaïsme et l'islam, elle a été particulièrement marquée par le christianisme, qui a défini le caractère spécifique du continent pendant deux mille ans. Il n'est pas permis de nier cet héritage aujourd'hui. La dimension transcendante que possède tout être humain ne peut pas non plus être ignorée. Par son enseignement et son engagement, Jean-Paul II est devenu l'un des principaux architectes de l'intégration européenne.

Mots-clés : Église, Jean-Paul II, enseignement social de l'Église, Union européenne, personne humaine, dignité, droits et devoirs de l'homme, justice, amour, famille, intégration, solidarité

ABSTRACT

TEACHINGS OF JOHN PAUL II AND THEIR ROLE IN THE PROCESS OF EUROPEAN INTEGRATION

John Paul II preached the need for interpersonal solidarity and integration. He called for the abandonment of mutual distrust, rivalry and hatred and for building a civilisation based on peaceful international relations. He showed Europeans a vision of unity in diversity, loyalty to Christian roots, in freedom and truth. According to the Holy Father, the history of Europe is linked to Christianity. Although European culture stems from the Greco-Roman civilisation and was influenced by Judaism and Islam, its main influence was Christianity, which has defined the specific character of the continent for two thousand years. This heritage must not be denied today. The transcendental dimension of every human being cannot be ignored either. Through his teaching and commitment, John Paul II became one of the main architects of European integration.

Keywords: Church, John Paul II, social teaching of the Church, European Union, human being, dignity, human rights and duties, justice, love, family, integration, solidarity

BIBLIOGRAPHIE

- Baczyński A., *Telewizja a świat wartości*, Kraków 2003.
- Benedykt XVI, *Jak dziś głosić Ewangelię? Do Kurii Rzymskiej*, 22.12.2011, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 33 (2012) n° 2 (340), p. 38.
- Benedykt XVI, *Kościół liczy na świadectwo chrześcijan w życiu politycznym*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 28 (2007) n° 12 (298), p. 16.
- Benedykt XVI, *Wartości uniwersalne ukształtowane przez chrześcijaństwo są duszą Europy*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 28 (2007) n° 6 (294), p. 34.
- Borutka T., *Społeczne nauczanie Kościoła. Teoria i zastosowanie*, Kraków 2004.
- Braun-Gałkowska M., *Szczęście rodzinne jako cel wychowania*, dans : *Rodzina na nowo odkryta*, réd. J. Pater, Wrocław 2007, p. 160–175.
- Co Jan Paweł II powiedział w Parlamencie Europejskim?*, <https://www.przewodnik-katolicki.pl/Archiwum/2014/Przewodnik-Katolicki-47-2014/Spolczenstwo/Co-Jan-Pawel-II-powiedzial-w-Parlamencie-Europejskim> (14.03.2023).
- De Rougemont D., *List otwarty do Europejczyków*, przeł. A. Ołędzka-Frybesowa, Warszawa 1995.
- Deklaracja końcowa Specjalnego Zgromadzenia Synodu Biskupów poświęconego Europie „Abyśmy byli świadkami Chrystusa, który nas wyzwolił”*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 13 (1992) n°1 (139), p. 43–52.
- Delong M., *Stanowisko Papieża Jana Pawła II wobec integracji europejskiej*, „Polityka i Społeczeństwo” 8 (2011), p. 37–44.
- Drzonek M., *Między integracją a europeizacją. Kościół katolicki w Polsce wobec Unii Europejskiej w latach 1997–2003*, Kraków 2006.
- Dziwisz S., *Jan Paweł II patronem Europy?*, <http://archiwalna.diecezja.pl/biskupi/kard-stanislaw-dziwisz/wystapienia/obecny-wklad-chrzescijan-w-zjednoczenie-europy-krakow-10-ix-2010.html> (07.01.2019).
- Dziwisz S., *Obecny wkład chrześcijan w zjednoczenie Europy*, 10.10.2010, <http://archiwalna.diecezja.pl/biskupi/kard-stanislaw-dziwisz/wystapienia/obecny-wklad-chrzescijan-w-zjednoczenie-europy-krakow-10-ix-2010.html> (07.01.2019).

- Dziwisz S., *Słowo podczas konferencji „Od Traktatów Rzymskich do Traktatu Europejskiego”*, Przegorzały, 14.09.2007, <http://archiwalna.diecezja.pl/biskupi/kard-stanislaw-dziwisz/wystapienia/konferencja-od-traktatow-rzymskich-do-traktatu-europejskiego-przegorzały-14-ix-2007.html> (08.01.2019).
- Dziwisz S., *Słowo podczas XIII Międzynarodowej Konferencji w Tomaszowicach*, 13.09.2013, <http://archiwalna.diecezja.pl/biskupi/kard-stanislaw-dziwisz/wystapienia/xiii-miedzynarodowa-konferencja-tomaszowice-13-ix-2013.html> (07.01.2019).
- Fischler F., *Solidarność – podstawa trwałego pokoju i udane rozszerzenie, dans : Modernizacja i wiara. Rola Kościoła katolickiego w procesie integracji europejskiej*, réd. R. Budnik, M. Góra, Gliwice 2002.
- Góralski W. M., *Integracja europejska. Pojęcie, istota, doktryna*, dans : *Unia Europejska*, t. 2: *Gospodarka – polityka – współpraca*, Warszawa 2007.
- Górny G., *Jan Paweł II: Europa potrzebuje Polski*, „Przewodnik Katolicki” 2003 n° 25, p. 7–8.
- Guetta B., *Papież, wolność, kapitalizm*, „Znak” 438 (1991), p. 9–27.
- Idea solidarności dzisiaj. Działanie według wartości*, réd. W. Zuziak, Kraków 2001.
- Jackowski J. M., *Bitwa o Polskę*, Warszawa 1993.
- Jan Paweł II, *Przyszła zjednoczona Europa. Przemówienie papieża wygłoszone na forum Parlamentu Europejskiego w Strasburgu 11 października 1988 roku*, dans : *Wizje Europy*, réd. A. Rotfeld, Warszawa 1989, p. 45.
- Jan Paweł II, Adhortacja apostolska *Familiaris consortio*, 22.11.1981.
- Jan Paweł II, Encyklika *Dives in misericordia*, 30.11.1980.
- Jan Paweł II, Encyklika *Redemptor hominis*, 4.03.1979.
- Jan Paweł II, Encyklika *Sollicitudo rei socialis*, 30.12.1987.
- Jan Paweł II, *Europa potrzebuje Jezusa Chrystusa. Przemówienie do uczestników III Międzynarodowego Forum Fundacji im. Alcide De Gasperiego*, „L’Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 23 (2002) n° 5 (243), p. 52.
- Jan Paweł II, *Europa wymaga na nowo pracy misyjnej*, 30.03.2001, „L’Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 22 (2001) n° 5 (233), p. 29.
- Jan Paweł II, *Ewangelizacja kultur*, „L’Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 13 (1992) n° 1 (139), p. 58.

- Jan Paweł II, *Głód niesprawiedliwości nie może być źródłem nienawiści*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 1 (1980) n° 1, p. 6.
- Jan Paweł II, *Gniezno, 3 czerwca. Homilia w czasie Mszy św. odprawionej na placu przed katedrą*, dans : Jan Paweł II, *Pielgrzymki do Ojczyzny: 1979, 1983, 1987, 1991, 1995, 1997, 1999. Przemówienia, homilie*, Kraków 1999, p. 910–912.
- Jan Paweł II, *Jaka wolność? Jaka Europa?*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 12 (1991) n° 6 (133), p. 7.
- Jan Paweł II, *Jedność duchowa w chrześcijańskiej Europie*, dans : Jan Paweł II, *Nauczanie papieskie. Rok 1979, II, 1*, Poznań 1990, p. 607–610.
- Jan Paweł II, *Jesteście wezwani do świadczenia o wierze i nadziei. Homilia podczas spotkania z młodzieżą na placu Adama Mickiewicza w Poznaniu*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 18 (1997) n° 7 (194), p. 32.
- Jan Paweł II, List do artystów, 4.04.1999.
- Jan Paweł II, List do rodzin *Gratissimam sane*, 2.02.1994.
- Jan Paweł II, *Nowy Europejski dom potrzebuje wolności i solidarności*, „Ethos” 2002 n° 57–58, p. 33–43.
- Jan Paweł II, *Odpowiedzialność pasterzy za Kościół. Orędzie do Konferencji Episkopatu Polski*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 18 (1997) n° 7 (194), p. 60.
- Jan Paweł II, *Pamięć i tożsamość. Rozmowy na przełomie tysiącleci*, Kraków 2005.
- Jan Paweł II, *Pierwszym prawem człowieka jest prawo do życia. Do parlamentarzystów w Warszawie*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 12 (1991) n° 6 (133), p. 22.
- Jan Paweł II, Posynodalna adhortacja apostolska *Ecclesia in Europa*, 28.06.2003.
- Jan Paweł II, *Przyjmijcie orędzie Bożego miłosierdzia*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 23 (2002), n° 9 (246), p. 33.
- Jan Paweł II, *Rodzina w Europie. Do uczestników europejskiego sympozjum nauczycieli akademickich*, 25.06.2004, https://opoka.org.pl/biblioteka/W/WP/jan_pawel_ii/przemowienia/nauczyciele_rodzina_25062004.html (12.11.2019).
- Jan Paweł II, *Rola instytucji europejskich*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 24 (2003) n° 11–12 (258), p. 38.

- Jan Paweł II, *Służyć dobru wspólnemu. Przemówienie do przewodniczących parlamentów Unii Europejskiej*, 23.09.2000, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 22 (2001) n° 1 (229), p. 44–45.
- Jan Paweł II, *Tylko z Chrystusem można zbudować nowy dom dla Europy. Homilia podczas Mszy św. z okazji 1000-lecia śmierci św. Wojciecha*, 3.06.1997, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 18 (1997) n°7 (194), p. 27.
- Jan Paweł II, *U stóp Maryi w Covadonga składam wizję Europy bez granic*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 10 (1989) n° 8 (115), p. 24.
- Jan Paweł II, *W obliczu łęku dzisiejszego świata*, „Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 1 (1980) n° 4, p. 19.
- Jan Paweł II, *Wdzięczność dla Boga za ten czas łaski. Przemówienie do rodaków na placu św. Piotra*, „L'Osservatore Romano” (édition en langue polonaise) 24 (2003) n° 7–8 (255), p. 46.
- Jan Paweł II, *Europa potrzebuje Polski*, https://opoka.org.pl/biblioteka/X/XU/europa_needs_pl.html (14.03.2023).
- Jaworski M., *Metafora „dwóch płuc” Europy*, „Ethos” 2002 n° 57–58, p. 94–96.
- Juros H., *Proeuropejska wizja Jana Pawła II: miejsce Kościoła w zjednoczonej Europie*, dans : *Ziarno czynu. Refleksje po V pielgrzymce Jana Pawła II do Ojczyzny*, Kraków 1998, p. 165–168.
- Krucina J., *Dobro wspólne. Teoria i jej zastosowanie*, Wrocław 1972.
- Lestienne B., *Zmiana relacji Unia Europejska a kraje Południa*, dans : *Chrześcijaństwo a integracja europejska*, édité par J. Sweeney, J. Van Gerwen, Kraków 1997, p. 220–231.
- Mazur J., *Polityka przyjazna człowiekowi*, Częstochowa 2018.
- Mądel K., *Jan Paweł II dla nowej Europy*, <http://mateusz.pl/czytelnia/km-jpiidne.htm> (02.03.2023).
- Muszyński H., *Europa Ducha*, Gniezno 2002.
- Pannenberg W., *Ewangelia jako czynnik współczesnych zmian w Europie*, dans : *Europa i Kościół*, réd. H. Juros, Warszawa 1997, p. 102–113.
- Papież pomiędzy Zachodem a Wschodem. Wywiad z Janem Pawłem II*, „Życie i Myśl” październik–grudzień 1993, p. 84.

- Pieronek T., *Papieskie przesłanie z Polski dla Europy*, dans : *Europa. Drogi integracji*, réd. A. Dylus, Warszawa 1999.
- Pieronek T., *Stolica Apostolska a Unia Europejska*, dans : *Europa i Kościół*, réd. H. Juros, Warszawa 1997, p. 103–118.
- Pius XI, Encyklika *Quadragesimo anno*, 15.05.1931.
- Przeczyszewski M., *Akt europejski Jana Pawła II*, <https://www.ekai.pl/akt-europejski-jana-pawla-ii/> (04.03.2023).
- Ritter C., „*Etyka siłą Papieża*”, czyli *Jana Pawła II wizja zjednoczonej Europy*, „*Ethos*” 2002 n°57–58, p. 133–145.
- Sieg J., *Encyklika „Dives in misericordia” na tle nauki społecznej Kościoła*, dans : *Dives in misericordia. Tekst i komentarz*, réd. p. Grzybek, M. Jaworski, Kraków 1981, p. 185–198.
- Simon H., *Jan Paweł II wobec naszych czasów*, „*Znak*” 433 (1991), p. 37–52.
- Sławek T., *Wieczność codzienna*, „*Tygodnik Powszechny*” (2004) n° 11, p. 1.
- Sowiński S., Zenderowski R., *Europa drogą Kościoła. Jan Paweł II o Europie i europejskości*, Wrocław 2003.
- Stelmasiak A., *Europa według Jana Pawła II*, „*Niedziela Ogólnopolska*” 2011 n° 44, p. 20.
- Styczeń T., Majdański S., Ritter C., *Moralny fundament Europy, czyli o cywilizacji życia*, „*Ethos*” 57–58 (2002), p. 46–58.
- Sutor J., *Jan Paweł II – wielki ambasador pokoju, pojednania i sprawy polskiej*, „*Krakowskie Studia Międzynarodowe*” 3 (2006), p. 120–132.
- Turowicz J., *Pamięć i rodowód*, „*Tygodnik Powszechny*” 45 (1993), p. 3.
- Usiądek J., *Mysł polityczna papieża Jana Pawła II o integracji europejskiej*, dans : *Polska. Unia Europejska. Świat. Wybrane problemy*, réd. J. M. Fiszer, Warszawa 2007, p. 11–17.
- Walter P., *Homo sovieticus – spór o człowieka [1]*, <http://www.racjonalista.pl/kk.php/s,6908> (07.03.2023).
- Wawdejuk A., *Europa Ojczyzn a Europa regionów*, <http://www.twojaeuropa.pl/466/teorie-integracji-cz-i-europa-ojczyzn-a-europa-regionow> (09.01.2019).
- Witkowska-Chrzczonec K., *Zagadnienie integracji europejskiej w nauczaniu Jana Pawła II – wybrane aspekty*, „*Studia Iuridica Toruniensia*” 29 (2021), p. 459–470.

- Wojnar I., *Sztuka jako „podręcznik życia”*, Warszawa 1984.
- Zenderowski R., *Czym jest Europa? Kim są Europejczycy?*, dans : p. Sowiński, R. Zenderowicz, *Europa drogą Kościoła. Jan Paweł II o Europie i europejskości*, Wrocław–Warszawa–Kraków 2003, p. 11–28.
- Zwoliński A., *Państwo a Europa*, Warszawa 2001.
- Życiński J., *Korzenie nowej jedności*, dans : *Polska i Kościół w procesie integracji europejskiej*, réd. J. Piasecka, Warszawa 1998.

CONTENU

Introduction	7
KRZYSZTOF KOŹBIAŁ • L'histoire de l'intégration européenne	9
1. Qu'est-ce que l'intégration ?	10
2. Les idées et les concepts d'intégration avant le XX ^e siècle	12
3. Les tentatives d'intégration du continent dans l'entre-deux-guerres	21
4. Les défis de l'intégration dans l'après-guerre et leurs origines	23
5. Communauté européenne du Charbon et de l'Acier	28
6. Les Communautés européennes et l'Union européenne	31
7. L'euro et la poursuite des réformes institutionnelles	58
8. Les défis de l'Union européenne	62
KRZYSZTOF KOŹBIAŁ • Robert Schuman : l'homme, l'homme politique chrétien, le partisan de l'intégration européenne	67
1. La jeunesse et les études	68
2. Entre deux guerres	71
3. La nouvelle situation d'après-guerre	75
4. La déclaration Schuman et les débuts de l'intégration européenne	80
5. La poursuite de l'engagement en faveur de l'intégration et les dernières années de vie	85
6. Schuman parmi les « pères de l'Europe »	87
7. Le catholicisme dans la vie de Robert Schuman et le processus de béatification	89
8. Conclusions	92

TOMASZ GRAFF • L'influence de la culture de Wadowice de l'entre-deux-guerres sur la formation de la personnalité de Karol Wojtyła dans les années 1920–1938	97
1. Le cadre social et culturel de Wadowice	101
2. La maison familiale	107
3. L'église et les prêtres de Wadowice	111
4. L'école et le théâtre	113
5. Conclusions	119
MICHAŁ BIAŁKOWSKI • L'expérience de Karol Wojtyła dans le dialogue international et l'intégration européenne. Idées et pratiques choisies de l'époque cracovienne (1938–1978)	127
1. Etudes de philologie polonaise à l'Université Jagellonne	129
2. Occupation, Holocauste et l'après-Holocauste	133
3. La ville éternelle et les voyages en Europe de l'Ouest	139
4. Le concile Vatican II	144
5. Le dialogue germano-polonais et la visite en République fédérale allemande en 1978	151
PÈRE TADEUSZ BORUTKA • L'enseignement de Jean-Paul II et son rôle dans le processus d'intégration européenne	162
1. De nouveaux temps pour l'Europe	165
2. Les racines chrétiennes de la culture européenne	168
3. Les relations de l'Europe avec l'Église : histoire et actualité	170
4. L'Europe des nations	175
5. Les priorités pour l'organisation de la vie socio-économique	181
6. La famille, fondement de l'Europe	185
7. Une tentative d'évaluation de la culture européenne contemporaine	188
8. Propositions concernant la culture de l'Europe qui s'intègre	190
9. Le rôle particulier de la Pologne	196
10. Les défis contemporains de l'Europe	199
11. Une préoccupation commune pour la paix	202
12. Conclusions	206

Ce livre a été édité dans le cadre du projet « Jean-Paul II et Robert Schuman – patrons de l’Europe unie », réalisé par le Musée Maison familiale de saint Jean-Paul II à Wadowice. Conçu dans le cadre du 60e anniversaire de la mort de Robert Schuman, célébré en 2023, et du 20e anniversaire de l’adhésion de la Pologne à l’UE en 2024, il a pour auteurs des chercheurs de l’Université Jagellonne, de l’Université pontificale Jean-Paul II de Cracovie et de l’Université Nicolas Copernic de Toruń.

À l’heure actuelle, l’Europe est confrontée à de nombreuses difficultés sociales, économiques et politiques. Les auteurs et initiateurs de cette publication posent à nouveau des questions fondamentales sur les sources de l’identité européenne, en rappelant les figures des patrons de l’Europe unie – saint Jean-Paul II et le serviteur de Dieu Robert Schuman dans le contexte de l’histoire de l’intégration européenne.



FAMILY HOME
OF JOHN PAUL II



The Pontifical University
of John Paul II
in Krakow



9 788396 679635 >